



AVRIL 2006 - Bulletin des séances du Grand Conseil

APRIL 2006 - Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), (Gesetzesentwurf über die Vorsorgekassen des Staates Wallis (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1) / débat final (13.04.2006_1)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, débat final (13.04.2006_1)

Bagnoud Anne-Christine (PS/AdG)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_1)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_2)

Barras-Martinet Véronique (PS/AdG)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_1)

Bridy Pascal (PDCC)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Brunner Thomas (CSPO)

Initiative populaire "Soins pour tous" (Kantonale Volksinitiative "Pflege für alle", AVRIL 2006, entrée en matière (13.04.2006_2)

Burgener-Imoberdorf Zita (Suppl.), (CSPO)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), (Gesetzesentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Constantin René (GRL)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_2)

Copt Jean-François (GRL)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Desponds Sandrine (suppl.), (PS/AdG)

Traitement postulat 1.053, AVRIL 2006 (11.04.2006)

Diserens Brigitte (GRL)

Ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements (modification du 1^{er} mars 2006), AVRIL 2006, débat final (13.04.2006_2)

Dubuis Bénédicte (suppl.), (PS/AdG):

Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Ecoeur Marie-Claude (GRL)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1)

Eggel Matthias (GRL)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), (*Gesetzentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (I)*), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1)

Traitement postulat 2.026 (Behandlung des Postulates 2.026), AVRIL 2006 (13.04.2006_2)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), (*Gesetzesentwurf über die Vorsorgekassen des Staates Wallis (I)*), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_1)

Es-Borrat Philippe (PDCB)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1) / débat final (13.04.2006_1)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Eyer German (SPO)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), (*Gesetzesentwurf über die Vorsorgekassen des Staates Wallis (I)*), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / débat final (13.04.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.026 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.026), AVRIL 2006 (13.04.2006_1)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), (*Gesetzentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (I)*), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Fauchère Bernard (PS/AdG)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_1)

Ferrez Jean-Albert (PDCB)

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement, AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Traitement postulat 4.026, AVRIL 2006 (12.04.2006)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, discussion sur l'ensemble du projet de loi (13.04.2006_2)

Gaillard Pascal (PDCC)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_1)

Gasser Jérôme (suppl.), (PDCC):

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement, AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Grand Erno (CVPO)

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement (Beschlussentwurf betreffend die Erhöhung des allgemeinen Infrastrukturfonds), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Héritier Jean-Bernard (suppl.) (UDC/SVP)

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement, AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement (Beschlussentwurf betreffend die Erhöhung des allgemeinen Infrastrukturfonds), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Kluser Martin (Suppl.), (CVPO)

Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006), (Verordnung zum Gesetz über die Kantonspolizei (Änderung vom 15. Februar 2006), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Kronig Laura (Suppl.), (SPO)

Traitement postulat 3.025 Beat Abgottspon (Behandlung des Postulates 3.025 Beat Abgottspon), AVRIL 2006 (12.04.2006)

Lehner Thomas (CVPO)

Traitement postulat 1.047 (Behandlung des Postulates 1.047), AVRIL 2006 (11.04.2006)

Loretan Gilbert (CSPO)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), (Gesetzesentwurf über die Vorsorgekassen des Staates Wallis (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1) / débat final (13.04.2006_1)

Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006), (Verordnung zum Gesetz über die Kantonspolizei (Änderung vom 15. Februar 2006), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Loretan René (Suppl.), (CVPO)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), (Gesetzesentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_2)

Luisier Gabriel (PDCB)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / débat final (13.04.2006_2)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006)

Lutz-Marti Franziska (CVPO)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), (Gesetzesentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006)

Maire Roland (suppl.), (PDCB)

Initiative populaire "Soins pour tous", AVRIL 2006, entrée en matière (13.04.2006_2)

Mangisch Marcel, président (CVPO)

Allocution inaugurale, AVRIL 2006 (11.04.2006)

Divers, séance du mardi 11 avril 2006 / séance du mercredi 12 avril 2006 / séance du jeudi matin 13 avril 2006 / séance de relevée du jeudi 13 avril 2006

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 11 avril 2006 / séance du mercredi 12 avril 2006 – séance du jeudi matin 13 avril 2006 – Heure des questions / séance de relevée du jeudi 13 avril 2006

Intervention finale, AVRIL 2006 (13.04.2006_2)

Melly Jacques (PDCC)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / débat final (13.04.2006_1)

Michlig Christoph (CSPO)

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement (Beschlussentwurf betreffend die Erhöhung des allgemeinen Infrastrukturfonds), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1) / débat final (13.04.2006_1)

Traitement postulat 3.028 Hans Hutter, AVRIL 2006 (12.04.2006)

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement, AVRIL 2006, débat final (13.04.2006_2)

Moulin Pascal (PDCB)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Perruchoud Christophe (GRL)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1) / débat final (13.04.2006_1)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1)

Quinodoz André (PDCC)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1)

Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)

Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Roux Paul-André (PDCC)

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement, AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006) / débat final (13.04.2006_2)

Sarbach-Bodenmüller Verena (CVPO)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), (*Gesetzentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (I)*), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_2)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Schmaltzried Patrick (PDCC)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, débat final (13.04.2006_2)

Schmid Jean-Marie (CVPO)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), (Gesetzentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Initiative populaire "Soins pour tous" (Kantonale Volksinitiative "Pflege für alle", AVRIL 2006, entrée en matière (13.04.2006_2)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), (Gesetzentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006)

Initiative populaire "Soins pour tous" (Kantonale Volksinitiative "Pflege für alle", AVRIL 2006, entrée en matière (13.04.2006_2)

Tornare Gilbert (GRL)

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement, AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Tschopp Laurent (suppl.), (PDCC)

Développement et traitement interpellation urgente 1.059, AVRIL 2006 (13.04.2006_1)

Turin Alexis (GRL)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, débat final (13.04.2006_2)

Varone Gérald (PS/AdG)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_1)

Venetz Christian (GRL)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), (Gesetzesentwurf über die Vorsorgekassen des Staates Wallis (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006)

Vernay André (GRL)

Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Voide Nicolas (PDCB)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1) / débat final (13.04.2006_1)

Volpi Fournier Marylène (SPO)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_1)

Vythelingum Prisca (suppl.), (PS/AdG)

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, discussion de détail (13.04.2006_1)

Zehnder Viviane (PDCB)

Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Zufferey Jean-Marc (PS/AdG)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

Zufferey Molina Francine (suppl.), (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement, AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Traitement postulat 4.026 Jean-Albert Ferrez, AVRIL 2006 (12.04.2006)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), (Gesetzentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement (Beschlussentwurf betreffend die Erhöhung des allgemeinen Infrastrukturfonds), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Heure des questions, AVRIL 2006 (13.04.2006_1)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (I), AVRIL 2006, entrée en matière (11.04.2006) / discussion de détail (13.04.2006_1) / débat final (13.04.2006_1)

Traitement postulat 1.047 Thomas Lehner, AVRIL 2006 (11.04.2006)

Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006), AVRIL 2006, entrée en matière (12.04.2006)

Heure des questions, AVRIL 2006 (13.04.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.058 Xavier Bagnoud, AVRIL 2006 (13.04.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.059 Laurent Tschopp (suppl.),
AVRIL 2006 (13.04.2006_1)

Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (I), AVRIL 2006,
discussion de détail (13.04.2006_2) / débat final (13.04.2006_2)

**Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports,
de l'équipement et de l'environnement**

*Traitement postulat 5.017 Claude-Alain Schmidhalter et postulat 5.021 Vincent
Rebstein (suppl.),* AVRIL 2006 (12.04.2006)

Heure des questions, AVRIL 2006 (13.04.2006_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.026 German Eyer, AVRIL
2006 (13.04.2006_1)

**Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la
culture et du sport, et président du Gouvernement**

Communiqué du Conseil d'Etat, AVRIL 2006 (12.04.2006)

Traitement postulat 3.025 Beat Abgottspon, AVRIL 2006 (12.04.2006)

Traitement postulat 3.028 Hans Hutter, AVRIL 2006 (12.04.2006)

Heure des questions, AVRIL 2006 (13.04.2006_1)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire d'avril 2006

Séances des 11, 12 et 13 avril 2006

Séance du mardi 11 avril 2006

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 11 avril 2006, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Marcel Mangisch prononce l'allocution inaugurale suivante:

Herren Staatsräte, meine Damen und Herren Kolleginnen und Kollegen, werte Besucher auf der Tribüne, Vertreter der Medien,

Meine Damen und Herren, gestatten Sie mir, dass ich einleitend zu dieser Session im Auftrag des Grossratsbüros eine Stellungnahme in hauseigener Sache abgebe.

Meine Damen und Herren,

mit den heutigen Eintretensdebatten zum Gesundheitsgesetz bzw. zum Pensionskassengesetz behandeln wir zwei Gesetzesmaterien, die bereits im Vorfeld zu dieser Session zu umfangreichen Diskussionen geführt haben. Es wurde viel gesprochen, viel gehört, viel gesehen und viel geschrieben. Dagegen ist auch nichts einzuwenden, im Gegenteil. Jede demokratische Willensbildung erfordert nämlich die Darlegung der verschiedenen Standpunkte und Argumente und deren gegenseitige Abwägung, die dann schlussendlich zu einer mehrheitsfähigen Lösung im Interesse der Sache führen sollte.

Dieser Meinungsbildungsprozess, meine Damen und Herren, spielt sich richtigerweise auch in der Arbeit der parlamentarischen Kommissionen ab, welche ein Sachgeschäft zuhanden des Grossen Rates vorzubereiten haben. Wenn nun ein Bericht der Finanzkommission zum Gesetzesentwurf über die Pensionskassen, zusätzlich versehen mit dem persönlichen Abstimmungsverhalten jedes einzelnen Kommissionsmitglieds, vor der offiziellen Veröffentlichung durch die Kommission bereits auf der privaten Internetseite einer interessierten Organisation erscheint, sieht sich das Grossratsbüro zu Recht veranlasst, ein derartiges Verhalten ausdrücklich zu tadeln. Nicht nur ein Mindestmass an politischem

Respekt und Demokratieverständnis gegenüber abweichenden Kommissionsmeinungen, sondern ebenso die Artikel 36 und 37 des Reglements des Grossen Rates verlangen, dass einzig der Kommissionspräsident oder ein von der Kommission bezeichnetes Mitglied die Öffentlichkeit über das Ergebnis der Beratungen informiert.

Demzufolge ist es im Interesse einer unabhängigen Kommissionsarbeit und einer ausgewogenen Information den einzelnen Kommissionsmitgliedern untersagt, vorgängig irgendwelche Informationen an Dritte zu übermitteln. Damit künftig nicht mehr von Unwissenheit ausgegangen wird, möchte ich Sie, meine Damen und Herren, an dieser Stelle an Ihre Pflichten als Kommissionsmitglied erinnern. Respektieren Sie also künftig diese reglementarischen Spielregeln.

Meine Damen und Herren,

angesichts der umfangreichen Gesundheits- und Pensionskassendossiers könnte der heutige Kalenderspruch auf den ersten Blick hin zutreffen. Er lautet nämlich: "Zuviel an Lesestoff kann jedes Genie zum Ersticken bringen".

In Ihrem Fall gehe ich natürlich nicht davon aus, dass dieser Spruch zutreffen könnte und ich wünsche Ihnen und mir für diese Aprilsession eine klare Stimme, einen klaren Durchblick, aufklärende Erklärungen und zum Schluss noch klärende Abstimmungen.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetzesentwurf über die Krankenanstalten und -institutionen (*erste Lesung*)

Entrée en matière

2. Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetzesentwurf über die Vorsorgekassen des Staates Wallis (*erste Lesung*)

Traitements / Behandlungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

3. Postulat du député Thomas **LEHNER** (CVPO) concernant les dépouillements lors des élections au Grand Conseil (08.11.2005) (1.047)
Postulat von Grossrat Thomas **LEHNER** (CVPO) betreffend Auszählung bei den Grossratswahlen (08.11.2005) (1.047)

4. Motion du député Felix **RUPPEN** (CVPO) et cosignataires concernant le traitement de la police cantonale (09.11.2005) (1.048)
Motion von Grossrat Felix **RUPPEN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Besoldung der Kantonspolizei (09.11.2005) (1.048)
5. Motion de la commission IFA, par la députée Francine **CUTRUZZOLA**, concernant l'harmonisation de la législation concernant le traitement du corps de la police cantonale avec celle concernant la fonction publique (10.11.2005) (1.051)
Motion der Kommission IFA, durch Grossrätin Francine **CUTRUZZOLA**, betreffend Harmonisierung der Gesetzgebung im Bereich der Besoldung des Polizeikorps mit der Gesetzgebung im Bereich der Besoldung in der öffentlichen Verwaltung (10.11.2005) (1.051)
6. Postulat de la députée (suppl.) Sandrine **DESPONDS** (PS/AdG) et cosignataires concernant la demande de modification de l'article 21 alinéa 8 de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale du 20 décembre 1995 et de l'article 25 alinéa 6 de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais du 10 juillet 1997 (13.12.2005) (1.053)
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Sandrine **DESPONDS** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Änderung von Artikel 21 Absatz 8 der Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder des Korps der Kantonspolizei vom 20. Dezember 1995 und von Artikel 25 Absatz 6 der Verordnung über die Besoldung der Beamten und Angestellten des Staates Wallis vom 10. Juli 1997 (13.12.2005) (1.053)
7. Postulat des députés Marie-Noëlle **MASSY-MITTAZ** (PDCC) et Jérémie **REY** (PDCC) concernant: déduire les frais de garde effectifs usuels des enfants jusqu'à 12 ans (16.12.2005) (1.055) (*en collaboration avec le DECS*)
Postulat von Grossrätin Marie-Noëlle **MASSY-MITTAZ** (PDCC) und Grossrat Jérémie **REY** (PDCC) betreffend Abzug der tatsächlichen, üblicherweise anfallenden Kosten für die Betreuung von Kindern bis zum Alter von 12 Jahren (16.12.2005) (1.055) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
8. Motion du groupe PDCC, par les députés Jacques **MELLY** et Pascal **REY**, concernant la modification du décret concernant l'octroi d'aides financières en vue de l'assainissement de communes en situation financière précaire du 4 septembre 2003 (16.12.2005) (1.056)
Motion der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Jacques **MELLY** und Pascal **REY**, betreffend Abänderung des Dekrets betreffend die Gewährung von Finanzhilfen zur Sanierung von Gemeinden mit prekären Finanzen vom 4. September 2003 (16.12.2005) (1.056)

Entrée en matière

1. PROJET DE LOI sur les établissements et institutions sanitaires (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZESENTWURF über die Krankenanstalten und –institutionen (erste Lesung)

***Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für
Gesundheit, Sozialwesen und Integration
Président: Pascal Moulin / Berichterstatter: René Loretan, Suppl.***

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Le groupe DC du Centre s'est penché avec grande attention sur le projet de loi sur la santé.

La discussion sur l'entrée en matière, très fournie, a conduit nos députés à souligner quelques problèmes essentiels et à s'interroger sur le bien-fondé de certaines stratégies. Il a été rappelé l'indispensable vision globale de la politique sanitaire valaisanne alors même que le processus de révision a été scindé en trois étapes et que demeurera, par exemple, ouverte la problématique des EMS et des CMS.

L'intégration de l'Observatoire de la santé, le problème non traité des caisses de pension, le statut de l'hôpital du Chablais, celui de l'ICHV (où le groupe DC du Centre préconise l'opérationnel au RSV et la surveillance au Service de la santé), des conventions non encore signées, des statistiques d'occupation à géométrie variable ou encore un respect approximatif de la loi sur les marchés publics, voilà quelques-uns des thèmes abordés dans notre séance et qui démontrent à l'envi que si le but du voyage est plus ou moins connu, le programme détaillé manque encore un peu de clarté, et que carte et boussole s'avèrent encore indispensables pour ne pas s'égarer dans les brouillards de Champsec.

Cependant, et comme demandé par le Conseil d'Etat et la commission de la santé, le groupe DC du Centre estime globalement que le décret sur le Réseau Santé Valais (RSV) du 4 septembre 2003 et valable jusqu'au 1^{er} février 2007 doit maintenant être ancré dans la loi sur la santé valaisanne.

En effet, même si nous manquons de recul pour juger de façon définitive l'efficacité du RSV qui n'a que deux ans de vie, nous devons admettre qu'il n'existe aujourd'hui aucune alternative crédible permettant à terme d'atteindre les objectifs fixés, à savoir offrir à l'ensemble de la population valaisanne des soins de qualité à des coûts maîtrisés.

A cet égard, les résultats mis en évidence par le Conseil d'Etat dans son message nous semblent optimistes et perdent un peu de leur superbe une fois remis dans leur contexte et analysés avec moins de mansuétude. Le maintien de l'équilibre régional apparaît ainsi beaucoup plus théorique qu'affirmé, la réduction des hospitalisations, pour réjouissante qu'elle soit, ne procède pas d'une amélioration médicale quelconque et surtout ne génère aucune économie, tout au moins visible, dans les comptes du RSV dont l'évolution des dépenses, même quelque peu comprimées, nous semble loin d'être maîtrisée comme le prétend de manière définitive le Conseil d'Etat.

En ce qui concerne le projet de loi sur lequel le groupe DC du Centre reviendra pour défendre ses amendements lors de la discussion de détail, une remarque générale s'impose tout de même: Une loi, même si elle traite de la santé publique, ne doit pas être une ordonnance médicale incluant prescription, posologie, voire adresse du pharmacien.

Le groupe DC du Centre a ainsi été étonné, et c'est un euphémisme, de découvrir un article 3bis pondu par la commission, mais – nous a-t-on dit – avec la bienveillance du Conseil d'Etat et du médecin cantonal, un article 3bis donc décrivant dans le détail le nouveau puzzle hospitalier valaisan.

Hormis le fait qu'il s'agisse là d'une prérogative du Conseil d'Etat, ce qui est d'ailleurs clairement énoncé un peu plus haut, cette délimitation arbitraire faisant plus penser à une partie de monopoly qu'à un exercice de planification a conduit le groupe DC du Centre à une analyse critique de l'ensemble de la problématique des zones, particulièrement dans le Bas-Valais et le Chablais. Ce n'est pas le lieu ni l'heure de ce débat, mais le groupe DC du Centre tient d'ores et déjà à affirmer que, sur le fond, il dénoncera et combattra une politique qui ne peut à la fois lutter contre les surcapacités et créer de telles disparités dans l'aménagement géographique.

Il appartiendra au Conseil d'Etat, peut-être par voie d'ordonnance, de soumettre au Grand Conseil pour la deuxième lecture un concept équilibré, réaliste et surtout applicable sans délai. Parallèlement, il demande au Conseil d'Etat d'éclairer les zones d'ombre planant sur l'hôpital du Chablais, en abordant sans a priori les besoins en capacité, les délais de réalisation et la garantie de neutralité des coûts pour le canton.

De même, il demande, en accord avec les rapports de l'Inspection cantonale des finances du 2 novembre 2001 et du 29 mars 2006, je cite, que "l'hôpital du Chablais soit régi par la législation d'un seul canton" et que "le Valais soit représenté au sein du conseil d'administration de cet hôpital par des membres du RSV, dès lors qu'il s'agit de l'organe chargé de la partie opérationnelle du domaine de la santé réalisée auprès des hôpitaux publics".

"Qui aime bien châtie bien", dit le proverbe.

Nos questions, remarques, demandes et suggestions, toutes issues d'une lecture critique du projet de loi et du message du Conseil d'Etat, du rapport de la commission de la santé et de ceux de l'Inspection cantonale des finances, si elles traduisent par endroit un réel sentiment de frustration, doivent, cependant, être considérées comme autant d'encouragement et de soutien à la concrétisation de cet indispensable projet.

Pour le surplus et comme vous l'avez compris, le groupe DC du Centre accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Le groupe radical-libéral a analysé avec beaucoup d'attention et le maximum d'objectivité possible ce projet de loi qui, en fait, représentera dans le futur la planification géographique et opérationnelle médicale du canton.

Nous avons, tout d'abord, relevé le travail important et efficace entrepris par la commission thématique en collaboration avec les membres du Département de la santé et du Réseau Santé Valais (RSV).

Nul doute que la tâche était ardue, mais le rapport présenté mérite toute notre reconnaissance.

Le groupe radical-libéral s'est plu à relever le fait que la commission ait choisi directement d'en faire une loi plutôt que de proroger le décret. Il prend acte avec satisfaction également du fait que l'option de scinder en trois étapes les parties hôpitaux, EMS, CMS et secteur ambulatoire ait été retenue.

Il regrette, pourtant, que la commission n'ait pas eu l'opportunité d'analyser plus attentivement les conséquences positives que l'initiative "Soins pour tous", jugée recevable finalement par la commission de justice, aurait pu engendrer. Il souhaite ardemment que la deuxième commission s'en charge afin d'en tirer le meilleur profit possible.

Il regrette aussi, de manière plus générale, le manque de clarté entre les compétences dévolues au département et celles réservées au RSV.

Quelques remarques et souhaits plus précis, si vous le permettez:

Tout d'abord, nous avons été surpris, pour ne pas dire plus, que dans le projet des zones hospitalières, les communes du district de St-Maurice aient été réparties sur deux zones distinctes sans consultation préalable des autorités concernées.

L'article 3bis qui traite précisément des zones hospitalières, ajout de la commission, n'a pas lieu d'être puisque tous les points de cet article sont déjà contenus dans l'article 17, explicités, il est vrai, différemment.

De manière plus philosophique, le groupe a regretté qu'à l'article 17 justement, il y soit fixé déjà le nombre et la localisation des futurs hôpitaux. Il eut été sûrement plus rationnel, à notre avis, que l'on ait réfléchi, tout d'abord, à une planification géographique et opérationnelle plus globale sur un système de santé qui garantit prioritairement des soins de qualité, l'objectif numéro 1 de cette planification hospitalière étant l'utilité publique et le but final à atteindre demeurant à l'évidence une juste équité entre tous les patients de ce canton, point 1.1 du volumineux rapport de la commission.

Nous demandons, par conséquent, que la deuxième commission fasse cette analyse à fond en englobant dans sa réflexion l'article 15, alinéa 2, qui traite justement de l'élaboration de la planification.

A ce propos, notre groupe se pose objectivement la question de savoir si l'hôpital de Sion ne devrait pas bénéficier d'un statut particulier, dans la mesure où on le considère dans ce projet comme l'hôpital cantonal. Il pourrait, par exemple, de ce fait, ne pas être compris dans la planification en tant qu'hôpital de zone et ainsi faciliter une meilleure répartition de la planification.

Concernant l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV), fondation de droit privé, nous souhaitons que, malgré qu'il conservera son indépendance financière et en dépit du rapport élogieux en tous points de la commission de gestion en 1999, son intégration au sein du RSV fasse l'objet d'une attention toute particulière au niveau de sa rationalité opérationnelle et de la qualité de ses prestations.

Pour l'article 21, lettre d, qui parle des compétences du conseil d'administration du RSV, notre groupe se demande si l'on peut légitimement cautionner le fait que ce conseil d'administration prépare le budget, présente les comptes au Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (art. 18, al. 2, lettre f) et qu'à la fois ce même conseil d'administration soit l'organe habilité à les adopter. La question est posée.

Quant à l'article 30quater, alinéa 1, nous souhaitons que la deuxième commission fasse un inventaire précis de toutes les missions susceptibles d'être décrétées d'utilité publique. Ainsi, lorsque cette liste exhaustive sera arrêtée, ces prestations devront faire l'objet d'une rubrique particulière dans la présentation du budget annuel.

Nous demanderons aussi la suppression de l'article 49, alinéa 3, lettre b. Nous estimons, en effet, qu'il n'apporte concrètement rien de substantiel par rapport à ce qui est déjà contenu dans l'alinéa 2.

Divers amendements sur les points qui viennent d'être mentionnés seront donc déposés et traités jeudi.

Malgré tout ce qui vient d'être dit, le groupe radical-libéral soutiendra ce projet et entre bien volontiers en matière afin que le RSV, après des débuts quelque peu chahutés et chaotiques, puisse enfin faire son oeuvre sur des bases solides.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Es ist uns allen bekannt, dass im Gesundheitsbereich national nach Lösungen gesucht wird um die Kosten in den Griff zu bekommen ohne eine Qualitätseinbusse zu riskieren. Unser Kanton steht nun vor einem wichtigen Meilenstein, der die Basis zu einem gangbaren Weg im Gesundheitswesen sein könnte. Zwar handelt es sich um eine erste Etappe des gesamten Gesundheitsgesetzes, doch die Diskussionen in der Öffentlichkeit zeigen klar, dass die bisher durchgeführten Reformen im Gesundheitsnetz Wallis beträchtlich waren. Immer wenn alte Gewohnheiten aufgegeben werden müssen und Neues ansteht, kommt Skepsis auf und einige versuchen am Bisherigen festzuhalten.

Betrachten wir die bisherige Reorganisation des GNW möglichst objektiv, dann müssen wir zugestehen, dass in relativ kurzer Zeit viel erreicht wurde. Natürlich kämpft das GNW noch mit so genannten "Kinderkrankheiten" und hat noch viel Arbeit vor sich.

Die CSPO-Fraktion ist der Meinung, dass nach wie vor aus regionalpolitischen Gründen gewisse Entscheidungen vielleicht sinnvoll sein mögen, was aber gesundheitspolitisch nicht konsequent ist. Dieses "Türchen offen lassen" für alle zeigt sich teilweise auch im vorliegenden Gesetzesentwurf. Wenn wir es schon allen möglichst recht machen wollen, dann hoffentlich auch soweit wie möglich im Bereich der Infrastrukturen. Standorte, die bisher gut gewirtschaftet haben, dürften nun bei den Entschädigungen nicht zu den Verlierern gehören. Oder könnte es sein, dass diejenigen, die am lautesten protestieren, schlussendlich am erfolgreichsten sein werden?

Es wird also von unserer Seite her Abänderungsvorschläge geben, unter anderem betreffend der Entschädigung für die Übernahme der Infrastrukturen und des Status der Angestellten.

Die CSPO-Fraktion ist der Meinung, dass es nun an der Zeit ist, die Übergangssituation zu beenden und durch den vorliegenden Gesetzesentwurf Stabilität zu erreichen.

In diesem Sinne sind wir für Eintreten.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

En acceptant, à l'unanimité, d'entrer en matière sur le projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires, le groupe DC du Bas-Valais a débuté dans la sérénité son examen du texte proposé.

Cette acceptation d'entrer en matière souligne la volonté du groupe d'ancrer dans la loi et, aujourd'hui, les principes régissant le Réseau Santé Valais (RSV) et faisant actuellement l'objet d'un décret.

Les députés DC du Bas-Valais acceptent également la décision du Conseil d'Etat du 13 octobre 2005 relative au calendrier de la révision de la loi sur la santé en trois étapes et avant la fin de la présente législature. En effet, quand bien même il faut toujours garder à l'esprit une vision globale du système de santé, il est possible de traiter séparément le volet hospitalier des autres.

En ce qui concerne l'initiative "Soins pour tous", nous tenons à ce que soient respectées les dispositions légales régissant le traitement de toute initiative populaire cantonale. Le Parlement n'a donc, cette semaine, à se prononcer que sur la recevabilité de dite initiative.

C'est dès lors, Chers collègues, avec beaucoup de scepticisme que notre groupe a reçu la proposition de la commission à l'article 3bis. Si nous ne sommes bien évidemment pas opposés à toute tentative de rapprochement avec les initiants, nous comprenons difficilement que l'on puisse chercher à anticiper un débat qui devra être tenu, mais qui ne saurait l'être notamment avant que les communes concernées par le découpage proposé du district de St-Maurice ne soient tout simplement consultées. Vu le caractère prématuré de cette proposition, laquelle n'est au demeurant à leur sens pas compatible avec la situation juridique actuelle de l'hôpital du Chablais, les députés DC du Bas-Valais s'y opposeront, unanimement, en proposant la suppression de l'article 3bis et le retour, à l'article 3, lettre e, au texte du Conseil d'Etat.

Quelques autres modifications seront proposées, sur lesquelles nous nous expliquerons lors de la lecture de détail.

Parmi ces dernières, la plus significative peut-être vise à la suppression des deux dernières phrases de l'article 26, alinéa 2.

Par cette proposition, notre groupe entend éviter la systématisation des subventions extraordinaires en contraignant, le cas échéant, le RSV à assumer, dans le cadre de son budget, l'éventuel manco de revenus lié à une mauvaise estimation de l'activité effective.

Nous voulons encore saisir l'opportunité de ce débat d'entrée en matière pour obtenir du Conseil d'Etat, respectivement du département en charge de la santé, la claire et irrévocable assurance que l'examen des surcapacités éventuelles dans le domaine hospitalier est continuellement effectué et que la lutte contre les surcapacités est une priorité absolue.

Nous avons déjà exprimé dans cette salle, et nous le répétons volontiers, que nous ne pouvons ni comprendre ni accepter qu'une baisse du nombre de cas traités n'induisse pas une réduction des coûts.

S'agissant du transfert des infrastructures, nous comprenons que la loi ne puisse traiter que des principes, principes qui nous conviennent, mais resterons attentifs au développement des discussions qui suivront la fin des travaux de la commission Boillat.

Nous tenons, cependant, d'ores et déjà à être renseignés, voire rassurés, sur la portée de la modification proposée par la commission à l'article 46, alinéa 2, de la loi.

Qu'en est-il donc des principes régissant le transfert de propriété en ce qui concerne la partie valaisanne de l'hôpital du Chablais?

Au-delà de cette question, nous profitons d'ailleurs d'interpeller le Gouvernement sur l'état d'avancement du dossier de l'hôpital du Chablais. Quelles assurances sont actuellement données par vos homologues vaudois?

Nous terminons enfin avec quelques questions plus générales:

- Malgré la suppression de l'article 3bis, ne serait-il pas opportun de parler, dans l'ensemble du corps du texte, de "zone hospitalière" à la place de "région hospitalière"? Nous laissons la question ouverte.
- La systématique du texte, en particulier des notes marginales, est-elle bien respectée aux articles 30 à 30quater?
- Lors d'une éventuelle indemnisation des anciens propriétaires des infrastructures, peut-on assurer que le contribuable ne passera pas deux fois à la caisse, lui dont l'impôt communal a déjà servi à financer les infrastructures et dont on utilisera une part de l'impôt cantonal pour indemniser les anciens propriétaires?
- Ne serait-il pas opportun de prévoir dans la loi une norme générale d'indexation utile notamment dans le futur pour la mise en œuvre de l'article 24?

Dans l'attente d'une réponse à ces diverses questions, je le répète, nous acceptons d'entrer en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le 4 septembre 2003, quand le décret sur le Réseau Santé Valais (RSV) a été adopté, quelques voix s'étaient élevées. On disait que les communes avaient été mises à genoux pour mieux leur faire accepter ce décret. On dénonçait le manque de transparence qui n'allait pas manquer de caractériser ce mastodonte. Pourtant, une majorité de députés a cru aux promesses qui avaient été faites que, grâce au RSV, la médecine hospitalière coûterait moins cher et serait de meilleure qualité.

Depuis la mise en place du RSV au début 2004, toutes les craintes que l'on pouvait avoir se sont, hélas!, réalisées: manque de transparence, dilution des responsabilités, perte de contrôle du politique, prestations en baisse pour des coûts en augmentation, organisation médicale défaillante, qui se traduit notamment par une explosion des coûts des transferts en ambulance et par un mécontentement légitime de la population et du personnel aussi d'ailleurs.

Dernièrement encore, on a voulu nous faire croire que le RSV commençait à faire du bénéfice. En réalité, on sait que, derrière les présentations comptables, le RSV continue à perdre de l'argent, des millions, malgré cette espèce de cadeau de plus de 3 millions que le Conseil d'Etat a accepté de faire pour 2005, comme il l'avait fait pour 2004, pour camoufler les effets de la diminution du nombre de cas. Comment a-t-il osé maintenir cette décision en dépit des promesses qu'il nous avait faites en décembre 2005, certes seulement pour 2006? Il nous le dira, au cours d'une prochaine session, mais peut-être aujourd'hui déjà, en réponse à une interpellation déposée par le groupe UDC/SVP. Toujours est-il que le RSV, en 2005, c'est un déficit effectif en hausse (près de 8 millions) et une diminution de l'activité – cela a déjà été relevé – sans réduction proportionnelle des coûts. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'Inspection cantonale des finances.

Le RSV, contrairement à ce qu'on nous dit, c'est donc un échec, un échec médical, dont on ne cesse, encore dernièrement, de corriger les errements, et un échec financier – je viens d'en parler. C'est cela qu'on nous demande aujourd'hui d'ancrer dans la loi et c'est cela justement que nous refusons. Ce que nous refusons aussi, c'est l'hypothèque très lourde qui grève tout ce processus. En effet, avec le RSV, le Conseil d'Etat a créé une situation de fait accompli. C'est le résultat du recours au décret, car ce qui, en apparence, avait vocation à être limité dans le temps apparaît aujourd'hui, aux yeux de beaucoup, comme une fatalité. Plus personne, ou presque, n'arrive à imaginer simplement que les choses, qui pourtant ne vont pas ou pas si bien que cela, pourraient être autrement qu'elles ne sont, et cela est grave, car ça signifie que trop d'entre nous risquent de ne plus se sentir vraiment libres d'apprécier la situation et de décider de l'avenir dans l'intérêt du canton. Cela voudrait dire à ce moment-là que ce débat ne serait qu'un exercice alibi.

De fait, la montagne a accouché d'une souris, car ce qui nous est proposé aujourd'hui, à quelques nuances près, c'est de transformer le décret en loi; c'est de ne rien changer d'essentiel en tout cas et de continuer sur une voie dont on sait pourtant qu'elle n'est pas la bonne.

Bien, nous soutenons l'idée de rationaliser la gestion des hôpitaux, en particulier en ce qui concerne les soins aigus.

Encore faut-il savoir comment.

L'élément central, essentiel, du décret tout comme du projet, c'est la nature juridique du RSV et sa position par rapport au politique, par rapport à l'Etat. A cet égard, nous disons que la politique de la santé, en Valais, a été pratiquement confisquée par ce navire sans pilote qu'est le RSV. La politique (le Gouvernement d'abord, mais le Parlement ensuite) doit donc se réapproprier la politique de la santé et en reprendre le contrôle. Pour cela, il faut en finir avec cette dilution des responsabilités, à laquelle a conduit cette structure qu'on appelle d'établissement de droit public autonome. Dans ce sens, les institutions et les établissements sanitaires cantonaux doivent être gérés sous l'autorité directe du département. C'est le seul moyen pour le Parlement d'exercer un contrôle efficace sur une entité qui, bon an mal an, dépense quand même l'équivalent du cinquième du budget de l'Etat.

Malheureusement, le projet va exactement en sens inverse, car ce qu'on nous propose, c'est d'ancrer dans la loi ce système dont on ajustement dénoncé le manque de transparence.

Pour le surplus, ce projet, même après son passage en commission, reste dans la demi-mesure en ce qui concerne la rationalisation de la gestion des lits aigus. Par le biais des mécanismes de subventionnement, il cherche à harmoniser de manière inutile, mais surtout coûteuse, les conditions sociales et salariales de l'ensemble des établissements concernés, y compris privés. La question de l'indemnisation des propriétaires des établissements que l'Etat se propose de reprendre est loin d'être réglée. Et, pourtant, on veut verrouiller définitivement toute cette procédure d'indemnisation, cela principalement – il faut bien en être conscient – au détriment des communes. Le régime transitoire n'est pas clairement réglé, ni pour les conditions salariales des employés des institutions psychiatriques du Valais romand et du Centre valaisan de pneumologie, ni pour leurs conditions sociales, ni pour les modalités de leur transfert de la CPPEV à la PRESV. Tout cela, comme d'autres questions très importantes, est, peut-être dangereusement, laissé à l'appréciation du Conseil d'Etat dans une ordonnance dont, pour l'instant, nous ignorons le projet.

Enfin, ce projet, pour lequel le Parlement, à commencer par la commission, a été constamment mis sous pression, respire la précipitation. J'en veux pour preuve supplémentaire qu'on n'a même pas attendu, avant de nous les soumettre, les résultats d'une étude qui est en cours pour évaluer l'impact de la transformation du système hospitalier sur la qualité des soins en Valais alors que la question de la qualité des soins était présentée, au départ, comme un des objectifs essentiels du RSV et du décret de l'époque.

Pour toutes ces raisons, parce qu'il refuse la politique du fait accompli, parce qu'il refuse le manque de transparence et parce qu'il refuse de se prêter à un exercice alibi, le groupe UDC/SVP refuse d'entrer en matière et vous invite à en faire autant.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Die Fraktion der SPO hat sich eingehend mit dem Gesetzesentwurf über die Krankenanstalten und –institutionen befasst. Sie ist für Eintreten auf die Vorlage.

Vor zweieinhalb Jahren nahm der Grosse Rat das Dekret betreffend das Gesundheitsnetz an. Es war wohl eine der grössten Reformen, die der Kanton in den letzten Jahren an die Hand nahm. Unter dem öffentlich-rechtlichen Dach des Gesundheitsnetzes Wallis wurden alle öffentlichen Spitäler vereint und einer gemeinsamen Leitung unterstellt. Diese grundlegende Änderung erlaubte es dem Staatsrat auch mutige und griffige Spitalplanungsentscheide zu fällen.

Die Resultate lassen sich sehen. Die jährliche Kostensteigerung von sechs bis sieben Prozent konnte gebremst werden und die jährlichen Steigerungen bewegen sich heute zwischen vernünftigen zwei und drei Prozent. So sind die Finanzen des Gesundheitsnetzes im Jahr 2006 plus/minus ausgeglichen, was ein positives Zeichen ist. Durch die Reorganisation des Spitalwesens wurden die Walliser Spitäler für Ärztinnen und Ärzte wieder attraktiv.

Für das Personal war der Umstrukturierungsprozess schwierig. Es ist klar, dass jede Veränderung Unsicherheiten und manchmal auch Ängste hervorruft. Jahrzehntelange Gewohnheiten mussten über Bord geworfen werden und die Arbeit fand in neuen Teams statt. Eine nicht immer optimale Kommunikation im inneren des GNW hat die Unsicherheiten noch verstärkt. Da müssen noch Verbesserungen angebracht werden. Positiv bewerten wir den Entscheid des Staatsrats, dem GNW ein Kündigungsverbot auferlegt zu haben. Somit hing neben den anderen Schwierigkeiten nicht noch das Damoklesschwert eines möglichen Arbeitsplatzverlustes in der Luft.

Die Gewerkschaften spielten im Reformprozess eine sehr konstruktive und positive Rolle, die ich hier hervorheben will.

Wichtig ist für uns auch die Positionierung der Frauen im Gesundheitsnetz, im Verwaltungsrat, in den Leitungsebenen und auch in der Klassifizierung der frauenspezifischen Berufe im Lohngefüge des GNW. Es darf nicht angehen, dass beispielsweise die Fachangestellten Gesundheit lohnmässig unter ihrem Wert klassiert werden.

Mit der jetzigen Vorlage soll das Gesundheitsnetz im ordentlichen Recht in einem formellen Gesetz verankert werden. Wir unterstützen dieses Anliegen.

Positiv heben wir auch den Willen der thematischen Kommission hervor, der bei der Spitalpolitik in allererster Linie auf die Qualität setzt. Die regionalpolitisch gefärbten Ansinnen müssen zu Recht in den Hintergrund treten. Wir haben als verantwortungsvolle Politikerinnen und Politiker nicht das Recht, auf dem Buckel der Patientinnen und Patienten kurzsichtige regionale Kirchturmpolitik zu betreiben und auf dem Fundament von Kirchtürmen und auf dem Buckel von Patientinnen und Patienten eine kurzsichtige Politik zu betreiben, wie das beispielsweise Herr Jean-Marie Schmid und seine Anhänger der Spitalschliessungsinitiative tun.

Wir begrüssen auch den Vorschlag, dass für die Alters- und Pflegeheime und die Sozialmedizinischen Zentren künftig der Abschluss von Gesamtarbeitsverträgen eine Voraussetzung für die staatliche Subventionierung darstellt. In der Tat müssen die Lohn- und Sozialbedingungen des dort arbeitenden Personals angeglichen und harmonisiert werden. Das ist am besten mittels Gesamtarbeitsverträgen der Fall.

Was die Finanzierung von gemeinnützigen Leistungen (festgehalten in Artikel 30quater) anbelangt, sind wir mit dem Grundsatz einverstanden. Aber wir hoffen, dass diese Befriedigung von regionalen Anliegen von der Regierung restriktiv gehandhabt wird.

Bezüglich Spitalliegenschaften finden wir es richtig, dass diese ins Eigentum des Kantons und nicht in jenes des Gesundheitsnetzes übergeführt werden. Es war und es ist der Kanton, der diese Immobilien subventionierte und finanzierte. Er soll auch Eigentümer dieser Liegenschaften werden, um diese dann dem Gesundheitsnetz zum Gebrauch zu überlassen. Wir haben gehört, dass mit fast allen Spitalvereinigungen gute Lösungen gefunden werden konnten. Die SPO-Fraktion erwartet, dass bis zur zweiten Lesung die Verhandlungen definitiv abgeschlossen sind.

Bezüglich des Übertritts des Personals des Walliser Zentrums für Pneumologie und der Institutionen für Psychiatrie des welschen Kantonteils in die Vorsorgekasse Gesundheit Wallis, darf es unter dem Strich keine Verschlechterung für das Personal betreffend die Altersvorsorge geben. Wir nehmen von den Garantien des Staatsrats diesbezüglich Kenntnis.

Zum Schluss noch dies:

Die Finanzkommission hat das Finanzinspektorat beauftragt das Gesundheitsnetz wie auch die Dienststelle für Gesundheitswesen unter die Lupe zu nehmen. Beide Berichte kommen zum Schluss, dass in beiden Instanzen gute Arbeit geleistet wird. Die angeführten kleineren Mängel sind innert der nötigen Frist zu beheben.

Das GNW ist kantonsweit der grösste Arbeitgeber. Die Fusion von zehn Spitalinstitutionen unter einem Dach wurde innert kürzester Frist durchgezogen und die Entscheide der Regierung wurden zügig umgesetzt. Es ist aus unserer Sicht auch an der Zeit den Verantwortlichen des GNW unsere Anerkennung für die geleistete Arbeit auszusprechen.

Wir werden einige Abänderungsanträge stellen. Dabei geht es um die Vertretung der Frauen im Verwaltungsrat und in den GNW Leitungsebenen, aber auch um eine Abänderung des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten. Es geht nicht an, dass alle GNW Mitarbeiter und Mitarbeiterinnen vom Einsitz in den Grossen Rat ausgeschlossen werden.

Mit diesen Bemerkungen sind wir für Eintreten.

Merci.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Krank sein oder verunfallt und sich in Spitalpflege begeben müssen ist immer unangenehm, kann belastend sein und schmerzen; für den Betroffenen wie auch für seine Angehörigen.

Die Forderung an die Spitalpflege sind eine optimale Behandlung durch einen kompetenten Arzt, dem der Patient, die Patientin Vertrauen schenken kann. Wichtig ist auch die gute Betreuung seitens des Spitalpersonals. Im weiteren wird Wert auf gutes Essen gelegt und geschätzt werden ebenfalls die Besuche der lieben Mitmenschen. Es ist aber der grossen Mehrheit der Walliser Bürgerinnen und Bürger sowie der je nach Saison recht zahlreichen Touristen zweitrangig oder sogar gleichgültig wo sich das Spital befindet und vor allem welchen Gesetzen, Regelungen, Direktoren und Verwaltungsräten es unterstellt ist. Wichtig ist ihnen, dass sie gesund werden und das Spital schnell wieder verlassen können. Diese Tatsache ist einerseits beruhigend für uns Politiker und Verantwortlichen der Walliser Spitäler, andererseits sind wir aber gefordert für optimale Strukturen und Organisation der Spitalzentren besorgt zu sein.

Vor zwei Jahren hat der Grosse Rat dem Inkrafttreten des GNW zugestimmt. Das Dekret ist bis Anfang 2007 befristet worden. In einem ersten Schritt der Reformen des Walliser Gesundheitsgesetzes soll das GNW im Gesetz verankert werden. Der Gesetzesentwurf sieht Änderungen zum Dekret vor. Davon möchte ich erwähnen, dass die psychiatrischen Institutionen, das Zentrum für Pneumologie und das Zentralinstitut der Walliser Spitäler ins GNW eingebunden werden, die Organisation und Verantwortung des Notfalldienstes vor dem Spitaleintritt im Gesetz verankert werden soll und die Frage der Vorsorgekassen des Spitalpersonals ebenfalls neu geregelt wird.

Rückblickend auf die vergangenen zwei Jahre kann festgestellt werden, dass beim GNW mehrheitlich die positiven Aspekte überwiegen.

Ich erwähne hier ein paar wichtige Punkte, die im SZO erreicht worden sind.

Durch die Konzentration der Fälle konnte die kritische Grösse erreicht und der Qualitätsstandard aufrecht erhalten oder sogar verbessert werden. Die Konzentration der Spezialisten an einem Standort führte zu einer optimalen Betreuung der Patienten. Es sind insgesamt 16 Stellen abgebaut worden, bei gleich bleibendem Leistungsauftrag und trotz der Stellenreduktion konnte sogar eine 4 Stellen Notarztequipe aufgebaut werden.

Es wurden grosse Anstrengungen in Sachen Teamentwicklung unternommen, wobei hier eine weitere Optimierung angestrebt werden muss. Betriebswirtschaftlich führte eine gemeinsame Buchhaltung für das gesamte GNW und ein einheitliches administratives EDV System zu einer besseren Transparenz und Vergleichbarkeit der Kosten. Das SZO konnte im zweiten Jahr nach der Fusion eine ausgeglichene Rechnung präsentieren.

Es ergeben sich aber auch Nachteile wie die unerwünschten Patiententransporte zwischen den Standorten, die hohe Kosten verursachen. Die Nachteile fallen zwar weit geringer aus als die Vorteile, aber die Forderung nach regionaler Ausgeglichenheit ist teilweise schwer mit den ärztlichen und wirtschaftlichen Aspekten vereinbar. Die Sicherstellung der Pflegequalität muss jedoch immer dem regionalen Ausgleich voran gestellt werden.

Die CVPO fordert, dass die Entschädigungsansprüche seitens der Gemeindeverbände für die Übertragung der Spitalinfrastrukturen unbedingt für die zweite Lesung unter Einbezug der Kriterien der Kommission Boillat geregelt werden müssen.

Die CVPO ist mehrheitlich für Eintreten, eine Minderheit hat sich aber mit der Standortfrage und Disziplinenaufteilung nicht abgefunden und kann sich auch heute noch nicht mit dem GNW anfreunden.

Es gibt jedoch keine besseren Alternativen, die Möglichkeiten sind gering und ich stelle abschliessend fest:

Der Zug ist abgefahren, zum Umkehren ist es zu spät. Das GNW gibt uns aber die Möglichkeit zu bestimmen in welche Richtung wir fahren wollen, an welchen Stationen und wie lange wir anhalten möchten. Es ist aber nicht mehr möglich und zumutbar aus dem Zug auszusteigen und wieder an den ehemaligen Ausgangspunkt mit den alten Strukturen zurückzukehren. Das dürfen wir unseren kranken und verunfallten Mitmenschen und dem Personal der Spitalzentren nicht antun – sie werden es uns danken.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):

Ainsi donc avec le projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires, nous progressons vers l'inscription du Réseau Santé Valais (RSV) dans la loi.

Le Conseil d'Etat et la commission ont dessiné dans ce projet de loi des axes qui sont, pour notre groupe, des axes essentiels, notamment:

- à l'article 15, la commission entend mettre clairement, en matière de planification, la priorité sur la qualité des soins et la maîtrise des coûts alors que l'équilibre régional n'est envisagé que comme priorité 2;

- l'intégration des IPVR au sein du RSV;
- à l'article 30quater, article qui donne une base légale au Conseil d'Etat pour reconnaître comme mission d'utilité publique certaines prestations relevant de la planification, mais dont le financement ne peut être assuré, le Grand Conseil, lors du budget, décidera in fine de l'acceptation ou du rejet des missions et des montants proposés;
- à l'article 8 qui lie le droit au subventionnement à diverses conditions, entre autres au fait de respecter les conventions collectives de travail.

Nous soutenons globalement le projet de loi, mais des améliorations sont encore possibles. Aussi notre groupe déposera-t-il quelques amendements dans son souci de rechercher la qualité des soins et la maîtrise des coûts.

Les résultats acquis à ce jour par le RSV nous éblouissent, mais ne nous aveuglent pas. Tout n'est pas gagné. Tout n'est pas fait. Il y a encore du pain sur la planche, notamment au sujet du transfert des propriétés et des infrastructures, de la prévoyance professionnelle, de l'organisation des transferts des patients d'un site à l'autre, de l'amélioration de la qualité, de l'information. Comme c'est assez rare, je tiens à souligner que, sur certains de ces points, je suis d'accord avec mon collègue Jean-Luc Addor. Les responsables de la mise en place du RSV connaissent ces points faibles, ils le savent; c'est eux-mêmes qui les ont annoncés.

Au sujet de la prévoyance professionnelle, le projet de loi donne une direction claire, soit le transfert des assurés de la CPPEV vers le PRESV. Le détail de certaines modalités comme les modalités touchant les assurés actifs proches de la retraite de la CPPEV est encore ouvert et doit le rester afin d'être étudié et harmonisé sur la base des orientations qui seront prises, ces jours, dans la discussion sur le projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais.

La commission aurait pu, en suivant la proposition du Conseil d'Etat à l'article 4, lui donner des compétences en matière de planification des équipements lourds. La commission en a décidé autrement en biffant cet article. Notre groupe regrette cette décision; aussi proposerons-nous de réintroduire cet article. Nous n'y voyons aucune entrave directe au privé, mais bien une recherche de la maîtrise des coûts par une coordination entre les partenaires publics et privés basée sur les besoins de la santé publique.

Tout n'est pas fait. Tout n'est pas gagné. Il reste quelques députés pour combattre globalement ce projet de loi. Cela se comprend selon l'angle d'analyse sanitaire et Politique..., avec un P majuscule.

Alors, il est évident que pour assurer la qualité et la maîtrise des coûts, il faut regrouper les disciplines afin d'atteindre une masse critique amenant à plus de pratique, de connaissance et de compétence. Les comptes 2005 de l'Etat s'affichent glorieusement positifs..., c'est aussi dû à la maîtrise des coûts de la santé depuis la mise en place du RSV.

L'on peut analyser l'ensemble sous l'angle du régionalisme, mais presque plus personne ne le fait. Alors si ma vue globale va de la Raspille à la Lienne, il est évident qu'au-delà de Sierre, ce n'est plus mon affaire.

L'on peut analyser l'ensemble sous aucun angle. Aristophane disait de ceux-là: "C'est terrible d'être né avec le caractère tellement difficile qu'on se met tout de suite à jeter des pierres et à pousser des cris sans vouloir attendre un mot d'explication."

Notre groupe accepte l'entrée en matière, en donnant raison, et totalement raison, à Pascal Couchepin qui disait au téléjournal de 19 h 30, le 8 novembre 2005: "En matière de santé, il faut modifier, modifier de manière têtue."

Merci.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Das Gesetz über die Krankenanstalten und –institutionen soll das derzeit geltende Dekret über das GNW ersetzen. Beim Gesetz über die Krankenanstalten geht es bekanntlich darum, das GNW im Gesetz zu verankern.

Die FDPO begrüsst dies grundsätzlich, denn unseres Erachtens gibt es derzeit keine Alternative zum GNW. Zudem ist das Dekret bis zum 1. Februar 2007 befristet.

Bei der Eigentumsübertragung der Spitalinfrastruktur von den Gemeindeverbänden auf den Kanton bzw. das GNW und der damit zusammenhängenden Abgeltungen, sehen wir jedoch gewisse Probleme.

Es ist fraglich ob die Gemeindeverbände die Spitalinfrastruktur zu den vorgesehenen Bedingungen an den Kanton bzw. das GNW abzutreten bereit sind und ob die von der Kommission geschätzten Kosten in der Grössenordnung von sieben bis acht Millionen dafür reichen werden.

Die FDPO ist für Eintreten.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

En complément à ce qui a été dit par plusieurs de mes collègues, notamment les députés Jacques Melly, Nicolas Voide et Jean-Luc Addor, remarques préliminaires concernant les coûts du Réseau Santé Valais (RSV).

La catastrophe financière que nous avons dénoncée est effectivement là puisque, pour l'année 2004/2005, la part versée par les assureurs a augmenté de 8% et que la subvention ordinaire a augmenté de 25%, de 139 millions à 174 millions entre l'année 2004 et le budget 2006. Cela dit à titre de remarque.

En outre, une question s'est également posée, et par les mêmes personnes, celle des surcapacités. Le RSV présente aujourd'hui des statistiques liées aux lits autorisés. Ce que nous aimerions savoir, au niveau de l'entrée en matière, c'est le nombre de lits désaffectés. On sait qu'à Sion, il y a au moins un étage de fermé, qu'à Sierre, il y a une cinquantaine de lits de fermés, qu'à Martigny, il y en a probablement autant, etc. Donc, pour avoir une idée plus claire de la situation au niveau de l'entrée en matière, sans m'y opposer bien sûr, je demande simplement des éclaircissements au chef du département pour nous dire quel est le nombre de lits désaffectés dans le canton.

Merci.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Vorweg eine Bemerkung an meine Kollegin Schmidhalter.

Wenn ich hier und heute rede, dann ist das nicht einzig und allein die Person Schmid Jean-Marie. Ich handle im Auftrag der Präsidentenkonferenz der Bezirke Goms, Östlich Raron und Brig vom 23. April 2004. Dies nur zur Klarstellung.

Meine Damen und Herren, das Jahr 2006 wird mit Bestimmtheit als Spitaljahr in die Analen der Walliser Politik eingehen. Das politische Umfeld und die spitalpolitischen Sachthemen sind gegeben. Ich äussere mich zunächst zum politischen Kontext.

Meine Damen und Herren.

1. Es wird Tatsache, dass just 2006 unser Spitalminister Thomas Burgener dem Wallis als Staatsratspräsident vorstehen wird. Dieses Parlament wird ihn anfangs Mai 2006 in dieses Amt wählen. In der Folge wird das Wallis 2006 durch einen roten Regierungschef dirigiert. Das muss a priori nicht schlecht sein. Gesundheitspolitische Baustellen gibt 's zur Genüge. Sie gewinnen 2006 aber medial an Relevanz.
2. Es wird Tatsache, dass Parlament und Regierung 2006 aufgrund der politischen Agenda die neue Spitalpolitik verabschieden werden. Wir haben ja schon ein fixfertiges "Spitalmenu", voll SP-like, CVP-gekocht, staatlich portioniert und via GNW zentral serviert. Kantonalisierung, 100 prozentige staatliche Lenkung und Spitalabbau sind die typischen Eigenschaften des neuen Walliser Spitalmodells. Die Weichen sind gestellt. Das geflügelte Wort heisst – selbst in unserer CVPO – die Uhren nicht zurückstellen. Stellen Sie die Uhren nur vor: voll auf SP-Zeit.
3. Es ist Faktum. Das GNW hat das Spitaljahr medial bereits mit einer Welle von Spitalfacts and -figures eingeläutet. Das ist natürlich gewiefte Taktik und ist voll orchestriert. Praktisch keine Woche verging oder vergeht ohne beschönigende, breitgewalzte Berichte und Statistiken zum Walliser Spitalkonzept 2005 und dem Geschäftsgebaren 2005. Das kuriose: die grosse bürgerliche Mehrheit in diesem Saal ist für mehr Staat und ein kantonales Spitalmonopol. Stellt sich mir bloss die Frage: ist das noch bürgerliche Politik? Ist das nicht eher ein cleverer SP-Polit-Schachzug? Linke Politik setzt um und realisiert, bürgerliche Politik staunt, stimmt gar mehrheitlich zu und applaudiert und damit "basta".
4. Es ist Tatsache, dass all jene, welche das Hohelied der offiziellen, kantonalisierten und verstaatlichten Walliser Spitalpolitik nicht mitsingen, politisch bekämpft und ausgegrenzt werden. Ich bin der Meinung, wir haben heute im Wallis eine Behördenkultur von 1798. Der Staat lenkt, der Staat diktiert, der Staat Wallis konfisziert, der Staat Wallis will Uniformität und er reklamiert für sich bald für alle Lebensbereiche staatliche Lösungen und staatliche Allmacht. Mein Gott, schenk uns im Wallis etwas mehr liberale Einsichten und Fortune, statt staatliche Willkür und etatistisches Gehabe, wie es teils das GNW und Chefbeamte der Spitalzentren oft verspüren lassen.

5. Als Co-Präsident des Initiativkomitees "Pflege für alle" erlebe ich übrigens auch die Macht unserer Presse hautnah. Es ist ein ungleicher Kampf – David gegen Goliath – auch medial.

Meine Damen und Herren, wir sind uns einig, das Umfeld unserer Spitäler ändert laufend. Höhere Ansprüche der Patienten, medizinischer Fortschritt, statt Kosten- jetzt Preistarife, neue Finanzierung im KVG und der höhere Wettbewerbsdruck erheischen spitalpolitische Anpassungen. Aber bitte mit System. Das fehlt beim Kanton: entweder haben wir hier Friede, Freude, Stillstand oder eine "hü / hott" Reform.

Ich kritisiere folgende Aspekte der laufenden Spitalreform 2004.

Zum ersten: Das Spitalkonzept und die Disziplinenaufteilung ist eine laufende Improvisation, ein ständiges Vor und Zurück. Ich verweise nur auf die am 31.3.2006 veröffentlichten neuesten Entscheide des Staatsrates in Sachen Spitalplanung. Einmal mehr wurden, entgegen den Versprechungen des Staatsrates vom Januar 2004, weitere Disziplinen verschoben. Der Akutbereich im Spital von Brig wird systematisch heruntergefahren, abgebaut und zerstört. Und zwar genau so, wie es dem Staat Wallis, dem Departement, dem GNW und all den Klinikbeamten eben passt. Man spricht von "Multisite" Lösung, medizinisch und ökonomisch. Für mich ganz klar eine second solution. Versprechen und Zusagen von 2004 werden klar nicht gehalten. Das Gesundheitsdepartement, die GNW Politik ist völlig intransparent, wechselhaft und willkürlich, nach der Devise: Spital und Personal friss oder stirb.

Die Taktik des GNW ist klar:

- es ist ein Diktat der kurzen Fristen,
- bei der Umsetzung des GNW herrscht eine Methode des Kahlschlags und die
- Ergebnisse werden laufend beschönigt.

Das Walliser Spitalmodell ist ein Staatsmodell, das kein Kanton in der Schweiz einfach telquel übernehmen wird. Es ist kein Vorzeigemodell. Alternativen zum Walliser Staatsmodell gäbe es aber mehrere. Man muss diese nur konsultieren, überprüfen und auch bewerten. Ich war mehrmals in den Kantonen, die andere Modelle haben: Thurgau, Aargau. Und ich bin der Meinung, das müsste eine thematische Kommission eben auch hier mit einbeziehen.

Zum zweiten: Das Spitalkonzept 2004 und das GNW vermag bei wichtigen Erfolgspositionen der Spitäler nicht zu befriedigen. Da geht es einmal um die Qualität in der Versorgung. Diese hat im Oberwallis seit dem GNW massiv gelitten. Kenner sprechen von einer mindestens 30-prozentigen Verschlechterung in der Qualität der medizinischen Versorgung. Es geht nicht nur um Patientenzufriedenheit wie sie das GNW stolz präsentiert. Die Patientenzufriedenheit war, meine Damen und Herren, im Oberwallis vor dem GNW klar höher.

Wir alle wissen, dass es harte Kriterien für eine objektive Bemessung der Qualität im Spital gibt. Uns interessiert beispielsweise wie die ungeplante Rehospitalisationsrate heute aussieht oder wie ein Benchmark für einzelne Eingriffe CIRS (critical incident reporting system) im kantonalen Kontext und im nationalen Vergleich aussieht.

Zum dritten: Das Spitalkonzept und das GNW argumentiert mit Kosteneinsparungen. Meine Damen und Herren, die Spitler Brig und Visp waren schon vor der Reform 2004 wirtschaftlich effiziente Regionalspitler. Einen Quervergleich mit hnlichen Spitlern in der Schweiz betreffend tiefem Kostenniveau mussten sie nicht scheuen. Die Kostenentwicklung in den Jahren vor Einfhrung des GNW war in den beiden Oberwalliser Spitlern unterdurchschnittlich. Die Kostentransparenz und eine objektive Vergleichbarkeit war gegeben. Ein wichtiger Benchmark war ja die Fallkostenpauschale. Und wenn schon von Kosteneinsparungen die Rede ist, dann folgendes: Da haben wir den Rckgang der Akutpflegetage in den Walliser Spitlern von 1995 – 2005 (ich habe die Zahlen bei der Dienststelle fr Gesundheit angefordert) von 37'900 auf 33'696. Und dann die Zwangsverschiebung von Spitalpatienten in die berfllten Bereiche von Geriatrie, Wartebetten oder in Alters- und Pflegeheime. Meine Damen und Herren, Kosteneinsparungen sind da, aber das sind 10-Jahreseffekte, sicher aber nicht die viel gepriesenen Zweijahres GNW Effekte.

Dann noch etwas...

(Der Prsident: Herr Grossrat, Sie mssen sich langsam dem Schluss zuwenden, weil Ihre Redezeit bereits erheblich berschritten ist.) Dann sage ich noch etwas zur bertragung der Grundstcke und Gebude. Die Eigentums- und Entschdigungsfrage ist von zentraler Bedeutung und die ist nicht gelst. Die Situation ist ganz klar. Die Spitler, zumindest das Oberwalliser Kreisspital ist nach wie vor in privatrechtlichem Eigentum. Wir haben diese Frage durch ein Rechtsgutachten von Prof. Dr. jur. Tomas Poledna in Zrich abgeklrt. Wir ziehen das voll durch und Sie mssen damit rechnen, dass die ganze Frage der Eigentumsbertragung dann noch auf einer anderen Ebene geregelt wird.

Meine Damen und Herren, ich danke fr die Aufmerksamkeit. Wir werden entsprechende Abnderungsantrge fr den Donnerstag einbringen.

Ich danke fr Ihre Aufmerksamkeit.

Frau Grossrtin Doris Schmidhalter-Nfen (SPO):

Ich habe eine materielle Berichtigung.

Spricht Herr Jean-Marie Schmid im Namen der Prsidenten der Bezirke Goms, stlich Raron und Brig, spreche ich im Namen der Brgerinnen und Brger der Bezirke Goms, stlich Raron und Brig, die jetzt den Disput um den Gesundheitshack endlich satt haben und die Spitalpolitik, wie sie im Moment aufgelegt ist, gutheissen.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

En automne 2005, notre commission thématique recevait la tâche de procéder à la révision globale de la loi sur la santé. Cette loi de 1996 devait comprendre l'ensemble des dispositions sur les hôpitaux (RSV), sur les établissements médico-sociaux (EMS), sur les centres médico-sociaux (CMS), ainsi que sur les autres établissements et institutions sanitaires.

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation auprès des diverses instances, le Conseil d'Etat a décidé de réviser cette loi en trois étapes, durant cette législature, en demandant toutefois à la commission thématique de garder une vision globale sur l'ensemble de la politique sanitaire. Trois révisions de lois devraient être ainsi soumises au Parlement jusqu'à fin 2008:

- la révision des dispositions sur les hôpitaux (RSV),
- la révision des dispositions sur le financement des EMS et CMS,
- la révision des dispositions générales de la loi sur la santé.

Le décret sur le Réseau Santé Valais (RSV) arrivant à échéance le 31 janvier 2007, il est important et primordial qu'il soit ancré dans la loi. La commission s'est donc prononcée à l'unanimité contre une prorogation du décret et pour le passage du RSV dans la loi.

Les questions que se pose chaque groupe, et c'est légitime devant la complexité des enjeux, chaque membre de la commission s'en est longuement préoccupé. Je vais tâcher de répondre à vos questions dans la mesure de mes moyens.

La planification sanitaire (art. 3)

L'article 3 contient les dispositions générales sur la planification sanitaire et hospitalière. Par souci de clarté, la commission estime qu'il est préférable de parler de "zone hospitalière" plutôt que de "région hospitalière". Les patients ne sont pas toujours hospitalisés dans leur région, mais dans des centres de compétence. Plutôt que de parler de région et de régionalisme, l'article 3bis devrait permettre, notamment à l'hôpital de Martigny, de mieux se positionner par rapport à la planification et la collaboration intercantonale de l'hôpital du Chablais. Ainsi, le canton est découpé en trois zones hospitalières bien définies et chaque zone compte au moins un hôpital de soins aigus. En outre, les disciplines médicales de pointe sont attribuées à l'hôpital de Sion.

Ces définitions ont permis à la commission de faire un pas dans le sens de l'initiative "Soins pour tous". Cependant, devant l'accueil réservé à l'article 3bis par la majorité des groupes, la commission va certainement devoir revoir sa copie et vous proposer de revenir au texte du Conseil d'Etat, en y apportant les précisions suivantes: A l'alinéa 2, la planification sanitaire porte notamment sur (lettre d) la délimitation des régions sanitaires et des zones hospitalières. L'alinéa suivant pourrait mentionner: "la délimitation de trois régions hospitalières correspondant au Haut-Valais, au Valais central et au Chablais, avec au moins un hôpital de soins aigus par région".

Quant aux mandats de prestations à l'article 3ter, celui-ci pourrait prévoir, dans un alinéa, la répartition des disciplines médicales et, dans l'alinéa suivant, l'attribution des disciplines médicales de pointe à l'hôpital de Sion.

La commission proposera au Parlement ces modifications fondamentales lors de la discussion article par article.

Concernant les hôpitaux de soins aigus, la commission a obtenu des informations sur le nombre de salles d'opérations et sur les conséquences qu'aurait la concentration des salles sur tel ou tel site. On insiste notamment sur le fait que, suite à la suppression des salles d'opérations de Sierre et de Martigny, des investissements importants ont dû être réalisés à Sion. En outre, selon les conclusions d'une étude effectuée en 2002 dans le Haut-Valais, le regroupement des soins aigus à Brigue ou à Viège coûterait environ 11 millions de francs.

Les chiffres à disposition montrent que certaines salles d'opérations présentent encore un certain potentiel de rationalisation. Les activités entre 7 heures et 15 heures pourraient encore être plus concentrées sur certains hôpitaux. Si l'on atteint un taux d'utilisation de 80%, les possibilités de rationalisation deviennent toutefois limitées. La fermeture de salles d'opérations ne peut être envisagée que si des investissements correspondants étaient consentis.

Ici, je réponds à une question du groupe socialiste.

Le canton du Valais est très bien équipé en matériel technique appelé lourd (scanners et IRM). En comparaison avec les hôpitaux de Suisse romande, de Berne et du Tessin, si l'on effectue un classement sur la densité des appareils, le Valais obtient la première place pour ce qui concerne les scanners et les IRM.

Le RSV doit trouver un partenariat avec des structures privées pour ne pas surdoter le canton d'appareils lourds et coûteux. Toutefois, la commission ne veut pas restreindre des équipements lourds à certains spécialistes expérimentés du domaine privé qui risqueraient alors, déçus, d'aller pratiquer leur art en dehors du canton. Sur la base de statistiques, le Service de la santé justifie que les coûts de nombreux secteurs de la santé en Valais se situent en dessous de la moyenne suisse.

La commission a donc décidé de supprimer l'article 4.

Les compétences du Grand Conseil (art. 14)

Le député Edmond Perruchoud avait déposé une initiative parlementaire au sujet de la surveillance du RSV demandant que soient précisées les compétences du Grand Conseil. Il faut souligner que le RSV fait déjà l'objet de contrôles:

- de l'organe de révision externe,
- du département,
- de la commission thématique.

Un contrôle supplémentaire nuirait au travail des responsables du RSV. Si notre commission thématique traite des questions de santé, elle doit intégrer dans ses réflexions les répercussions et les exigences financières. Chaque décision opérationnelle a des conséquences financières et chaque décision financière a un effet sur le domaine opérationnel. La commission des finances doit conserver une vue d'ensemble des finances de l'Etat. Si elle se lie par la loi à un département, un service ou une institution, elle risque de perdre cette vue d'ensemble. Comme commission de haute surveillance, elle a, à tout moment, la possibilité d'intervenir auprès du RSV. C'est pourquoi il est préférable, à notre sens, qu'une seule

commission soit mandatée pour s'occuper de l'aspect opérationnel et financier du RSV. Les mandats de prestations comme les comptes doivent être vérifiés par la commission thématique. Les commissions des finances et de gestion peuvent, lorsqu'elles le désirent, y déléguer des représentants pour les délibérations. Quant à l'Inspection cantonale des finances, elle interviendra ponctuellement pour des missions spéciales et non pour des tâches ordinaires.

Les compétences du Conseil d'Etat (art. 15)

L'article 15 précise les compétences du Conseil d'Etat. Celles-ci sont renforcées sur certains aspects plus politiques qu'opérationnels prévus à l'article 1, alinéa 2, du décret actuel, à savoir, en résumé, que le Conseil d'Etat:

- assure les soins dans l'ensemble du canton,
- offre des activités hospitalières dans tous les sites actuels,
- répartit équitablement les ressources en tenant compte des retombées socio-économiques.

Dans sa planification, le Conseil d'Etat doit prioritairement garantir des soins de qualité ou plutôt la qualité des soins, tout en maîtrisant les coûts. La commission estime que l'équilibre régional n'est à envisager qu'en deuxième priorité. C'est la conception globale de la santé publique qui est déterminante. Les coûts sont déterminants en ce qui concerne l'équilibre régional et l'offre des activités hospitalières sur tous les sites.

Conditions d'octroi de subventions (art. 25 h)

La commission propose le texte suivant: "organisation de services d'urgences conformément à la planification décidée par le Conseil d'Etat". Chaque hôpital de soins aigus devrait organiser un service d'urgences, mais chaque hôpital de soins aigus n'est pas tenu d'offrir des services d'urgences.

RSV (art. 16) – pour répondre à l'intervention du groupe UDC/SVP

Juridiquement, le RSV est un établissement de droit public autonome, doté de la personnalité morale. Une autre forme juridique, par exemple une société anonyme, avec une responsabilité individuelle des administrateurs, ne serait pas concevable, surtout dans le contexte actuel. Les difficultés pour trouver des candidats administrateurs et directeurs seraient immenses.

Le fonctionnement du RSV n'est possible que grâce à une étroite collaboration entre le RSV et le Département de la santé et les responsables de l'Etat. Une subordination au département deviendrait impossible. Il est précisé dans la loi que le RSV est compétent non pas en matière de planification sanitaire, mais en matière de planification hospitalière.

Hôpitaux composant le RSV

Le RSV est composé des hôpitaux de Brigue, Viège, Sierre, y compris Ste-Claire, Sion, Martigny, St-Amé à St-Maurice et le Chablais, auxquels s'ajoutent l'Institut central des hôpitaux valaisans (ICHV), le Centre valaisan de pneumologie (CVP), les Institutions psychiatriques du Valais romand (IPVR).

La commission s'est prononcée pour l'intégration des IPVR au sein du RSV. Cette intégration est nécessaire. Il est important de comprendre que la santé mentale constitue aujourd'hui un objectif prioritaire de la santé publique du canton. Toutefois, cette intégration au RSV comporte encore des modalités à régler:

- l'harmonisation des conditions salariales et sociales,
- le changement de caisse de retraite du personnel des IPVR,
- les activités déléguées aux IPVR, telles que la médecine pénitentiaire, la privation de liberté à la fin de l'assistance, les expertises dans le domaine médico-légal, etc.

Etablissements sanitaires cantonaux (art. 30)

Pour des raisons de clarté, la commission a défini les activités que l'Etat devra financer:

- les établissements sanitaires cantonaux (existants);
- les disciplines à caractère cantonal (certaines activités médicales ou de santé publique ou certaines activités spécialisées). Ce sont des activités médicales ou disciplines qui nécessitent une centralisation pour des raisons de qualité, de maîtrise des coûts, des disciplines très spécialisées comprenant des cas lourds, complexes et coûteux comme, par exemple, la radio-oncologie, la chirurgie cardiaque;
- les activités déléguées. Il s'agit, par exemple, de lutte contre les maladies transmissibles qui découlent directement de la législation fédérale;
- les prestations d'utilité publique. Il s'agit d'une participation éventuelle de l'Etat à la prise en charge de certaines dépenses d'exploitation et d'investissements non couverts dans certains secteurs hospitaliers. Il faut comprendre le caractère exceptionnel de cette disposition qui crée une base légale permettant de financer des activités prévues dans la planification, mais avec une activité insuffisante en termes de masse critique et de rentabilité, mais nécessaire en termes de santé publique / qualité / sécurité. Pourraient être ainsi subventionnés de nouveaux types de services pour le dépistage de nouvelles maladies, des campagnes de vaccination, l'organisation d'un service médical de garde ou, par exemple, le secteur des urgences de proximité qui doit être assuré 24 h sur 24, même en cas de prestations insuffisantes, pour rentabiliser un service qui n'est pas financé par les caisses maladie. Une certaine marge d'autonomie est laissée au Conseil d'Etat pour fixer des modalités par voie d'ordonnance.

Transfert des infrastructures

La propriété des terrains et constructions nécessaires à l'exercice des activités relevant de la planification hospitalière est transférée au canton qui les met à disposition du RSV.

La propriété des équipements est transférée au RSV.

A cet effet, une commission paritaire a été nommée par le Conseil d'Etat. Elle est présidée par M. Pierre Boillat et est composée de trois représentants des communes et de trois représentants de l'Etat. Cette commission s'est fixée une série de principes – par soucis d'objectivité et d'impartialité – avant d'examiner des requêtes d'indemnisation de la part des associations de communes et des congrégations qui sont aujourd'hui propriétaires des hôpitaux.

Le RSV propose seulement au Conseil d'Etat les infrastructures qui devraient être reprises, mais la compétence formelle de décider si un bien doit être repris ou non incombe au Conseil d'Etat dans le cadre de la planification.

La participation de l'Etat par les investissements, les frais d'exploitation et surtout la reprise de la dette des hôpitaux en 1990 a été beaucoup plus importante que celle des communes. La question principale qui se pose est de savoir si le contribuable valaisan doit passer une deuxième fois à la caisse pour des biens déjà payés.

La commission Boillat rencontre chacune des associations de communes pour respecter leurs droits et établira une analyse globale des prétentions en indemnisation, et en fera rapport au Conseil d'Etat. C'est au Conseil d'Etat qu'incombera la décision formelle d'indemnisation pour autant que la loi soit acceptée. Il est, en effet, indispensable d'établir les bases légales en priorité, sur lesquelles il sera possible de procéder à des transferts. Actuellement, la base légale pour fixer les indemnités fait défaut.

Donc, le Grand Conseil ne fixera pas le montant des indemnités au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Il décide, en revanche, du principe de transférer les infrastructures au RSV ou à l'Etat. En cas de transfert, la loi devra préciser la procédure, les modalités et le délai pour effectuer ces transferts.

Mise à disposition des infrastructures (art. 48)

Concernant l'interprétation du terme "entretien", l'ordonnance d'application précisera que l'entretien courant et les réparations doivent être pris en charge par le RSV jusqu'à hauteur de 3'000 francs selon la pratique de H+ en vigueur. Les autres frais d'entretien des bâtiments, de rénovations et de transformations sont à la charge du canton.

Principe des indemnisations (art. 49)

La commission a décidé de supprimer à l'article 49, la lettre a de l'alinéa 3 du projet de loi mentionnant que les équipements acquis entre 1997 et 2003 ne font pas l'objet d'une indemnisation. Cette suppression a pour but de ne pas entraver les négociations actuelles et de laisser une marge de manœuvre au groupe de travail qui traite notamment de l'hôpital de Gravelone ainsi qu'à d'autres groupes analogues.

Prévoyance professionnelle

Le personnel des IPVR et du CVP actuellement considérés comme employés d'Etat seront transférés dans le cadre du personnel des établissements sanitaires cantonaux avec les conditions sociales du personnel du RSV. Surgit alors le problème du transfert de la Caisse de prévoyance de l'Etat à la Caisse de prévoyance du RSV. Vu les problèmes de capitalisation de la Caisse de prévoyance des employés de l'Etat du Valais pour réaliser ce transfert, l'Etat devrait compenser le manque de capital en versant 18 millions lors du transfert des actifs.

Un projet d'ordonnance sera élaboré pour la deuxième lecture.

La commission thématique n'a pas pu prendre connaissance du rapport de l'Inspection cantonale des finances avant le dépôt de son rapport. De même, les textes des ordonnances mentionnées dans la loi ne lui ont pas été présentés et seront réservés à la deuxième commission.

Entre-temps, la commission thématique a pris connaissance de l'intention du Conseil d'Etat, dans le cadre de la planification, de réaffecter l'hôpital de Gravelone en EMS (55 lits EMS et 15 lits cas psychiques AI) et de répartir les lits de gériatrie de Gravelone sur les sites de Martigny et de Sierre pour un rapprochement de la gériatrie avec la médecine interne et les soins palliatifs.

Un pôle mère-enfant sera créé avec le regroupement de la gynécologie sur les sites de Sion et de Viège. Une unité de soins palliatifs est également mise en place à Brigue. Toutes ces mesures visent à une meilleure qualité des soins ainsi qu'à une maîtrise des coûts hospitaliers. Elles se feront sans licenciements, hormis d'éventuelles réductions de postes par des départs naturels.

Je tiens encore à préciser que, au vote final, le projet de loi a été accepté au sein de la commission par 9 oui, un non et 3 abstentions.

Je remercie tous les groupes qui ont accepté l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les groupes politiques qui se sont exprimés au sujet de ce projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires. Je constate que, à part le groupe UDC/SVP, tous soutiennent l'entrée en matière. Cela me réjouit.

Il est vrai que cette nouvelle loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} février 2007, puisque le décret, voté au mois de septembre 2004, est limité dans le temps selon la Constitution. Nous devons arriver au vote final ce jeudi soir pour examiner la deuxième lecture en session de septembre, puisqu'il y a après encore le délai référendaire de trois mois. Ainsi, on pourra mettre en vigueur cette loi, en cas de succès, après une éventuelle votation populaire, au début janvier ou au début février 2007 au plus tard.

En vue de cette échéance, la commission thématique, dont vous avez entendu le président, a effectué un travail considérable. Elle a siégé huit journées au total et il y a encore quatre demi-journées durant lesquelles elle a travaillé. Je pense que si l'on tire un bilan, la commission thématique a substantiellement encore amélioré le projet du Conseil d'Etat. Elle a surtout mis l'accent sur la qualité de la prise en charge des patientes et des patients dans les institutions hospitalières et mis un peu à l'écart les appétits régionaux, si je puis les nommer ainsi. Elle a également clarifié qui, au niveau du Grand Conseil, est compétent pour analyser le rapport du RSV. Au niveau de la surveillance, des clarifications ont également été apportées.

La commission des finances a aussi contribué à ce travail en donnant le mandat à l'Inspection cantonale des finances d'analyser l'action du Service de la santé publique, d'une part, ainsi que les comptes et le fonctionnement du Réseau Santé Valais (RSV), d'autre part. Il est vrai, effectivement, qu'il y a quelques problèmes parce qu'il ne faut pas oublier que le RSV fonctionne en tant que tel comme entité de droit public qui gère et qui dirige les hôpitaux valaisans seulement depuis le 1^{er} janvier 2004, soit un peu plus de deux ans. Il est donc

normal que, sous la pression du temps, puisqu'il fallait mettre en œuvre les décisions de planification prises par le Conseil d'Etat, quelques erreurs aient été commises, et nous l'admettons, mais nous allons encore analyser ces rapports dans les jours à venir parce que nous avons un délai de 30 jours pour donner la réponse, pour le service et pour le RSV, aux remarques de l'Inspection cantonale des finances qui a fait un travail très constructif.

La mise sur pied du RSV, qui réunit tous les hôpitaux valaisans sous une même entité juridique, a aussi donné la possibilité au Conseil d'Etat de prendre des décisions au niveau de la planification. Dans d'autres cantons, la situation se présente de telle manière que le Conseil d'Etat prend une décision de planification et, après, toutes les entités, soit des hôpitaux privés ou des hôpitaux qui appartiennent à des communes, peuvent déposer recours contre chaque décision de planification. Une telle procédure devant le Conseil fédéral, qui est compétent en la matière, dure toujours deux à trois ans. Cela veut dire qu'il y aurait un blocage. Comme les décisions de planification se font en collaboration avec le RSV, on peut d'avance écarter le danger d'un recours contre une décision de planification, permettant ainsi à notre canton de mettre en œuvre ses décisions d'une manière assez rapide.

A la fin mars, nous avons pris des décisions concernant surtout les personnes âgées, non pas dans le cadre des centres médico-sociaux ou des établissements médico-sociaux, mais dans la réduction des lits, par exemple. J'y reviendrai dans ma réponse au député Gabriel Luisier. Nous avons pu réduire le nombre de lits au niveau de la gériatrie. Nous allons fermer l'hôpital de Gravelone en déviant les patients actuels et futurs vers les sites de Sierre et de Martigny.

Nous avons également pris des décisions quant au renforcement des soins palliatifs, point qui est aussi important.

Un travail considérable a aussi été réalisé par la commission Boillat qui avait pour tâche de définir les dédommagements nécessaires pour le transfert des infrastructures hospitalières en direction de l'Etat. Il est vrai que cette commission a plutôt fait un travail technique. Comme cela a été dit par le président de la commission, elle a rencontré toutes les associations hospitalières. J'ai constaté à un certain moment qu'il y avait un certain blocage entre les positions de la commission Boillat et celles des associations hospitalières. Le point le plus difficile était lié aux questions relatives à l'hôpital de Sion. Sur incitation du président de la ville de Sion, M. Mudry, nous avons mis sur pied une petite commission composée de M. René Bornet, ancien directeur de l'hôpital, M. Georges Dupuis, médecin cantonal et chef du Service de la santé publique, et M. Raymond Pernet, président et directeur ad interim du RSV. En quelques semaines, ceux-ci ont réussi à trouver une solution constructive. Je veux ici publiquement mentionner les mérites de M. René Bornet qui avait la confiance de toutes les communes et qui a apporté beaucoup, de sorte qu'une solution a pu être trouvée.

Après, au niveau politique, nous avons rencontré, avec le chef du département et avec le Service de la santé publique, les autres associations hospitalières; j'y reviendrai encore, mais pas trop dans le détail. Toutefois, on est en voie de trouver de bonnes solutions.

En ce qui concerne le transfert à la caisse de prévoyance du RSV (PRESV) du personnel des établissements sanitaires cantonaux, à savoir les IPVR et le CVP, la commission a procédé à des auditions. M. Schneider, que tout le monde connaît dans la salle, et M. Pittet ont été entendus par la commission.

La commission thématique a aussi, non pas traité, parce que ce n'est pas le "Zeitpunkt", c'est une autre procédure, mais examiné l'initiative "Soins pour tous". Cependant, nous avons quand même analysé quelques points de cette initiative puisque la députée Sonia Métrailler, une des initiatrices, fait partie de la commission thématique. Pour faire un pas en direction des initiants, la commission a arrêté ce fameux article 3bis qui procède à un certain découpage des différentes communes pour les zones hospitalières. Les zones hospitalières, si on regarde un peu dans le passé, figuraient dans l'ancienne législation pour délimiter les communes qui étaient destinées à cofinancer les hôpitaux. Par exemple, les communes des districts de Brigue, de Rarogne oriental et de Conches payaient 10% pour l'hôpital de Brigue. Les districts de Viège et de Rarogne occidental payaient pour l'hôpital de Viège et le district de Loèche en partie pour l'hôpital de Sierre et pour l'hôpital de Viège, etc.

Alors, aujourd'hui, comme les communes ne paient plus, en principe, ces zones hospitalières ne sont plus nécessaires. Cet article 3bis n'a ni au niveau juridique ni au niveau financier des conséquences, mais, politiquement, il est vrai que découper une grande partie du district de St-Maurice de la troisième zone hospitalière du Chablais est, à mon avis, un faux signal puisque nous avons encore à chercher de bonnes solutions avec le canton de Vaud pour l'hôpital unique pour la Riviera vaudoise et le Chablais valaisan et vaudois avec l'hôpital que nous envisageons de construire à Rennaz. Si on affaiblit la zone hospitalière du Bas-Valais, ce ne sera pas une bonne solution.

Nous avons aussi fait une toute petite consultation auprès des communes et auprès de l'association régionale qui sont toutes défavorables à ce qui est proposé par la commission thématique, mais nous pourrons bien sûr en discuter en détail jeudi après-midi.

Si vous le permettez, j'apporte maintenant quelques réponses aux questions posées par les divers présidents de groupe.

Le député Jacques Melly a parlé des trois étapes de la révision. Il est vrai que si l'on avait inclus tous les problèmes avec les hôpitaux, avec les EMS, les CMS et aussi avec la partie générale de la loi sur la santé, par exemple l'interdiction de fumer, pas seulement dans la salle des pas perdus, mais aussi dans les établissements publics, cela susciterait dans cette salle, je l'imagine, encore de jolies discussions. C'est donc bien si l'on intègre cela dans une deuxième phase. La troisième phase, ce sera les EMS et les CMS. Cependant, nous voulons, avec la commission thématique et avec le Grand Conseil, le traiter au cours de cette période législative. En ce qui concerne les propositions de l'Inspection cantonale des finances concernant l'ICHV et l'Observatoire cantonal de la santé, à savoir de les intégrer soit au RSV, soit au Service de la santé publique, nous devons encore les analyser plus en profondeur. L'ICHV, par exemple, ne travaille pas seulement pour l'Etat, mais aussi pour d'autres instances et, au niveau financier, cela coûterait plus à l'Etat si on l'intégrait totalement au RSV. Mais vous avez dit, comme d'autres d'ailleurs dans cette salle, qu'il n'y a pas d'alternative crédible au RSV. En ce qui concerne votre remarque générale pour la délimitation des zones, je me suis déjà exprimé.

Le député Jean-François Copt a souligné le bon travail que la commission a fait. Je me réjouis déjà de travailler avec lui puisqu'il est membre de la deuxième commission. Il a souligné la bonne décision de scinder le projet en trois étapes. Il aurait aimé que l'on donne déjà une réponse plus claire sur le fond de l'initiative. Jeudi après-midi, vous discuterez de la recevabilité de cette initiative et c'est seulement dans une phase ultérieure que nous discute-

rons du fond, avant que l'initiative ne soit soumise au vote populaire au cas où les initiants ne la retireraient pas..., je vois que la députée Sonia Métrailler est tout sourire, je ne sais pas ce que cela veut dire..., peut-être qu'on sera surpris que l'initiative ne soit pas retirée.

Frau Zita Burgener, Sie haben zu Recht gesagt, dass diese Gesetzesrevision ein weiterer Meilenstein in der Gesundheitspolitik unseres Kantons darstellt und dies eine erste Etappe sei und das stimmt. Die weiteren Etappen für die Reorganisation der Sozialmedizinischen Zentren (SMZ), der Alters- und Pflegeheime (APH) werden dann noch folgen. Sie sagen, dass die gesundheitspolitischen Aspekte zu wenig effizient umgesetzt wurden. Das kann sein, denn man hätte vielleicht in den Spitalplanungsentscheiden einschneidender eingreifen müssen. Man hätte entscheiden müssen, dass man in Brig oder in Visp 10 Millionen investiert, um die ganze Akutmedizin an einen Ort zu konzentrieren und das andere Spital zu schliessen oder als Geriatriespital aufzubauen. Das ist aber nicht die Politik, die der Staatsrat hier befolgt hat.

Herr Schmid, Sie können hier so lange Sie wollen den Kopf schütteln, wenn Sie nicht anerkennen oder sehen, dass beispielsweise im Bereich der Orthopädie in Brig ein gutes Kompetenzzentrum auf die Beine gestellt wurde, das drei- oder viermal besser ist als die Orthopädie, die vorher in Visp und in Brig zusammen gemacht wurde. Aber es hat ja keinen Wert, dass ich Ihnen das hier zehnmal zu erklären versuche. Frau Zita Burgener, Sie sagen, dass die Standorte gut gewirtschaftet hätten und dass die heute nicht über den Tisch gezogen werden dürfen. Das ist selbstverständlich. Aber es geht natürlich nicht, dass ein Spital – und da wende ich mich nochmals an Herrn Schmid –, das zu 100 Prozent vom Kanton, was die Infrastrukturen anbelangt, finanziert wurde, nochmals finanziert wird. Und wenn Sie sagen, dass Sie durch alle Instanzen gehen, dann ist das Ihr gutes Recht. Nur zum Glück haben Sie in diesen Instanzen nichts zu sagen. Es ist der Spitalverein, mit dem wir diese Verhandlungen führen. Was das Statut der Angestellten anbelangt, sagen Sie, dass dort noch Fragen offen sind und die werden wir sicher auch noch im Rahmen Ihrer Abänderungsanträge anschauen. Sie haben zwar noch nicht enthüllt, in welche Richtung die CSPO-Fraktion gehen will, ob Sie ein eigenes Statut für die Spitalangestellten machen wollen. Offenbar, was ich gehört habe, gibt es in Ihren Reihen Fragen im Zusammenhang mit der staatlichen Pensionskasse.

Monsieur le député Nicolas Voide, je prends acte avec beaucoup de satisfaction que votre groupe est à l'unanimité pour l'entrée en matière, que vous êtes d'accord avec les trois étapes et que vous allez proposer de supprimer l'article 3bis. En contrepartie, nous allons essayer pour le cas où, demain, le Conseil d'Etat, se pencherait sur ces questions, je peux très bien imaginer qu'il va suivre votre proposition et, après, on va encore voir si l'une ou l'autre modification sera nécessaire en vue de la deuxième lecture. En ce qui concerne la subvention extraordinaire, elle est mentionnée à l'article 30quater du projet de loi. Bien sûr, la commission des finances peut être un peu sceptique en ce qui concerne cet article parce qu'il est prévu de nouveau un subventionnement extraordinaire. Je vais prendre un seul exemple pour expliquer dans quel but cette base légale devrait être construite. Vous connaissez les difficultés de la garde au niveau des médecins avec cabinets en ville dans la région de Monthey, vu aussi les difficultés avec une caisse maladie, là il y a une grève des médecins qui devaient prendre la garde. Nous voulons, en collaboration étroite avec la Société médicale et avec le RSV, mettre sur pied des centres de garde à l'intérieur des hôpitaux, de sorte que la

garde puisse être effectuée non pas comme prestation hospitalière, mais organisée à l'intérieur des hôpitaux. Cela nécessiterait évidemment une certaine subvention et ainsi on aurait une base légale. Le Grand Conseil, chaque année, lors de la discussion sur le budget, pourrait dire s'il est d'accord ou non avec cela. Si le Grand Conseil disait de ne pas mettre un franc dans le budget pour une telle prestation, alors cette prestation ne serait pas faite. C'est toujours en grande transparence que le Grand Conseil pourra se déterminer sur cette question.

Vous avez aussi dit qu'il faudrait mettre une priorité pour baisser les surcapacités. Ici, je peux aussi répondre au député Gabriel Luisier. J'ai sorti deux tableaux, que je vous montre, concernant les lits planifiés 1990-2005 et les lits occupés 1990-2005. En rouge, ce sont les soins aigus, puis la gériatrie, la psychiatrie et la réadaptation. Pour prendre l'exemple de la gériatrie, on constate qu'en 2005, nous avons 324 lits planifiés et 253 lits occupés, donc beaucoup de lits en trop; c'est la raison pour laquelle, dans cette décision de planification, nous avons diminué en conséquence le nombre de lits dans la gériatrie. En tout, on peut dire que nous avons réduit, entre 1990 et 2005, environ 45% des lits. Il est clair, en effet, que si nous avons des lits organisés et si nous en avons en trop, les caisses maladie peuvent nous dire "vous n'avez pas un taux d'occupation qui dépasse 85%", et il pourrait arriver que nous ayons des sanctions, des réductions au niveau des tarifs. C'est la raison pour laquelle, avec un instrument très performant au niveau de l'informatique, nous pouvons réagir très vite à de nouvelles situations. Par exemple, dans la gériatrie, comme je l'ai déjà dit, dans le Haut-Valais, il y avait une diminution de 30% que nous avons pu constater. On peut le remarquer parce que nous avons de bons instruments qui peuvent mesurer ces développements et qui peuvent nous inciter à prendre des décisions au niveau de la planification. Monsieur le député Gabriel Luisier, je vais vous donner ces tableaux; ainsi, vous pourrez, branche après branche, comparer les lits planifiés et les lits occupés.

Monsieur le député Nicolas Voide, vous dites aussi, et je pense que c'est une "Selbstverständlichkeit" pour tout le monde, que l'on ne devrait pas dédommager deux fois pour les mêmes objets au niveau des infrastructures. Pour l'hôpital du Chablais, vous avez posé la question de savoir où nous en sommes. J'ai eu dernièrement encore une discussion avec mon collègue Maillard. Vous savez très bien que les moulins..., ce n'est pas notre estimé président de la commission..., dans le canton de Vaud, moulent un peu plus lentement que chez nous. Bien sûr si nous mettions la pression..., mais si l'on prend la Riviera et tout le Chablais, nous ne sommes quand même pas le "grosse Brunnen", n'est-ce pas, Monsieur le député Georges Mariétan. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous ne traitons pas avec eux "les yeux au même niveau". Nous devons accepter que, dans le cadre du nouvel hôpital, le Valais représente à peu près 25%. Je vais peut-être une autre fois – parce que, aujourd'hui, ceci dépasserait le débat – vous donner une information plus précise sur la situation actuelle de ce projet.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, je ne sais pas si vous réalisez un peu ce qui se passe dans notre canton parce que tout va mal, selon vous: les prestations sont en baisse, les coûts sont en hausse...; c'est justement le contraire qui correspond à la réalité. Vous dites aussi que c'est quelque part une fatalité que nous devons maintenant accepter le RSV, que l'on est devant un fait accompli. Oui, mais c'est un fait accompli qui est, par exemple, repris par le

canton de Fribourg, par le canton de Neuchâtel et par le canton de St-Gall..., ce ne sont certainement pas tous des idiots qui prennent le canton du Valais comme exemple pour organiser le système sanitaire. Dans le canton de Berne, c'est un peu différent, mais là l'UDC a reçu une quittance ce dimanche... Vous dites que rien n'a été apporté par la commission thématique. Il est vrai que le décret était peut-être déjà si bien fait qu'il n'a pas fallu changer le tout. Mais je veux aussi dire, ici devant le plenum, que le député Jean-Luc Addor, comme membre de la commission thématique, a beaucoup apporté, qu'il est très constructif pour améliorer le projet. Bien sûr, sur certains points, il a été minorisé, mais c'est la démocratie qui est comme elle est. En ce qui concerne les conditions salariales et sociales, si l'UDC parle toujours un peu des employés des hôpitaux et d'autres institutions, c'est quelque chose qui ne nous étonne pas tellement. Au niveau des indemnisations, vous dites que rien n'est réglé. Il est vrai que lorsque la commission a terminé les débats, il y avait encore, au niveau de la commission, beaucoup de questions ouvertes, surtout aussi autour de l'hôpital de Sion. Entre-temps, une convention a été signée entre l'association, d'une part, et le Conseil d'Etat, d'autre part, bien sûr sous la condition que les principes de la loi soient acceptés par le Grand Conseil. Avec les autres associations hospitalières, je suis sûr que l'on va aussi trouver de bonnes solutions.

Frau Doris Schmidhalter-Näfen, Sie haben zu Recht darauf hingewiesen, dass das Dekret über das GNW dem Staatsrat ermöglicht, Planungsentscheide zu treffen. Sie haben ein kleines Pingpongspiel mit Herrn Jean-Marie Schmid ausgefochten. Ich glaube, das ist noch erfrischend, wenn solche Sachen in diesem Parlament auch noch geschehen. Ich erinnere mich an die ewigen Autobahnstreits, die ich mit Peter Furger auch etwa von diesem Sitz aus geführt habe. Ich glaube, das macht die Debatte in diesem Parlament etwas lebendiger.

Sie sagen auch zu Recht, dass die Kostensteigerungen gebremst werden konnten. Es stimmt nicht, Herr Schmid, wenn Sie sagen, die Kosten seien nicht im Griff. Man hat diese – vielleicht nicht so wie wir das gerne gehabt hätten – aber die Kostenkurve, die jährlich in den letzten Jahren sechs bis sieben Prozent war, ziemlich gut brechen können.

Frau Franziska Lutz-Marti sagt zu Recht, dass die Qualität zählt, dass es den Patientinnen und Patienten im Oberwallis – ich denke, dass ist das gleiche wie im welschen Kantonsteil – eigentlich gleich ist in welchem Spital sie behandelt werden. Wichtig für die Patienten ist, dass sie dort, wo sie eingeliefert werden, gut behandelt werden. Dass die kritische Grösse die Qualität erhöht, ich glaube, da haben Sie auch zu Recht darauf hingewiesen. Effektiv, ein Problem auf das Sie hingewiesen haben, besteht, dass die Patienten auch zum Teil von den Hausärzten nicht immer in das "richtige" Spital eingewiesen werden. Vielleicht haben die Ärzte auch manchmal die Tendenz in jenes Spital einzuweisen, wo die gesamten Infrastrukturen zur Verfügung stehen und die dann eben im Oberwalliser Beispiel von Visp nach Brig transferiert werden müssen. Aber Sie haben auch gesagt, es gibt eigentlich zum Gesundheitsnetz keine Alternative.

Le député Jean-Marc Zufferey a souligné, et je pense qu'il est important de le dire encore une fois, que la commission thématique a dit que c'est la qualité qui compte. Les décisions de planification ne sont pas terminées. D'autres décisions vont suivre, peut-être pas dans le courant de cette année. Vu l'évolution des chiffres au niveau de la diminution du nombre de cas, d'autres décisions s'imposeront. C'est la qualité qui compte et nous devons

faire de plus en plus abstraction des appétits régionaux. L'intégration des IPVR est une question qui est restée ouverte pendant un certain temps, parce qu'il est vrai que les IPVR ont aussi des tâches étatiques et ne fonctionnent pas de la même manière que les hôpitaux de soins aigus somatiques.

En ce qui concerne la clause du besoin, j'ai entendu qu'il y a maintenant des propositions voulant la réintroduire. L'introduction d'une nouvelle clause du besoin ne changerait rien du tout, mais elle donnerait au moins, et c'est aussi la raison pour laquelle le Conseil d'Etat l'a mise dans la loi, la possibilité s'il y a de nouveau une forte poussée pour installer de nouveaux appareils, par exemple des IRM ou autres, de trouver une régulation. Je comprends la Société médicale qui craint que ce soit l'Etat qui commence à s'immiscer un peu dans le privé. J'ai une certaine compréhension pour ce point de vue, mais c'est le Grand Conseil qui pourra prendre une décision concernant ce point.

Ich danke Matthias Eggel für die Unterstützung, die er diesem Gesetzesentwurf entgegenbringt. Er stellt die Frage, ob sieben bis acht Millionen – wie das die Kommission sagt – für die Entschädigung genügen. Ich würde sagen, nein. Wenn wir das heute realistisch anschauen, muss man vielleicht von rund 15 Millionen Franken ausgehen, aber was wichtig ist in diesem Bereich und das sage ich jetzt auch auf französisch: ce qui est important au niveau du dédommagement des associations hospitalières, c'est qu'il y ait un traitement égal pour toutes les associations. Nous voulons jouer en toute transparence et, en vue de la deuxième lecture, vous aurez toutes les conventions qui, pour le cas où, ont été signées à ce moment-là, sous réserve bien sûr de l'adoption de la loi en deuxième lecture. Vous verrez que tous les hôpitaux sont traités de la même manière. C'est le principe d'égalité et d'équité qui doit primer sur le tout, ce qui est important.

Au député Gabriel Luisier, j'ai déjà répondu.

Herr Jean-Marie Schmid, Sie haben einen politischen Kontext hergestellt; der ist sehr interessant und ich wäre, glaube ich, der erste Staatsratspräsident, der dann vom Grossen Rat gewählt würde, weil normalerweise machen wir das am Tisch im Staatsratsszimmer untereinander aus. Aber ich wäre natürlich auch bereit, mich einer solchen Herausforderung in diesem Saal zu stellen. Vielleicht würde dann der Kelch an mir vorübergehen und dass Burgener direkt übersprungen würde, was mir auch andere Kapazitäten geben würde. Aber nein im Ernst, ich freue mich selbstverständlich auf dieses Präsidialjahr.

Sie haben gesprochen und das ist nicht nur eine philosophische Diskussion, sondern eine hoch politische. Sie sagen das Walliser Spitalwesen sei zum grossen Teil verstaatlicht worden. Da gebe ich Ihnen recht.

J'étais dernièrement avec le député Marc-Henri Gauchat à la télévision régionale..., où d'autres font des petits matchs de boxe..., nous, nous étions moins méchants, et le député Marc-Henri Gauchat, qui est un radical et en tout cas pas quelqu'un qui voit l'Etat comme principe premier, a dit que, dans le secteur de la santé – si je l'ai bien compris – la concurrence n'a pas beaucoup de sens. Nous l'avons vu. Avant, quand les hôpitaux s'opposaient les uns aux autres, chacun essayait d'attirer des patients et ils ont hospitalisé en trop. Actuellement, si nous avons une jolie diminution du nombre des cas de personnes traitées dans les hôpitaux, c'est aussi parce que c'est mieux régularisé quelque part et qu'il n'y a pas cette concurrence d'attirer des patients pour améliorer les statistiques, pour améliorer les caisses und ich denke, dass eine

staatliche Lenkung des Spitalbereichs ein eindeutiger Vorteil ist. Wenn ich sehe, welche Probleme meine Kollegin Patrizia Pesenti im Kanton Tessin hat, wo sie 50 Prozent aller Betten in privaten Institutionen hat, ist es sehr schwierig eine Spitalpolitik umzusetzen, weil eben jeder Entscheid von allen Institutionen angefochten werden kann. Sie sagen auch, dass Sie als Initiant politisch ausgegrenzt würden. Das sehe ich jetzt nicht so. Natürlich, wenn man eine andere Meinung hat, wird man vielleicht auch etwas virulent und ich denke, das gehört zu unserem demokratischen System, dass Initiativen zustande kommen. Das ist nämlich nicht einfach, da spreche ich aus eigener Erfahrung, Unterschriften zu sammeln und diese dann zu unterbreiten. Aber diese Initiative wird selbstverständlich im Rahmen der Verfassung, des Gesetzes und des vorgesehenen Verfahrens korrekt behandelt werden und dann soll es dann eine vife Debatte geben. Ich denke nicht, dass die Medienschelte, die Sie heute jetzt hier angebracht haben – aber das ist ja nicht mein Bier hier in diesem Saal – das müssen Sie dann mit den Herren der Medien einmal vielleicht in aller Ruhe besprechen.

Sie sagen auch, dass das Gesundheitsnetz einen Kahlschlag gemacht hätte. Das erstaunt mich eigentlich. Auf der einen Seite sagen Sie, wir hätten viel kahler reinschlagen müssen und auf der andern Seite sagen Sie, man käme da mit so rüden Kahlschlagmethoden daher, man hätte den Kanton Thurgau anhören sollen. Ja, Kanton Thurgau, das ist eine privatrechtliche Aktiengesellschaft. Alle vier Spitäler sind in dieser Aktiengesellschaft vertreten und die parlamentarische Kommission, die das Dekret beraten hat, hat einen Vertreter dieser Aktiengesellschaft angehört und ist zum Schluss gekommen, dass das doch nicht der Weisheit letzter Schluss ist. Aber es stimmt, dass die jetzige thematische Kommission diese Anhörungen nicht noch einmal gemacht hat. Sie sagen auch Brig und Visp seien gute Spitäler gewesen. Man hätte dies jetzt zerschlagen. Gut, die haben recht wirtschaftlich gearbeitet, aber man muss auch sagen, dass beispielsweise im Bereich der Geriatrie viel zu viele Patienten behandelt wurden. Aber es gibt auch eine Änderung der Kassen, die immer mehr Druck machen, damit die Leute das Spital vorzeitig verlassen.

Gut, mit diesen Bemerkungen möchte ich meine Ausführungen abschliessen. J'ai été un peu long, peut-être beaucoup trop long parce que vous ou nous avons encore un autre point très intéressant à l'ordre du jour. Je vous remercie de votre soutien à l'entrée en matière.

Je me réjouis déjà de travailler les propositions d'amendement demain après-midi avec la commission et jeudi après-midi en plenum.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Staatsrat.

Wir schliessen somit nun den Eintretensmarathon zu Punkt 1 unserer Tagesordnung ab. Eintreten ist bestritten und zwar durch die SVP-Gruppe. Wir müssen demnach eine klärende Abstimmung durchführen.

Par 106 voix contre 10 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Es ist ganz klar, der Form halber bin ich für Nichteintreten und Rückweisung an den Staatsrat. Es ist also nicht nur die SVP, die das Geschäft zurückweist, sondern auch namens unserer Gruppe Rückweisung des Geschäftes an den Staatsrat, Nichteintreten. Das zuhanden des Protokolls.

Der Präsident:

Also wir nehmen das zur Kenntnis. Sie verlangen aber keine weitere Abstimmung, denn Rückweisung und Nichteintreten wären dann zwei verschiedene Dinge. Aber wir belassen es zuhanden des Protokolls, dass Sie sich dem Antrag der Gruppe UDC/SVP angeschlossen haben.

(Suite et fin de l'examen du projet de loi en première lecture, *séance de relevée du jeudi 13 avril 2006.*)

Entrée en matière

2. PROJET DE LOI régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZESENTWURF über die Vorsorgekassen des Staates Wallis (erste Lesung)

Commission des finances / Finanzkommission

*Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur:
Pascal Gaillard*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Wir debattieren in dieser Woche bei der Sanierung der Pensionskassen über ein Thema, das kein spezifisches Walliser Thema ist. Auch beim Bund, in zahlreichen anderen Kantonen und in der Privatwirtschaft mussten Pensionskassen saniert werden.

Wir debattieren über ein Thema, das sehr kompliziert ist. Und wer in diesem Saal behauptet, er könne alle Fragen zur Pensionskasse beantworten, der lügt. Wir reden von Zahlen, die in komplizierten mathematischen Modellen berechnet werden, weil sie in die Zukunft gehen, mit gewissen Annahmen rechnen und die wir nur schwer nachvollziehen können.

Wir debattieren über ein Thema, das mit Leidenschaft und Emotionen verbunden ist, weil es zahlreiche Lehrer, Beamte und Magistraten direkt betrifft. Ich habe Verständnis für ihre Betroffenheit. Wem von uns ginge es nicht genau gleich, wenn man über seine eigene Pensionskasse und sein eigenes Pensionierungsalter entscheiden würde? In der öffentlichen Diskussion und Behandlung des Problems haben wir andererseits festgestellt, dass wir eine neue Qualität erreicht haben: die Beamten und Lehrer gehen auf die Strasse, ganz nach dem Beispiel ihrer Westschweizer Kolleginnen und Kollegen. Eine Entwicklung, die von Frankreich über die Westschweiz auch ins Wallis überschwappt. Ob diese Entwicklung auch für die Direktbetroffenen vorteilhaft ist, dahinter setze ich zumindest ein Fragezeichen.

Und dennoch müssen wir den Verstand gebrauchen und dürfen nicht nur emotional aus dem Bauch heraus argumentieren. Es geht hier nicht um die Frage der Wertschätzung unserer Staatsbeamten, Lehrer und Magistraten. Wir wissen, dass diese mehr arbeiten als ihre Kollegen in anderen Westschweizer Kantonen. Es kommt ja auch nicht von ungefähr, dass sich diese Kantone in teils desolatem Zustand befinden was die Staatsfinanzen betrifft. Wollen wir uns diesem "tieferen" Niveau angleichen, wo dann das Erwachen umso härter sein wird?

Wir wissen, dass unsere Lehrerinnen und Lehrer vorab an der Orientierungsschule einen harten Job machen, bei dem sie aufgebraucht werden und an ihre Grenzen gehen. Wir wissen auch, dass dies ein gesellschaftliches Problem ist, das wir anpacken müssen.

Trotz all dieser Rahmenbedingungen müssen wir sachliche Entscheide fällen, welche die Zukunft der Pensionskassen der Beamten und Lehrer sichert. Wir haben hier eine schwere Verantwortung gegenüber künftigen Generationen. Und vor allem eignet sich diese Vorlage denkbar schlecht, um Politik und Parteipolitik zu machen. Denn damit würden wir den direkt Betroffenen langfristig einen Bärendienst erweisen. Wir werden die Pensionskassen nur sanieren, wenn wir hier in diesem Grossen Rat sachlich, verantwortungsbewusst und zukunftsgerichtet entscheiden.

Wenn man die heutige Situation der Pensionskassen der Beamten, Magistraten und der Lehrer beurteilt, stellt man fest, dass diese Situation im schweizerischen Vergleich sehr ungünstig ausfällt. Der Deckungsgrad der Kassen ist alarmierend tief. Angesichts der Diskussion um den vollen Deckungsgrad auch der öffentlichen Pensionskassen muss also dringend gehandelt werden. Die Arbeitnehmer und die Arbeitnehmerinnen hatten in der Vergangenheit über die Personalverbände und ihre Vertreter in den Pensionskassen die Möglichkeit, ihre Interessen in den Pensionskassen auch zu vertreten.

Für die CVPO ist mit dieser Feststellung auch die Frage nach einem Aufschub der Sanierung der Pensionskassen mit einem klaren Nein beantwortet. Es duldet jetzt keinen Aufschub mehr. Die CVPO ist der Auffassung, dass ein Moratorium keine neuen Lösungsansätze bringen kann, welche nicht schon heute bekannt wären. Zahlreiche gescheite Leute haben sich schlussendlich über die uns nun vorgeschlagene Lösung den Kopf zerbrochen und haben sicher alle möglichen Ecken und Kanten abgeklopft.

Die Frage nach den Ursachen dieser miserablen Situation der Pensionskassen kann vereinfacht vielleicht wie folgt umschrieben werden: es wurde zu wenig eingezahlt um das zu finanzieren was ausbezahlt wurde oder umgekehrt: es wurde gemessen an den Einzahlungen zuviel ausbezahlt. Natürlich haben sich im Verlauf der Zeit auch die demographischen Faktoren verändert, indem mehr Rentenbezüger auf immer weniger Prämienzahler treffen.

Die Sanierungsstrategie der Opfersymmetrie zwischen denjenigen welche einzahlen (Arbeitgeber, Arbeitnehmer) und denjenigen welche Bezüge (Rentenbezüger) ist also vor diesem Hintergrund nicht abwegig, sondern entspricht dem gesunden Menschenverstand.

Der Staatsrat und die Finanzkommission sind sich in den meisten wesentlichen Fragen der Stossrichtung der Sanierung einig.

Bei der Frage des Pensionierungsalters unterstützt die CVPO den Staatsrat. Wir finden es aber falsch, wenn man den Vorschlag der Finanzkommission in der Öffentlichkeit schon fast als Reinkarnation des Bösen abstempelt. Rein vom sachlich-finanziellen Standpunkt lässt sich nämlich auch diese Version der Finanzkommission durchaus begründen und verteidigen. Es ist ja gerade die Rolle der Finanzkommission, die finanziellen Gesichtspunkte in den Vordergrund zu stellen. Aus der Sicht der CVPO ist jedoch der Vorschlag des Staatsrates realpolitisch umsetzbar. Ein Pensionierungsalter mit 60 und 62 Jahren ist aber auch massvoll und zumutbar, wenn man den Vergleich mit anderen Schweizer Kantonen macht oder wenn man an die privaten Pensionsaltersregelungen denkt. Da ist die Regel der Pensionierung mit 65 Jahren und man diskutiert ja bereits laut über die Anhebung dieses Alters. Wenn jemand früher in die Pension gehen will, dann muss dieser jemand dies auch mit finanzieren.

Und wenn man sich im Volk über die öffentlichen Manifestationen gegen die massvolle Anhebung des Pensionierungsalters – wie in der Version des Staatsrates – umhört, dann merkt man auch Unverständnis heraus angesichts der Diskrepanz zwischen Privatsektor und öffentlichem Sektor.

Die CVPO unterstützt andererseits mit der Finanzkommission den raschen Wechsel vom Leistungsprimat zum Beitragsprimat. Das Leistungsprimat ist nicht mehr finanzierbar, wenn die Wirtschaftsmotoren und damit auch die Aktienmärkte periodisch ins Stottern geraten. Die Entwicklung auch im privaten Pensionskassenbereich zeigt klar den Weg in Richtung Beitragsprimat. Was Arbeitgeber und Arbeitnehmer einzahlen wird verzinst und bildet das Altersguthaben als Basis für die spätere Rente. Nicht mehr und nicht weniger. Wenn wir die Pensionskassen langfristig sichern wollen, dann muss das über das Beitragsprimat geschehen, das übrigens auch flexible Lösungen bei der vorzeitigen Pensionierung ermöglicht.

Die CVPO ist im Lichte der gemachten Ausführungen für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Le groupe DC du Bas a analysé en deux phases la loi sur les institutions de prévoyance.

Il a d'abord, unanimement, décidé d'entrer en matière, refusant par-là tout moratoire.

Au-delà de tout climat passionnel, force est de constater que le dossier est suffisamment mûr pour être traité par le Parlement cette semaine. Qui, dans cette salle, pourrait raisonnablement prétendre que l'on puisse laisser encore s'écouler du temps avant d'apporter des solutions? Quelles que soient ces solutions, c'est aujourd'hui qu'il faut en débiter la mise en œuvre.

Les alliances politiques, particulièrement surprenantes, qui se dessinent autour du moratoire sont la meilleure preuve que ce dernier n'est pas, en réalité, destiné à l'élaboration d'une énième proposition, mais qu'il est bien plus destiné, à des fins plus électoralistes, à tenter de faire croire aux serviteurs de l'Etat que l'on est les seuls à se soucier d'eux. Or, lesdits serviteurs de l'Etat savent bien qu'ils sont les premiers à avoir intérêt à la concrétisation et à la réussite de l'assainissement de leurs caisses de pension.

C'est dans cette sérénité qu'a œuvré la commission des finances et nous la saluons.

Cela étant, nous sommes d'autant plus amenés à nous offusquer du traitement réservé aux membres de la commission des finances sur un site Internet privé. Sans vouloir attacher plus d'importance qu'ils n'en méritent à ces événements, nous ne pouvons que regretter la grave violation des principes qui régissent notre fonctionnement et celui de nos commissions, violation à l'origine des attaques précitées. Nous avons entendu les propos de notre grand baillif à ce sujet et nous nous y rallions volontiers.

Dans une deuxième phase, le groupe PDCB a pris position sur chacun des neuf thèmes dégagés du texte légal, neuf thèmes répertoriés par la commission des finances en page 4 sur 18 de son rapport.

Je reviendrai tout à l'heure sur la proposition du groupe PDCB en relation avec le cinquième de ces thèmes, à savoir l'âge de la retraite.

S'agissant des huit autres thèmes, notre groupe a, à l'unanimité, suivi les propositions de la commission des finances.

Nous défendrons donc:

- le maintien de la garantie de l'Etat, dont nous sommes persuadés qu'elle est obligatoire en l'absence d'un taux de couverture de 100%;
- l'objectif d'un degré de couverture de 80% à fin 2009;
- l'augmentation, au niveau de la gestion de la caisse, des compétences du comité et la diminution, en parallèle, de celles de l'assemblée des délégués;
- la recapitalisation sur la base des taux retenus par le Conseil d'Etat, mais également sur la base de la situation financière des caisses au 31 décembre 2005 et avec le système du fonds spécial de financement;
- la répartition 57% employeur – 43% employés des cotisations;
- le gel des rentes;
- la fusion des deux caisses pour la fin 2009;
- le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations pour la fin 2009.

En ce qui concerne l'âge de la retraite, nous tenons d'emblée à préciser que le projet du Conseil d'Etat, respectivement de la commission des finances, présente quelques faiblesses en relation avec les dispositions transitoires. Il appartiendra à la deuxième commission de dresser un catalogue précis des dispositions transitoires nécessaires et d'en calculer les coûts.

Dans notre analyse concernant l'âge de la retraite, les propositions du Conseil d'Etat et de la commission des finances ont été complétées par une troisième proposition qui a finalement été écartée, mais qui mérite assurément d'être analysée, c'est-à-dire chiffrée, par la deuxième commission, ce que nous n'étions pas en mesure de faire. Elle consiste à reprendre le projet du Conseil d'Etat en augmentant d'une année l'âge de la retraite des fonctionnaires dont ledit âge est aujourd'hui fixé à 62 ans. C'est donc la variante 63-62-60. Puisque non chiffrée à ce jour, cette proposition n'est pas déposée, le groupe lui ayant préféré la proposition de la commission des finances.

Vous l'aurez compris, les députés DC du Bas vous proposent de faire vôtre, globalement, le texte de la commission des finances.

Trois propositions générales doivent être, de plus, adressées à la deuxième commission pour être soumises à la sagacité de son examen:

- Il serait souhaitable, mais est-il possible de passer immédiatement tous les nouveaux employés d'Etat au système de la primauté des cotisations?
- Ne serait-il pas opportun de fixer les âges de retraite dans cette loi en rapport avec l'âge AVS, susceptible de changer? Ainsi, au lieu de parler, par exemple, d'un âge de retraite de 62 ans, il pourrait être mentionné "âge AVS -3 ans".
- Quid, dans le cadre de la fusion, du maintien éventuel de l'idée contenue sauf erreur à l'article 76 des statuts de la CRPE, selon laquelle les investissements de la caisse doivent être de préférence utiles au canton, en particulier dans l'immobilier? Et de façon toute générale, les gestionnaires sont-ils prêts à l'afflux de capitaux provenant de la recapitalisation?

C'est en confirmant notre volonté d'entrer en matière que je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Trotz aller Diskussionen um die Sanierung der staatlichen Pensionskassen ist die Ausgangslage klar, jetzt und zwar heute hat sich der Grosse Rat der Problemlösung zuzuwenden. Da gibt es kein Wenn und Aber und auch keine Rückweisung an den Staatsrat.

Wir dürfen uns nicht mehr länger von unserer Verantwortung drücken und die Sanierung der Vorsorgekassen auf die lange Bank schieben. Seit dem Bericht der Arbeitsgruppe für die Vorsorgekassen des Staates Wallis im Juni 2004 haben sich verschiedene Experten über die Sanierungsvarianten geäußert. Weiter hatte die PUK die verschiedenen Verantwortlichkeiten in diesem Dossier klar festgehalten und die Schwachstellen ausnahmslos aufgezeigt. Schlussfolgerung der PUK war es, dass die Schuld, dass wir uns heute mit der Sanierung der Vorsorgekassen beschäftigen, nicht einem einzigen Organ zugeordnet werden kann, sondern dass Fehler auf allen Ebenen entstanden sind. Einseitige Schuldzuweisungen an die Adresse des Staates sind fehl am Platz und dienen nicht der Sache. Eine konstruktive Mitarbeit aller Partner ist daher wichtig und im Interesse aller.

Grundsätzlich ist festzuhalten, dass sich in der Frage der Sanierung alle einig sind. Die Gründe, warum sich die Situation heute so präsentiert, sind vielschichtig. Nicht der Deckungsgrad des Alterskapitals war entscheidend, sondern der Deckungsgrad für die jährlichen Rentenverpflichtungen und dieser war mit Ausnahme des Jahres 1996 immer über 100 Prozent. Anfangs der 80er Jahre ist das Rentenalter in gegenseitigem Einverständnis zwischen den Sozialpartnern herabgesetzt worden, ohne dass diese Leistungen finanziert wurden. Hinzu kommt die demographische Entwicklung und die steigende Lebenserwartung der Bevölkerung. Die CSPO-Fraktion hat sich gegen die Anträge der Finanzkommission entschieden und unterstützt die Stossrichtung des Staatsrates.

Das Hauptziel besteht darin einen Deckungsgrad von 80 Prozent bis Ende 2009 anzustreben. Auch wenn die angestrebte Zielsetzung nicht mehr 100 Prozent sondern 80 Prozent beträgt, so sind die für die Erhöhung des Deckungsgrades notwendigen finanziellen Anstrengungen von allen Partnern dennoch beachtlich. Dieses Ziel löst jedoch nicht alle Probleme, macht sie den Wechsel vom Leistungsprimat zum Beitragsprimat beim derzeitigen Stand der Gesetzgebung noch schwieriger, wenn nicht sogar unmöglich.

Die CSPO begrüsst die vorgesehene Fusion der beiden Vorsorgekassen, die sich nur positiv auswirken kann und zwar einerseits auf die Rationalisierung der Verwaltung und der Geschäftsführung und andererseits auf die Verbesserung der Anlagebedingungen für das Vermögen. Unverzügliche Studien für die Fusion der beiden Vorsorgekassen sollen angegangen werden mit der Zielsetzung, dass der Fusionsprozess ab 2010 eingeleitet werden kann. Weiter begrüsst die CSPO die vom Staatsrat gewählte Strategie, die Sanierung der Vorsorgekassen in zwei Etappen durchzuführen welche somit die Möglichkeit ergeben wird, sich den laufenden Bundesbestimmungen anzupassen.

Die Erhöhung des ordentlichen Rücktrittsalters für alle Versicherten um zwei Jahre wird ebenfalls von der CSPO gutgeheissen, obwohl von externen Experten eine Erhöhung des ordentlichen oder technischen Rücktrittsalters auf 65 Jahre vorgeschlagen wurde. Politisch und vor allem auch sozial wäre eine solche Massnahme nur schwer zu vertreten.

Bei den Übergangsbestimmungen sieht die CSPO noch einen vermehrten Handlungsbedarf seitens des Staates. Mit der Erhöhung des Pensionsalters wird jenen Personen die Möglichkeit genommen sich auf die neuen Bedingungen vorzubereiten. Diese scheint uns zu kurz und wir fordern mit einem Abänderungsantrag, dass diese Zeitspanne einerseits auf fünf Jahre erhöht wird und gleichzeitig beim Rücktrittsalter dieses flexibel gestaltet werden kann. Die genauen Modalitäten müssten in einem Reglement festgelegt werden. Die finanziellen Auswirkungen sind zurzeit nicht bezifferbar und dieser Mehraufwand sollte bis zur zweiten Lesung geklärt sein.

Die CSPO ist überzeugt, dass mit diesem Vorschlag das Engagement der langjährigen Angestellten der öffentlichen Hand verdient berücksichtigt werden kann, zumal diese im Rahmen der Sanierung der Vorsorgekassen ebenfalls einen wesentlichen Beitrag leisten.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Dans son appréciation du projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais et plus particulièrement dans la discussion d'entrée en matière, le groupe PDCC a procédé à une analyse minutieuse du dossier, découvrant ou redécouvrant son histoire, les étapes successives de sa détérioration dans un contexte économique et démographique catastrophique, puis celles, plus récentes, des tentatives d'amélioration, durement sanctionnées par trop de décisions administratives inconséquentes, de passivité politique ou d'erreurs de gestion et de manque de vision d'avenir dans le cas de la caisse de pension du personnel enseignant. Et, enfin, la chute de la bourse allait définitivement plomber le dossier.

Vous avez tous pris connaissance de ces événements passés, et je n'y reviendrai pas si ce n'est pour souligner, d'une part, l'importance des analyses réalisées tant par le groupe de travail du Conseil d'Etat, le comité de la Caisse de pension du personnel enseignants du Valais, la commission de gestion de la CRPE, Prasa Hewitt ou encore le groupe d'experts externes à l'Administration et, d'autre part, pour relever le réalisme et la lucidité manifestée par l'ensemble des acteurs dans leurs conclusions:

- importance de créer une base légale (je vous rappelle que la caisse des enseignants ne dispose toujours pas de base légale adaptée aux exigences actuelles),
- amélioration indispensable avec l'aide de l'Etat du degré de couverture,
- éventuelle augmentation des cotisations,
- possible relèvement de l'âge statutaire ou encore
- gel des rentes,

qui ont ainsi été mentionnés comme objectifs et mesures dans l'ensemble des rapports des groupes de travail et permis au Conseil d'Etat, suite à la large consultation de 2004, de mettre en chantier le projet qui nous occupe aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez donc que le groupe PDCC ne pouvait ni ne voulait accepter un moratoire et renvoyer aux calendes grecques un projet dont l'urgence est acceptée par tous et sur lequel j'aimerais maintenant, au nom de mon groupe, exprimer quelques remarques et appréciations.

Dans "caisse de prévoyance du personnel", il y a trois mots importants:

Caisse tout d'abord

La caisse, c'est la référence mathématique incontournable du projet. Elle pose comme objectif l'atteinte d'un degré de couverture satisfaisant et implique, outre l'élaboration de la loi cadre fixant ces objectifs, une recapitalisation importante de la part de l'Etat. Le gel des rentes des pensionnés et la nouvelle répartition des cotisations constituent l'engagement des collaborateurs. Pour le surplus, l'élément caisse n'appelle pas d'autres commentaires.

Prévoyance ensuite

La prévoyance, c'est tout autre chose. C'est un programme, un espoir, une sécurité à long terme, la garantie d'une retraite sereine à l'abri du besoin, sans contraintes. Et, ici, il faut le reconnaître, c'est au niveau de la prévoyance, expression concrète d'une vie de labeur, que

l'effort principal est demandé au serviteur de l'Etat. Harmonisation de l'âge ordinaire de la retraite et changement du régime de prévoyance avec passage au système de primauté des cotisations dans une caisse unique, issue de la fusion de la CPPEV et de la CRPE. L'adaptation est difficile, mais cependant indispensable et doit être mise en parallèle avec l'effort financier de l'Etat qui assume ainsi aujourd'hui sa part de responsabilités.

Personnel enfin ou mieux collaborateurs, je devrais dire surtout, car l'élément humain, troisième mot clé de mon analyse, ne peut pas être un simple élément mathématique d'une banale règle de trois. Si les objectifs poursuivis ne peuvent être atteints, financièrement parlant, en faisant abstraction des deux premiers points, ici nous touchons à la composante essentielle d'un système qui permet à notre Etat de fonctionner, et de bien fonctionner, à satisfaction de ses dirigeants et de ses citoyens avec un effectif – soulignons-le – statistiquement parlant parmi les plus restreints du pays.

Les serviteurs de l'Etat ont montré leur compréhension dans ce dossier. J'ai personnellement eu de nombreux contacts tant avec le corps enseignant qu'avec des représentants des forces de sécurité du canton, et j'ai pu constater leur esprit d'ouverture par rapport au projet du Conseil d'Etat, les enseignants ayant d'ailleurs voté unanimement pour une adaptation de l'âge de la retraite à 62 ans. Mais tous ont manifesté leur souci en rapport avec la mise en application des nouvelles dispositions et aussi et surtout en rapport avec les conséquences professionnelles impliquées par ces changements: agent de police ou gardien de prison sur le terrain ou en service de nuit à 60 ans ou enseignant de 62 ans à la limite du burn-out.

Deux ans de plus oui, peut-être, mais pas n'importe comment et pas n'importe où.

Eh bien!, ce message qui date, je dois le reconnaître, d'avant le déluge médiatique et les prises de position abruptes qui ont figé la situation, eh bien!, ce message, je l'ai fidèlement retransmis au groupe PDCC qui l'a reçu cinq sur cinq.

Les dispositions transitoires, dont nous ignorons à ce jour l'ampleur financière, devront être décidées et chiffrées par le Conseil d'Etat après la première lecture et soumises pour analyse à la deuxième commission.

Trois ans, est-ce suffisant? Le groupe PDCC sera particulièrement attentif à cet aspect important, gage d'une transition en douceur vers une situation nouvelle. Mais ces dispositions transitoires n'auront qu'un temps et, pour prendre ensuite efficacement le relais, il faut maintenant envisager de réelles mesures d'accompagnement en forme de modifications statutaires offrant la souplesse indispensable à l'activité des collaborateurs proches de la retraite: décharges progressives, allègement d'horaires, travaux administratifs, et j'en passe. Mais ces mesures sont du strict ressort des départements concernés et ne regardent pas directement notre projet de loi. C'est pourquoi je me tourne vers les conseillers d'Etat qui, eux, connaissent bien le problème, les problèmes de leur département (je crois que le DECS en est d'ailleurs conscient depuis longtemps) et n'auront aucune difficulté à nous soumettre quelques propositions en marge de la deuxième lecture.

Avant de vous confirmer que le groupe PDCC entre en matière et soutiendra globalement le projet du Conseil d'Etat, particulièrement en ce qui concerne l'âge de la retraite même si, comme l'a dit mon préopinant Beat Abgottspon, l'analyse strictement financière de la commission des finances est justifiable, laissez-moi enfin vous rappeler le souci de notre

groupe de voter une loi équitable, assurant à long terme l'équilibre de la caisse et prenant également en compte les efforts demandés et les attentes légitimes à court, moyen et long termes des serviteurs de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Certains s'étonneront aujourd'hui de ne voir aucun enseignant dans les travées radicales-libérales. En effet, nos collègues ont estimé, par souci d'honnêteté envers ce Parlement, mais également envers eux-mêmes, qu'ils ne décideraient pas en finalité du sort de leur caisse de pension. A ce sujet, je tiens à préciser que nos députés enseignants ont pris au sein du groupe une part active à l'étude et à la prise de position sur cet objet et qu'en aucun cas, ils n'ont été tenus à l'écart de nos délibérations.

Cela étant dit, venons-en au projet de loi.

"Age AVS pour tous." Oui, Chers collègues, "Age AVS pour tous", voilà ce qui est ressorti de la toute première analyse de la CPPEV et de la CRPE effectuée par des actuaires. Cette première recommandation démontrait ainsi dans quel état étaient les caisses et quelle tâche nous attendait, mais aussi pour quelle solution opter si l'on s'en tient uniquement à la froideur des chiffres.

Ainsi, au travers des diverses expertises et contre-expertises, des avis divergents des juristes, experts et actuaires, nous devons aujourd'hui prendre une décision pour un assainissement en bonne et due forme.

Le groupe radical-libéral a choisi de laisser de côté l'émotionnel, qui peut avoir une certaine importance, mais qui n'est pas toujours bon conseiller, et de s'en tenir au côté rationnel du sujet afin d'étudier ce dossier comme il se doit, en toute sérénité.

Voici les principaux éléments qui ont retenu notre attention et qui nous ont conduits d'ailleurs à déposer plusieurs amendements:

- le degré de couverture qui ne peut plus rester aussi bas. Oui, il est en dessous des 100% pratiquement depuis le début, mais la cassure a eu lieu dans les années quatre-vingts lorsque, entre autres, l'âge de la retraite a été abaissé de trois ans, sans contrepartie de financement. De plus, les nouvelles dispositions fédérales à venir laissent augurer une obligation d'atteindre le 80% pour les caisses publiques, notamment pour fusionner;
- la recapitalisation, absolument nécessaire si l'on veut pouvoir garantir un taux technique et un taux de rendement suffisants;
- l'âge de la retraite et le gel des rentes, avec comme point de mire pour notre groupe la notion de symétrie des sacrifices;
- la fusion des caisses et le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations pour des raisons évidentes de souplesse;
- l'inconnu quant aux mesures transitoires, tout en partant du principe que plus elles sont courtes, mieux c'est.

Bien entendu demeurent encore d'autres points soulevés par mes préopinants, mais qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici.

Fort de ces analyses, le groupe radical-libéral vous proposera donc un mixte entre le projet du Conseil d'Etat et celui de la commission des finances, dont les incidences financières pourront encore être affinées entre cette lecture et la deuxième.

Nous sommes également convaincus qu'il faut agir sans autre délai pour le bien de tous, afin que la situation ne s'aggrave pas et pour que les caisses puissent bénéficier au plus vite du rendement qui leur est nécessaire. Faut-il le rappeler, aujourd'hui et pour une partie des affiliés, nous dépensons plus que ce que nous encaissons.

Enfin, il est également un point qui, à nos yeux, a son importance: la possibilité de retraite anticipée. Celle-ci existe toujours et même si certaines adaptations seront, à l'avenir, également nécessaires, les récents débats se sont, de notre avis et malgré le fait que le Grand Conseil n'ait pas de compétence en la matière, un peu trop focalisés sur l'âge terme, éludant fortement les éléments de pré-retraite.

En conclusion, Chers collègues, le groupe radical-libéral est convaincu que des sacrifices sont nécessaires, mais de manière symétrique, à savoir une augmentation de l'âge de la retraite, mais au maximum de deux ans pour les actifs et un gel temporaire pour les retraités.

Nous entrons bien entendu en matière et souhaitons vivement que cette loi soit mise en vigueur dès que possible, d'une part, pour le bien de ce canton et, d'autre part, afin d'obtenir l'équilibre nécessaire entre cotisations, rendement et paiement de prestations.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich will hier keine lange Geschichtsschreibung betreiben. Ich glaube, die Geschichte rund um das Debakel der Pensionskassen wurde geschrieben. Dieses Kapitel wurde durch die PUK aufgearbeitet und die PUK kam zum Schluss – und da wende ich mich an Herrn Gilbert Loretan –, der innerhalb der PUK unbestritten war – mit einer Gegenstimme, wenn ich mich richtig erinnere – und der auch hier im Parlament unbestritten war, nämlich, dass eine Hauptschuld die Walliser Regierung trägt, die sich während Jahren konsequent dagegen gewehrt hat, die Beiträge in diese Pensionskasse zu erhöhen. Und durch diese Verweigerung entstanden immer grössere Löcher, immer schwärzere Löcher. Wenn ich politisch korrekt bin – und da wende ich mich nochmals an Gilbert Loretan – müsste man hier von "gelben" Löchern sprechen. Und es war unsere Fraktion, die während Jahren und schon in der letzten und vorletzten Legislaturperiode auf diese Probleme hingewiesen hat und immer wieder wurden seitens des Finanzministers die Probleme beschönigt und unter den Tisch gewischt und es bedarf nicht einer gewissen Ironie, dass ausgerechnet ein CVP-Grossrat mit seinen Börsengeschäften in Kanada das Parlament so weit gebracht hat, dass dieses Parlament beschlossen hat, jetzt ist genug, jetzt muss etwas geschehen und dann eine PUK eingesetzt hat.

Ich komme zurück zur Schlussfolgerung der PUK. Sie hat festgestellt, dass seitens der Arbeitgeberseite eine Hauptverantwortung besteht. Und darum finde ich es nicht mehr als recht, dass auf der anderen Seite jetzt mit der Arbeitnehmerseite seriöse Verhandlungen auf

gleicher Augenhöhe stattfinden. Ich erinnere Sie daran, dass die Delegierten der Arbeitnehmer schon anfangs der 90er Jahre bereit gewesen wären die Beiträge für die Pensionskasse zu erhöhen, weil aber – wie ich schon gesagt habe – die Arbeitgeberseite aus budgetären Gründen damals dagegen war. Das ist alles im PUK Bericht nachzulesen.

Aufgrund dieser Ausgangslage sollen unserer Ansicht nach Verhandlungen zwischen den Sozialpartnern stattfinden wie es sich für jeden modernen Arbeitgeber gehört. Es geht dabei nicht darum – Herr Abgottsporn –, dass man neue Fakten erkennt. Die Fakten sind selbstverständlich alle auf dem Tisch. Es geht dabei darum, dass Verhandlungen durchgeführt werden. Verhandlungen über die Punkte wie den Zusammenschluss beider Kassen, wie der Deckungsgrad, Beitragsprimat, Leistungsprimat, das Rentenalter usw. Und in diesen Verhandlungen müssen beide Parteien Federn lassen, das ist logisch, das ist Bestandteil der Verhandlungen. Aber ich kann Ihnen als Gewerkschaftssekretär sagen, dass ich schon vielmals an solchen Verhandlungen teilgenommen habe. Ich bin überzeugt, dass letztlich die Sozialpartner eine Lösung finden werden, die für beide Seiten akzeptabel ist.

Darum sind wir dafür, dass wir diesen Gesetzesentwurf zurückweisen – also nicht Nichteintreten, sondern zurückweisen – an die Walliser Regierung mit dem Auftrag bis zur Septembersession mit den Sozialpartnern Verhandlungen zu führen und uns im September dann das Resultat zu präsentieren, damit wir entscheiden können. Man muss jetzt nicht so tun wie dies jetzt ungeheuer pressieren würde. Es sind zehn Jahre – meines Wissens – her, dass man diese Problematik kennt und jetzt geht es nicht darum zwei, drei Monate eher oder später, das macht diesen Braten auch nicht "feisser".

Wir verlangen, dass über diesen Antrag abgestimmt wird und zwar mit Namensaufruf, damit auch die notwendige Transparenz gegeben ist. Wenn ich jetzt so die Eintretensdebatte gehört habe, wird es relativ schwierig sein unseren Antrag durchzubringen. Darum erlauben wir uns selbstverständlich auch entsprechende Abänderungsvorschläge für die Lesung zu unterbreiten. Ich danke.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Vous nous conviez ce matin à visiter les écuries d'Augias.

Pour l'Etat du Valais, celui des citoyennes et des citoyens pour la grande majorité contribuables, le tableau que vous nous présentez ressemble plus à une débâcle, à des institutions sinistrées qu'à une situation comptable ou à un projet de loi. Vous nous servez les produits pestilentiels d'une incompétence et d'une défaillance graves et chroniques. Vous nous offrez les fruits amers d'un dysfonctionnement institutionnalisé, les épines des liaisons non seulement dangereuses, mais interdites entre le pouvoir et la fonction publique.

Pour vous convaincre et pour éclairer ce tableau de désolation, je vous propose deux repères chiffrés:

- total des engagements de l'Etat du fait de la garantie, selon le compte 2004: 2'060'000'000 environ;
- total du découvert technique, selon le message accompagnant le projet de loi: 1'060'000'000 arrondis.

Ces chiffres démontrent à souhait la situation catastrophique dans laquelle les deux caisses se trouvent.

Le 18 janvier 2005, la commission d'enquête parlementaire déposait son rapport sur le scandale de la CRPE. Depuis lors, plus personne n'en parle et surtout pas le Conseil d'Etat. Cette enquête n'était-elle qu'un rituel d'exorcisme destiné à faire avaler cette amère pilule aux contribuables valaisans? Et pourtant elle avait mis en lumière de graves dysfonctionnements jusque dans les plus hautes sphères de l'Etat. La commission n'avait pas craint d'évoquer les responsabilités, non seulement politiques, mais aussi civiles et pénales. La session du Grand Conseil du 10 février 2005 fut sans doute une parodie de démocratie: après avoir mis en exergue – toutes sensibilités politiques confondues – les fautes graves commises à tous les niveaux, on donne largement décharge à la CEP. L'activité et le rapport de la commission se révélaient en fin de compte vains et stériles. Un rite sacramentel pour se donner bonne conscience. Les responsables comptaient sur l'inexorable effet corrosif du temps qui allait couvrir de l'oubli une des pages des plus sombres de nos institutions. Nous voulons toutefois rendre hommage à notre collègue, le député Beat Abgottspon (p. 138 du mémorial – vous voyez, nos lectures sont de qualité) qui, seul, a évoqué les conséquences concrètes qu'il fallait tirer de cet excellent rapport. Vœu pie, car, à ce jour, tous les responsables de cette déroute financière n'ont toujours pas été ni désignés ni encore moins poursuivis. Mais personne ne s'en émeut. Pourquoi? L'on ne saurait se contenter, comme l'a fait la commission d'enquête, de conclure que "la justice dira le droit". La justice ne se fera pas toute seule. La motion urgente que le groupe UDC/SVP vient de déposer ce matin invite le Parlement à assumer ses responsabilités politiques afin que justice se fasse. Ignace Rey ne mérite à coup sûr pas une médaille; par contre, on ne saurait occulter les autres responsabilités structurelles et organisationnelles tout aussi graves et sans doute encore plus dommageables.

Et pourtant on appelle, par le projet qui nous est soumis, les contribuables valaisans à cracher au bassinet. Les citoyens-contribuables ne sauraient admettre que les responsables de la conduite et du contrôle de ces caisses jusqu'au plus haut niveau du pouvoir politique, ayant gravement failli, n'aient pas encore été appelés à rendre des comptes à la justice et, par voie de conséquence, au peuple souverain. La légitime attente de la population doit être respectée: les responsables, tous les responsables, doivent assumer le dommage causé aux caisses et à l'Etat du fait de la garantie.

Les dysfonctionnements constatés ont aussi une autre origine. Ils sont dus, en partie aussi, à l'habitude de nommer les responsables à des postes clés en fonction de critères purement politiques et non de compétence. Là encore, on n'a pas tiré tous les enseignements de ces coûteux errements. Seule une autonomie complète des caisses de pension permettrait à celles-ci, à terme, de s'affranchir du carcan politique et de travailler conformément aux principes d'une saine gestion technique et financière. A défaut, même recapitalisées, les caisses se retrouveront avant qu'il ne soit bien longtemps face aux mêmes problèmes.

Quant au projet qui nous est proposé, celui-ci a, malheureusement, été élaboré sans une concertation suffisante avec les partenaires sociaux. Dans aucune branche de l'économie, on oserait toucher aux composantes salariales sans explorer toutes les solutions par la voie de la négociation. Aucune piste ne doit être ignorée et toutes les propositions, même les plus iconoclastes, méritent d'être étudiées et chiffrées. Ce sera l'objet des négociations que nous demandons, mais aussi du travail de la deuxième commission qui devra se donner les moyens d'approfondir la démarche.

En se contentant, pour l'essentiel, de donner la parole aux fonctionnaires proches de la couronne dans le processus d'élaboration, le Conseil d'Etat a pris un risque. Ce risque s'est concrétisé par toute l'agitation que nous vivons autour de ce projet. Pour en sortir, il faut que le Gouvernement, comme employeur, convie à sa table toutes les parties impliquées et reprenne sans délai des concertations pour essayer de trouver des solutions négociées qui tiennent compte équitablement de l'état des finances publiques et des caisses de pension publiques, mais aussi des particularités du statut de certaines catégories de fonctionnaires, notamment de la police.

Dans cette situation, si le groupe UDC/SVP demande l'ouverture immédiate de négociations, il ne veut pas pour autant donner un signal négatif et donner l'impression de se dérober face aux responsabilités que nous avons dans l'assainissement des caisses de pension publiques. Nous ne devons pas nous le cacher: la situation des caisses est grave et des décisions courageuses devront être prises. L'effort devra être équitablement réparti, mais il fera mal à tout le monde.

Vous nous conviez, Monsieur le président, Messieurs les conseillers d'Etat, à une visite; nous aurions préféré assister à un nettoyage en profondeur des écuries d'Augias. La gravité du mal résultant d'une conjonction de dysfonctionnements institutionnels et d'appétits personnels fait que les mesures préconisées dans le projet apparaissent plus comme de la cosmétique qu'une véritable volonté politique. Vous intervenez avec des doses homéopathiques alors que le patient est aux soins intensifs sous perfusion.

J'aimerais relever l'intervention d'un préopinant qui s'est permis une insinuation malsaine à l'endroit du groupe UDC/SVP. Celui-ci est malvenu de nous faire la leçon, car il se trouvait dans une situation crasse de récusation. Il aurait mieux fait de se taire.

Durant l'exercice 2003, le montant des engagements de l'Etat à l'endroit des deux caisses a augmenté de 92 millions, durant l'exercice 2004 de 78 millions et durant l'année 2005 de 115 millions.

Le spectacle de désolation et de déliquescence que la situation financière des deux caisses présente a apaisé les dernières hésitations. La gravité et surtout l'urgence des mesures ont fait taire nos dernières hésitations. A son corps défendant, le groupe UDC/SVP accepte finalement d'entrer en matière sur le projet présenté.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich nehme an, dass Herr Grossrat Gilbert Loretan etwas zu berichtigen hat bezüglich der Aussage von Herrn Grossrat Eyer.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Eine kleine Berichtigung an die Adresse von Herrn Grossrat German Eyer.

Erstens möchte ich der guten Ordnung halber hier erwähnen, dass die Pensionskasse der Lehrer nicht bei einem CSP Staatsrat angesiedelt war, sondern dass diese nicht in seinen

Bereich fiel. In den 70er und 80er Jahren waren die Grundsätze für die Führung der Pensionskasse nicht mehr dieselben wie jetzt und zudem hat unser ehemaliger Staatsrat und jetzt noch Verantwortlicher für die Pensionskassen, Herr Wilhelm Schnyder, seine Kasse in den letzten 12 Jahren von 34 Prozent auf 58,9 Prozent Deckungsgrad erhöht. Es ist also kompletter Unsinn hier zu erzählen, dass hier "gelbe" Löcher entstanden sind. Und als letzten Punkt – auf Seite 56-64 – des PUK-Berichtes können Sie nachlesen auf welchen Ebenen diese Verantwortlichkeiten eingetreten sind, damit die Pensionskassen so geführt wurden wie sie heute da sind.

Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wir fahren jetzt weiter mit den Fraktionssprecherinnen und Fraktionssprechern und ich kann jetzt Frau Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz das Wort erteilen.

Ich benutze die Gelegenheit ihr zu gratulieren zu ihrer Wahl als neue Fraktionschefin der PS/AdG. Sie wird das ihrige zum bestehenden guten Klima im Grossratsbüro beitragen und gleichzeitig danke ich auch Herrn Patrick Crettenand für seine Dienste, die er im Grossratsbüro geleistet hat.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Merci tout d'abord, Monsieur le président, pour vos paroles de bienvenue.

Pendant longtemps, trop longtemps, une des qualités qu'il fallait avoir pour être engagé à l'Etat était de voter juste. L'Etat entretenait ainsi un lien paternaliste avec ses employés qui se retrouvaient être aussi ses électeurs. Il a toujours considéré et proposé des prestations de retraite comme faisant partie intégrante des conditions salariales. L'Etat n'a pas hésité à améliorer les rentes, à offrir des conditions de retraite anticipée généreuses et à baisser l'âge de la retraite des employés sans en assurer le financement auprès des deux caisses de pension. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire a démontré d'ailleurs l'importante responsabilité du Conseil d'Etat dans le contrôle et la gestion de la CRPE.

La responsabilité de la situation actuelle des caisses de pension est donc en grande partie due aux négligences de l'Etat dans sa fonction de haute surveillance des caisses et du manque de financement des prestations accordées aux employés. Il faut, cependant, reconnaître que, depuis 1995, des mesures ont été prises pour améliorer la situation des caisses. Celles-ci portaient principalement sur l'augmentation des cotisations et la réduction des prestations assurées. Ces mesures ont permis un redressement partiel des deux caisses.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec une situation précaire des taux de couverture résultant de trois facteurs principaux:

1. le non-paiement de la part employeur compensé par la garantie de l'Etat;
2. la mauvaise gestion de la CRPE;
3. le ratio actifs et rentiers qui s'aggrave par le départ des IPVR, le Personalstopp et la baisse de la natalité provoquant la fermeture de classes et donc la diminution des enseignants.

C'est pourquoi nous devons trouver des solutions pour recapitaliser les caisses et assurer aux employés des rentes en relation avec les cotisations payées.

Ce projet de loi recherche des solutions pour assainir les caisses et assurer leur pérennité. Le groupe PS/AdG partage cette préoccupation, mais n'approuve pas toutes les solutions trouvées par la commission des finances pour recapitaliser les caisses. La commission des finances a recherché les meilleures solutions comptables pour améliorer la situation financière de l'Etat, sans évaluer les responsabilités de l'employeur et sans vraiment se poser la question de savoir pourquoi l'employeur, les représentants des employés et les caisses ne s'étaient pas mis autour d'une table pour trouver des solutions négociées comme cela se fait d'habitude entre partenaires sociaux.

Le Conseil d'Etat disposait d'un premier rapport datant de 2001, rédigé par un groupe de travail où avaient été intégrés les responsables des caisses de pension. Ce rapport proposait des solutions modérées tant au niveau de la recapitalisation qu'au niveau des mesures d'assainissement. Un second rapport, rédigé par une commission composée d'experts et de représentants des finances, mais où ne siégeaient plus les représentants des caisses, a été déposé en 2004. Le Conseil d'Etat a préféré laisser passer les élections, puis il a refilé la patate chaude au Grand Conseil, le prenant en quelque sorte en otage en lui laissant la responsabilité du mécontentement de la fonction publique. Maintenant, ce même Conseil d'Etat parle de l'urgence de prendre des mesures immédiates et ne peut envisager de perdre trois mois pour permettre des négociations paritaires.

Notre groupe ne peut accepter cette manière de faire. Nous sommes persuadés que la meilleure solution est de permettre à une commission paritaire de négocier les conditions de retraite des employés et de trouver les meilleures solutions pour assainir les caisses de pension de manière durable.

Nous ne sommes pas non plus persuadés que de mettre plus de 500 millions pour recapitaliser les caisses soit prudent. En effet, la bourse connaît à l'heure actuelle une embellie certaine. Devoir placer autant d'argent à des taux élevés représente un risque certain de perte sur les placements. Berne, sur le conseil des mêmes experts que ceux engagés par l'Etat du Valais, avait recapitalisé ses caisses en 2000 lorsque la bourse flambait. Ce canton a perdu plus d'un milliard en deux ans lors de la baisse des rendements boursiers. Le peuple a certainement, ce week-end, par son vote, sanctionné cette imprévoyance en ne soutenant plus la droite responsable de cette déconfiture.

Pour éviter le risque d'une pareille mésaventure et pour ne pas risquer de perdre l'argent du contribuable, nous proposons un versement unique de 200 millions. Ce montant permettrait à la CRPE d'atteindre le même degré de financement que la CPPEV afin de pouvoir fusionner les deux caisses et financerait le transfert des IPVR à la caisse du RSV. Puis, l'Etat verserait 30 millions par année pour améliorer le rendement de la nouvelle caisse jusqu'à la concurrence d'un taux de couverture de 80%. Ce mode de faire aurait deux avantages principaux:

1. l'Etat n'aurait plus besoin d'emprunter plus de 500 millions de francs. Les risques de pertes seraient fortement diminués et un versement annuel permettrait à la nouvelle caisse une gestion des capitaux facilitée;
2. ce mode de faire permettra à la commission paritaire de négocier de meilleures conditions que celles proposées aux employés actuellement, car la symétrie des efforts serait rediscutée sur de nouvelles bases.

Les importants changements proposés par notre groupe nous obligent à renvoyer le projet de loi de la commission des finances au Conseil d'Etat.

Nous sommes persuadés de l'importance d'assainir les caisses, mais nous sommes aussi intimement convaincus que la fonction publique mérite notre respect et doit être entendue.

Contrairement aux dires du député Nicolas Voide, ce n'est pas de l'électoratisme de défendre la fonction publique comme nous défendons d'ailleurs tous les salariés de ce canton.

Le droit de négocier paritairement est un droit fondamental. Ce n'est pas au Parlement, mais à l'employeur, donc au Conseil d'Etat, aux représentants des employés et aux caisses de trouver des solutions acceptées par les trois parties. Ces nouvelles données négociées et acceptées par tous pourront être dans un avenir très proche intégrées dans un nouveau projet de loi.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Christian Venetz (GRL):

Der Gesetzesentwurf über die Vorsorgeeinrichtungen des Kantons Wallis liegt nun endlich zur Behandlung vor.

Trotz vieler Interventionen seitens des Parlaments über den desolaten Zustand der Ruhegehalts- und Vorsorgekassen des Kantons Wallis, hat man sich bei der Sanierung sehr viel Zeit gelassen, ja sogar zu viel Zeit. Obwohl in den letzten Jahren bereits Massnahmen getroffen wurden, hat sich der Deckungsgrad nicht zufrieden stellend entwickelt. Der Deckungsgrad der VPSW hat sich auf 53 Prozent erhöht, derjenige der RVKL hat bei 41 Prozent stagniert.

Grund für diese Finanzmisere sind neben der Misswirtschaft vor allem das Missverhältnis zwischen einbezahlten Beiträgen und den bezogenen bzw. gewährten Leistungen.

So wurde beispielsweise das Rentenalter in zwei Schritten auf 60 bzw. 58 Jahre reduziert, ohne dass die mit diesen Schritten notwendigen jährlichen Beitragserhöhungen vorgenommen worden sind.

Ohne weitere rigorose Massnahmen würden sich die bedingten Verpflichtungen des Staates Wallis bis ins Jahr 2020 auf zirka 2,1 Milliarden Franken erhöhen. Diese Situation darf auf keinen Fall eintreten.

Massnahmen sind gefordert. Bei einer solch krassen Unterdeckung sind rasche und gleichzeitig langfristig ausgerichtete Sanierungsmassnahmen nötig. Hier wird dem Kanton Wallis, trotz aller politischen Widerstände, nichts anderes übrig bleiben, als die Leistungen zu senken, Beiträge zu erhöhen und die gewählte Anlagestrategie zu überprüfen.

Eine Umstellung auf das Beitragsprimat in einer solchen kritischen Situation ist heikel und für die betroffenen Lehrer und Beamten unliebsam. Trotzdem muss die Umstellung ein Teil der Gesamtanierung sein. Im Sinne der Opfersymmetrie wurden beim neuen Gesetzesentwurf auch alle beteiligten Personengruppen in die Sanierung einbezogen.

Nicht vergessen sollte man den Beitrag von zirka 300 Millionen Franken, der vom Staat Wallis für die Aufkapitalisierung der Ruhegehaltskassen aufgewendet wird.

Mit den Vorschlägen der Finanzkommission für die Sanierung der Vorsorgeeinrichtungen kann sich die FDPO mehrheitlich einverstanden erklären und ist deshalb für Eintreten.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Herr Grossrat Eyer hat noch einmal das Wort verlangt. Ich nehme an es sei eine letzte Berichtigung gegenüber Herrn Loretan. Nachher sollte das Duell beendet sein.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Richtig, ich habe eine materielle Berichtigung.

Also ich stelle fest, dass der "gelbe" Fraktionschef etwas nervös ist. Er wird etwas nervös. Ich stelle auch fest, dass er offenbar den PUK-Bericht gelesen hat, aber diesen nicht verstanden hat. Der wichtigste Mann im Umzug bei den Pensionskassen – sei das bei den Lehrern oder beim Staatspersonal – ist der Finanzminister, denn die Arbeitgeberbeiträge werden aus der Staatskasse bezahlt. Und ich kann nichts daran ändern, Herr Loretan, dass in den letzten Jahrzehnten die Finanzminister immer "gelb" waren. Tut mir leid, danke schön.

M. le député André Quinodoz (PDCC):

Dans ce dossier, les membres du groupe parlementaire "travail Valais" sont persuadés que les mesures envisagées vont dans le bon sens et que le but final de chacun est d'assurer la pérennité de ces caisses de prévoyance.

Nous pensons toutefois que, sur certains points, le projet présenté va trop loin. Nous pensons notamment à la recapitalisation. Nous sommes persuadés que, compte tenu des exigences légales fédérales actuelles et futures, selon la plus haute vraisemblance, une couverture de 80% doit rester l'objectif visé final et non pas un objectif temporaire. En tenant compte du contexte public des deux caisses concernées, imposer une recapitalisation au pas de charge nous paraît inapproprié et irréaliste; cela pourrait même s'avérer fâcheux si les marchés financiers ne suivent pas une tendance à la hausse. La députée Marcelle Monnet-Terrettaz vient de nous rappeler l'exemple dramatique du canton de Berne. C'est pourquoi nous vous proposerons une recapitalisation plus douce et plus échelonnée dans le temps.

Le deuxième point qui nous préoccupe, ce sont les mesures transitoires accompagnant une éventuelle élévation de l'âge de la retraite. Mis à part qu'il est aujourd'hui impossible de chiffrer le coût de ces mesures transitoires, le délai de trois ans actuellement retenu dans ce projet apparaît moralement et politiquement de toute évidence étié. Une modification aussi brutale de droit a pour conséquence de semer le doute et le trouble dans la tête des fonctionnaires et des enseignants. Ce mode de faire engendre chez certains d'entre eux des prises de décision arbitraires qui pourraient être lourdes de conséquences sur le bon fonctionnement de l'Etat et de nos écoles. Pour éviter le cas d'espèce d'une personne arrivant à

la veille de sa retraite et qui serait touchée, d'une part, par un éventuel relèvement d'âge statutaire dès 2010 et, d'autre part, pénalisée par un gel de l'indexation des rentes, nous proposerons qu'un éventuel relèvement de la retraite soit introduit sur une plus longue durée et de manière progressive afin d'être en conformité avec la pratique administrative et les mesures transitoires appliquées pour l'AVS.

D'ores et déjà, je vous invite à soutenir ces propositions.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Au niveau de l'entrée en matière, j'aimerais revenir sur la fuite qu'a connue la commission des finances pour dire, d'abord, que c'est une violation grave du règlement, que c'est encore une trahison des membres de la commission des finances et que c'est encore une marque d'irrespect complet eu égard aux membres du Grand Conseil.

Alors, je demande que la commission des finances se penche sur la question de savoir si ce comportement relève oui ou non du droit pénal.

Aucune sanction ne s'impose à vous, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, puisque c'est de vous dont il s'agit, mais la décence vous invite à quitter la commission des finances.

Est-ce par naïveté ou à dessein que vous avez commis cette fuite? Je ne le sais pas. Mais, dans les deux cas, votre place n'est plus à la commission des finances.

Choisissez votre camp, camarade!

Pour le reste, je me rallie aux positions de mon président de groupe.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Monsieur le député, je voudrais quand même vous dire que vos affirmations et vos accusations sont fausses.

En tout cas, si j'ai transmis le dossier avant qu'il ne soit sur Internet par manque de contrôle et parce que le secrétariat avait tardé à le mettre, c'était uniquement pour une étude, mais en aucun cas je n'ai trahi les membres de la commission des finances.

Merci.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur (GRL):

Je tiens tout de suite à préciser que j'interviens en mon nom personnel.

Concernant les propositions du projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais, je suis choquée de certaines solutions proposées et celle qui me tient le plus à cœur, c'est, entre autres, le prolongement de l'âge de la retraite.

Si, aujourd'hui, les caisses de retraite de l'Etat sont presque vides, c'est aussi parce que la gestion a été déficiente et maintenant on vient faire payer la facture de cela aux employés de l'Etat.

Prenons l'exemple de la police cantonale. Si les agents de police ont une retraite fixée à 58 ans, c'est que cette dernière est tout à fait justifiée de par leurs conditions de travail. C'est un service public 24 heures sur 24, dont le personnel peut être mobilisé en tout temps et même pendant les congés. Ce même personnel travaille dans des conditions de stress éprouvantes, de sécurité actuelle qui se péjore de plus en plus. Prenez l'exemple tout dernièrement de ce policier qui s'est fait renverser par un chauffard lors d'un contrôle routier dans le Haut-Valais et il y a bien d'autres exemples bien plus dramatiques que l'on pourrait citer.

Vous comprendrez aisément au vu de ce qui précède que ce sont des conditions de travail extrêmes et usantes.

Certes, vous allez me dire que ce personnel a choisi d'évoluer dans cette profession et qu'il y a d'autres professions où les gens travaillent aussi 24 heures sur 24, comme par exemple le personnel soignant ou le personnel en équipe. Toutefois, il ne faut pas oublier que les situations de violence deviennent permanentes et que les collaborateurs travaillent toujours sous tension et dans des conditions de sécurité qui se sont dégradées avec les années.

Ce sont ces derniers éléments qui appartiennent à la police et que les autres professions n'ont pas.

Dès lors, je ne peux pas cautionner de leur prolonger une vie professionnelle dans ces conditions.

De ce fait, les propositions émanant de la commission des finances sont inacceptables, même si je suis consciente que la caisse de retraite de l'Etat est en difficulté et qu'elle doit être renflouée. Toutefois, prolonger l'âge de la retraite reste, à mon avis, une solution de facilité qui, pour certains, n'a même pas le mérite d'être réfléchie et argumentée.

Pourquoi la proposition des syndicats de la police cantonale n'a-t-elle pas été acceptée alors qu'elle démontrait clairement l'effort consenti? La réponse donnée par la commission des finances ne me satisfait pas.

En conclusion et au vu de ce qui précède, j'ai déposé ce matin une proposition de modification des articles 15 et suivants du projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais, à savoir tout ce qui concerne l'âge de la retraite du personnel de la police cantonale.

Merci de votre attention.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Juste un mot encore à l'attention de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz pour dire que c'est elle la présidente du groupe..., si ce n'est elle, c'est donc son frère, qu'elle fasse au moins le ménage chez elle.

Merci.

(Brouhaha dans la salle.)

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

La commission des finances a empoigné cet important dossier avec tout le sérieux et l'attention nécessaires.

Ayant reçu les documents au début janvier, elle ne pouvait raisonnablement rendre un travail de qualité pour la mi-février afin que l'objet soit traité à la session de mars.

Elle a ainsi pu rencontrer les directeurs des caisses, des experts qui faisaient partie du groupe de travail ainsi qu'une délégation de la FMEF.

Je tiens à préciser que la commission des finances a analysé le projet de loi dans son ensemble, mais elle s'est surtout penchée sur les éléments financiers; ce qui est naturellement sa mission première.

Le rapport de la commission des finances, que certains ont voulu diaboliser avant même sa parution officielle, est un document de travail à l'attention du Parlement qui doit permettre à ce dernier de prendre les bonnes décisions en toute indépendance et sans trop subir des pressions d'ordre émotionnel. Ce rapport a la prétention d'apporter des éclairages sur des éléments essentiels du projet présenté par le Conseil d'Etat.

Le principal objectif recherché par la commission des finances dans le traitement de ce dossier est la pérennité du financement des caisses de pension. A ce sujet, je rappelle deux chiffres importants concernant le taux de couverture des caisses publiques: la moyenne suisse est de 97,8% alors que la moyenne valaisanne est moins de 50%.

Le deuxième objectif de la commission des finances est une répartition équitable des efforts entre les assurés et l'employeur. Notre rapport me semble assez clair et précis pour que je vous fasse grâce de trop m'y attarder, d'autant plus qu'il a déjà été largement commenté dans la presse.

Vous avez pu remarquer dans le rapport que la commission des finances suit le Conseil d'Etat, sauf sur un élément essentiel: l'âge ordinaire de la retraite, et qu'elle préconise d'accélérer les processus de fusion et de changement de système.

Concernant le relèvement de l'âge ordinaire de la retraite, il faut être conscient que c'est le moyen qui a le plus d'effets à long terme pour améliorer le financement des caisses. Je cite simplement deux chiffres qui illustrent parfaitement la problématique démographique: en 1985, 4,6 assurés actifs pour un assuré retraité; en 2020, selon les projections des experts, 1,63 assuré actif pour un assuré retraité. De 4,6, le rapport va passer à 1,63, soit pratiquement à être divisé par trois. Je vous laisse imaginer les conséquences sur le financement des caisses. Gardez bien en mémoire ces deux chiffres!

Je dois encore vous rendre attentifs à un élément important qui est éludé dans la plupart des discussions. Dans le projet du Conseil d'Etat, ne sont pas chiffrés les coûts supplémentaires à charge de l'Etat qui sont liés aux dispositions transitoires. La commission des finances n'était pas en possession des éléments lui permettant de le faire. Elle demande donc au Conseil d'Etat d'établir un projet détaillé pour la deuxième commission.

Concernant les diverses interventions des groupes et individuelles, je ne vais pas y entrer en détail, surtout que, comme je l'ai dit, il y aura une deuxième lecture qui pourra prendre en compte certains éléments.

Je relève que si la plupart des groupes acceptent d'entrer en matière, ce qui n'est pas une surprise, le point d'achoppement est justement la question du relèvement de l'âge de la retraite.

Comme on pouvait s'y attendre, ce débat d'entrée en matière n'a pas accouché de grosses surprises. Le Conseil d'Etat et la commission des finances, sur la majorité des points, seront suivis par la majorité du Parlement, le seul véritable point de divergence étant justement l'âge ordinaire de la retraite. Ceux qui soutiennent le texte du Conseil d'Etat relèvent tout de même que l'analyse financière de la commission des finances est justifiable. Je les en remercie.

Je profite, dans la foulée, de vous rendre attentifs que si vous ne suivez pas la proposition de la commission des finances à ce sujet, je suis persuadé que nous devrons faire un pas supplémentaire dans ce sens dans la deuxième phase de cet assainissement, soit dès 2010. Et ce sera alors plus douloureux financièrement parlant, sans parler du coût des mesures transitoires.

Le Parlement ne doit pas céder aux pressions d'ordre émotionnel. Il doit prendre une décision courageuse en toute indépendance. En effet, il serait irresponsable de reporter sur les générations futures un fardeau allant s'alourdissant.

La commission des finances vous recommande donc d'accepter le projet de loi du Conseil d'Etat, mais avec les propositions qu'elle propose dans son rapport.

Avant de terminer, j'aimerais juste faire un petit commentaire sur l'échange de propos intervenu entre notre collègue Gabriel Luisier et la membre de notre commission, la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, pour dire que ces questions de fuites et de diffusion du rapport de manière prématurée sur un site autre que celui de l'Etat ont été discutées au sein de la commission des finances. Il s'agit, comme l'a expliqué la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, d'un petit problème involontaire qui est survenu. J'en ai été prévenu rapidement, dès que cela a été fait. Donc, pour moi, en tant que président de la commission des finances, la question est réglée à ce niveau-là, notamment de plus suite à l'intervention du président du Parlement en ouverture de session.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président.

Wir hören jetzt gespannt den Ausführungen von Herrn Staatsrat Jean-René Fournier zu.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, tout d'abord, vous dire que l'objet que nous traitons aujourd'hui en premiers débats est un objet qui vous préoccupe, qui préoccupe les gestionnaires des caisses et qui préoccupe le Conseil d'Etat déjà depuis plus de dix ans. La preuve est qu'en 1995 déjà, des mesures ont été prises: hausse des cotisations, diminution des prestations. Rebelote en 2000

et, finalement, pour constater que le résultat escompté par ces mesures n'était de loin pas suffisant, en raison notamment de ce qu'a, à juste titre, relevé le président de la commission des finances: l'évolution démographique qui fait que, au moment où la LPP était créée en Suisse, le rapport était de cinq actifs pour un retraité et que, en 2020, on ne prévoit déjà plus que deux actifs pour un retraité et moins de deux actifs au-delà de 2020. Il faut donc effectivement que l'on se préoccupe de la situation des caisses, que l'on assainisse leur situation et que l'on trouve surtout des solutions pour l'avenir.

C'est l'objectif du projet qui vous est présenté aujourd'hui, projet qui a fait l'objet de multiples études. On a entendu certains présidents de groupe nommer les experts, les experts des experts, puis les experts qui ont porté un jugement sur les autres experts..., mais il est vrai que la matière, comme l'a relevé à juste titre, le président du groupe CVPO, le député Beat Abgottspon, est d'une complexité très grande.

Toujours est-il qu'il y a des lignes rouges que l'on ne doit pas quitter lorsque l'on traite ce genre de dossier: c'est d'abord la volonté d'assainir, mais une volonté d'assainir qui soit réelle, pas simplement partielle, ou montrer une intention, il faut le faire; ensuite, il faut le faire dans l'équité et dans l'équité non seulement vis-à-vis de la fonction publique, mais aussi dans l'équité vis-à-vis du contribuable; enfin, il faut trouver des solutions qui soient pérennes, notamment avec les modifications, notamment du droit fédéral qui nous sont annoncées.

J'aimerais dire que les grandes divergences que le Conseil d'Etat, dans son projet, a avec l'analyse de la commission des finances ne sont, finalement, pas si grandes que ça. Nous sommes d'accord sur absolument toutes les propositions de la commission des finances, qui a été un peu plus démonstrative et un peu plus volontaire notamment dans la modification du principe de la primauté des prestations en primauté des cotisations et dans l'échéance de fusion, mais en ce qui concerne tous les autres points, nous sommes aussi d'accord, sauf, non pas sur l'âge de la retraite – ce que tout le monde s'imaginerait –, mais nous (Conseil d'Etat et commission des finances) avons une autre approche de ce que l'on appelle l'équité des sacrifices, notamment vis-à-vis de la fonction publique. Vous pouvez constater dans le rapport très détaillé de la commission des finances que celle-ci arrive à faire un tableau démontrant clairement que l'effort demandé à la fonction publique s'équilibre avec l'effort demandé à l'Etat, de manière à ce que cette symétrie soit assurée.

Mais, voilà, il faut savoir que l'on vit dans un Etat, que nous gérons un Etat et pas une entreprise, qu'un Etat, ça dure, qu'un Etat, c'est fait pour durer et que lorsque l'on est à la tête d'un Etat, que l'on soit parlementaire ou conseiller d'Etat, on doit aussi assumer les décisions passées, même si parfois on les interprète, comme l'a fait certainement à tort le député German Eyer, d'erreurs. Je vous dis pourquoi. En 1980, lorsque l'âge de la retraite a été ramené de trois ans, il n'y avait pas seulement l'âge de la retraite, il y avait aussi la mise à la charge des caisses du pont AVS, du renchérissement et rien n'a été mis à la disposition des caisses pour compenser les efforts demandés et décidés. Vous pouvez relire les mémoriaux de l'époque et vous verrez que, dans les travées du Parlement comme au Conseil d'Etat d'ailleurs, on n'était pas nombreux à s'insurger contre cette manière de faire, pour la bonne et simple raison que, à l'époque, on se trouvait dans la phase ascendante, justement avec notamment cinq cotisants pour un retraité, et que cela a bien changé depuis. A l'époque, clairement, on "vendait" – entre guillemets – la bienfaisance des caisses de pension et leurs avantages comme une composante salariale; cela est vrai.

Maintenant, est-ce que ce sont seulement les "jaunes" et le Conseil d'Etat du Valais qui l'ont fait? Regardez les statistiques en Suisse: le dernier en date – ceci a paru hier ou avant-hier –, c'est le canton d'Argovie..., je crois qu'il y a peu de "jaunes" dans le canton d'Argovie. Eh bien!, le canton d'Argovie a versé 910 millions de francs pour assainir la caisse de sa fonction publique sans demander un franc aux fonctionnaires. Je pense qu'il ne l'aurait pas fait s'il n'assumait pas aussi quelque part une responsabilité d'employeur. Seulement voilà, bien heureusement, je dirai, on n'est pas en Argovie, mais en n'étant pas en Argovie et en ayant la chance de vivre dans le canton du Valais, on a aussi quelques inconvénients, notamment on a une puissance financière nettement moins forte que la puissance financière du canton d'Argovie. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas les moyens de faire l'effort seuls et que la fonction publique y contribuera aussi dans une mesure proportionnée. C'est là la divergence entre la commission des finances et le Conseil d'Etat; ce n'est pas l'âge de la retraite. Le Conseil d'Etat dit: l'Etat fera un peu plus d'effort que la fonction publique parce que nous assumons notre responsabilité d'employeur, que, à l'époque, on avait vendu le produit comme tel et que des gens ont été engagés à l'Etat avec cette situation disant: je serai moins gourmand sur le salaire, mais, en compensation, j'ai une caisse de retraite qui est plus confortable. C'est donc là la grande divergence qu'il y a entre l'appréciation du Conseil d'Etat et celle de la commission des finances, et non pas tellement sur l'âge de la retraite parce que vous devez savoir – la commission des finances le sait, le président en particulier, mais également tous ses membres – le point essentiel du projet qui vous est proposé, c'est la modification du principe. Cette modification du principe, le président de la commission des finances l'a dit à juste titre, va encore nous coûter quelque chose. En effet, il faudra être conséquent, au moment où l'on changera le principe, quelles que soient les dispositions fédérales qui vont nous permettre, par exemple, de changer ce principe sans reverser encore 20%, c'est-à-dire quelques centaines de millions, dans les caisses, mais en donnant une garantie pour ce 20%, cette garantie aura un coût. Il faudra bien que les caisses disposent de la rentabilité de ce montant qu'elles n'ont pas dans leurs caisses pour assurer leurs prestations. Donc, cela va aussi nous coûter. C'est pour cela que le président de la commission des finances vous a rendus attentifs à cet état de fait.

Alors, maintenant, moratoire ou pas moratoire, faut-il renvoyer la chose? Je vous rappelle qu'au bas du bilan, nous avons 1,4 milliard. C'est l'engagement de couverture de l'Etat pour le manco de couverture des caisses. Je vous demande de regarder les bases légales. Vous constaterez que pour 1,4 milliard au bas du bilan, les bases légales sont infimes, pour ne pas dire inexistantes. C'est un acte de responsabilité de les mettre sur pied d'une façon claire, en faisant figurer aussi dans cette base légale bien sûr le maintien de la garantie d'Etat. Il y a donc urgence à faire cette base légale.

Autre aspect relevé à plusieurs reprises ici: le taux de couverture. Regardez les statistiques suisses des caisses publiques. Si, au niveau de la situation financière générale du canton, on a plutôt tendance à être en haut du tableau, eh bien!, dans le taux de couverture des caisses publiques, vous verrez que l'on est non seulement en bas, mais nos deux caisses sont les deux dernières. Ce n'est une situation ni acceptable ni responsable de dire qu'on peut se permettre maintenant d'attendre trois ou quatre mois et d'aller négocier avec le partenaire social.

A propos de négociations avec le partenaire social, il faut savoir qu'il y a déjà deux ou trois ans, l'information a été faite dans toutes les parties du canton (Bas-Valais, Valais central et Haut-Valais) dans des assemblées réunissant fonctionnaires et retraités ainsi que tous les intéressés à l'assainissement des caisses. Ensuite, chaque rapport d'experts, chaque pas que le Conseil d'Etat a fait dans ce projet ont été communiqués et discutés avec la FMEF, le partenaire social.

Et je vais encore vous dire quelque chose que vous ne savez peut-être pas..., mais je crois que le président de la commission des finances le sait: le dernier rapport d'experts que nous avons demandé sur la dernière mouture de notre projet de loi, je l'ai remis, en informant mes collègues et avec leur accord, à l'expert du partenaire social pour qu'il puisse au mieux conseiller son client, autrement dit notre partenaire social. Ensuite, ça s'est suivi dans nos bureaux d'une discussion, où nous avons fait des pas les uns en direction des autres. Certains pas n'ont pas été faits, c'est vrai, par exemple les dispositions transitoires où nous ne sommes pas entrés en matière sur la demande du partenaire social pour la simple et bonne raison – je le dis ici – que si le Grand Conseil décide sur certains axes: l'âge de la retraite, la manière de capitaliser le fonds, etc., cela va avoir une influence importante sur les dispositions transitoires. Trois ans de plus, deux ans de plus ou une année de plus, cela fait de sacrées différences lorsqu'il faudra prendre non seulement des dispositions transitoires qui coûtent, mais aussi des mesures d'accompagnement pour les enseignants notamment ou pour certains fonctionnaires comme dans la police. Madame la députée Marie-Claude Ecoeur, vous avez raison de vous inquiéter de la police. On sait que la police est de plus en plus soumise à un stress extraordinaire. Cela est vrai, mais il faut aussi être conscient que, en Suisse, le taux moyen de l'âge de la retraite des policiers est de 62 ans, et que, nous, nous demandons de monter à 60, et puis qu'il faudra aussi, pour les policiers, prendre des mesures transitoires. On reconnaît la dangerosité et le stress du métier, mais on leur demande aussi de faire un effort et on fera des mesures d'accompagnement, du genre à partir d'un certain âge, dans les unités mobiles, il faudra certainement dispenser, organiser le travail différemment; on ne va pas exposer certaines personnes à partir d'un certain âge.

Vous voyez ainsi où se trouve la divergence entre la commission des finances et le Conseil d'Etat, mais vous voyez surtout la nécessité de ne pas reporter ce débat, d'entrer en matière, de discuter, d'arrêter les axes et, ensuite, de laisser le temps entre la première et la deuxième lectures à la deuxième commission et au Conseil d'Etat de pouvoir chiffrer les dispositions transitoires et les mesures d'accompagnement et de pouvoir affiner le projet qui, j'en suis certain, est un projet qui devra avant tout certainement assurer la santé des caisses publiques, mais assurer la santé des caisses publiques dans le respect de la situation financière du canton.

Voilà ce que je tenais à dire à l'entrée en matière, en vous demandant d'entrer en matière et bien sûr de ne pas accepter de repousser, par un moratoire ou par une décision de retrait du dossier, le traitement de cet objet par le Parlement. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Damit kommen wir zur Abstimmung über das Eintreten zu Punkt 2 der Traktandenliste.

Wir haben den Antrag der SPO und PS/AdG auf Rückweisung des Geschäftes an den Staatsrat. Auf der anderen Seite haben sich die Fraktionen für Eintreten ausgesprochen, zusammen mit der Kommission.

Ich bitte Sie nun abzustimmen. Da dies eine **Abstimmung mit Namensaufruf** ist, heisst das, dass nach durchgeführter Abstimmung die Namensliste im Plenum verteilt wird. Das entsprechende Gesuch ist gemäss Artikel 71, Absatz 3 des Gesetzes und Artikel 106 des Reglements formgültig gestellt worden, so dass es effektiv um eine Abstimmung mit Namensaufruf geht.

Par 102 voix contre 19 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur ce projet de loi.

(Vote nominal / Namensabstimmung.)

(Suite et fin de l'examen du projet de loi en première lecture, séance du jeudi matin 13 avril 2006.)

Traitements / Behandlungen:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

3. POSTULAT

**du député Thomas Lehner (CVPO) concernant les dépouillements lors
des élections au Grand Conseil (08.11.2005) (1.047)**

POSTULAT

**von Grossrat Thomas Lehner (CVPO) betreffend Auszählung bei den
Grossratswahlen (08.11.2005) (1.047)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Sie haben die Antwort des Staatsrats vorliegen. Das Postulat wird mit gewissen Vorbehalten angenommen.

Ist der Postulant damit einverstanden? Nicht!

Ich erteile das Wort an Herrn Grossrat Thomas Lehner.

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Die Zeit ist vorangeschritten und ich werde mich sehr kurz fassen. Ich kann mich mit der Antwort des Staatsrats auf mein Postulat absolut nicht befriedigt erklären. Wie richtig festgestellt wird, stelle ich das vom Gesetzgeber beschlossene System nicht in Frage. Ich verlange lediglich eine Vereinfachung für die Auszählung. Als Gemeindeschreiber weiss ich von was ich rede. Es handelt sich nicht nur um ein persönliches Anliegen, sondern um ein Anliegen vieler Gemeinden bzw. deren Angestellten.

Ich empfehle dem Staatsrat die Meinung der Basis einzuholen und nicht aus dem hohlen Bauch das Postulat mit Negativaussagen vom Tisch zu wischen. Als Minimum hätte ich vom Staatsrat erwartet, dass er Alternativen prüft und diese bei ausgewählten Gemeinden in die Vernehmlassung gibt. Eine engere Zusammenarbeit zwischen dem Kanton und den Gemeindeverwaltungen würde sicher nicht schaden, sind wir doch gegenseitig aufeinander angewiesen.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Thomas Lehner se dit déçu de la réponse alors qu'on accepte le postulat quand même sous une certaine forme, c'est vrai, mais je suis tout à fait disposé à ce que mes collaborateurs du Service des affaires intérieures prennent contact avec lui pour analyser pragmatiquement comment on peut faire la chose.

En effet, avoir une idée et puis, ensuite, voir la difficulté dans la pratique d'appliquer cette idée, c'est peut-être là aussi que les raisonnements peuvent évoluer de part et d'autre.

Alors, d'accord avec votre réponse, Monsieur le député, et puis mon collaborateur prendra contact avec vous. Merci beaucoup.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Staatsrat.

Damit können wir, glaube ich, auf eine Abstimmung verzichten. Das Postulat ist in diesem Sinne angenommen.

4. MOTION

**du député Felix Ruppen (CVPO) et cosignataires concernant le
traitement de la police cantonale (09.11.2005) (1.048)**

Motion

**von Grossrat Felix Ruppen (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend
Besoldung der Kantonspolizei (09.11.2005) (1.048)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Da haben Sie ebenfalls die Antwort vorliegend. Es wird die Umwandlung der Motion in ein Postulat vorgeschlagen.

Der Motionär stimmt dieser Umwandlung zu. Es findet keine Bestreitung statt. Demnach ist diese Umwandlung der Motion in ein Postulat angenommen.

5. MOTION

de la commission IFA, par la députée Francine Cutruzzolà, concernant l'harmonisation de la législation concernant le traitement du corps de la police cantonale avec celle concernant la fonction publique (10.11.2005) (1.051)

MOTION

der Kommission IFA, durch Grossrätin Francine Cutruzzolà, betreffend Harmonisierung der Gesetzgebung im Bereich der Besoldung des Polizeikorps mit der Gesetzgebung im Bereich der Besoldung in der öffentlichen Verwaltung (10.11.2005) (1.051)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Auch hier schlägt der Staatsrat eine Umwandlung der Motion in ein Postulat vor.

Ich habe keine Wortmeldung. Demnach ist das so akzeptiert gemäss Vorschlag des Staatsrates.

6. POSTULAT

de la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG) et cosignataires concernant la demande de modification de l'article 21 alinéa 8 de l'ordonnance concernant le traitement des membres du corps de la police cantonale du 20 décembre 1995 et de l'article 25 alinéa 6 de l'ordonnance concernant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais du 10 juillet 1997 (13.12.2005) (1.053)

POSTULAT
von Grossrätin (Suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG) und
Mitunterzeichnenden betreffend Änderung von Artikel 21 Absatz 8 der
Verordnung betreffend die Besoldung der Mitglieder des Korps der
Kantonspolizei vom 20. Dezember 1995 und von Artikel 25 Absatz 6 der
Verordnung über die Besoldung der Beamten und Angestellten des
Staates Wallis vom 10. Juli 1997 (13.12.2005) (1.053)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat wird gemäss Antwort des Staatsrats abgelehnt.

M^{me} la députée (suppl.) Sandrine Desponds (PS/AdG):

Je suis vraiment déçue pour toutes les futures mamans employées de ce canton de devoir constater avec quelle désinvolture le Conseil d'Etat a examiné ce postulat; cela d'autant plus, sachant que la majorité de celui-ci émane d'un parti qui se dit préoccupé par la famille.

Avant de demander de passer au vote, j'aimerais relever quelques-uns des pseudo-arguments qui ont été avancés pour justifier ce rejet.

Tout d'abord, je suis surprise que le Conseil d'Etat invoque la compatibilité avec les dispositions fédérales puisque mon postulat ne traite précisément pas des quatorze semaines d'allocation fédérale, mais plutôt des deux semaines qui sont accordées selon des dispositions cantonales. Je vois, en effet, difficilement en vertu de quels principes juridiques, la LAPG pourrait régir les modalités d'application de ces deux semaines.

En plus, j'attire votre attention sur le fait que si nous devons appliquer la LAPG s'agissant du point de départ de l'allocation maternité, nous devrions aussi appliquer l'article qui détermine la fin de ce droit et qui fixe très précisément la fin du droit à 98 jours après le jour où il a été accordé, c'est-à-dire à quatorze semaines. Nous arriverions donc au résultat absurde que la LAPG, d'une part, autoriserait les cantons à accorder un congé maternité supérieur à quatorze semaines et, d'autre part, nous imposerait les quatorze semaines. Je pense que vous pouvez le constater vous-mêmes: l'argument de la compatibilité avec le droit fédéral ne tient tout simplement pas la route!

Le Conseil d'Etat prétend encore que refuser un congé anticipé de deux semaines permettrait de lutter contre des abus, notamment de la part du personnel enseignant. Alors, si je vois déjà difficilement en quoi le fait de planifier une grossesse de telle manière à ce qu'on puisse bénéficier d'un congé maternité combiné de vacances scolaires constitue un abus, je dois dire que je vois encore moins en quoi le fait de refuser un congé anticipé de deux semaines permettrait de lutter contre un éventuel abus.

Finalement, je suis assez stupéfaite de voir que le Conseil d'Etat, qui prétend vouloir lutter contre les abus, encourage certaines futures mamans, qui souhaitent s'arrêter deux semaines avant leur accouchement, à invoquer des complications d'ordre médical. Je suis, en effet, convaincue que ce type de discours encourage les abus, puisque bon nombre de futures mamans, excédées et désabusées par ce manque de compréhension et de souplesse, feront tout pour obtenir un certificat médical plus de deux semaines avant l'accouchement, afin que leur absence puisse être considérée comme un congé maladie et ne pas être décompté sur le congé maternité. En effet, tant qu'à devoir jouer la comédie pour être entendues autant que cela en vaille vraiment la peine!

Je demande donc que ma proposition soit passée au vote, étant convaincue qu'elle devrait toucher les sensibilités de bon nombre des membres de ce Parlement, puisque non seulement elle est parfaitement conforme à la législation fédérale, mais qu'elle est surtout favorable aux familles et aux femmes, et a le mérite de ne pas grever d'un centime supplémentaire le budget cantonal, tout en permettant d'éviter une utilisation abusive des prestations accordées par les assurances maladie.

Je vous remercie.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Wünscht sich der Staatsrat noch zu äussern? Nicht.

Die Abstimmung wird verlangt.

Par 47 voix contre 40 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.053 de la députée (suppl.) Sandrine Desponds.

7. POSTULAT

**des députés Marie-Noëlle Massy-Mittaz (PDCC) et Jérémie Rey (PDCC)
concernant: déduire les frais de garde effectifs usuels des enfants jusqu'à
12 ans (16.12.2005) (1.055) (en collaboration avec le DECS)**

POSTULAT

**von Grossrätin Marie-Noëlle Massy-Mittaz (PDCC) und Grossrat
Jérémie Rey (PDCC) betreffend Abzug der tatsächlichen, üblicherweise
anfallenden Kosten für die Betreuung von Kindern bis zum Alter von 12
Jahren (16.12.2005) (1.055) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat ist gemäss Antwort des Staatsrats angenommen.

Keine Wortmeldung. Demnach wird es zum Vollzug überwiesen.

8. MOTION

**du groupe PDCC, par les députés Jacques Melly et Pascal Rey,
concernant la modification du décret concernant l'octroi d'aides
financières en vue de l'assainissement de communes en situation
financière précaire du 4 septembre 2003 (16.12.2005) (1.056)**

MOTION

**der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Jacques Melly und Pascal Rey,
betreffend Abänderung des Dekrets betreffend die Gewährung von
Finanzhilfen zur Sanierung von Gemeinden mit prekären Finanzen vom
4. September 2003 (16.12.2005) (1.056)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die Motion wird angenommen und kann als verwirklicht angesehen werden. Ich glaube, es sind somit alle einverstanden und alle zufrieden. Sie ist bereits verwirklicht. Demnach ist Fall Nr. 8 ebenfalls erledigt.

Wir kommen zum Schluss der heutigen Sitzung.

Ich habe noch eine letzte Mitteilung zu machen und zwar an alle Kommissionspräsidentinnen und Kommissionspräsidenten. Die Koordinationssitzung von heute Nachmittag ist von 14.30 auf 15.00 Uhr verschoben.

Danke schön. Ich wünsche Ihnen eine gute Heimkehr.

La séance est levée à 12 h 45.

Séance du mercredi 12 avril 2006

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 9 h. 10.

Ordre du jour:

Entrée en matière et décision

1. Ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006)

Eintretensdebatte und Beschluss

Verordnung zum Gesetz über die Kantonspolizei (Änderung vom 15. Februar 2006)

Entrée en matière

2. Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement

Eintretensdebatte

Beschlussentwurf betreffend die Erhöhung des allgemeinen Infrastrukturfonds

Traitements / Behandlungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

3. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant la mise en place d'un observatoire et centre de compétences en tourisme (13.12.2005) (4.024)
Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend Schaffung eines Observatoriums und eines Kompetenzzentrums im Tourismusbereich (13.12.2005) (4.024)
4. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant: favoriser la formation continue et le coaching dans le tourisme (13.12.2005) (4.025)
Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend Förderung der Weiterbildung und des Coachings im Tourismusbereich (13.12.2005) (4.025)

5. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant la marque "Valais" et outils Valais Excellence (13.12.2005) (4.026) (***motion transformée en postulat***)
Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend die Marke "Wallis" und die Instrumente von Valais Excellence (13.12.2005) (4.026) (***Motion in ein Postulat umgewandelt***)
6. Motion des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert **FERREZ**, concernant l'accueil de manifestations sportives importantes (13.12.2005) (4.027) (***en collaboration avec le DECS***)
Motion der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert **FERREZ**, betreffend Durchführung von bedeutenden Sportanlässen (13.12.2005) (4.027) (***in Zusammenarbeit mit dem DEKS***)

Traitements / Behandlungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

7. Postulat des députés Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) et Angelica **BRUNNER-WYSS** (suppl.) (CVPO) concernant une législation sur la locomotion douce (08.11.2005) (5.017) (***en collaboration avec le DET***)
Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) und Grossrätin (Suppl.) Angelica **BRUNNER-WYSS** (CVPO) betreffend Gesetzgebung für den Langsamverkehr (08.11.2005) (5.017) (***in Zusammenarbeit mit dem DVR***)
8. Postulat du député (suppl.) Vincent **REBSTEIN** et cosignataires concernant: planifions le confort de nos concitoyens (16.12.2005) (5.021)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Vincent **REBSTEIN** und Mitunterzeichnenden betreffend mehr Lebensqualität für lärmgeplagte Mitbürger (16.12.2005) (5.021)

Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

9. Postulat du député Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) et cosignataire concernant Jeunesse et sport (09.11.2005) (3.024) (***motion transformée en postulat***)
Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER** (CVPO) und Mitunterzeichner betreffend Jugend und Sport (09.11.2005) (3.024) (***Motion in ein Postulat umgewandelt***)
10. Postulat des députés Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) et Franziska **SCHMID** (suppl.) (CVPO) concernant le tourisme: sensibilisation dans les écoles valaisannes (10.11.2005) (3.025) (***en collaboration avec le DET***)
Postulat von Grossrat Beat **ABGOTTSPON** (CVPO) und Grossrätin (Suppl.) Franziska **SCHMID** (CVPO) betreffend Tourismus: Sensibilisierung an den Walliser Schulen (10.11.2005) (3.025) (***in Zusammenarbeit mit dem DVR***)

11. Postulat du député Jean-Albert **FERREZ** (PDCB) concernant la supervision des mandats de prestations aux instituts de recherche subventionnés (13.12.2005) (3.026) *(en collaboration avec le DET)*
Postulat von Grossrat Jean-Albert **FERREZ** (PDCB) betreffend Überwachung der Leistungsaufträge der subventionierten Forschungsinstitute (13.12.2005) (3.026) *(in Zusammenarbeit mit dem DVR)*
12. Postulat du député Hans **HUTTER** (CVPO) concernant le lundi de Pentecôte jour d'école (13.12.2005) (3.028)
Postulat von Grossrat Hans **HUTTER** (CVPO) betreffend Pfingstmontag als Schultag (13.12.2005) (3.028)
13. Postulat du groupe PDCC, par les députés Alain **DE PREUX** et Patrick **RUDAZ**, concernant l'utilisation concertée du fonds pour les manifestations culturelles ayant un impact touristique notoire (art. 5 du règlement sur la promotion de la culture) (15.12.2005) (3.032) *(en collaboration avec le DET)*
Postulat der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Alain **DE PREUX** und Patrick **RUDAZ**, betreffend konzertierte Verwendung des Spezialfonds zur Förderung kultureller Anlässe mit nachhaltiger Wirkung auf den Tourismus (Art. 5 des Reglements zur Kulturförderung) (15.12.2005) (3.032) *(in Zusammenarbeit mit dem DVR)*
14. Postulat des députés Didier **CACHAT** (GRL) et Bernard **REY** (GRL) concernant les menaces contre les enseignants (15.12.2005) (3.033) *(en collaboration avec le DFIS)*
Postulat der Grossräte Didier **CACHAT** (GRL) und Bernard **REY** (GRL) betreffend Drohungen gegen Lehrpersonen (15.12.2005) (3.033) *(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)*
15. Postulat du député (suppl.) Florian **CHAPPOT** (PS/AdG) et cosignataires concernant: promoteur de places d'apprentissage: une solution qui a fait ses preuves! (16.12.2005) (3.036)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Florian **CHAPPOT** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Lehrstellenförderer - eine Lösung, die sich bewährt hat! (16.12.2005) (3.036)

Der Präsident:

Herr Staatsratspräsident, werte Herren Staatsräte, geschätzte Damen und Herren Kolleginnen und Kollegen, Vertreter der Presse und Besucher auf der Tribüne,

Ich sehe mich heute veranlasst eingangs das Wort Herrn Staatsratspräsident Claude Roch zwecks Abgabe einer Erklärung des Staatsrates zu geben.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Communiqué que le Conseil d'Etat va diffuser ce matin:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener a été hospitalisé hier au soir à l'hôpital de Sion. Il sera opéré aujourd'hui dans l'après-midi pour un pontage coronarien.

Le vice-président du Gouvernement et chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie devrait reprendre son activité en mai.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, son remplaçant, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité, assure son remplacement et traitera les affaires courantes. Il défendra notamment le projet de loi sur les établissements sanitaires devant le Parlement.

Nous lui souhaitons évidemment un prompt rétablissement et, dans l'immédiat, la confiance et la patience pour les semaines à venir.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsratspräsident.

Wir schliessen uns alle diesen Wünschen von Herrn Staatsratspräsident Claude Roch an. Wir wünschen Herrn Staatsrat Burgener schnellste Besserung und hoffen, ihn nach erfolgter Genesung in der Maisession wieder hier unter uns zu wissen und zu sehen.

Meine Damen und Herren, wir gehen zu Punkt 1 der Tagesordnung über.

Entrée en matière et décision

1. ORDONNANCE de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006)

Eintretensdebatte und Beschluss

VERORDNUNG zum Gesetz über die Kantonspolizei (Änderung vom 15. Februar 2006)

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Président: André Vernay / Rapporteur: Gérald Varone*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Martin Kluser (CVPO):

Die CVPO ist für Eintreten.

Grossrat Felix Ruppen und nicht wie im Kommissionsbericht erwähnt Franz Ruppen hat mit seiner Motion eine Vereinfachung des Verfahrens für die Mitglieder des Kantonspolizeicorps verlangt. Die finanziellen Auswirkungen sind im Budget 2006 schon enthalten. Deshalb ist die CVPO einstimmig für die Änderung des Gesetzes.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):

Le groupe DC du Centre a examiné et admis la modification proposée et, comme les conséquences financières ont déjà été mises au budget, je pourrais m'arrêter là.

Quelques questions nous turlupinent cependant:

Par exemple, la chronologie, dont ni le message ni le rapport ne donnent d'éclaircissements.

Il est écrit que, jusqu'au 1^{er} janvier 2005, il fallait 5 ans de service pour pouvoir prétendre au grade d'appointé. Il est également écrit que, le 14 janvier 2004, le Conseil d'Etat a modifié le processus d'avancement à 3 ans. Sur quelles considérations? La formation est-elle meilleure? Les gens sont-ils plus rapidement capables? Les responsabilités ont-elles été revues?

On va voter en avril 2006 cette modification dont les conséquences financières sont déjà au budget 2006. Qu'est-ce qui a empêché le Gouvernement de proposer cette modification plus tôt pour respecter la chronologie?

Qu'en sera-t-il également de l'avancement au grade de caporal et au-delà?

Comme l'a relevé la commission, le salaire est l'un des paramètres de l'attractivité du métier de policier, comme de bien d'autres par ailleurs: une meilleure reconnaissance par le public et la presse (bravo au Nouvelliste d'aujourd'hui par exemple) du travail effectué pour le maintien de la sécurité est également une composante de l'attractivité du métier. Ce ne sont pas les critiques perpétuelles et les attaques personnelles perfides comme la détérioration de biens privés ou les moqueries vis-à-vis des membres de la famille des policiers qui vont les inciter à rester au service de la république.

L'agent, fut-il appointé, ne vit pas que d'argent.

Notre groupe entre en matière.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

En vertu de l'article 8 de la loi sur la police cantonale, le Conseil d'Etat soumet au Parlement toute modification concernant le traitement du personnel de police.

La proposition du Conseil d'Etat tend à améliorer le revenu des policiers dans les premières années de fonction, notamment en réduisant la durée de promotion au grade d'appointé à 3 ans au lieu de 5. Cette mesure vise à améliorer l'attractivité pour ce métier difficile, dont la presse s'est fait l'écho ce matin, et à rééquilibrer les différences salariales intercantionales.

Tout en relevant que les modifications salariales du corps de police devraient être assimilées à celles des autres fonctionnaires et confiées au Conseil d'Etat, le groupe radical-libéral rejoint la commission de la sécurité publique, soutient cette proposition et, par conséquent, accepte l'entrée en matière.

Merci.

M^{me} la députée Liliane Zehnder (PDCB):

La commission de la sécurité publique se prononce à l'unanimité pour une harmonisation de la procédure dans le sens où le traitement des membres du corps de la police cantonale serait réglé d'une manière identique à celui des autres fonctionnaires de l'Etat, comme l'ont demandé deux motions parlementaires acceptées hier en tant que postulats.

Pour améliorer le revenu des policiers dans les premières années, le Conseil d'Etat propose de réduire les promotions au grade d'appointé qui passent de 5 à 3 ans moyennant un examen. Ce système permet de rendre la profession plus attractive et de poursuivre le travail de classification entrepris en 2002 accordant une place supplémentaire aux policiers en début de carrière (classe 17 au lieu de 18). L'incidence financière totale est de 178'000 francs, comme cela a déjà été relevé, somme qui est comprise dans le budget 2006.

Au nom du groupe DC du Bas, nous nous prononçons donc en faveur de cette modification et sommes d'accord pour entrer en matière.

Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Bénédicte Dubuis (PS/AdG):

Les groupes PS/AdG et SPO acceptent l'entrée en matière et constatent avec satisfaction l'amélioration des conditions salariales des policiers durant les premières années de service.

Cette modification, qui permet aux gendarmes d'obtenir plus rapidement le grade d'appointé, soit après 3 ans de service au lieu de 5 ans actuellement, leur offre une augmentation salariale qui correspond mieux aux conditions des autres polices romandes.

De plus, nous estimons important d'améliorer l'attractivité de ce métier difficile pour stopper l'hémorragie du personnel quittant la police pour d'autres professions plus attrayantes et pour promouvoir le recrutement de jeunes gens motivés.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'accepter la modification de l'article 18, alinéa 1, lettre c, de l'ordonnance sur la police cantonale.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Die CSPO hat von der Verordnung zum Gesetz über die Kantonspolizei Kenntnis genommen und kann sich mit der Änderung von Artikel 18 einverstanden erklären, zumal diese Änderung im Budget 2006 bereits berücksichtigt wurde.

Die CSPO ist für Eintreten.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP ne peut qu'approuver l'entrée en matière.

C'est un message positif que nous donnons aux policiers et gendarmes, et nous espérons ainsi leur rendre un hommage appuyé pour leur difficile mission au bénéfice de la collectivité.

La discussion est close.

M. le député André Vernay (GRL), président de la commission thématique de la sécurité publique:

Je crois que, à l'heure où les policiers deviennent des cibles privilégiées des délinquants, à l'heure où ils doivent subir coups, morsures, insultes, menaces, selon la presse du jour, et non seulement d'ailleurs selon la presse du jour, mais selon des témoignages dûment répertoriés, il est bon que ces problèmes franchissent le pas de cette porte.

Si la décision que nous sommes amenés à prendre ne va pas résoudre tous les problèmes, elle contribuera néanmoins à remonter le moral quelque peu chancelant des policiers afin qu'ils puissent affronter leur mission de plus en plus difficile.

Tous ces problèmes rendent la campagne de recrutement des futurs policiers de plus en plus difficile. Il est donc important d'enrayer, voire d'inverser cette tendance.

La décision de permettre l'accession au grade d'appointé après 3 ans de service a pour conséquence une importante augmentation de salaire qui se chiffre à un montant d'environ 200'000 francs qui est déjà prévu dans le budget, cela a été rappelé ici. Cette décision devrait rendre plus attractif le métier de policier, pardon la vocation de policier par les temps qui courent.

Merci à tous les groupes pour cette bonne unanimité d'accepter l'entrée en matière.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour vous remercier de votre belle unanimité d'entrer en matière sur l'objet qui vous est présenté.

C'est un objet qui s'inscrit dans le cadre de la revalorisation salariale des petits salaires dans le corps de police. Je vous rappelle que, il y a quelques années, ce même Parlement a décidé d'améliorer le salaire des aspirants qui étaient par la suite engagés dans le corps de la police cantonale, de manière, c'est vrai, à supporter un tant soit peu la comparaison intercantonale.

Ici, nous avons aussi trouvé le moyen d'améliorer les salaires des premières années des agents de police incorporés au corps d'une façon, je dirai, relativement élégante, même si le député Jean-Pierre Rouvinez a effectivement fait remarquer qu'il y a une erreur de date dans le message..., même si, parfois, le Conseil d'Etat vous donne l'impression d'atteindre ses objectifs avant même de les avoir décidés. Ici, c'est simplement une erreur de date qui s'est glissée dans ce texte.

Le Gouvernement vous remercie de l'accueil que vous faites à cette proposition et vous remercie aussi au nom des jeunes agents de police.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Damit können wir das Eintreten abschliessen. Wir müssen nicht abstimmen, da ja Eintreten nicht bestritten ist.

L'entrée en matière est acceptée.

Wir können somit direkt übergehen zur Beschlussfassung über Punkt 1 der Tagesordnung betreffend die Änderung von Artikel 18 der Verordnung, welche gemäss dem Gesetz über die Kantonspolizei der Genehmigung des Grossen Rates unterliegt.

L'ordonnance de la loi sur la police cantonale (modification du 15 février 2006) est approuvée in globo par 116 voix contre une.

Entrée en matière

2. PROJET DE DECISION concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement

Eintretensdebatte

BESCHLUSSENTWURF betreffend die Erhöhung des allgemeinen Infrastrukturfonds

Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Paul-André Roux / Rapporteur: Laurent Gavillet

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Die CVPO ist ohne wenn und aber für die Erhöhung des Infrastrukturfonds um 25 Millionen auf 300 Millionen Franken.

Der zinslose IHG Fonds wird in gleicher Höhe von Bund und Kanton gespiesen und dient der Erstellung der Basisinfrastruktur in Berggebieten. Weiter dient er der Hotellerie, dem Tourismus, den Beförderungsanlagen, der Kultur, der Freizeit und dem Sport sowie der Forst- und Landwirtschaft. Gerade in den Randregionen und wirtschaftlich schwachen Gebieten konnte, dank der IHG Kredite, vieles und nachhaltiges verwirklicht werden.

Die neue Regionalpolitik des Bundes ist in manchen Punkten noch offen. Möglich ist der vollständige Rückzug aus diesen zinslosen Darlehen zu Gunsten einer vermehrten Wirtschaftshilfe. Diese wäre für Projekte, die den grösstmöglichen Nutzen versprechen. Eine Vorgabe, die es den Berggebieten schwer machen würde zu solchen Krediten zu kommen. Ein Umstand, der die Bewirtschaftung unserer dezentralen Besiedlungsstruktur zusätzlich gefährdet und erschwert. Immer noch gibt es Gemeinden, die elementare Infrastruktur erstellen müssen. Die im Tourismusgesetz vorgesehene Hilfe zur Sanierung und zur Erhaltung einer vielfältigen Hotellerie, ist ebenso auf günstige Rahmenkredite angewiesen. Die Bundeshilfe in diese IHG Kredite sind gefährdet. Dies würde eben vor allem die Hotelkredite besonders im Oberwallis treffen.

Ein Fonds in der Höhe von 300 Millionen Franken erlaubt in der Zukunft bei einer durchschnittlichen Rückzahlungsdauer von 15 Jahren, jährlich 20 Millionen an Darlehen zu sprechen und autonom zu funktionieren. Diese 20 Millionen lösen ein vielfaches an Investitionen aus und sind eine nicht zu unterschätzende wirtschaftliche Grösse.

Die CVPO ist für Eintreten und stimmt dem Beschluss in vorliegender Form zu.

Danke.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Quand bien même il a consacré l'essentiel de son énergie aux deux objets qui dominent cette session, le groupe DC du Bas-Valais s'est penché sur le projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement et s'est montré unanimement favorable à son augmentation.

Il est souvent de bon ton, dans certains milieux bien pensants de notre chère Helvétie, d'entretenir savamment l'image d'un canton du Valais éternel suceur de subventions, jamais en retard d'une autoroute à construire ou d'un Rhône à corriger, à condition bien sûr que ce soit Berne qui paie. Il est nettement plus rare, par contre, d'entendre ces mêmes milieux saluer les initiatives d'un canton responsable, conscient de ses forces et de ses faiblesses, capable de fixer ses priorités, en mesure de réagir très rapidement à l'évolution des conditions cadres fixées à l'échelon fédéral.

Le projet qui nous est soumis ici est pourtant de cette trempe, en adaptant un outil déjà trentenaire de la politique économique en vue des nouvelles dispositions que l'on sent venir avec la nouvelle politique régionale de la Confédération.

Au risque de me voir accuser à nouveau d'anticiper le débat futur de la révision de la loi sur le tourisme, je constate tout de même que si ce fonds intervient dans des projets de nature touristique, on est encore loin de l'aide à fonds perdu que certaines régions voisines et néanmoins concurrentes octroient à leur industrie touristique. Mais je m'écarte ici du sujet qui nous occupe; nous aurons largement l'occasion de revenir sur ce point dans les mois à venir.

Au final donc, vous l'aurez compris, le groupe DC du Bas-Valais accepte, à l'unanimité, d'entrer en matière sur ce projet de décision et suit la commission thématique en ce qui concerne les modifications qu'elle a apportées au texte de la décision, en particulier à l'article 2. L'impact sur ce fonds de la mise en place de la future politique régionale ne doit pas échapper à ce Parlement.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Mit dem vorliegenden Beschluss wird die Aufstockung des kantonalen Infrastrukturfonds um zusätzliche 25 Millionen Franken bezweckt.

Die SPO/Linke Allianz ist gegen Eintreten auf diesen Beschluss – dies aus folgenden Überlegungen:

Seit 30 Jahren werden von Bund und Kanton so genannte IHG Gelder in Millionenhöhe ausgerichtet. Rückblickend kann man sagen: die IHG Gelder haben in fast allen Walliser Gemeinden eine gute Basisinfrastruktur ermöglicht. Auch die Hotellerie wurde enorm unterstützt und innovative Projekte in allen acht sozioökonomischen Regionen des Wallis gefördert. Für weitere eingereichte Projekte steht das Geld bereit.

Der Mehrwert dieser Investitionen und die dadurch geschaffenen neuen Arbeitsplätze konnten oder wurden aber nie genau geklärt. Und trotz diesen Millioneninvestitionen konnte die Produktivität und die Wettbewerbsfähigkeit der Berggebiete in all den Jahren nicht zufrieden stellend erhöht werden.

Der erreichte Mehrwert wurde – wie es in der Botschaft steht – durch die Liberalisierung und Privatisierung der drei grossen Bundesbetriebe zunichte gemacht. Trotzdem drängt die bürgerliche Politik mehrheitlich auf weitere Privatisierungen.

Fakt ist zudem, dass auf Bundes- und Kantonsebene in den nächsten Jahren bedeutende Änderungen in der Regionalpolitik anstehen. Ein wichtiger Beitrag dazu leistet auch der von der Mehrheit des Volkes angenommene neue Finanzausgleich. Dieser verpflichtet die Kantone und Regionen zu einer noch weiter reichenden überregionalen Zusammenarbeit.

Aufgrund dieser Entwicklungen und Feststellungen ist es für die SPO/Linke Allianz unverständlich, dass zum heutigen Zeitpunkt eine Aufstockung des Investitionsfonds auf der Traktandenliste steht.

Eine Aufstockung des Fonds kommt für uns erst dann in Frage, wenn

- in der dazugehörigen Botschaft nur noch von drei Walliser Regionen die Rede ist,
- eine Gesamtschau der anzustrebenden Entwicklung und Zielsetzungen innerhalb des Kantons gemacht wurde,
- die Gelder gezielter in kulturelle Projekte mit nachweisbarem Mehrwert (auch immateriell) für den ganzen Kanton investiert werden und
- überall im Gastgewerbe "ganzer Lohn für ganze Arbeit" bezahlt wird.

Denn dies muss auch wieder einmal gesagt werden:

Seit 1996 werden im Kanton Wallis Darlehen in Millionenhöhe für den Bau und die Renovation von öffentlichen Hotelbetrieben und einfachen Unterkünften gewährt. Das ist an und für sich in Ordnung. Aber, da das Wallis als IHG Region gilt, können in der Hotellerie die Löhne des Hilfspersonals um zehn Prozent des in den Gesamtarbeitsverträgen ausgehandelten Mindestlohns unterschritten werden. Dies führt dazu, dass viele Saisonniers und Angestellte im Gastgewerbe noch heute Löhne unter 3'000 Franken pro Monat erhalten. Eine Unterstützung dieser Vollzeitwerbenden durch das Sozialamt ist ein Nebeneffekt der IHG Subventionierung. Die zehn Prozent weniger Lohn für ganze Arbeit ist mit nichts zu begründen und muss gestoppt werden.

Wir fordern den Staatsrat auf im Rahmen der nationalen Kampagne "ganzer Lohn für ganze Arbeit" sich zusammen mit uns beim Bundesrat und den Walliser Vertretern im Nationalrat dafür einzusetzen, dass diese unsinnige Klausel aus dem IHG Gesetz gestrichen wird.

Also ja zu den IHG Geldern an und für sich, aber nein zur Aufstockung des Fonds zum jetzigen Zeitpunkt.

Danke.

M. le député (suppl.) Jérôme Gasser (PDCC):

Il est certaines fois où le discours devient péroration, où les mots sont inutiles, où tout a déjà été dit.

Le projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement, défini à loisir dans le détaillé message de notre Conseil d'Etat, est un objet qui ne nécessite aucune discussion tant il est adéquat par le fond ainsi que par la forme.

Chacun doit ici saluer l'opportunité de cette décision qui, je le rappelle, est destinée à combler le vide législatif précédant l'établissement de nos lois cantonale et fédérale sur la politique régionale. En effet, ce projet de décision permettra transitoirement de prolonger les investissements infrastructurels dans notre canton.

Chacun doit aussi admettre le bien-fondé du renoncement aux créances des débiteurs insolvables de ce fonds, dans l'étroite mesure où ce renoncement permettrait d'éviter une perte supérieure.

Le groupe DC du Centre tient à remercier le Département de l'économie et du territoire pour l'efficacité du traitement de cette affaire ainsi que les membres de la commission thématique y relative. Ces derniers ont su montrer, par leur rapport remarquablement succinct, l'inutilité d'un plus ample débat. D'aucuns feraient bien de s'en inspirer, qui pérorent à longueur de sessions parlementaires. Ainsi que l'a dit Bergson: "La spéculation est un luxe tandis que l'action est une nécessité."

Cette décision est la bonne: prenons-là!

Hr. Grossrat Christoph Michlig (CSPO):

Die Lebensbedingungen in den Berggebieten haben sich durch die finanzielle Unterstützung zur Investition in Infrastrukturen verbessert. Seit Inkrafttreten vor dreissig Jahren wurden im Kanton Wallis mehr als 1'500 Projekte unterstützt.

Die Mehrjahrsprogramme für die Periode 2003-2006, welche von den acht sozioökonomischen Regionen erstellt worden sind, sehen Investitionen von total 771 Millionen Franken vor.

Anhand der angekündigten Investitionen stellt man fest, dass die kantonalen IHG Darlehen für touristische Infrastrukturen auch in Zukunft eine wesentliche Rolle spielen und für kleinere Gemeinden ohne Tourismus ist das die Basisinfrastruktur.

Die kantonalen Beihilfen in Form dieser Darlehen müssen in Zukunft nicht nur beibehalten, sondern auch verstärkt werden, unter anderem weil sich die neue Regionalpolitik des Bundes in erster Linie auf mehr Wertschöpfung, mehr Innovation und mehr Zusammenarbeit zwischen Regionalpolitik und Sektoralpolitik ausrichten will.

Es steht heute schon fest, dass die Leistungen des Bundes zu Gunsten des Wallis im Sinne der Regionalpolitik allgemein verringert werden, was zu Lasten der Entwicklung der Infrastruktur, vor allem der Basisinfrastruktur geht. Bei der durchschnittlichen Laufzeit der Darlehen von 15 Jahren und einem Fonds in der Höhe von 300 Millionen Franken bleiben die vorgesehenen jährlichen Zusicherungen von 20 Millionen Franken im Rahmen der Amortisation. Beim derzeitigen bereinigten Schuldzins von 4 Prozent beläuft sich die finanzielle Belastung für den Kanton auf 12 Millionen Franken. Beträgt die Höhe des Fonds wie bisher 275 Millionen Franken mit gleicher Laufzeit und gleichen Zusicherungen, so belaufen sich die Amortisationen auf 18,3 Millionen Franken und die Zinslast auf 11 Millionen Franken. Mit dem notwendigen Verpflichtungskredit von 1,7 Millionen Franken belaufen sich die Kosten für den Kanton auf 12,7 Millionen Franken. Also wird sich die jährliche finanzielle Belastung des Kantons bei einer Aufstockung des Fonds um 25 Millionen Franken auf 300 Millionen Franken um 700'000 Franken verringern.

Die CSPO-Fraktion ist für Eintreten.

Danke schön.

M. le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP a étudié avec attention le projet soumis.

Nous nous réjouissons de l'augmentation de ce fonds de 25 millions. L'économie de ce canton en a besoin.

Toutefois, le groupe UDC/SVP s'inquiète des procédures d'attribution des crédits. En effet, le chef du département, et non pas le Conseil d'Etat, peut, seul, octroyer un crédit; cela, nous ne pouvons l'accepter.

Pour éviter les risques de dérive liés à la concentration d'un pouvoir trop grand sur une seule tête, nous déposerons, à l'occasion d'une prochaine session, une motion tendant à rééquilibrer ce pouvoir.

De plus, les 6 millions de réserves nous paraissent un peu faible, car, même si de nombreux crédits sont destinés à des collectivités publiques, le risque, même faible, existe (pensons à Loèche-les-Bains).

Nous serions également heureux de connaître par année le montant total des crédits ouverts dans le fonds ainsi que les mouvements (sorties et entrées).

Sous ces réserves, le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG est d'avis que les prêts sans intérêt peuvent améliorer le développement touristique du canton.

Comme nous souhaitons que les prêts s'intègrent dans une véritable politique qui met l'économie au service du social, de l'environnement et/ou de la culture, les points suivants se doivent d'être soulevés:

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, la situation au 31 décembre 2005 démontre que les hôtels et gîtes représentent un engagement de 17,8%, ce qui équivaut à une part de gâteau certaine. Les établissements ont bénéficié d'un prêt de 75 millions de francs sur 421 millions. Ils ont pu participer, de ce fait, à l'amélioration des conditions d'existence dans nos régions et également avoir une plus-value sur leurs infrastructures.

Les travailleurs sans qualification qui effectuent des travaux dits subalternes, tels que les gens travaillant comme aides en cuisine, peuvent avoir une réduction de salaire de 10% parce que le Valais se trouve dans une région touchée par la loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne. Concrètement, il est admis en Valais qu'un casseroier travaillant à 100% touche un minimum de 2'863 francs bruts par mois. Le minimum suisse, hors régions LIM, est de 3'182 francs bruts pour le même travailleur. Ces deux salaires minima sont bas et les montants nets restants pour le salarié valaisan avoisinent les 2'500 francs nets pour un emploi à 100%. Il va sans dire que le salarié devra demander l'aide sociale pour vivre.

Les hôteliers peuvent donc baisser de 10% le salaire aux personnes non qualifiées parce qu'ils sont situés en régions LIM. Le bénéfice peut, dès lors, s'inscrire sur deux tableaux:

- investissements avec prêts préférentiels, donc économies et
- baisse de salaires sur les travailleurs ayant peu de qualifications.

Ces salaires de misère liés à la LIM devraient disparaître et nous souhaiterions, dans un proche avenir, pouvoir compter sur la volonté des partenaires sociaux afin de trouver un accord valaisan. Aucun employé de l'hôtellerie et de la restauration ne devrait gagner en dessous des minima nationaux.

En parallèle, il conviendrait également de rechercher l'efficacité et la performance des structures. En matière territoriale, 8 régions socio-économiques se confrontent. Une répartition sur 3 régions serait souhaitable.

A l'intérieur du groupe PS/AdG, il y a eu une large discussion. Suite à ses débats, le groupe a pris la décision de laisser la liberté de vote.

M. le député Gilbert Tornare (GRL):

Le groupe radical-libéral a pris connaissance du projet visant à l'augmentation du fonds général pour l'équipement et s'en réjouit.

Il faut rappeler que, durant près de 30 ans, de nombreuses collectivités ont profité de ces aides financières libres de charges d'intérêts.

La mise en place d'un fonds de roulement, qui se financera par ses propres remboursements, permettra une meilleure vision à long terme des montants à mettre à disposition.

La limitation de la durée des prêts à 15 ans est, elle, également très réaliste. Il ne faut pas oublier que certains projets de construction sont amortis dans des délais relativement courts alors que, lorsque la durée de remboursement était supérieure à 15 ans, ces montants n'étaient toujours pas remboursés.

Cette décision va aussi dans le sens des demandes de la commission des finances.

Le groupe radical-libéral est également satisfait par le fait que le Gouvernement montre nettement son intention de renforcer son soutien à des projets d'infrastructures engagés par des privés, mais également par des collectivités publiques.

Ce mode de financement, libre de toutes charges d'intérêts, va bénéficier en premier lieu aux citoyens valaisans.

Cette aide est un minimum exécuté en faveur de l'économie de notre canton. Il ne faut pas oublier que, dans bien des pays qui nous entourent, les aides étatiques se font à fonds perdu. Un renforcement du système actuel ne peut donc être que bénéfique.

Le groupe radical-libéral soutient le projet et accepte l'entrée en matière.

La discussion est close.

M. le député Paul-André Roux (PDCC), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie:

Je constate avec satisfaction que la grande majorité des groupes accepte d'entrer en matière et notamment certains groupes avec enthousiasme.

Je crois que la plupart d'entre vous ont bien compris le but poursuivi par ce projet de décision, à savoir:

- anticiper les conséquences négatives de la nouvelle politique régionale de la Confédération sur les aides aux cantons alpins. On va ainsi dans le sens d'un renforcement du fonds de l'aide à l'équipement;
- répondre à une demande faite par la commission des finances, à savoir que ce fonds soit autofinancé et qu'il n'y ait pas besoin chaque année d'avoir recours au budget ordinaire pour renflouer le fonds. Ce deuxième but est également atteint grâce à ce projet de décision;

- mettre sur pied une politique de risques dans le cadre des remboursements et d'éventuels assainissements faits à des sociétés. On a pu remarquer que, dans certains cas, le fait de ne pas pouvoir abandonner des créances faites à certaines sociétés mettait en péril des entreprises étant donné que certaines institutions financières étaient d'accord de le faire et, de par un manque législatif, les crédits LIM ne pouvaient pas le faire. Avec ce projet de décision, on met à disposition du Conseil d'Etat la possibilité d'assainir certaines sociétés.

D'une manière générale, on peut dire aux socialistes du Haut, il est vrai qu'il est peut-être inopportun aujourd'hui d'augmenter le fonds à l'équipement. Effectivement, la commission s'est posé la question de savoir s'il fallait entamer un large débat en ce qui concerne les régions. Finalement, nous pensons qu'il s'agit ici plutôt de dispositions transitoires et que certainement l'année prochaine, voire assez rapidement, le Parlement et le Gouvernement devront faire un large débat concernant la loi cantonale sur la politique régionale.

Je vous remercie d'accepter d'entrer en matière sur ce projet.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich möchte Ihnen zunächst recht herzlich danken, dass Eintreten auf diese Vorlage weitgehend unbestritten ist. Ich glaube die Wichtigkeit der Regionalpolitik für unseren Kanton brauche ich hier nicht nochmals in allen Einzelheiten zu erörtern.

Ich möchte Ihnen aber ganz klar auch zu verstehen geben und zwar auch in Richtung der beiden SP-Fraktionen, dass es für mich auch entscheidend ist, dass die Regionalpolitik in ein Gesamtkonzept eingebettet wird. Und ich glaube, heute oder in den nächsten Monaten die Chance zu haben mit drei grösseren Gesetzgebungsrevisionen, die den gesamten Raum des Kantons Wallis betreffen, hier Akzente zu setzen und wirklich eine integrierende Politik zu vertreten. Wenn ich gesagt habe, drei Gesetze, dann wird es so sein, dass nächstens das Tourismusgesetz in die Vernehmlassung gegeben wird. Es wird auch in wenigen Wochen das Landwirtschaftsgesetz einer Totalrevision unterzogen und in die Vernehmlassung gegeben und der Staatsrat hat heute, auf meinen Antrag hin, eine Arbeitsgruppe eingesetzt, die sich mit der Erarbeitung eines kantonalen Gesetzes zur Umsetzung der eidgenössischen Änderungen im Rahmen der Regionalpolitik, die auf uns zukommen, befassen soll. Ich glaube, diese Koordination dieser verschiedenen Gesetzgebungsarbeiten, die eben auch die sozioökonomischen zum Gegenstand haben – also meine Absicht ist, diese Frage der sozioökonomischen Regionen, die im kantonalen Gesetz zur Regionalentwicklung, zu regeln. Das ist eine einmalige Chance, dass wir verschiedene Gesetzgebungsarbeiten parallel laufen haben um wirklich eine Koordination vornehmen zu können. Für mich ist auch entscheidend, dass die wirtschaftliche Entwicklung des Kantons mit der Raumentwicklung koordiniert werden muss. Also es braucht wirklich eine klare Koordination dieser zwei Aspekte. Nochmals, es ist wirklich eine grosse Chance dies an die Hand zu nehmen, weil eben mehrere Gesetzgebungsvorlagen in Diskussion sind.

Es ist auch klar, dass ich nicht warten will bis die eidgenössische Gesetzgebung in Kraft tritt. Also man rechnet damit, dass das eidgenössische Gesetz über die Regionalpolitik am 1. Januar 2008 in Kraft treten wird. Ich möchte die Vorarbeiten im Kanton vorantreiben,

damit ich gleichzeitig mit der neuen Regionalpolitik auf Bundesebene auch mit der kantonalen Politik gleichhalten kann und dass das abgestimmt erfolgt.

Zum Fonds und zur Aufstockung brauche ich nicht mehr alle Details zu erörtern oder die Argumente vorzugeben. Sie haben das in der Botschaft und es wurde auch von mehreren Rednern bestätigt. Es ist ein Wunsch der Finanzkommission, die Autorotation dieses Fonds anzustreben. Es ist auch so, dass wir die Chance geben müssen Verlustrisiken oder Sanierungen von Hotels machen zu können und daher auch die entsprechenden Mittel vorsehen. Es wäre nicht korrekt wenn der Kanton plötzlich der einzige wäre, der im Rahmen einer Sanierung nicht mithilft und dann eigentlich diese Hotels in ihrer Existenz bedroht.

Damit habe ich eigentlich auch schon ein paar Voten vorweggenommen, vor allem die Voten von Frau Susanne Hugo-Lötscher. Ich möchte jetzt auf diesen Konflikt, der heraufbeschworen wird zwischen Arbeitgeber und Arbeitnehmer im Zusammenhang mit dem Gastgewerbe nicht eintreten. Das ist für mich Sache der Sozialpartner wie sie damit umgehen wollen. Für mich ist entscheidend, dass die Walliser Hotellerie längerfristig konkurrenzfähig bleibt und hier auch Erfolge einfahren kann.

Das bedingt einerseits, dass man im Zusammenhang mit den Löhnen konkurrenzfähig ist, aber auch, dass das Preisniveau, das ja auch ein grosses Problem darstellt, ein hohes Preisniveau, das auf die Hotellerie drückt, dass man hier sich gesamtschweizerisch darum bemüht, die Preise herunterzuholen, damit die Konkurrenzfähigkeit dieser Hotellerie und Tourismusbetriebe längerfristig erhalten werden kann.

Ich gehe jetzt nicht mehr auf die einzelnen Voten ein. Ich habe sie grossmehrheitlich mit meinen Ausführungen abgehandelt. Fragen wurden keine spezifischen gestellt.

Je remercie tous les groupes, sauf un ou deux qui ne sont pas d'accord d'entrer en matière, qui soutiennent ce projet de décision. Celui-ci est important. Ces prochains mois, nous devons nous investir dans la réflexion de savoir quelle politique régionale on veut développer dans le canton. Ce qui est pour moi une grande chance, c'est de lier la révision de la loi sur le tourisme, la révision de la loi sur l'agriculture et l'établissement de la loi cantonale sur le développement régional, que ces trois révisions se fassent en parallèle, ce qui nous donne la possibilité d'intégrer et d'avoir vraiment une vision générale du développement économique du canton.

Dans ce sens, je vous remercie d'accepter d'entrer en matière.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Geschätztes Parlament, erlauben Sie mir etwas kurz an unseren Staatsrat Jean-Michel Cina zurückzugeben, nämlich die Verantwortung. Ich finde, es geht nicht an, dass mit öffentlichen Geldern Betriebe subventioniert werden und dann die von der Öffentlichkeit gewählten Vertreter hier sagen, das sei Sache der Sozialpartner. Sie, Herr Staatsrat, sind gefordert dafür zu sorgen, dass öffentliche Gelder dafür eingesetzt werden, dass soziale Gerechtigkeit im Kanton herrscht.

Ich danke.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich bin in der Verantwortung und nehme sie auch wahr. Für mich ist entscheidend, dass diese Hotelleriebetriebe, dass die Tourismusbranche als solche konkurrenzfähig bleibt, weil nur konkurrenzfähige Betriebe Arbeitsplätze sichern und den Wohlstand in unserem Kanton generieren. Und deshalb ordne ich meine Bemühungen diesem Anliegen für Konkurrenzfähigkeit dieser Betriebe zu sorgen auch durch die entsprechenden Rahmenbedingungen. Das hat für mich absolute Priorität, denn wie gesagt, man kann den Wohlstand nur verteilen, wenn man in zunächst erarbeitet.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Damit können wir die Eintretensdebatte als abgeschlossen betrachten. Wir kommen zur Abstimmung. Eintreten ist bestritten. Die SPO verweigert Eintreten, die PS/AdG gibt Stimmfreiheit. Aber es spielt keine Rolle in Bezug auf die Abstimmung. Wir müssen sie sowieso durchführen.

L'entrée en matière est acceptée par 101 voix contre 15 et 5 abstentions.

(Suite et fin de l'examen du projet de décision, séance du jeudi matin 13 avril 2006.)

Traitements / Behandlungen:

Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

3. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez,
concernant la mise en place d'un observatoire et centre de compétences
en tourisme (13.12.2005) (4.024)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez,
betreffend Schaffung eines Observatoriums und eines
Kompetenzzentrums im Tourismusbereich (13.12.2005) (4.024)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die schriftlichen Antworten des Staatsrats liegen vor. Das Postulat wird in diesem Sinne angenommen.

Ich habe keine Wortmeldungen. Demnach nehme ich an, dass die Postulanten mit der Antwort zufrieden sind. Es wird in diesem Sinne zum Vollzug überwiesen.

4. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez,
concernant: favoriser la formation continue et le coaching dans le
tourisme (13.12.2005) (4.025)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez,
betreffend Förderung der Weiterbildung und des Coachings im
Tourismusbereich (13.12.2005) (4.025)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.

Der Präsident:

Punkt Nr. 4 der Tagesordnung. Ebenfalls ein Postulat. Auch diesbezüglich Annahme des Postulats in der schriftlichen Antwort des Staatsrats.

Keine Wortmeldungen. Demnach in diesem Sinne zum Vollzug überwiesen.

5. POSTULAT

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez,
concernant la marque "Valais" et outils Valais Excellence (13.12.2005)
(4.026) (motion transformée en postulat)**

POSTULAT

**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez,
betreffend die Marke "Wallis" und die Instrumente von Valais
Excellence (13.12.2005) (4.026) (Motion in ein Postulat umgewandelt)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Auch hier haben wir eine positive Antwort des Staatsrats.

M^{me} la députée (suppl.) Véronique Maret (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a analysé in globo les deux dernières interventions du député Jean-Albert Ferrez, à savoir le **postulat 4.026 et la motion 4.027**.

Ces deux propositions, bien que fondées quant à leur volonté de renforcer la visibilité et la promotion du tourisme valaisan, nous semblent prématurées de par leur forme. En effet, la commission extraparlamentaire sur le tourisme vient tout dernièrement de rendre sa copie au Conseil d'Etat. Donc, accepter ce postulat et cette motion viendraient à obliger le Conseil d'Etat à revoir sa copie qui n'est pas encore sèche.

Si, dans le fond, ces deux propositions sont intéressantes, il est souhaitable que le motionnaire et son parti prennent position lors de la prochaine consultation sur la nouvelle loi sur le tourisme. Ainsi, au cas où la commission extraparlamentaire n'aurait pas fait de propositions dans le sens de ces deux interventions, ils pourraient faire leurs remarques à l'intention du Conseil d'Etat. Cette démarche nous semble plus judicieuse.

Le groupe PS/AdG vous propose ainsi de **refuser le postulat et la motion**, car, pour nous, le député Jean-Albert Ferrez met la charrue avant les bœufs.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Je vous rappelle les arguments que j'ai développés ici même, il y a un mois, lors du développement de ce postulat et de la motion qui suit, en disant que finalement il était intéressant, et nous n'étions pas les seuls à l'avoir fait, de donner quelques signaux clairs avant même que la commission extraparlamentaire ne rende son travail, avant même que la procédure de consultation n'ait lieu, de manière à préparer les débats qui auront lieu ici même.

Je répète encore une fois que ce qui est écrit dans le texte de ce postulat vise essentiellement à donner une direction, une ligne de conduite. Le contenu exact de la loi, c'est bien entendu ce Parlement qui le fera en deux lectures cet automne et au printemps prochain.

Je vous remercie donc de soutenir ce postulat pour donner un signe dans la direction où vous voulez aller.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Das Postulat ist demnach bestritten. Wir müssen abstimmen.

Par 85 voix contre 20 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.026 du député Jean-Albert Ferrez.

Das Postulat ist demnach zum Vollzug überwiesen.

6. MOTION

**des groupes PDCB et PDCC, par le député Jean-Albert Ferrez,
concernant l'accueil de manifestations sportives importantes (13.12.2005)
(4.027) (en collaboration avec le DECS)**

MOTION

**der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Albert Ferrez,
betreffend Durchführung von bedeutenden Sportanlässen (13.12.2005)
(4.027) (in Zusammenarbeit mit dem DEKS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Diese Motion (angenommen durch den Staatsrat) wird ja ebenfalls bestritten. Wir kommen also zur Abstimmung.

Par 87 voix contre 16 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 4.027 du député Jean-Albert Ferrez.

Sie ist demnach zum Vollzug überwiesen.

Traitements / Behandlungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

7. POSTULAT

**des députés Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) et Angelica Brunner-
Wyss (suppl.) (CVPO) concernant une législation sur la locomotion douce
(08.11.2005) (5.017) (en collaboration avec le DET)**

POSTULAT
von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) und Grossrätin
(Suppl.) Angelica Brunner-Wyss (CVPO) betreffend Gesetzgebung für
den Langsamverkehr (08.11.2005) (5.017) (in Zusammenarbeit mit dem
DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Der Staatsrat nimmt in seiner Antwort das Postulat gemäss seinen Erwägungen an.

Die Postulanten sind damit einverstanden. Ich habe keine Wortmeldungen. Demnach wird das Postulat im Sinne der staatsrätlichen Antwort zum Vollzug überwiesen.

8. POSTULAT
du député (suppl.) Vincent Rebstein et cosignataires concernant:
planifions le confort de nos concitoyens (16.12.2005) (5.021)
POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Vincent Rebstein und Mitunterzeichnenden
betreffend mehr Lebensqualität für lärmgeplagte Mitbürger (16.12.2005)
(5.021)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.).

Der Präsident:

Auch dieses Postulat wird vom Staatsrat angenommen.

Eine Bestreitung unterbleibt, ich habe keine Wortmeldung. Demnach ist das Postulat ebenfalls zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Un mot au sujet des deux **postulats 5.017 et 5.021.**

Les réponses du Conseil d'Etat sont bien sûr beaucoup plus étoffées que les résumés que vous avez sur vos tables.

C'est la raison pour laquelle les réponses complètes seront adressées au Grand Conseil. Vous pourrez les retrouver dans le bulletin des séances (*cf. Annexes-Beilagen p. ss*).

On y voit figurer des renseignements certainement intéressants sur les législations aussi pratiquées dans d'autres cantons.

Merci.

Traitements / Behandlungen:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

9. POSTULAT

**du député Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) et cosignataire
concernant Jeunesse et sport (09.11.2005) (3.024) (motion transformée en
postulat)**

POSTULAT

**von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO) und Mitunterzeichner
betreffend Jugend und Sport (09.11.2005) (3.024) (Motion in ein Postulat
umgewandelt)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Wir haben eine positive Antwort des Staatsrats vorliegen. Das Postulat wird angenommen.

Das Postulat wird auch nicht bestritten. Demnach zum Vollzug an den Staatsrat überwiesen.

10. POSTULAT
des députés Beat Abgottspon (CVPO) et Franziska Schmid (suppl.)
(CVPO) concernant le tourisme: sensibilisation dans les écoles
valaisannes (10.11.2005) (3.025) (en collaboration avec le DET)
POSTULAT
von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO) und Grossrätin (Suppl.)
Franziska Schmid (CVPO) betreffend Tourismus: Sensibilisierung an
den Walliser Schulen (10.11.2005) (3.025) (in Zusammenarbeit mit dem
DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Der Staatsrat antwortet positiv auf dieses Postulat.

Ich habe eine Wortmeldung.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO):

Es wirkt befremdend und ist fragwürdig wenn Vorstösse im Parlament auftauchen, welche in die Inhalte der Schule eingreifen. Es zeigt aber ganz klar auf, dass im Bildungswesen einiges im argen liegt und dass Handlungsbedarf besteht.

Wir sind der Meinung, dass der Grosse Rat gesetzgeberische Arbeit zu leisten hat und seiner Aufsichtspflicht nachkommen soll.

Die Harmonisierung der Lehrpläne und die Anpassung an die Eigenart der einzelnen Kantone erfolgt durch die Erziehungsdirektorenkonferenz bzw. das zuständige kantonale Departement. Zudem hat der Grosse Rat im Gesetz über das öffentliche Unterrichtswesen in den Artikeln 107 bis 110 die Ernennung von Kommissionen für die allgemeine Schulzeit und die Sekundarstufe II sowie die Ernennung eines Erziehungsrates vorgesehen. Diese sind beratende Organe in Fragen der Ausbildung und Erziehung. Leider hat der Staatsrat den Erziehungsrat in eigener Regie vor zehn Jahren abgeschafft und auch die erwähnten Kommissionen bestehen nur noch auf dem Papier. Schulische Anliegen müssten aber in diesen Kommissionen diskutiert und anschliessend, falls gesetzgeberische Änderungen von Nöten sind, an die entsprechende thematische Kommission des Grossen Rates überwiesen werden. Ein Wildwuchs von Vorstössen unterschiedlichster Art von links und rechts sind nicht das richtige Mittel um die Schulen weiterzubringen. Uns fehlt weiterhin ein gutes Gesamtkonzept.

Deshalb sind wir der Meinung, dass der Grosse Rat nicht in den Lehrplan eingreifen soll. Aus diesem Grund bekämpfen wir das Postulat.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Frau Grossratssuppleantin.

Das Postulat wird demnach bestritten. Will der Herr Staatsrat sich noch äussern?

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

Je crois que nous ne sommes pas forcément en contradiction entre la demande de la sensibilisation sur le tourisme et l'harmonisation des plans d'étude.

Ce que nous souhaitons, c'est garder l'autonomie cantonale, garder aussi l'autonomie des établissements et intégrer quelques règles, notamment avec des méthodes et des instruments que nous donnons aux établissements pour leur laisser la liberté de faire cette intégration dans l'école, sans changer le plan d'étude. Je crois que c'est là un point important.

Concernant le concept général de qualité, j'espère que, progressivement, nous pourrons le mettre en place. C'est un problème relativement difficile. Ce que nous souhaiterions, c'est avoir les grandes lignes au niveau du canton et puis, ensuite, laisser à l'établissement son propre contrôle de qualité.

Concernant les commissions, je vous propose, Madame la députée (suppl.) Laura Kronig, de discuter avec la commission thématique pour savoir dans quelle voie nous engager, notamment au sujet de l'information. Cependant, je ne suis pas sûr que nous soyons en contradiction avec l'intégration cantonale de quelques idées et l'harmonisation des plans d'étude que nous voulons maintenir au niveau intercantonal.

Par 80 voix contre 21 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.025 du député Beat Abgottspon.

11. POSTULAT

du député Jean-Albert Ferrez (PDCB) concernant la supervision des mandats de prestations aux instituts de recherche subventionnés (13.12.2005) (3.026) (en collaboration avec le DET)

POSTULAT

von Grossrat Jean-Albert Ferrez (PDCB) betreffend Überwachung der Leistungsaufträge der subventionierten Forschungsinstitute (13.12.2005) (3.026) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat wird vom Staatsrat gemäss seiner schriftlichen Antwort angenommen.

Sie sind mit dem Staatsrat einig, ich habe keine Wortmeldung. Demnach ist das Postulat an den Staatsrat zum Vollzug überwiesen.

12. POSTULAT
du député Hans Hutter (CVPO) concernant le lundi de Pentecôte jour
d'école (13.12.2005) (3.028)
POSTULAT
von Grossrat Hans Hutter (CVPO) betreffend Pfingstmontag als
Schultag (13.12.2005) (3.028)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat wird ebenfalls angenommen.

Ich habe eine Wortmeldung dazu.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG ne se prononce pas sur l'opportunité de transformer le lundi de Pentecôte en un jour férié.

Il est vrai que notre canton catholique a un calendrier des jours fériés différent de celui des cantons protestants.

Les grandes entreprises respectent les fêtes de la majorité des cantons et cela pose parfois problème dans notre canton.

Nous avons, nous, déposé une demande d'harmonisation cantonale du calendrier scolaire. Nous souhaitons que cette problématique soit traitée dans ce cadre afin que des solutions globales soient trouvées pour une réelle harmonisation du calendrier scolaire et non pas des harmonisations au coup par coup, différenciée forcément dans les parties du canton.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

L'harmonisation au niveau cantonal est faite puisque, depuis 2003, nous fixons pour tout le secondaire II, pour tous les établissements qui dépendent du canton, le programme des vacances et le programme des jours fériés. Ce programme est donc fait pour tout le canton, avec quelques nuances puisque nous avons accepté que le Haut-Valais ait pour quelques jours de vacances, par exemple carnaval, une situation légèrement différente de celle du Valais romand pour des questions culturelles. Nous avons donc accepté cela.

Pour le reste, l'harmonisation est faite au niveau cantonal.

Ce que nous souhaitons, c'est que les communes suivent, mais je vous rappelle que l'autonomie communale permet d'avoir un programme légèrement différent pour les vacances. La commune a l'obligation légale d'avoir 167 jours d'école et, dans ce cadre, elle peut fixer un programme différent. C'est le cas pour des vacances scolaires dans certaines régions du canton. C'est le cas du lundi de Pentecôte qui est mentionné. En effet, pour nous, le lundi de Pentecôte est un jour de congé. Toutefois, certaines villes et certains villages ont choisi une hypothèse différente. Si bien que c'est, je crois, aux communes et aux régions de s'adapter au plan cantonal. Nous avons souhaité avec l'harmonisation cantonale du secondaire II notamment descendre jusqu'aux communes avec l'autonomie communale et la possibilité d'avoir quelques divergences.

Der Präsident:

Demnach kommen wir zur Abstimmung.

Par 74 voix contre 32 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 3.028 du député Hans Hutter.

13. POSTULAT
du groupe PDCC, par les députés Alain de Preux et Patrick Rudaz,
concernant l'utilisation concertée du fonds pour les manifestations
culturelles ayant un impact touristique notoire (art. 5 du règlement sur la
promotion de la culture) (15.12.2005) (3.032) (en collaboration avec le
DET)

POSTULAT
der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Alain de Preux und Patrick Rudaz, betreffend konzertierte Verwendung des Spezialfonds zur Förderung kultureller Anlässe mit nachhaltiger Wirkung auf den Tourismus (Art. 5 des Reglements zur Kulturförderung) (15.12.2005) (3.032) (in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Sie haben die Antwort des Staatsrats gesehen. Das Postulat wird mit Vorbehalt angenommen.

Die Postulanten geben sich damit zufrieden. Ich habe auch sonst keine Wortmeldungen, sodass wir das Postulat an den Staatsrat gemäss seinen Erklärungen zum Vollzug überweisen können.

14. POSTULAT
des députés Didier Cachat (GRL) et Bernard Rey (GRL) concernant les menaces contre les enseignants (15.12.2005) (3.033) (en collaboration avec le DFIS)
POSTULAT
der Grossräte Didier Cachat (GRL) und Bernard Rey (GRL) betreffend Drohungen gegen Lehrpersonen (15.12.2005) (3.033) (in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Dieses Postulat nimmt der Staatsrat an im Sinne seiner schriftlich gemachten Ausführungen.

Hierzu habe ich keine Wortmeldung. Demnach ebenfalls im Sinne der staatsrätlichen Antwort akzeptiert und zum Vollzug überwiesen.

15. POSTULAT
du député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG) et cosignataires
concernant: promoteur de places d'apprentissage: une solution qui a fait
ses preuves! (16.12.2005) (3.036)
POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Florian Chappot (PS/AdG) und
Mitunterzeichnenden betreffend Lehrstellenförderer - eine Lösung, die
sich bewährt hat! (16.12.2005) (3.036)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Wir kommen zum letzten Postulat von heute Vormittag.

Dieses Postulat wird ebenfalls vom Staatsrat angenommen.

Ich habe dazu auch keine Wortmeldung. Demnach ist das Postulat ebenfalls zum Vollzug überwiesen.

Ja, meine Damen und Herren, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, normalerweise müssen Sie in diesem Saal übersitzen um nicht sagen zu müssen nachsitzen. Heute können wir einmal kompensieren und das erlaubt vor allem den Kommissionen Gesundheit und Finanzen die beträchtliche Zahl von Abänderungsanträgen ohne jeglichen Zeitdruck in völliger Abgeklärtheit studieren und prüfen zu können.

Und Ihnen meine Damen und Herren, gebe ich folgenden Rat: Nutzen Sie die vorösterliche Zeit auch ausserhalb des Parlamentsgebäudes, denn Sie wissen ja, der Mensch lebt nicht nur von der Politik allein.

In diesem Sinne wünsche ich Ihnen allen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, einen wunderschönen Tag. Wir sehen uns morgen wieder.

Danke schön.

La séance est levée à 10 h 15.

Séance du jeudi 13 avril 2006

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 9 h 10.

Ordre du jour:

Première lecture

1. Projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais

Erste Lesung

Gesetzesentwurf über die Vorsorgekassen des Staates Wallis

2. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

3. Interpellation urgente des groupes SPO et PS/AdG, par le député German **EYER**, concernant le tunnel du Riedberg (11.04.2006) (5.026)
Dringliche Interpellation der SPO- und der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat German **EYER**, betreffend Riedbergtunnel (11.04.2006) (5.026)
4. Interpellation urgente du député Xavier **BAGNOUD** (PDCB) concernant la compatibilité du poste de président de la Banque Cantonale du Valais avec ses mandats dans d'autres conseils d'administration sources de conflits d'intérêts (11.04.2006) (1.058)
Dringliche Interpellation von Grossrat Xavier **BAGNOUD** (PDCB) betreffend Vereinbarkeit des Postens des Präsidenten der Walliser Kantonalbank mit dessen Mandaten in anderen Verwaltungsräten, was zu Interessenskonflikten führen könnte (11.04.2006) (1.058)
5. Interpellation urgente du groupe PDCC, par le député (suppl.) Laurent **TSCHOPP**, concernant la déduction des intérêts passifs (11.04.2006) (1.059)
Dringliche Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Laurent **TSCHOPP**, betreffend Abzug der Passivzinsen (11.04.2006) (1.059)

Der Präsident:

Geschätzte Herren Staatsräte, meine Damen und Herren Kolleginnen und Kollegen, Vertreter der Presse, Besucher auf der Tribüne,

ich wünsche Ihnen einen schönen Morgen, vor allem einen arbeitsintensiven, den werden wir ja heute sicher haben.

Sie haben die Tagesordnung erhalten. Wir beginnen mit Punkt 1, erste Lesung zum Gesetzesentwurf über die Vorsorgekassen des Staates Wallis.

Première lecture

**1. PROJET DE LOI
régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais**

Erste Lesung

**GESETZESENTWURF
über die Vorsorgekassen des Staates Wallis**

Commission des finances / Finanzkommission

*Président: Philippe Es-Borrat / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur:
Pascal Gaillard*

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Der Präsident:

Zuerst einige klärende Bemerkungen.

Diskussionsgrundlage bildet wie meistens der Vorschlag der Finanzkommission. Den haben Sie zusammen mit dem Bericht der Finanzkommission erhalten.

Wir werden vermutlich mehrmals abstimmen müssen heute Morgen und damit wir das auch in einer gewissen Regelmässigkeit machen können und nach bestimmten Regeln, erlaube ich mir noch ein, zwei Bemerkungen zu den Abstimmungen.

Die erste Grundregel kennen Sie bereits, die Kommissionsmeinung hat immer die grüne Taste. Da haben wir schon einmal etwas das alle behalten können. Für die Hobbygärtner an den grünen Daumen denken, für die Autofahrer an die grüne Welle und für die österlichen Kirchgänger an den heutigen Gründonnerstag. Also die Kommissionsmeinung hat immer grün. Das ist das erste.

Das zweite – Sie haben es gesehen im Tableau. Es gibt einzelne Artikel, bei welchen wir mehrere gleichgestellte Anträge von Abgeordneten haben. Dann haben wir sicherlich eine Meinung des Staatsrates und zusätzlich werden wir noch die Meinung der Finanzkommission haben. Also im Prinzip haben wir drei Kategorien von Meinungen. Das Abstimmungsverfahren wird immer nach dem selben Schema vor sich gehen. Zuerst werden die Anträge der Abgeordneten einander gegenüber gestellt und der obsiegende Entscheid wird dann dem staatsrätlichen Vorschlag gegenüber gestellt in einer Abstimmung und der dort obsiegende Antrag schlussendlich dem Kommissionsvorschlag. Das ist auch im Reglement so vorgesehen. Die Kommission kommt immer am Schluss bei den Abstimmungen. Also nur damit Sie sich diese Regelmässigkeit schon ein bisschen zu Gemüte und zu Verstand führen können. Und jetzt begrüsse ich unseren Rapporteur, Herr Grossrat Pascal Gaillard, der mit mir zusammen versuchen wird diese erste Lesung reibungslos über die Bühne zu bringen.

Wir beginnen somit mit dem Titel und den Erwägungen.

Titre et considérant, adoptés.

Article 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 1:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 1

Alinéa 1

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, est refusée par la commission à l'unanimité des membres présents.

La traduction du terme "Kindergärten" en jardins d'enfants ne correspond pas à la réalité, car cela signifie le personnel de l'école enfantine. Par conséquent, cet ajout est inutile, car celui-ci est déjà compris dans l'enseignement primaire selon l'article 5 de la loi sur l'instruction publique.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Betreffend der Übersetzung hat sich ja der Rapporteur schon geäussert. Die Übersetzung ist in dem Sinn falsch. Worum es uns eigentlich bei diesem Abänderungsantrag auch ging, ist, dass die Kindergärten ja zur nicht obligatorischen Schulzeit gehören und dass man die Damen – vielleicht zukünftig auch einmal einen Herrn – nicht vergisst.

Zweitens wäre es unsere Meinung gewesen, dass man in einer zweiten Kommission genauer diskutiert wen man versichern möchte.

Ein Beispiel: Bei der Ruhegehaltskasse heisst es heute: "Versichert werden die weltlichen Mitglieder des Lehrkörpers". Das habe ich im Text auch nicht mehr gefunden. Das heisst, dass also auch die Geistlichkeit neu mitversichert ist. Und all diese Fragen, wer gehört jetzt wirklich dazu, finden wir sollten in der zweiten Kommission wirklich einmal grundsätzlich geregelt werden. Man muss auch sehen, dass wir in nächster Zeit abstimmen werden in diese Richtung. Da kommen Themen wie PECARO, wie HarmoS wo man von Lernzyklen spricht, wo man den Kindergarten auch obligatorisch setzen wird, dass man diese Möglichkeiten auch schon vorplant und sich wirklich überlegt, wen möchten wir hier in diesen Gesetzen versichern und hinein nehmen.

La discussion est close.

Der Präsident:

Herr Rolf Eggel, Sie müssen noch präzisieren, ob Sie den Antrag aufrecht erhalten oder ob er zurückgezogen wird.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Ich halte den Antrag aufrecht und hoffe eigentlich, dass man auch noch die Möglichkeit hätte, dies der zweiten Kommission zu überweisen.

Der Präsident:

Aber aus Ihrem Votum entnehme ich, dass wir über diesen Abänderungsantrag abstimmen müssen. Ist das richtig?

(...)

Also in der zweiten Kommission gibt es ja dann immer die Möglichkeit wiederum Abänderungsvorschläge zu unterbreiten...

(...)

Sie verlangen die Abstimmung zu diesem Antrag?

Ich erteile das Wort dem Präsidenten der Finanzkommission.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Une petite précision, car je crois que l'intervenant n'a pas bien saisi la déclaration de notre rapporteur. "Kindergarten" en allemand correspond à "école enfantine" en français. Il faut savoir que, selon l'article 5 de la loi sur l'instruction publique, l'enseignement primaire comprend également le personnel de l'école enfantine.

Il n'y a donc pas besoin de le préciser ici puisque, selon la loi sur l'instruction publique, c'est déjà le cas. Je répète que lorsque l'on parle de l'enseignement primaire, les enseignants de l'école enfantine sont aussi concernés.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président.

Herr Rolf Eggel, Sie haben die Präzisierung gehört des Kommissionspräsidenten.

Kann ich jetzt davon ausgehen, dass Sie den Antrag zurückziehen?

Okay, lassen wir also diesen Antrag als zurückgezogen gelten. Es kann dann ja allenfalls in der zweiten Kommission nochmals besprochen werden, falls das gewünscht wird.

Article 1, adopté.

Article 2, adopté.

Article 3

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Artikel 3, Absatz 3 kann auch als erledigt betrachtet werden.

Damit also auch dieser Antrag zurückgezogen.

Article 3, adopté.

Articles 4 à 6, adoptés.

Article 7

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 7:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 7

Alinéa 1

La commission a refusé la proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Edmond Perruchoud, par 6 voix contre 4 et 2 abstentions.

Il s'agit d'une modification d'ordre rédactionnel qui ne modifie pas la portée de l'article.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Un lapsus a omis le terme "réglementaires" dans ma proposition.

La suggestion faite est tout simplement de forme qui a son importance. On sait tous ici que l'on traite avec l'Etat non pas de Schwyz ou d'Unterwalden, mais avec l'Etat du Valais.

Inutile donc de préciser "Etat du Valais". C'est cela que je souhaitais. C'est de la légistique afin d'avoir une législation de qualité. Cela ne change pas la matière.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ist der Antrag damit erledigt oder verlangen Sie eine Abstimmung? Sie müssen sich noch ein bisschen präziser ausdrücken. Ist es erledigt? Okay.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Alinéa 2 nouveau

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Edmond Perruchoud, est refusée par 10 voix contre 0 et 2 abstentions.

La commission des finances estime que la question de la suppression de la garantie de l'Etat est prématurée et inappropriée étant donné que l'objectif est une couverture à 80%.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Le but de cet alinéa 2 suggéré est de bien fixer l'objectif.

Gardez à l'esprit, Mesdames et Messieurs, que la parité, le 100%, n'est pas un libre choix, mais une obligation de principe.

Comme vous le savez, une exception est ouverte par la législation fédérale pour les caisses publiques, comme les deux caisses qui nous occupent ces jours-ci. Toutefois, il y a une intervention du conseiller national Serge Beck, libéral-radical, qui propose de supprimer cette facilité pour les caisses de pension publiques.

En d'autres termes, on risque plutôt d'aller vers l'exigence linéaire de 100% et non pas de diminuer cette exigence.

Le souci que ténorisait ma proposition, qui est celle du groupe, était de bien montrer l'objectif, d'une part, et on veut aussi que l'effort ne soit pas abandonné en cours de route, d'autre part. On peut imaginer que du fait de résultats conjoncturels intéressants, l'on aboutisse à 102 ou à 104%. Ce n'est pas une raison pour que la garantie renaisse si, à cause de mauvaises affaires ou d'une mauvaise gestion, on devait retomber en dessous du 100%.

Cet objectif est un objectif qui est important. Je trouverai judicieux que le Grand Conseil donne ce message aux caisses de pension que nous sommes censés gérer par notre législation aujourd'hui.

La discussion est close.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wenn Sie schon ein Zeichen verlangen, nehme ich an, dass damit die Abstimmung gemeint ist. Halten Sie Ihren Antrag aufrecht?

Gut, dann kämen wir zur Abstimmung.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je voudrais apporter une précision.

S'il est vrai que le conseiller national Beck a déposé une intervention aux Chambres fédérales pour demander que la couverture des caisses publiques soit aussi de 100%, il apparaît de façon assez nette maintenant que la tendance se dirige plutôt vers une couverture obligatoire pour les caisses publiques entre 75 et 85%. Donc, effectivement, il n'y aura certainement pas l'obligation pour les caisses publiques d'avoir une couverture à 100%.

C'est la raison pour laquelle aussi le Gouvernement s'est mis 80% pour objectif intermédiaire, de manière à pouvoir ensuite apprécier, suivant l'évolution du droit fédéral, quel dispositif prendre pour soit faire une couverture à 100% pour assurer le passage du principe à la primauté des cotisations, soit prendre d'autres dispositions si une couverture à 100% n'est pas nécessaire à ce moment-là. En effet, financièrement pour l'Etat, les conséquences seraient totalement différentes.

Nous suivons l'avis de la commission des finances sur cet article.

Merci de votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Fort des explications de M. le gouverneur qui nous rassure absolument: nous partageons les mêmes objectifs.

En conséquence, nous avons satisfaction et il n'y pas lieu de passer au vote.

Le président:

Cette proposition est ainsi retirée.

Article 7, adopté.

Der Präsident:

Wenn Sie auf Ihrem Tableau weiter schauen kämen wir eigentlich jetzt zum Artikel 8. Artikel 8 betrifft die Aufkapitalisierung. Es sind die Artikel 8 und 9, die diese Materie betreffen.

Da die gemachten Abänderungsvorschläge aber stark vom Rücktrittsalter abhängen, mache ich Ihnen den Vorschlag, dass wir uns zuerst über die Grundsatzfrage unterhalten werden und die Grundsatzfrage – das Rücktrittsalter – ist in **Artikel 15** geregelt. Bevor wir also die Artikel 8 und 9 behandeln, die unwillkürlich mit dem Rücktrittsalter zusammenhängen, werden wir uns zuerst dem Artikel 15 zuwenden.

Ich bitte Sie jetzt also, falls Sie damit einverstanden sind, weiterzublättern und zwar auf die Seite 6 Ihres Tableaus. Wir werden also gleich anschliessend zurückkommen auf Artikel 8 und 9.

Zuerst muss ich noch den Rapporteur der Ordnung halber anfragen ob es bei den Artikeln 10 bis und mit 13, Absatz 2 noch irgendwelche Bemerkungen gibt.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Pas de remarques.

Articles 10 à 13, adoptés.

Der Präsident:

Dann nehmen wir noch zuerst den Artikel 14 (Seite 6), damit wir nachher bis zum Artikel 15 alles erledigt haben mit Ausnahme von Artikel 8 und 9.

Article 14

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 14

La proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, est acceptée par la commission des finances dans la nouvelle teneur suivante: "e) rente de conjoint ou partenaire enregistré survivant".

L'adaptation est faite étant donné l'approbation du PACS au niveau fédéral et l'ajout du terme "enregistré" afin d'avoir la même dénomination.

Cette proposition a été acceptée par 9 voix contre une et une abstention.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Rapporteur.

Sie haben die Kommissionsmeinung gehört.

Ich habe auch keine Wortmeldungen.

Demnach schliessen wir uns der Kommissionsmeinung an in der neuen Formulierung im Artikel 14, lit. e).

Article 14, adopté avec la proposition du groupe PS/AdG dans la nouvelle teneur présentée par la commission à l'alinéa 1, lettre e.

Article 15

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par la députée Anne-Christine Bagnoud):

Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud:

Proposition de la députée Marie-Claude Ecoeur:

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Gilbert Loretan:

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Abgottspon:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 15:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 15

Plusieurs propositions ont été déposées. Je les commente les unes après les autres.

La proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, a été refusée par 6 voix contre 2 et 2 abstentions. Cela consisterait à revenir au moratoire puisque l'on ne change rien par rapport à la situation actuelle, sauf que les caisses seraient recapitalisées.

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Christophe Perruchoud, a été refusée par 9 voix contre 0 et 3 abstentions. Cette proposition reviendrait à demander aux fonctionnaires de faire un effort alors qu'ils sont déjà dans la caisse qui se porte le mieux et qu'ils ont déjà fait des efforts par le passé. En outre, cela va contre la volonté d'harmoniser l'âge de la retraite de tous les enseignants.

La proposition déposée par la députée Marie-Claude Ecoeur a été refusée par 6 voix contre 0 et 4 abstentions pour les raisons qui sont mentionnées dans le rapport de la commission.

La proposition du groupe CSPO, déposée par le député Gilbert Loretan, a été refusée par 6 voix contre 3 et une abstention. La commission présente une nouvelle proposition pour intégrer dans la loi **l'alinéa 2**, proposition décidée par 9 voix contre une et 0 abstention: "**Les modalités de l'âge de la retraite flexible sont fixées dans le règlement de base des caisses.**" La commission l'avait mentionnée dans son rapport, mais ne l'avait pas introduite dans la loi. Elle ne s'oppose donc pas à ce que cette disposition apparaisse dans la loi.

La proposition du groupe CVPO, déposée par le député Beat Abgottspon, a été refusée par 6 voix contre 3 et une abstention. Cette proposition consiste à revenir à la version du Conseil d'Etat. La commission a déjà expliqué dans son rapport les raisons de sa proposition.

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Um den Artikel 15 nicht zu stark zu verkomplizieren, mache ich einen weiteren Vorschlag und zwar betrifft der den Antrag der CSPO-Fraktion bezüglich Modalitäten des flexiblen Rücktrittsalters. Das ist eigentlich formell gesehen ein Absatz 2 zum Artikel 15, denn der hängt ja nicht unmittelbar mit dem ordentlichen Rücktrittsalter zusammen. Damit wir die Sachen schön fein sauberlich trennen können, werden wir also **die Modalitäten des flexiblen Rücktrittsalters unter Artikel 15, Absatz 2 neu separat behandeln**, sodass wir uns jetzt auf den Rest der Anträge beschränken können im ersten Redekehr.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

L'assainissement des caisses de pension du canton du Valais est une nécessaire réalité, mais le groupe PS/AdG s'oppose à sa méthode simpliste, injuste et inéquitable entre les différentes professions concernant l'élévation de l'âge de la retraite.

Il déplore également le discours réducteur qui veut faire croire que si cette mesure n'est pas acceptée, l'augmentation de l'âge de la retraite donc, les citoyennes et les citoyens passeront une deuxième fois à la caisse. Chaque contribuable et salarié de ce canton doit savoir que la baisse de l'âge de la retraite comme d'autres améliorations liées aux caisses de retraite du canton du Valais ont été négociées sur la base de sacrifices salariaux ou d'augmentation de cotisations pour les employés de la fonction publique.

Quant à ce Parlement, il serait en droit d'exiger du Conseil d'Etat qu'il l'informe clairement à qui incombent les responsabilités et qui doit assumer la charge financière des pertes, notamment des 112 millions perdus en six ans.

Mesdames et Messieurs les députés, les employés d'Etat sont propriétaires légitimes de l'argent déposé dans leurs caisses de retraite. C'est avec eux et avec leurs représentants que le Conseil d'Etat aurait dû négocier au sein d'une commission paritaire afin de trouver une solution acceptable pour chacune et chacun avant de présenter ce projet au Parlement.

Au nom du groupe PS/AdG, je vous demande de refuser la modification de l'article et vous demande de soutenir notre proposition d'amendement de l'article 15.

Merci.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur (GRL):

Je précise que je parle toujours à titre personnel.

Je ne vais pas récapituler mes propos de mardi martin lors de l'entrée en matière du projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais.

Toutefois, je me permettrais tout de même de rappeler certains faits et de faire quelques remarques.

Au niveau des faits, je l'ai déjà dit, les situations de violence deviennent de plus en plus permanentes et les conditions de travail et de sécurité du personnel de la police cantonale se sont nettement dégradées. Lors de la réponse de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier concernant l'âge de la retraite, il m'a bien fait remarquer que tout le personnel de l'Etat devait faire un effort. Le syndicat de la police cantonale a fait des propositions qui montrent bien l'effort consenti, soit d'augmenter l'âge de la retraite de 58 à 59 ans en lieu et place de 60 ans comme demandé par le Conseil d'Etat et de 61 ans par la commission des finances, et ainsi d'augmenter leurs cotisations afin de compenser cette fameuse année. Je précise que cette augmentation, suite à une remarque de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, a été revue par le syndicat de la police encore cette semaine afin d'être en règle avec les bases légales.

Je tiens encore à préciser qu'il ne faut pas oublier que cette fameuse caisse de retraite, ceux-ci la paient depuis le début nettement plus cher que le reste du personnel de l'Etat afin justement de pouvoir partir à 58 ans.

Toujours dans sa réponse, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier a précisé qu'il était conscient des conditions de travail du personnel susmentionné, mais que des mesures compensatoires devront être mises en place, soit par exemple que les agents plus âgés ne seront plus sur le terrain, mais dans des bureaux. Avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le conseiller d'Etat, nos concitoyens auprès desquels nous devons assurer la tranquillité et la sécurité demandent constamment et avec ardeur des agents sur le terrain, soit une police de proximité plus présente et non derrière des bureaux.

Ce qui se passe dans les autres cantons au niveau de l'âge de la retraite, je n'ai qu'en faire. Il y a des exemples où l'âge est plus avancé et d'autres où l'âge interviendra plus tard. Ce qui importe, ce sont les interventions effectuées sur notre territoire cantonal ainsi que la problématique de cette violence qui augmente et qui pèse les conditions de sécurité et de travail. Je rappelle encore une fois que nos concitoyens veulent des agents sur le terrain.

En conclusion et au vu de ce qui précède, vous remarquerez tous que le personnel de la police cantonale a consenti aux efforts demandés. Nous ne pouvons pas, enfin je ne peux pas leur prolonger une vie professionnelle dans les conditions de travail actuelles. C'est pourquoi je vous demande, d'ores et déjà, votre soutien.

Merci de votre attention.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Lors de l'entrée en matière de mardi, je vous ai fait part de la volonté du groupe radical-libéral de proposer une solution tenant compte entre autres de la symétrie des sacrifices. Et là, Monsieur le grand baillif, je vous ai quelque peu passé devant puisque je me proposais d'argumenter pour toutes nos propositions allant de l'article 15 à l'article 18, ainsi qu'à l'article 8, alinéa 1. Je vais donc donner nos arguments ici, tout en me réservant la possibilité d'apporter encore quelques précisions article par article.

Ainsi et toujours lors de l'entrée en matière, je parlais d'une proposition de notre groupe faisant un mixe entre le projet du Conseil d'Etat et celui de la commission des finances afin qu'il y ait une participation de tous les affiliés à l'assainissement des caisses. Si, pour

nous, le projet du Conseil d'Etat ne va pas assez loin en maintenant une certaine catégorie des employés d'Etat à l'âge terme de 62 ans, soit sans aucune augmentation de l'âge de la retraite, celui de la commission des finances, a contrario, va un peu trop loin en obligeant une partie des affiliés à travailler encore trois ans de plus. Dès lors, la modification que vous trouvez au niveau de l'article 15 met en évidence un effort de tous les affiliés, mais avec une augmentation maximale de deux ans pour une certaine catégorie.

Nous respectons ainsi, en tout cas partiellement, l'avis de la commission des finances selon les déclarations de son président, pour lequel le problème démographique a déjà et aura encore à l'avenir une très grande importance, ainsi que l'avis du Conseil d'Etat dans son message, pour lequel il faut tenir compte de l'aspect politique et social.

En revenant donc à cet article 8, que je défends également, Chers collègues, la proposition de 315 millions est reprise du rapport de la commission des finances en tenant compte d'un âge terme de 62 ans pour le personnel enseignant des degrés primaires et secondaires I, pour les enseignants des écoles professionnelles et pour le personnel soignant des établissements hospitaliers cantonaux. Je suis bien entendu conscient que si cette proposition obtenait les faveurs du Parlement – ce que, bien entendu, nous souhaitons vivement – les chiffres et pourcentages mentionnés à ces divers articles devraient faire l'objet d'une analyse plus détaillée par la deuxième commission avec l'aide des actuaires.

Je précise encore que j'ai de la peine à comprendre les arguments de la commission des finances, par son rapporteur, qui dit que les employés d'Etat sont dans la meilleure des deux caisses puisque c'est elle-même qui propose une retraite pour tous à 63 ans, à quelques exceptions près.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, c'est avec ces quelques précisions que je vous invite à soutenir nos propositions et demande bien entendu le vote.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Die CSPO ersucht das Parlament dem Vorschlag des Staatsrats zuzustimmen, zumal diese Erhöhung mit den Partnern besprochen wurde und diese mehrheitlich der Erhöhung um zwei Jahre zugestimmt haben.

Eine zusätzliche Erhöhung des Rentenalters gemäss Vorschlag der FIKO wäre zum jetzigen Zeitpunkt ein falsches Signal an die Versicherten und an die Verhandlungspartner.

Danke.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Auch die Überlegungen der CVPO gehen in die gleiche Richtung wie sie mein Vorredner geäußert hat.

Rein vom finanzpolitischen her könnte man auch die Auffassung der FIKO vertreten, denn mit diesem Schritt, den die FIKO vorschlägt, ginge man rascher in eine volle Sanierung der Kasse. Auf der anderen Seite denken wir, dass der Vorschlag des Staatsrates ein ausgewogener Kompromiss ist, auch vor dem Hintergrund der Pensionierungsalter in der Privatwirtschaft. Wir haben hier in der Privatwirtschaft die Regel von 65 Jahren, haben

natürlich flexible Rentenalter, also Pensionierungen, die möglich sind, aber die dann finanziert sind. Wir stellen auch fest, dass man sogar von einer Erhöhung des Pensionierungsalters spricht und diskutiert angesichts der Probleme, die wir in den Pensionskassen haben.

Vor dieser Situation sind wir der Auffassung, dass der Vorschlag des Staatsrates ausgewogen ist und ich bitte Sie diesen Vorschlag auch zu unterstützen zusammen mit der Mehrheit der CVPO.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Die Erhöhung des Rentenalters ist politisch unangenehm und löst Emotionen aus. Denn es schmerzt, wenn Privilegien aufgegeben werden müssen. Dennoch führt kein Weg daran vorbei.

In den letzten Jahren und Jahrzehnten hat die durchschnittliche Lebenserwartung stark zugenommen. Dies ist eigentlich positiv, hat aber auf der anderen Seite finanzielle Konsequenzen, insbesondere auf die Finanzierung der Altersvorsorge. Zudem hat sich das Verhältnis Beitragszahler - Rentner stark verändert, d.h. auf einen Beitragszahler kommen immer mehr Rentner. Diese Entwicklung wird voraussichtlich in den nächsten Jahren in die gleiche Richtung weitergehen, so dass die Finanzierung der Altersvorsorge immer schwieriger werden wird.

Und obwohl die durchschnittliche Lebenserwartung zugenommen hat, hat man, was aus meiner Sicht unverständlich ist, in der Vergangenheit das Rentenalter der Lehrer und Beamten gesenkt. Zudem weigerten sich die betroffenen Kreise in jüngerer Vergangenheit gegen Rentenaltererhöhungen. Dies ändert aber nichts an deren Notwendigkeit.

Eine Erhöhung des Rentenalters hat einen doppelten Vorteil bzw. positiven Effekt: Zum einen wird dadurch die Anzahl der Beitragsjahre erhöht und zum anderen die Anzahl Bezugsjahre reduziert, d.h. die Erhöhung des Rentenalters hat sowohl auf der Ausgaben- als auch Einnahmenseite positive Auswirkungen.

Aus diesen Gründen spricht sich die FDPO für die Erhöhung des Rentenalters aus.

Eine Erhöhung des Rentenalters auf 63 bzw. 61 Jahre ist ein absolut notwendiger und meines Erachtens ein massvoller Schritt, welcher schon seit längerer Zeit fällig ist. Denn es gilt zu bedenken, dass das ordentliche Rentenalter für sehr viele bei 65 Jahren liegt. Die Beamten und Lehrer sind somit - trotz Erhöhung - immer noch besser gestellt als viele andere Bürgerinnen und Bürger.

Aus diesen Gründen bekämpft die FDPO den Antrag der SP, welcher die heutige Regelung beibehalten will.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Nous voilà dans le vif et dans le cœur du sujet en traitant de l'élément essentiel de l'assainissement de ces caisses de pension: l'âge de la retraite.

Comme vient de le relever notre collègue Matthias Eggel, effectivement, quand on touche à cet aspect-là, cela a un double effet puisque si l'on augmente l'âge ordinaire de la retraite, il est clair qu'on cotise plus longtemps et aussi qu'on verse moins de prestations; donc double effet, un élément vraiment essentiel de cet assainissement.

Je rappelle – et ceci transpire d'ailleurs de notre rapport – que ce point a été un des points les plus débattus, les plus analysés au sein de la commission des finances, qui a analysé différentes variantes – il y en aurait des dizaines peut-être à examiner. Nous avons entendu les experts à ce sujet-là aussi. Comme on vous l'a fait remarquer, pas mal d'experts préconisent d'aller même jusqu'à 65 ans pour ce qui est de l'âge ordinaire de la retraite. Il y a un amalgame, une comparaison qui est faite entre économie privée et l'âge de la retraite pour la fonction publique. Dans l'économie privée, l'âge ordinaire de la retraite est bien 65 ans même si, comme ceci a déjà été dit, il y a des facilités pour prendre des retraites anticipées. Dans un article précédent, on a ancré dans la loi la facilité à accorder pour des retraites anticipées. Je crois qu'il est important de bien clarifier la situation en ce qui concerne l'âge ordinaire de la retraite.

J'ai déjà eu l'occasion de relever les chiffres de la démographie lors du débat d'entrée en matière. Ayez bien ces chiffres en tête parce que c'est vraiment important et cela doit faire réfléchir: en 1985, nous avions 4,6 assurés actifs pour un assuré retraité; actuellement, nous devons être autour de 2 pour 1; en 2020, selon les experts – ce n'est pas la commission des finances qui le dit, mais c'est un directeur d'une des deux caisses –, on prévoit 1,63 assuré actif pour un assuré retraité. Cela doit faire réfléchir et prendre conscience que nous devons prendre des mesures énergiques, courageuses afin de ne pas reporter ce fardeau qui va s'alourdisant plus le temps passe sur les générations qui vont nous suivre.

Il a été cité l'âge de la retraite de la police cantonale. Je rappelle quand même à notre collègue Marie-Claude Ecoeur que la moyenne de tous les cantons suisses de l'âge de la retraite ordinaire de la police cantonale est de 62 ans et demi. Bien sûr, si on compare avec nos voisins vaudois et genevois qui eux sont plus bas..., mais il faut aussi comparer l'état de leurs finances à ce niveau-là, je crois que cela est très parlant.

On a parlé des conditions de travail. Je crois que personne ne le conteste. Soit pour le travail des policiers, soit pour le travail des enseignants, il est clair qu'on est conscient qu'ils font un énorme travail, qu'ils ont un travail qui n'est pas facile, qui devient de plus en plus dur avec les conditions de la vie actuelle. Mais la commission des finances est d'avis qu'il ne faut pas lier la question des caisses de retraite avec des questions de conditions de travail, des mesures compensatoires ou de décharges qui, elles, doivent être aménagées et traitées dans le cadre du statut du personnel soit de la police cantonale, des enseignants et des autres fonctionnaires.

La commission des finances vous invite à suivre sa position sachant – je vous rends attentifs – que si vous ne le faites pas nous sommes persuadés, et je suis sûr que la plupart d'entre vous le pensent aussi, que nous devons faire ce pas supplémentaire d'ici peu, c'est-à-dire 2009/2010, mais alors qu'aura coûté notre attente en coûts supplémentaires pour l'Etat du Valais?

La commission des finances vous demande ainsi de suivre sa position qui est effectivement un petit peu plus dure, mais un petit peu plus courageuse que celle du Conseil d'Etat en augmentant d'une année pour tous l'âge proposé par le Conseil d'Etat afin d'atteindre le but qu'il s'est fixé pour qu'en 2009/2010 on puisse entamer le deuxième processus, quand il faudra faire le point à ce moment-là, en connaissant les bases légales nouvelles au niveau fédéral et les effets de ces premières mesures, pour pouvoir ensuite continuer et consolider l'assainissement des caisses de retraite.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Bevor ich dem Herrn Staatsrat das Wort gebe – aber er kann stehen bleiben – nur eine kleine Bemerkung. Ich habe noch eine Wortmeldung von Frau Véronique Barras-Martinet. Aber es ist so, dass man nach dem Präsidenten eigentlich nicht mehr das Wort ergreifen kann. Haben Sie noch eine Bemerkung zum Vorschlag Ihrer Fraktion oder ist es eine persönliche Intervention? Sie können sich noch kurz ausdrücken, damit ich weiss, worum es Ihnen geht, aber Sie dürfen keine eigene Stellungnahme mehr abgeben.

M^{me} la députée Véronique Barras-Martinet (PS/AdG):

Je sais qu'il n'est pas très judicieux de prendre la parole après le président de la commission des finances et le député Philippe Es-Borrat voudra bien m'en excuser, mais j'aimerais juste faire une toute petite remarque.

Je dois quand même constater avec satisfaction que la commission des finances a accepté d'inscrire dans la loi le principe de la retraite flexible. Je tiens juste à relever que, durant tous les travaux préparatoires de la commission des finances, ma collègue Marcelle Monnet-Terrettaz et moi-même avons lutté pour que cette inscription figure dans la loi. Nous n'avions, nous, récolté que deux lignes dans le rapport de la commission des finances. Alors, il faut croire que lorsque la demande émane d'un député PDC, même s'il est "jaune", ce genre de demande a plus de chance d'être accepté..., mais vous savez tous que, à gauche, nous avons une grande fibre écologique et que nous sommes favorables au recyclage..., même quand il s'agit de nos propositions.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Madame la députée Anne-Christine Bagnoud, vous relevez à juste titre la responsabilité de l'employeur dans la situation actuelle des caisses et notamment le manco de couverture. J'ai rappelé à l'entrée en matière que, dans les années quatre-vingts, lorsqu'il a été question de diminuer de trois ans l'âge de la retraite, on a fait supporter aux caisses ces prestations supplémentaires, on a également fait supporter aux caisses le pont AVS et on a également fait supporter aux caisses la prise en charge du renchérissement, et cela sans aucune compensation financière, sans recapitalisation idoine; ce qui fait que ces décisions de l'époque, il faut le reconnaître, amènent aujourd'hui au manco que nous constatons dans les caisses de l'Etat du Valais.

Je l'ai aussi dit à l'entrée en matière, ce n'est pas une situation particulière au canton du Valais puisque vous retrouvez pratiquement dans toutes les caisses publiques de Suisse un manco important de couverture comparativement notamment avec les caisses privées qui, elles, bien souvent, sont au-delà du 100% de taux de couverture. Mais ici, pendant des années, il s'agissait de la garantie d'Etat. Il s'agissait dans les années quatre-vingts d'une situation, comme l'a rappelé le président de la commission des finances, où il y avait cinq actifs pour un assuré. Et, bien sûr, certainement que les horizons à l'époque, notamment des caisses de pension, paraissaient beaucoup plus roses que la triste situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

C'est justement parce que le Conseil d'Etat a pris conscience de sa responsabilité qu'on demande aussi au Parlement de le faire. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas suivi essentiellement la proposition de la commission des finances de relever d'une année l'âge de la retraite, non pas sur le principe d'une année de plus, mais sur le principe de l'égalité des sacrifices. Nous pensons que l'Etat doit prendre plus sa part dans cet exercice de renflouement des caisses que doivent la prendre les assurés. C'est la raison pour laquelle nous avons estimé qu'un effort 2/3 – 1/3 nous paraissait raisonnable. J'ai rappelé la situation d'Argovie. Ce canton a refinancé à 100% ses caisses, mais en compensation a quand même fixé un âge de la retraite à 65 ans. Alors, là, on ne sait pas trop exactement où est le sens de la responsabilité si on dit les choses comme elles doivent être dites et selon la réalité.

Alors, nous estimons, nous Gouvernement, que l'effort doit être réparti d'une façon équitable. Nous avons estimé 2/3 – 1/3 équitable par rapport à nos responsabilités vis-à-vis des pensionnés et des cotisants, des salariés, de nos collaborateurs, mais aussi proportionné à l'effort que nous pouvons faire et que nous devons demander à nos citoyens contribuables. C'est là le savant équilibre qu'il faut trouver.

Maintenant, y a-t-il eu négociations ou pas? Je reviens sur ce que j'ai dit à l'entrée en matière. Nous avons informé notre partenaire social d'une façon régulière. Nous avons également transmis nos rapports d'experts à leur expert. Nous avons eu des discussions autour de la table. Il y a des sujets sur lesquels on ne s'est pas entendu, notamment la durée des dispositions transitoires, etc. Cependant, sur bien d'autres domaines, nous avons aussi eu des accords ou du moins à travers la table des accords mutuels. Ce que je veux dire ici, c'est que des négociations à la française, avec une table de 15 mètres de long, une partie sur des chaises à droite et une partie sur des chaises à gauche, et la presse devant la porte, qui durent pendant 4 ou 5 heures et, ensuite, on sort et il y a automatiquement un gagnant et un perdant, ça il n'y a pas eu et il n'y aura pas. Ce n'est pas notre façon de travailler. Nous avons toujours privilégié dans notre pays la participation des partenaires autour d'une même table et pas la négociation spectaculaire et médiatique. Dans la deuxième phase, nous ferons exactement de la même manière. Cela est conforme à notre culture et à notre mentalité. D'ailleurs, les résultats obtenus ces dernières années avec notamment notre partenaire social démontrent que cette démarche-là est certainement la meilleure.

Madame la députée Marie-Claude Ecoeur, je vous remercie beaucoup de me citer à plusieurs reprises dans votre intervention..., vous me citez tellement que, parfois, vous êtes un peu comme les chasseurs: ils aiment beaucoup la vérité, mais parfois ils l'exagèrent. Alors, je n'ai jamais dit de remettre les agents âgés derrière un bureau. Non, il y a tellement de missions différentes, et vous devriez le savoir, dans le corps de police qu'on peut très bien engager un policier qui a atteint un certain âge non plus au front, confronté directement à la violence quotidienne, mais dans d'autres missions de circulation ou autres lui permettant aussi d'assumer, sans être derrière un bureau, sa mission de policier.

Quant aux taux de cotisations, vous avez peut-être certainement raison, des vérifications légales ont certainement été faites, mais il faut dire aussi au Parlement que si cette catégorie de personnel voit son âge de la retraite augmenter de deux ans selon la proposition du Conseil d'Etat, c'est aussi la seule catégorie de personnel qui voit ses cotisations baisser. Or, si vous regardez à qui profite cette baisse de cotisations, vous verrez qu'elle profite avant tout aux jeunes policiers qui pourront pendant une durée assez longue, pendant toute leur période de travail et d'activité bénéficier de cotisations plus basses. C'est donc aussi un élément qu'il faut mettre dans la balance.

Monsieur le député Christophe Perruchoud, vous pensez atteindre l'équité, c'est un bon sentiment, en mettant aussi aux fonctionnaires une année de plus. Vous avez certainement raison aussi, sans l'exprimer d'une façon aussi nette, vous pensez que la situation des caisses n'est pas à mettre sur le dos des assurés et de ceux qui paient les cotisations, c'est vrai, finalement, que si l'argent a été perdu en bourse ou dans d'autres manipulations, ce n'est pas la faute de celui qui paie les cotisations, qui est affilié à la caisse. Il n'en demeure pas moins que si la caisse des fonctionnaires se porte mieux, c'est parce que, à un moment donné, notamment lorsqu'il a fallu prendre des décisions pour améliorer le niveau de cotisation, eh bien!, dans une caisse, ces mesures ont été prises et puis, dans l'autre, ces mesures n'ont pas été prises. Alors, il faut toujours tenir compte aussi des efforts que les uns et les autres ont produits par le passé. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a maintenu sa proposition à 62 ans pour tous.

Je remercie les groupes CSPO et CVPO pour leurs prises de position en faveur de la proposition du Gouvernement.

Le Gouvernement maintient évidemment sa proposition. Pourquoi? Parce que notre proposition permet d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, soit 80% à fin 2009. Avec les mesures que nous proposons, nous sommes convaincus de pouvoir l'atteindre.

Cela dit, le président de la commission des finances a raison lorsqu'il dit que, en 2010, lorsqu'il s'agira de changer de principe, il faudra certainement prendre des mesures complémentaires. Il faudra prendre des mesures complémentaires du même ordre que celles qui vous sont proposées aujourd'hui, c'est-à-dire une recapitalisation supplémentaire accompagnée certainement aussi de mesures touchant les salariés collaborateurs et les pensionnés. Il ne faut pas se leurrer. C'est la dure réalité.

Puisque, actuellement, les mesures proposées par le Gouvernement suffisent à atteindre cet objectif intermédiaire, le Conseil d'Etat vous demande d'accepter sa proposition.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Damit können wir uns auf eine längere Abstimmung vorbereiten. Sie machen es mir heute nicht einfach. Wir haben sämtliche Anträge, welche aufrecht erhalten bleiben. Wir haben es somit insgesamt mit fünf Vorschlägen zu tun, wobei CVPO und CSPO im Vorschlag des Staatsrats enthalten sind, weil sie sich ja decken.

Ich mache eine kurze Zusammenfassung und dann mache ich Ihnen den Abstimmungsvorschlag.

Wir haben eine Gruppe, nämlich die PS/AdG und die Fraktion GRL, die beide in ihrem Vorschlag von einer Dreiergruppe ausgehen. Sie schaffen drei verschiedene Kategorien mit Bezug auf das Rücktrittsalter. Und dann haben wir auf der anderen Seite die Gruppe, welche eine Zweiteilung vornimmt unter den Versicherten und das ist die Frau Grossrätin Marie-Claude Ecoeur, dann der Staatsrat, CVPO, CSPO in einem Vorschlag und die FIKO ebenfalls in dieser Gruppe.

Als erstes werden wir nun die Gruppe PS und GRL einander gegenüberstellen müssen..., ich habe noch eine Wortmeldung.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Bevor wir zur Abstimmung kommen, möchte ich auf das Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten und zwar auf Artikel 13 "Ausstand" hinweisen. Dort heisst es in Absatz 1: "Bei den Sitzungen des Grossen Rates und seiner Kommissionen darf der Abgeordnete an den Beratungen nicht teilnehmen und muss sich seiner Stimme enthalten wenn er selber, sein Ehegatte, seine Nachkommen oder Vorfahren daran ein unmittelbares privates Interesse haben".

Ich bitte diejenigen, die das betrifft, dies bei der Abstimmung zu berücksichtigen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Wenn wir schon beim Artikel 13 sind, dann verweise ich Sie auf den Artikel 13, Absatz 3. Dort steht nämlich: "Diese Bestimmung ist nicht anwendbar auf die Geschäfte gesetzgeberischer Art". Und was wir heute tun ist ein Geschäft gesetzgeberischer Art. Es handelt sich um einen Gesetzeserlass. Ich muss Sie enttäuschen. Absatz 1 ist der Grundsatz, aber Sie müssen fertig lesen, Absatz 3 enthält die Ausnahme dazu. Und da es sich hier um einen gesetzgeberischen Erlass handelt, sind zumindest was die Gesetzgebung betrifft alle stimmberechtigt.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Ich sehe, ich habe den Artikel nicht zu Ende gelesen. Es gibt aber neben einer gesetzlichen Pflicht auch noch eine moralische. Ich möchte an diese erinnern. Danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich komme zurück zum Abstimmungsmodus.

Als erstes müssen wir wissen, ob Sie sich auf den Vorschlag der PS/AdG oder den Vorschlag der GRL Gruppe einigen, weil diese von drei Kategorien von Versicherten ausgehen. Das ist die erste Abstimmung.

Der nächste Schritt wird dann sein, dass der Mehrheitsentscheid dem Entscheid von Frau Grossrätin Marie-Claude Ecoeur gegenübergestellt wird, weil es sich um einen Vorschlag einer Abgeordneten handelt und anschliessend werden wir dann wiederum den Mehrheitsentscheid dem Staatsrat inklusive CVPO und CSPO gegenüberstellen müssen und dann den Gewinner schlussendlich dem Vorschlag der FIKO. So sollte es, glaube ich, richtig sein.

Wir beginnen mit der ersten Abstimmung.

Vorschlag der GRL Fraktion gegenüber Vorschlag der PS/AdG.

Wir machen es jetzt farblich so, dass wir für die GRL grün nehmen – das liegt auf der Hand – und für die PS/AdG rot.

(...)

Mit 82 Stimmen gegen 26 und 12 Enthaltungen haben Sie dem Vorschlag der GRL Fraktion den Vorzug gegeben.

Wir gehen zur nächsten Abstimmung über.

Wir haben nun auf der einen Seite diesen Mehrheitsentscheid GRL-Fraktion und den stelle ich jetzt dem Antrag von Frau Grossrätin Marie-Claude Ecoeur gegenüber, welche ein Rücktrittsalter von 59 bzw. 62 Jahren vorsieht.

(...)

Mit 72 Stimmen gegen 30 und 18 Enthaltungen geben Sie nach wie vor dem Abänderungsantrag der GRL-Fraktion den Vorzug.

Wir kommen jetzt zur nächsten Abstimmung.

Wir bleiben beim Vorschlag der GRL-Fraktion (grüne Taste) und setzen diesen Vorschlag dem staatsrätlichen Vorschlag inkl. CVPO und CSPO gegenüber (rote Taste), weil die sich decken.

(...)

Mit 79 gegenüber 36 Stimmen bei 10 Enthaltungen haben Sie sich jetzt vom GRL Vorschlag verabschiedet und sich für den staatsrätlichen Vorschlag entschieden inklusive CVPO und CSPO.

Wir kommen jetzt zur **letzten Abstimmung** bezüglich dieses Artikels 15 Ordentliches Rücktrittsalter. Ich stelle jetzt den **Antrag des Staatsrats inklusive CVPO und CSPO dem Antrag der FIKO gegenüber**. Und jetzt gilt die "grüne" Regel. Sie wissen, die grüne Regel heisst, die FIKO hat grüne Taste.

(...)

Sie haben mit 74 gegenüber 42 Stimmen bei 8 Enthaltungen dem Vorschlag des Staatsrates inklusive CVPO und CSPO den Vorzug gegeben.

Damit gilt also der staatsrätliche Vorschlag als in erster Lesung genehmigt.

Bezüglich des Artikels 15 erledigen wir nun noch den Antrag der CSPO, den wir jetzt formell als **Absatz 2 neu** behandeln. Hier geht es um das flexible Rücktrittsalter. Wie der Rapporteur bereits erwähnt hat, macht die Kommission einen neuen Vorschlag: "**Die Modalitäten des flexiblen Rücktrittsalters werden im Grundreglement der Kassen geregelt**".

Ich stelle dies zur Diskussion und gebe Herrn Grossrat Gilbert Loretan das Wort.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Im Sinne der Kommission ziehen wir unseren Vorschlag zurück.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Damit gehen wir davon aus, dass also **der neue Vorschlag der Kommission genehmigt ist als zusätzlicher Absatz 2 neu zu Artikel 15**.

Und damit wir den Artikel 15 liquidieren können, müssen wir jetzt auf dem Tableau Seite 8 unten noch den Vorschlag der SPO-Fraktion behandeln durch Herrn Grossrat German Eyer. Zu Artikel 15, Absatz 2 formell gesehen, redaktionell gesehen ist das natürlich jetzt **Absatz 3 neu**. Also Artikel 15, Absatz 3 neu Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer. Herr Rapporteur können Sie noch kurz Ihre Stellungnahme dazu abgeben.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 15

Alinéa 3 nouveau

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, a été refusée par 7 voix contre 0 et 2 abstentions.

La commission estime que cela ne concerne pas les caisses de retraite, mais les conditions de travail et que cette disposition doit être discutée au niveau du statut du personnel.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Dieses Argument der FIKO ist soweit sicher auch akzeptabel. Was wir in diesen Absatz 3 (neu) hineinbringen möchten, ist Folgendes:

Das Rentenalter ist ein Teil des Lohnes der Angestellten. Der Lohn besteht aus dem Gehalt, den Arbeitsbedingungen, die man hat und den Pensionsbedingungen. Wie sieht es nun im Kanton Wallis aus? Die Gehälter sind unter dem schweizerischen Mittel, bei den Lehrpersonen fast die tiefsten in der Schweiz. Bei den Arbeitsbedingungen sind die Stunden hoch. Ein Schüler im Kanton Wallis geht während seiner obligatorischen Schulzeit ein Jahr länger in die Schule. Und bei den Pensionsbedingungen – und da hat man in den letzten Jahren immer gesagt das ist jetzt euer plus, dafür habt ihre gute Pensionsbedingungen. Jetzt

senkt man diese Leistungen und gleichzeitig verweigert man, dass die Arbeitsbedingungen oder das Gehalt steigen. Und darum gehört meiner Ansicht nach dieser zusätzliche Abschnitt in dieses Gesetz, der dem Staatsrat Möglichkeiten gibt, eben im Berufsstatut der Lehrpersonen, im Berufsstatut der Polizei, bessere Bedingungen einzuführen. Darum finden wir als Fraktion gehört dieser Absatz ins Gesetz.

Ich danke.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Je crois que tout a été dit; je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure dans le cadre de l'examen de l'alinéa 1 pour l'âge de la retraite.

La commission des finances vous demande de ne pas associer les deux choses, c'est-à-dire statut du personnel et caisse de retraite.

Si ce sont effectivement deux choses qui ont des incidences assez directes sur l'employé et qui entrent en considération quand un employé postule ou quand on engage quelqu'un, mais, dans le cadre de la gestion de ces choses-là, pour pouvoir gérer les caisses de retraite d'une manière plus efficace, plus libre et plus souple, il faut dissocier les deux choses.

On a parlé des salaires bas en comparaisons suisses au niveau des enseignants, mais il faut aussi comparer ce qui est comparable: c'est que le coût de la vie en Valais est aussi plus bas que la moyenne suisse; c'est clair.

Comparons donc ce qui est comparable et arrêtons de mettre en avant, quand cela nous arrange, les conditions de la caisse de retraite ou les salaires, et quand on discute des salaires ne pas parler des bonnes conditions des caisses de retraite. Je crois qu'il faut vraiment dissocier les deux choses pour que ce soit transparent, et, quand on parle de salaires, qu'on compare les salaires et, quand on parle de caisses de retraite, qu'on compare les conditions des caisses de retraite.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour dire au député (suppl.) Rolf Eggel qu'effectivement, comme l'a rappelé le président de la commission des finances, il n'y a pas que chez les enseignants que les salaires sont inférieurs en Valais, mais également dans le secteur privé, dans la fonction publique, tout simplement parce que nous n'avons certainement pas le même niveau de vie non plus. Toutefois, je vous renvoie à une étude de "Bilan" dernièrement qui démontre qu'il n'y a pas que le salaire comme composante et que, finalement, même financièrement, les Valaisans ne sont pas aussi mal lotis qu'on pourrait bien le faire croire de temps en temps.

Le Gouvernement, en accord avec le partenaire social, a déjà dit qu'il examinerait dans le détail toutes les mesures d'accompagnement nécessaires et utiles entre la première et la deuxième lectures. Cet engagement sera tenu. C'est la raison pour laquelle nous nous donnerons le temps nécessaire pour examiner cette question dans le détail, mais nous partageons l'avis de la commission des finances qu'une telle disposition n'a rien à voir dans cette loi-ci puisqu'elle ne concerne pas directement l'application de cette loi sur les caisses de pension.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen demnach zur Abstimmung über diesen Artikel 15, Absatz 3 (neu), Vorschlag der SPO-Fraktion.

Alinéa 3 nouveau

Par 90 voix contre 21 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO défendue par le député (suppl.) Rolf Eggel.

Article 15, adopté tel que présenté par le Conseil d'Etat (alinéa 1) et avec la nouvelle proposition de la commission des finances (alinéa 2 nouveau).

Der Präsident:

Damit ist der Artikel 15 erledigt.

Wir können jetzt zurückblättern und zwar auf Seite 2 des Tableaus zu den Artikeln 8 und 9.

Article 8

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:

Proposition du député André Quinodoz (PDCC) et de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG) (par le député André Quinodoz):

Propositions du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 8:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 8

Alinéa 1

La proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, a été refusée par 10 voix contre 2 et 0 abstention. La commission des finances rappelle que les caisses ont besoin de ces montants de recapitalisation immédiatement afin d'obtenir des rendements. Nous rappelons que la CRPE est dans une situation de décapitalisation. De plus, cette proposition remet en cause le changement de système de prévoyance proposé par la commission des finances.

La proposition du député André Quinodoz (PDCC) et de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG) a été refusée par 10 voix contre 2 et 0 abstention. Les raisons sont identiques à celles évoquées précédemment.

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Christophe Perruchoud, a été refusée par 9 voix contre 0, mais je pense que, maintenant, elle devenue sans objet.

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, a été refusée par 10 voix contre 2 et 0 abstention. La commission des finances maintient l'objectif du Conseil d'Etat et le sien pour avoir un taux de couverture de 80%.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Le Parlement vient d'exprimer clairement sa position.

Dès lors, il m'apparaît judicieux de retirer nos propositions à l'article 8, alinéa 1, ainsi qu'aux articles 16, 17 et 18.

Merci.

M. le député André Quinodoz (PDCC):

A la solution qui consiste à recapitaliser ces deux caisses au pas de charge, en investissant d'une seule fois près de 600 millions, nous préférons la solution qui consisterait en une recapitalisation initiale à hauteur de 60%, suivie d'une recapitalisation étalée dans le temps.

Notre proposition permettrait d'atteindre, dans 15 ans et comme but final, une couverture de 80%, taux de couverture suffisant compte tenu du contexte public de ces caisses.

Cette solution a l'avantage d'éviter une bonne partie des risques liés aux cours de la bourse et permettrait au canton de disposer de ce capital tout au long de ces années.

Je maintiens notre proposition.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Nous avons, lors de la discussion d'entrée en matière, expliqué pourquoi nous sommes opposés à investir plus d'un demi-milliard de francs pour recapitaliser les caisses.

Les cours de la bourse sont très hauts actuellement. Devoir placer autant d'argent à des taux élevés présente un certain risque de pertes sur les placements. Même avec une gestion prudente des placements, on ne peut éviter les fluctuations boursières. L'expérience malheureuse de Berne devrait nous inciter à la prudence.

La recapitalisation jusqu'à 60% des deux caisses dans un premier temps permettant de commencer le processus de fusion, puis le versement d'un montant annuel améliorant le rendement des caisses de manière progressive présenteraient, certes, un manque à gagner dans les rendements, mais diminueraient le risque de pertes et représenteraient pour l'Etat un investissement mieux réparti dans le temps.

Ce mode de faire permettrait aussi à la deuxième commission de réévaluer la symétrie des efforts entre l'employeur et la fonction publique sur de nouvelles bases.

Je me suis exprimée bien entendu aussi pour l'article 9.

Merci.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

J'aimerais apporter un éclairage au sujet de la problématique de la capitalisation.

Je me suis exprimé tout à l'heure en disant que le principe était 100% et que des exceptions étaient permises pour les caisses publiques.

Il est admis que pour permettre une capitalisation inférieure à 100%, le critère est celui de la pérennité de la caisse. Je cite un auteur connu, mais modeste, mais je vais tout de même indiquer son nom: M. Meinrad Pittet "Les caisses de pension publiques suisses" qui, à la page 54 de son étude, écrit: "La pérennité est reconnue dans la mesure où aucune disposition légale, règlement ou statut, ne mentionne la possibilité d'une dissolution."

En ce qui concerne nos deux caisses, la CRPE prévoit la dissolution à l'article 93 et la CPPEV à l'article 95.

Donc, l'argument de la pérennité de l'institution n'est pas relevant ici. L'expert Meinrad Pittet vient à ma rescousse, et qui est plus compétent que lui pour m'aider?

Merci.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Je dois quand même m'insurger en faux dans les déclarations qui ont été faites par nos collègues André Quinodoz et Marcelle Monnet-Terrettaz, du moins partiellement en faux.

Le député André Quinodoz dit que de recapitaliser à 60%, puis progressivement d'aller jusqu'à 80% est suffisant. Non, ce n'est pas du tout le cas. Actuellement, la Caisse de retraite du personnel enseignant est en situation de décapitalisation. Je ne vous apprendrai rien en disant que les recettes d'une caisse sont les cotisations des assurés et de l'employeur, mais aussi les rendements des placements. Or, actuellement, ce que cette caisse encaisse ne suffit pas à payer chaque année les prestations qu'elle doit fournir. Donc, nous sommes en situation de décapitalisation. Plus nous attendons, plus la situation de la Caisse de retraite du personnel enseignant ira dans le mauvais sens.

Que faire si on ne capitalise que jusqu'à 60%? Il y a un manque de rendements sur le 40% manquant. Cela veut dire que l'Etat devrait financer ce manque de rendements et, puisque l'on a retenu un taux moyen de rendements de 5%, il faudrait fournir un intérêt de 5% aux caisses de retraite sur le manque de couverture. Je vous laisse imaginer la bonne dizaine de millions qu'il faudrait verser chaque année en plus pour couvrir ce manque de couverture. Mais encore, nous ne parlons que d'un rendement de 5%, mais, en 2005, le rendement était de 10 et 15%. Alors, moins nous donnons les moyens à ces caisses de retraite d'avoir des rendements, plus nous les pénalisons.

Le calcul est vite fait. C'est bien joli d'avancer des théories, mais je crois qu'il faut faire les calculs et voir, au bout du compte, quelles sont les conséquences financières pour ces caisses de retraite.

Plus on attend, en tout cas pour la caisse de retraite du personnel enseignant, plus elle se décapitalise et plus l'effort sera douloureux quand nous serons vraiment contraints de le faire.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je crois qu'il faut dire que le souci d'économiser les deniers publics et le souci de ne pas exposer à des risques exagérés les montants qu'on verserait aux caisses, ces deux soucis sont légitimes et méritent des réponses.

En ce qui concerne tout d'abord certainement le souci d'économiser les deniers publics, il faut savoir qu'on nous verse un montant conséquent dans ces caisses et ensuite nous n'avons pas à supporter le rendement sur le manco, comme l'a très justement expliqué le président de la commission des finances. Ce sont des dizaines de millions pour les deux caisses qu'il faudrait mettre dans les frais de fonctionnement de l'Etat année après année simplement pour couvrir le rendement que n'obtiennent pas les caisses parce que tout simplement on ne leur verserait pas des montants qui leur sont dus pour bien fonctionner. C'est donc une solution qui serait beaucoup plus chère pour les deniers publics et pour le contribuable parce qu'il faut être conséquent, il faudra bien qu'on prenne ce chemin-là si on ne capitalise pas. Et, en même temps, certainement, c'est une méfiance vis-à-vis des organes des caisses qui, actuellement, je peux vous rassurer, sont tenues et gérées par des professionnels, et les professionnels sont tenus à des règles de gestion. Nous avons nous-mêmes, Etat du Valais, touché en période de très haute conjoncture boursière un milliard cent et quelques millions. Alors, non seulement on n'a pas perdu 5 centimes en bourse, mais on a eu le rendement de nos placements. Pour cela, il y a des politiques de placement et des règles de gestion. Si le canton de Berne a, malheureusement, connu la situation où il a fallu ajouter après les pertes en bourse, c'est tout simplement parce que les règles de gestion élémentaires n'ont pas été respectées, mais nous entendons bien que nos gestionnaires professionnels des deux caisses respectent les principes de la gestion de ces fonds et nous y veillerons.

Alors, je vous encourage à suivre la proposition de la commission des finances en ce qui concerne cet article 8.

Merci.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Concernant les chiffres de la recapitalisation, il est clair que, vu l'issue du vote concernant l'âge de la retraite, les propositions de la commission des finances ne sont plus d'actualité.

Je ne sais pas si le Conseil d'Etat va revoir ces chiffres aussi en fonction de l'évolution qu'il y a eue en 2005 et l'augmentation du degré de couverture de ces caisses de retraite.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Monsieur le président de la commission des finances, je crois que vous avez vous-mêmes, commission des finances, fait ce calcul en page 6 de votre rapport.

Par conséquent, si on adopte la solution du Conseil d'Etat en ce qui concerne l'âge de la retraite, nous devons aussi modifier les montants qui devraient s'élever à **235** millions pour la CPPEV et à **315** millions pour la CRPE.

C'est bien cela? Alors, ce sont les montants qu'il faudra retenir à l'article 8 conséquemment au vote que nous avons vécu il y a quelques instants.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zur Abstimmung über Artikel 8, Absatz 1 und nachdem **die Anträge der GRL-Fraktion als zurückgezogen gelten wie auch der Vorschlag der SPO-Fraktion**, verbleiben uns die **beiden Vorschläge von Herrn Grossrat André Quinodoz und Frau Grossrätin Michelle Grandjean** und den stellen wir jetzt dem Vorschlag der PS/AdG gegenüber.

Alinéa 1

Par 45 voix contre 18 et 47 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG défendue par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

Sie haben den Vorschlag von Hrn. Grossrat André Quinodoz und Frau Grossrätin Michelle Grandjean unterstützt.

Meine Damen und Herren, wir kommen zur nächsten Abstimmung. Dazu ist folgendes zu sagen. Die Zahlen sind inzwischen aufgrund der vorhergehenden Abstimmungen bereinigt worden zwischen dem Vorschlag Staatsrat und dem Vorschlag Finanzkommission. Wir haben jetzt also im Prinzip einen gemeinsamen Vorschlag, Finanzkommission und Staatsrat und der sieht folgendermassen aus: Der Staat Wallis übernimmt ab Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes einen Teil der technischen Unterdeckung der Kassen bis zu einem Betrag von 235 Millionen (das ergibt sich aus dem Bericht der FIKO). Also anstelle der 217 Millionen wie im Vorschlag der FIKO ursprünglich vorgesehen, sind es jetzt **235** Millionen für die VPSV und ein Betrag von **315** Millionen anstelle der 290 Millionen für die RVKL.

Wir kommen demnach jetzt zur nächsten Abstimmung: **Vorschlag der Finanzkommission und des Staatsrates gegen Vorschlag von Grossrat André Quinodoz (PDCC) und Grossrätin Michelle Grandjean (PS/AdG).**

Par 97 voix contre 24, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition de la commission des finances et du Conseil d'Etat (avec montants modifiés).

Der Präsident:

Damit ist Artikel 8, Absatz 1 erledigt und wir gehen weiter auf dem Tableau, Seite 4. Hier haben wir noch den **Absatz 2** von Artikel 8 zu behandeln. Wir haben hier einen Abänderungsvorschlag.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 8

Alinéa 2

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Christophe Perruchoud, a été refusée par 8 voix contre une et 3 abstentions.

Les raisons sont identiques à celles données à l'article 8, alinéa 1: les caisses ont besoin de ces fonds tout de suite pour pouvoir obtenir des rendements.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Concernant l'article 8, alinéa 2, nous pensons que le délai d'un an pour la recapitalisation est un peu court et nous proposons trois ans pour les raisons suivantes:

D'abord, le délai proposé collerait parfaitement avec la période transitoire qui, si le Parlement l'accepte, sera inscrite dans la loi.

Ensuite, ce délai laisserait un peu de mou au Conseil d'Etat pour pouvoir composer avec le mécanisme très complexe de la gestion des liquidités de l'Etat.

Enfin et surtout, je dirai, ce délai permettrait une certaine souplesse, car, en n'investissant pas tout la même année ou, si vous préférez, en investissant à des périodes différentes avec des valeurs de marché différentes, on diminue fortement les risques liés à ce placement, notamment sous l'aspect boursier.

Je pense ainsi que cette proposition peut trouver un appui dans le Parlement de toutes les personnes qui ont le souci du risque en cas de placement.

Trois ans nous paraît donc le délai idéal pour respecter également l'idée qu'il faut recapitaliser rapidement pour obtenir le rendement nécessaire.

Une nouvelle fois, je vous invite à suivre notre proposition et je demande le vote.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Notre collègue Christophe Perruchoud parle de gestion des liquidités, mais c'est justement en ce moment que nous avons des liquidités à placer puisque, avec l'opération de l'or de la BNS, nous avons encore certains moyens qui rapportent peu à l'Etat et qui peuvent servir à cette opération.

Quant aux placements échelonnés, nous avons aussi abordé ce point au sein de la commission des finances, sans aller dans le détail, mais il est clair qu'on peut aussi faire des placements échelonnés sur 12 mois.

Pour ces raisons et pour celles que j'ai évoquées tout à l'heure quant au besoin d'avoir des rendements notamment au sein de la Caisse de retraite du personnel enseignant, trois ans, c'est beaucoup trop. Nous vous demandons ainsi de suivre la commission des finances et le Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour dire qu'effectivement, ce sont aussi des sentiments louables de limiter le risque et de pouvoir étaler les paiements, mais il y a deux problèmes ici:

D'abord, on se trouve dans une situation de taux extrêmement favorables et vous savez que la propension est plutôt à augmenter qu'à baisser. Nous avons donc certainement intérêt aujourd'hui, en tout cas d'après nos spécialistes, à sortir le montant assez rapidement, de manière à pouvoir profiter encore de cette bonne situation.

Ensuite, je vous rappellerai qu'après cette opération, on aura capitalisé à 70% et qu'il faudra atteindre 80% jusqu'en 2009. Dans les caisses, tous bons gestionnaires qu'ils soient, s'ils ne disposent pas des moyens pour leur permettre d'atteindre ces rendements, pour dégager les rendements suffisants pour atteindre ce 80%, on n'atteindra pas l'objectif dans le timing voulu.

Alors, je pense que le risque est assez limité si les professionnels qui sont à la barre placent cet argent selon les principes de la gestion des caisses et que le principe de prudence, tel qu'on l'a appliqué nous-mêmes dans la gestion des fonds qui nous sont arrivés de la BNS, perdure aussi dans la manière de fonctionner des caisses de pension.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Juste pour une petite rectification.

Si on vous permet ce délai de trois ans, c'est justement pour permettre à vos spécialistes, si besoin se fait sentir, de faire un petit peu la part des choses.

Maintenant, si vos spécialistes estiment qu'il faut faire le tout en une année, rien ne vous en empêche.

C'est simplement pour cette raison que nous demandons au Parlement de vous laisser cette marge de manœuvre.

Merci.

Alinéa 2

Par 61 voix contre 56 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe GRL défendue par le député Christophe Perruchoud.

Article 8, adopté avec montants modifiés à l'alinéa 1 (cf. intervention de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier).

Article 9

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (nicht entwickelt):

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud (pas développée):

Proposition du député André Quinodoz (PDCC) et de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG) (par le député André Quinodoz):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 9:

Der Präsident:

Wir gehen weiter in unseren Beratungen und zwar mit Artikel 9. Dieser Artikel 9, **Absatz 1** ist wahrscheinlich erledigt. Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, votre proposition tombe; SPO-Fraktion, durch Hrn. Grossrat German Eyer, ebenfalls. Also ist Artikel 9, Absatz 1 in der Form der Kommission gutgeheissen.

Absatz 2, meine Damen und Herren. Dieser Vorschlag wurde von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud zurückgezogen.

Bleibt uns noch **Absatz 3**, Monsieur le rapporteur.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 9

Alinéa 3

La proposition du député André Quinodoz (PDCC) et de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG) a été refusée par 8 voix contre une et 2 abstentions.

Les raisons qui ont poussé la commission à refuser cette proposition, c'est que cela signifierait que le montant des annuités devrait être rediscuté chaque année au budget. La commission estime préférable d'avoir un plan financier qui soit fixé dès maintenant.

M. le député André Quinodoz (PDCC):

Insérer des chiffres fixes dans une loi est souvent une mauvaise solution. Cela empêche toute manœuvre vers le haut ou vers le bas.

Il est préférable de fixer un but et de laisser au Conseil d'Etat le choix des moyens à entreprendre pour atteindre ce but dans les délais.

De plus, le Parlement aura son mot à dire, car le montant apparaîtra au budget de l'Etat chaque année.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

C'est bien joli de dire que le Conseil d'Etat fixerait chaque année dans le budget le montant alloué pour cette annuité, mais cela veut dire aussi que, à ce moment-là, le Parlement pourrait chaque fois remettre en question tout ou partie de ce montant.

On veut faire un plan financier avec une période d'amortissement qui tienne la route, on veut tenir une ligne de conduite. On ne peut donc pas prendre ce risque-là et au gré de l'humeur du Parlement une année ne rien donner, une année donner beaucoup... On ne va pas arriver à tenir les objectifs de cet assainissement si on va dans ce sens-là.

Je vous demande ainsi encore une fois de suivre la position du Conseil d'Etat et de la commission des finances.

Alinéa 3

Par 89 voix contre 14 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député André Quinodoz.

Article 9, adopté.

Der Präsident:

Somit ist dieser Artikel erledigt.

Wir können jetzt einen Sprung machen und zwar auf Seite 9 des Tableaus. Wir kommen zu **Artikel 16**.

Article 16

Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud (pas développée):

Proposition de la députée Marie-Claude Ecoeur (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Der Vorschlag der GRL-Fraktion ist ja offiziell zurückgezogen durch Herrn Grossrat Christophe Perruchoud. Ich nehme auch an, dass Frau Grossrätin Ecoeur Ihren Vorschlag zurückzieht, das liegt auf der Hand. Jawohl. Somit also Artikel 16 im Sinne des Kommissionsvorschlages genehmigt... Entschuldigung! Ich habe mich geirrt. Wir haben ja immer noch den Staatsrat mit seiner Meinung und wir haben ja der staatsrätlichen Meinung bezüglich des Rücktrittsalters den Vorzug gegeben. Demnach ist es natürlich logisch, dass unter **dem Artikel 16 die staatsrätliche Fassung gilt als in erster Lesung angenommen**. Also nicht die Meinung der Finanzkommission, sondern natürlich die 60 bzw. 62 Jahre gemäss Vorschlag des Staatsrats in seiner Botschaft.

Article 16, adopté tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Article 17

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel):

Propositions du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par la députée (suppl.) Prisca Vythelingum):

Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud (pas développée):

Proposition de la députée Marie-Claude Ecoeur (pas développée):

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Abgottspon (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 17:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 17

Alinéa 1

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, a été refusée par 7 voix contre 2 et une abstention. La commission reste conforme aux arguments du Conseil d'Etat et qu'elle a fait figurer dans son rapport.

La proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, a été refusée par 7 voix contre 2 et une abstention. Cette proposition, sous une forme différente, revient au même que la proposition précédente.

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Christophe Perruchoud, a été retirée.

La proposition de la députée Marie-Claude Ecoeur a également été retirée.

La proposition du groupe CVPO, déposée par le député Beat Abgottspon, a été refusée par la commission, mais je pense qu'on doit l'accepter pour être conforme à l'âge décidé tout à l'heure.

M^{me} la députée (suppl.) Prisca Vythelingum (PS/AdG):

De toutes les mesures préconisées pour l'assainissement des caisses, celle-ci me paraît la plus contreproductive.

Comment peut-on, d'un côté, renflouer les caisses et, de l'autre, réduire leur financement régulier? Après tout, le but final de cette démarche est de rendre les caisses viables à long terme.

Nous avons deux cas de figure possibles:

1. Si nous décidions aujourd'hui de conserver la primauté des prestations, la réduction des cotisations priverait la caisse d'un refinancement de 196 millions de francs avant 2025, si j'en crois les chiffres de la commission des finances. Il serait idiot de s'en priver.

2. Si nous décidions, par contre, de passer à un système de primauté des cotisations, la réduction des cotisations serait reportée sur les futures rentes et ainsi les employés devraient renoncer à un minimum de 196 millions de francs de retraite. Dans ce cas, la symétrie des efforts est mise à mal.

Nous sommes bien conscients que l'Etat cherche à récupérer en tant qu'employeur une part de l'argent investi dans la recapitalisation, mais ne l'a-t-il pas déjà trouvé? Dans le message du Conseil d'Etat, on peut lire que, dans le cadre du budget 2005, les communes prennent pour elles une part des cotisations pour un montant de 11,7 millions; ce qui correspond au maximum calculé des incidences financières issues d'une éventuelle réduction des cotisations employeurs de 1,5%.

Ainsi, le groupe PS/AdG demande que les cotisations employeur ne soient pas réduites et se rallie à la proposition du groupe SPO.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Ich kann es kurz machen. Meine Vorrednerin hat die Argumentation schon gebracht. Dieser Artikel ist vor allem eine richtige Ohrfeige für die jungen Versicherten. So kann das nicht gehen. Auch grundsätzlich widerspricht es sich, dass man sagt, wir sanieren eine Kasse und gleichzeitig streichen wir Beiträge. Das ist unsinnig und wir halten darum an unserem Vorschlag fest.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Je rappelle tout de même que cet article, même s'il introduit une petite diminution de la cotisation de l'employeur, ne modifie en rien la cotisation des employés.

On a parlé d'équilibre des efforts ou des sacrifices – on peut l'appeler comme on veut. La commission des finances vous proposait un équilibre 50%–50%, même mieux 51% Etat – 49% assurés.

Avec la décision que nous avons prise à l'article 15, nous avons déjà aggravé cette situation puisque, comme l'a dit le chef du département tout à l'heure, nous sommes à 2/3 pour l'Etat et à 1/3 pour les assurés.

Le vote de tout à l'heure nous a coûté tout de même 43 millions puisque vous avez refusé la proposition de la commission des finances. Donc, n'aggravons pas plus la situation pour l'Etat.

Der Präsident:

Damit kommen wir zur Abstimmung.

Die Situation sieht folgendermassen aus zum Artikel 17.

Wir haben den Rückzug der PS/AdG zu Gunsten der SPO.

Der Vorschlag der GRL-Fraktion ist zurückgezogen, ebenfalls der von Frau Grossrätin Ecoeur, der Vorschlag der CVPO ist hinfällig.

Damit haben wir folgende Abstimmungslage: Wir haben einerseits den Vorschlag der Finanzkommission, den wir nun dem Staatsrat anpassen und andererseits den Vorschlag der SPO-Fraktion in Artikel 17 "Beibehaltung der heutigen Arbeitgeberbeiträge".

Par 80 voix contre 24 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO défendue par le député (suppl.) Rolf Eggel.

Der Präsident:

Der Vorschlag zu Artikel 17, **Absatz 2** der PS/AdG fällt meines Erachtens dahin. Ich nehme an, dass das in Ordnung ist. Aufgrund der eben gehaltenen Abstimmung ist er hinfällig. Somit also Artikel 17, Absatz 2 so wie in der Fassung der Kommission bzw. des Staatsrates genehmigt.

Article 17, adopté tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Article 18

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud (pas développée):

Proposition de la députée Marie-Claude Ecoeur (pas développée):

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Abgottspon (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Ich glaube, bei Artikel 18 hat es keinen Wert, dass der Rapporteur alles vorliest. Das meiste wird wahrscheinlich hinfällig. Wir haben den Vorschlag der PS/AdG. Der wird nun hinfällig. Der Vorschlag der GRL-Fraktion wurde ausdrücklich durch Herrn Grossrat Christophe Perruchoud zurückgezogen. Frau Grossrätin Ecoeur – ebenfalls zurückgezogen und der Vorschlag der CVPO-Fraktion ist ja ebenfalls hinfällig.

Also damit ist der Artikel 18 im Sinne des staatsrätlichen Vorschlags gutgeheissen. Also es gilt der Vorschlag des Staatsrates zum Artikel 18.

Article 18, adopté tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Article 19, adopté.

Article 20

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 20:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 20 nouveau

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Edmond Perruchoud, a été refusée par 8 voix contre 0 et 2 abstentions. En effet, cette disposition figure actuellement dans les statuts des caisses. La commission estime qu'il n'est pas nécessaire de la mentionner dans la loi.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

"Subrogation", un terme technique barbare, dont les conséquences sont énormes dans une affaire comme celle-ci.

Je vous donne l'exemple que voici: Un jeune instituteur marié, avec trois enfants, sur le chemin de l'école est fauché par une voiture et décède. Cela représente pour la caisse de retraite le paiement de la rente du conjoint survivant et des rentes des enfants, soit plusieurs millions de francs. Hypothèse continuée: Ce véhicule est assuré auprès d'une assurance RC, et voilà ce qui se passe: on consulte les statuts de la Caisse de retraite des enseignants, la CRPE, et, contrairement à ce que le rapporteur de la commission des finances a dit, il n'y a aucun article parlant de subrogation. Par contre, il est vrai que dans l'autre caisse, la CPPEV, à l'article 33, il y a une clause de subrogation.

Par honnêteté intellectuelle, je peux vous indiquer que la loi fédérale sur la partie générale des assurances sociales, contient une clause de subrogation qui toutefois n'est pas nécessairement applicable de manière automatique.

J'ai essayé, en étudiant sérieusement l'affaire, de prendre certaines références. Je me suis entretenu pas plus tard que ce matin avec le directeur de la CPPEV, M. Daniel Lambiel, que je cite avec son autorisation, qui considère que la question est très importante. Il a évoqué l'affaire de l'accident du vétérinaire cantonal valaisan. Il a cité l'accident tragique où notre chef des routes nationales, l'ingénieur Jimmy Delaloye, est décédé dans le Haut-Valais. Tout cela a représenté des millions de francs de dommages et intérêts à charge, dans un premier temps des caisses de pension.

Cette question est d'autant plus d'actualité que, dans l'ancien système, il fallait que l'employeur commette une faute grave pour que sa responsabilité d'employeur fondée sur une obligation de précaution soit engagée. Depuis la nouvelle loi LPGA, l'employeur répond de toute faute. Cela est extrêmement important et doit donner la possibilité, par la clause que je vous propose, à la caisse de se retourner contre le tiers *in casu* contre la compagnie d'assurance RC.

L'on dit que le contenu des statuts (c'est vrai pour une caisse; ce n'est pas vrai pour l'autre) suffirait. Cela est fort discutable parce que lorsque l'on parle de sommes de cette importance, il faut une base légale. Cette base légale, nous avons tout loisir de l'apporter présentement en acceptant cet article 20 nouveau.

En tout état, dans les discussions pour les recours contre les tiers responsables, contre l'assurance RC, si l'on dispose, au niveau des caisses de pension, d'une base légale, la caisse aura beaucoup plus de poids dans le démarche.

Je n'ai rien inventé. Je prends servilement ce que le projet fédéral de "Publica" publié dans la Feuille fédérale indique à l'article 5 "Recours contre les tiers responsables". J'ai repris cet article et je l'ai incorporé et adapté dans l'article 20 que je préconise.

Alors, si les juristes de la couronne fédérale ont considéré important d'insérer dans leur loi une norme, qui n'est pas une norme technique, mais une norme assez fondamentale de fonctionnement, je pense que ce Parlement doit aussi aller dans le même sens dans l'intérêt des caisses de pension et de l'Etat.

Merci.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Jetzt muss ich eine Rückfrage stellen. Ich nehme nicht an, dass mich Ihre Abänderungsvorschläge hier im Plenum heute so ermüdet haben, dass ich den Überblick nicht mehr habe. Aber Herr Grossrat Perruchoud, also wenn ich Ihren Antrag richtig verstehe betrifft er ja das Problem des Rückgriffes. Und der Artikel 20, den wir hier bei uns im Vorschlag haben, betrifft die AHV Überbrückungsrente. Es sind ja zwei verschiedene Dinge. Ich nehme an, dass wir Ihren Vorschlag als 19bis oder 20bis hier zur Abstimmung bringen, wenn Sie auf einer Abstimmung beharren. Sonst haben wir plötzlich den Artikel 20 durch etwas anderes ersetzt, das miteinander nichts zu tun hat. Können Sie sich bitte vielleicht dazu noch äussern. Nehmen wir diese Problematik als **Artikel 20bis** und wenn Sie darauf beharren werden wir die Abstimmung durchführen. Sie müssen sich vielleicht nochmals kurz erklären.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Oui, Monsieur le président du Grand Conseil, vous avez parfaitement compris. J'ai précisé article 20 nouveau en pensant que tous les autres articles allaient être décalés, mais vous pouvez considérer pour la clarté un article 20bis nouveau pour qu'il n'y ait pas de confusion avec l'article 20 officiel du projet.

Der Präsident:

Also wir nehmen das unter **20bis neu**. Im Prinzip sind wir ja jetzt beim Artikel 20 bei der AHV Überbrückungsrente und damit hat das nichts zu tun, da sind wir uns einig.

Also behandeln wir zuerst einmal in logischer Reihenfolge noch einmal den **Artikel 20**, aber nicht den Vorschlag von Herrn Grossrat Perruchoud, sondern die AHV Überbrückungsrente wie das im Entwurf der Finanzkommission steht. Und zu diesem Artikel 20, Absatz 1 haben wir einen Vorschlag.

Jetzt kommen wir zum offiziellen Artikel 20, Absatz 2 wie er im Entwurf der Finanzkommission steht.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 20

Alinéa 2

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, a été refusée par 8 voix contre 2 et 0 abstention.

Les raisons sont mentionnées dans le rapport de la commission.

Au niveau de l'équilibre des efforts, accepter cette proposition revient à augmenter l'effort de l'Etat de 106 millions et à diminuer l'effort des assurés de 106 millions. Donc, on arrive à un écart par rapport à l'équilibre des efforts de 212 millions.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Paritätisch – das tönt natürlich sehr gut. Faktisch ist es ein Leistungsabbau und ich fordere Sie jetzt darum ganz einfach auf abzustimmen, möchten Sie dem Personal nochmals einen Leistungsabbau aufbrummen oder nicht. So einfach ist das.

La discussion est close.

Alinéa 2

Par 85 voix contre 23 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO défendue par le député (suppl.) Rolf Eggel.

Article 20, adopté.

Der Präsident:

Wir kommen jetzt zurück auf den Vorschlag von Herrn Grossrat Edmond Perruchoud: **Artikel 20bis neu.**

Ich nehme an, dass er die Abstimmung verlangt.

Sie haben ja die Erörterungen von Herrn Grossrat Perruchoud gehört. Der Vorschlag befindet sich auf Seite 13 des Tableaus, ist aufgeführt als Artikel 20 Rückgriff (neu). Das wäre jetzt aber aus redaktionellen Gründen Artikel 20bis neu Rückgriff. Der Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, vertreten durch Herrn Grossrat Edmond Perruchoud.

Wir stimmen ab.

Par 56 voix contre 43 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent l'article 20bis nouveau présenté pour le groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud

Article 20bis nouveau, refusé.

Article 21, adopté.

Article 22

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 22

Alinéa 2

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, a été refusée par 10 voix contre 0 et 0 abstention.

Cette proposition demande simplement une modification rédactionnelle de ce qui est déjà mentionné dans l'alinéa 2 de l'article 22 du projet du Conseil d'Etat, approuvé par la commission.

Der Präsident:

Merci Monsieur le rapporteur.

Ich habe keine Wortmeldung.

Demnach ist diese Kommissionsmeinung anerkannt. Der Vorschlag der SPO-Fraktion ist zurückgezogen.

Article 22, adopté.

Articles 23 à 33, adoptés.

Article 34

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par le député Gérald Varone):

Proposition du député André Quinodoz (PDCC) et de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG) (par le député André Quinodoz):

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Gilbert Loretan:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 34:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 34

La proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, est refusée par 8 voix contre 2 et 0 abstention.

La proposition du député André Quinodoz (PDCC) et de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG) est refusée par 8 voix contre 2 et 0 abstention.

La proposition du groupe CSPO, déposée par le député Gilbert Loretan, est refusée par 7 voix contre 3 et 0 abstention.

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, est refusée par 8 voix contre 2 et 0 abstention.

La commission a refusé toutes ces propositions étant donné qu'elle s'était déjà prononcée pour une durée de 3 ans, comme cela figure dans le projet du Conseil d'Etat, et qu'il est impossible, pour l'instant, de calculer le coût de ces mesures transitoires.

La commission estime qu'il ne faut pas prolonger trop ces mesures transitoires sans en connaître le coût et l'incidence financière qu'elles peuvent avoir.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Ich möchte nur anbringen, dass wir unseren Vorschlag zugunsten demjenigen der PS/AdG zurückziehen.

M. le député Gérald Varone (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG demande que les mesures transitoires fixées à 3 ans soient portées à 10 ans au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi.

En effet, ce délai éviterait à des personnes d'une certaine tranche d'âge d'être doublement perdantes: une fois à cause de l'élévation de l'âge de la retraite et une seconde fois en raison du gel des rentes.

A titre d'exemple, sur le plan fédéral, lors de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes de 62 à 64 ans, le délai transitoire a été fixé à 15 ans.

Il n'est donc pas du tout exagéré de faire passer le délai de l'article 34 de 3 à 10 ans.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député André Quinodoz (PDCC):

Des dispositions transitoires relatives à la dixième révision de l'AVS s'échelonnent sur 15 ans. Face à ces dispositions, le délai de 3 ans proposé apparaît dès lors, moralement et politiquement, de toute évidence étié.

De plus, la modification brutale de droits pourrait faire l'objet de contestations collectives ou individuelles qui déboucheraient sur des situations de doute et de trouble entraînant des prises de décision arbitraires et qui pourraient même être lourdes de conséquences sur le bon fonctionnement de l'Etat et de nos écoles.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Bei den Übergangsbestimmungen sieht die CSPO noch vermehrten Handlungsbedarf seitens des Staates gegenüber den Versicherten. Mit der Erhöhung des Pensionsalters wird jenen Personen die Möglichkeit genommen, sich auf die neuen Bedingungen vorzubereiten. Die Zeitspanne von drei Jahren scheint uns zu kurz und wir beantragen, dass diese Zeitspanne auf fünf Jahre erhöht wird. Die finanziellen Auswirkungen sollten bis zur zweiten Lesung dieses Gesetzes bereinigt sein.

Danke für die Unterstützung.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Ces dispositions transitoires ont bien évidemment fait l'objet d'une étude par la commission des finances.

On a essayé d'examiner différentes variantes: 3 ans, 5 ans, mais on s'est vite rendu compte que c'était une tâche très ardue que de calculer le coût de ces dispositions transitoires.

On sait – ce n'est un secret pour personne – que déjà sur 3 ans, voire 5 ans, ce sera des coûts assez conséquents.

La commission des finances a demandé au Conseil d'Etat de faire un catalogue de ces dispositions transitoires et de les chiffrer afin que la deuxième commission puisse les analyser.

Il serait irresponsable, en tout cas du point de vue financier, aujourd'hui, d'allonger de manière exagérée et disproportionnée la durée des dispositions transitoires sachant que les coûts vont être multipliés alors qu'ils sont déjà très conséquents, même si on ne peut pas encore les chiffrer précisément, mais on parlera en dizaines de millions.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Il est vrai que parler d'un délai transitoire de 3 ans, de 5 ans, de 10 ans ou de 15 ans, c'est finalement assez aléatoire parce que finalement ce qui nous intéresse et certainement ce qui vous intéresse aussi, ce sont deux choses: d'abord le sort des individus concernés, et c'est chaque fois un cas particulier, et ensuite le coût, comme l'a très justement rappelé le président de la commission des finances.

Or, aujourd'hui, il n'est pas possible de donner ce coût étant donné qu'il nous fallait d'abord connaître les décisions de principe du Parlement, que nous connaissons maintenant quant à l'âge de la retraite et à la décision de recapitalisation.

Avec notre partenaire social, nous avons convenu d'une façon claire que nous allons maintenant chiffrer le coût de ces dispositions transitoires et des mesures d'accompagnement. Par conséquent, si le Parlement devait arrêter aujourd'hui une décision sur 3 ans de validité de ces dispositions transitoires, il faut avoir suffisamment d'ouverture d'esprit, une fois les coûts connus, estimés avec précision, pour pouvoir en deuxième lecture corriger le tir si, à ce moment-là, la situation devait le permettre.

Alors, je pense que c'est dans cet esprit-là que le Parlement devrait voter 3 ans, tout en sachant qu'une fois que l'on aura estimé les coûts des mesures transitoires sur 3, 5 ou 10 ans, l'on puisse ensuite, selon l'appréciation du Parlement et du Gouvernement, revenir sur ce vote de principe de la première lecture.

Der Präsident:

Herr Staatsrat, meine werten Damen und Herren, Sie können sich noch ein bisschen zurücklehnen und sich den Entscheid noch überlegen wegen der Dauer der Übergangsbestimmungen. Wir möchten sicher sein, dass unser elektronisches Abstimmungssystem auch wirklich funktioniert. Deshalb müssen wir jetzt zuerst einmal einen Testlauf durchführen mit Namensaufruf. Also wir testen jetzt zuerst einen Moment...okay, den Namensaufruf können wir uns sparen. Sie kontrollieren auf dem Bildschirm ob das was Sie dort sehen wirklich der gedrückten Taste auch entspricht und dann können wir weiterfahren. Wir müssten dann mit der Fragestunde weiterfahren und die Beratungen kurz unterbrechen, damit wir die Möglichkeit haben, das System neu aufzuschalten. Also wir machen jetzt eine Testabstimmung. Drücken Sie also, wenn ich die Abstimmung frei gebe, eine der Tasten und kontrollieren Sie dann nachher gleichzeitig, ob das auch übereinstimmt. Bei denen wo es nicht übereinstimmt, bitte ich sich zu melden. Sonst fahren wir dann mit der Abstimmung zum Artikel 34 weiter.

(...)

Jetzt kontrollieren Sie Ihre abgegebene Stimme. Konnten alle kontrollieren oder müssen wir noch einmal? Damit wir uns ja sicher sind, machen wir es noch einmal und diesmal ganz einfach. Wir drücken einmal alle die gleiche Taste und dann haben wir bald herausgefunden wo es funktioniert und wo nicht. Also, noch einmal ein Testlauf. Wir sind positiv eingestellt, also deshalb drücken wir alle die grüne Taste.

(...)

Also für menschliche Fehler können wir hier vorne natürlich nicht aufkommen. Sind wir zufrieden, Chef des technischen Dienstes, mit dem Resultat?

(...)

Meine Damen und Herren, es kommt wie es kommen musste. Wir müssen also unserem Verantwortlichen ein paar Minuten gönnen um das Programm noch einmal aufzustarten. Damit wir nicht unnütze Zeit verstreichen lassen, wechseln wir jetzt zur Erholung kurz in die **Fragestunde**.

2. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Der Präsident:

Dazu habe ich eine kleine Vorbemerkung.

Sie haben ja die Fragen für die Fragestunde bekommen. Leider, leider hat die Unsitte wieder Einzug gehalten, dass die Fragen länger je länger werden, umfangmässig und ich bitte Sie nochmals mit allem Nachdruck folgende Punkte bei der Eingabe der Fragen zu berücksichtigen:

Ab Maisession gilt folgende Ordnung:

1. Die Fragen müssen sich mit einer Aktualität befassen, sonst haben Sie ja die Möglichkeit der Interpellation. Also nur höchst aktuelle Themen.

2. Maximal fünf Zeilen, nicht ganze Buchbände, ein Sujet, eine Hauptfrage. Wenn dem nicht nachgelebt ist, ist unser 2. Vizepräsident verpflichtet Ihre Fragen zu zensurieren oder eben zurückzuweisen. Also halten Sie sich ab Maisession daran, aktuelle Fragen in der Fragestunde, fünf Zeilen, eine Hauptfrage und fertig.

Wir beginnen jetzt also unüblicherweise mit der Fragestunde und zwar ist Herr Staatsrat Jean-Michel Cina bereit zur Behandlung der Fragen 2, 3, 4 und 5 und dann sollte der technische Dienst soweit sein.

Frage 2

von Grossrat Beat Abgottspon (CVPO), an das Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung, betreffend Öffnungszeiten der Geschäfte am Sonntag

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich kann auf die erste Frage von Beat Abgottspon antworten.

Selbstverständlich habe ich Verständnis für diese Frage, aber ich bitte Sie auch um Verständnis, dass wir jene Gesetze, die Sie beschliessen auch anwenden müssen. Und in diesem Sinne sieht Artikel 1 des Gesetzes über die Ladenöffnung vom 22. März 2002 vor, dass dieses Gesetz eben für alle Läden gilt und als Laden wird jedes Lokal oder jede Einrichtung definiert, die der Öffentlichkeit zugänglich und in ständiger oder vorübergehender Weise für den Verkauf, die Vermietung und die Bestellaufnahme von Waren jeder Art nutzbar sind. In Artikel 4 wird dann der Grundsatz festgelegt, wonach die Läden an Sonn- und Feiertagen geschlossen sein müssen. Das kantonale Gesetz betreffend die Ladenöffnung stützt sich unter anderem auf die Bestimmungen des Bundesgesetzes über die Arbeit in Industrie, Gewerbe und Handel sowie die entsprechenden Verordnungen ab. Diese arbeitsrechtlichen Bestimmungen verbieten grundsätzlich die Beschäftigung von Arbeitnehmenden, ausgeschlossen sind die Selbständigerwerbenden, an Sonn- und Feiertagen. Eine Ausnahmegewilligung kann gemäss dem eidgenössischen Arbeitsgesetz nur erteilt werden, wenn wirklich ein sehr dringendes Bedürfnis nachgewiesen wird. Und durch die Festlegung des Geltungsbereichs des Gesetzes betreffend die Ladenöffnung vom 22. März 2002 sowie in Berücksichtigung der arbeitsrechtlichen Bestimmungen, hat der Grosse Rat, also Sie, das Verbot der Durchführung von Ausstellungen von Garagenbetrieben in ihren angestammten Geschäftslokalitäten an Sonn- und Feiertagen ausdrücklich gewollt. Die Durchsetzung – wie gesagt, da bitte ich um Verständnis – dieses klaren gesetzgeberischen Willens, also Ihres Willens, stellt in der Folge keine Behinderung des Garagistengewerbes dar, sondern gewährleistet einerseits die Umsetzung und Anwendung dieses Grundsatzes der Schliessung von Läden an Sonn- und Feiertagen und andererseits die Gleichbehandlung aller dem Gesetz unterstellten Leistungsanbietern. Also man müsste schon das Gesetz ändern, wenn man eine andere Praxis haben möchte.

Frage 3

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Thomas Brunner, an das Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung, betreffend Steinbruch Turtmann

(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich komme zur Frage von Thomas Brunner der CSPO-Fraktion betreffend dem Steinbruch in Turtmann. Diese Antwort haben wir vorbereitet in Zusammenarbeit mit dem Departement von Jean-René Fournier. Hierzu kann ich Ihnen wie folgt antworten.

Bei der von Thomas Brunner angesprochenen Fläche handelt es sich um eine Fläche, die gemäss Urversammlungsbeschluss der Gemeinde Turtmann einer Zone für touristische Bauten und Anlagen zugewiesen werden soll und nicht um den Steinbruch.

Es geht dabei um das Gebiet "unteres Feld", das in der Landwirtschaftszone erste Priorität liegt und als Fruchtfolgefläche in den Sachplan des Bundes aufgenommen worden ist. Die geplante Umzonung umfasst eine Fläche von zirka 8,5 Hektaren.

Im Rahmen der Vernehmlassung dieser Zone haben verschiedene Dienststellen (Landwirtschaft, Natur, Landschaftsschutz Bedürfnisnachweis, Dringlichkeit, Übereinstimmung mit dem kantonalen Richtplan usw.) die Nichtgenehmigung dieser Zone beantragt. Aufgrund dieser negativen Beurteilung hat der Staatsrat das Einzonungsbegehren am 7. Dezember 2004 zurückgestellt und die Gemeinde entsprechend informiert. Und in der Folge hat die Gemeinde Turtmann in Aussicht gestellt, dass sie die erforderlichen Unterlagen zur Begründung dieser Baulandausscheidung erbringen werde, was bis heute nicht erfolgt ist. Der Staatsrat hat deshalb mit seinem Entscheid zugewartet. Der von Grossrat Brunner erwähnte Steinbruch sowie die erforderliche Fläche für die Materialbewirtschaftung liegen innerhalb einer homologierten Abbauzone und bilden somit nicht Gegenstand dieses Verfahrens. Das Problem liegt nicht im Zusammenhang mit dem Steinbruch, sondern mit der Einzonung einer Zone, die heute als Landwirtschaftszone ausgeschieden ist.

Question 4

du député Laurent Gavillet (UDC/SVP), au Département de l'économie et du territoire, concernant Turin 2006, l'ébauche d'un scandale?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

J'arrive à la question 4 du député Laurent Gavillet qui porte le titre: "Turin 2006, l'ébauche d'un scandale?"

Alors, pour commencer, une petite correction matérielle. Le député Laurent Gavillet évoque un montant d'un million, mais, en fait, il s'agit de 900'000 francs.

Dans les faits, l'article 32 de la loi sur le tourisme permet de soutenir ce type d'organisation, répondant par ailleurs à l'objectif 1 du Service économie et tourisme, accepté par le Grand Conseil lors de la discussion budgétaire.

L'investissement consenti a permis de réaliser, selon les chiffres de Présence suisse, un partenaire de cette organisation, au moins 40 millions de contacts médiatiques, soit 15 millions en Italie et 25 millions en Suisse, dont l'essentiel en Suisse alémanique, premier marché touristique du Valais. Cela représente un investissement de 2,25 centimes par contact, ce qui est extrêmement avantageux. Il est fait abstraction ici des contacts réalisés sur place (+200'000 visites) et des produits agricoles portés à la connaissance de ce public.

Pour reprendre le calcul du retour sur investissements, sachant que la durée moyenne d'un séjour est d'environ trois nuitées (la nuitée est d'ailleurs l'unité officielle en économie touristique) et que chacune d'elles ramène 170 francs, il suffit que 1'765 personnes viennent en

Valais pour rentabiliser cet investissement. Ce chiffre de 1'765 est à mettre en rapport avec les 40 millions de contacts générés à travers les médias, à travers les journaux, à travers la télévision (ce sont les contacts que l'on peut avoir avec ces visiteurs ou ces lecteurs). Il représente un taux de transformation du contact en nuitée de 0,004% pour couvrir les frais consentis.

Quant à la liste des invités, elle a été élaborée en fonction des places disponibles par la Chancellerie d'Etat, conformément à ses tâches et a pris en compte, entre autres, les différents partenaires qui ont contribué à la réussite de cette opération, soulignée par l'ensemble de la presse nationale.

Nous avons été candidats à l'organisation de ces jeux contre nos amis piémontais; c'est donc en amis et en sportifs que nous leur avons rendu visite.

En conclusion, permettez-moi de souligner qu'il n'y a, dans cette manifestation, pas l'ébauche d'un scandale. Il vaut mieux, en effet, dépenser 900'000 francs dans la promotion touristique avec un retour sur investissements garanti plutôt que de se contenter d'un franc symbolique sans espoir de retour.

Frage 5

**von Grossrat German Eyer (SPO) und Mitunterzeichnende, an das
Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung, betreffend Aluhütte Steg und
MetalTech**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Nun zur Frage von German Eyer im Zusammenhang mit der Unternehmung MetalTech, die sich für eine Ansiedlung in Steg interessiert.

Zu Recht weist Herr German Eyer auf dieses Interesse dieser Unternehmung hin. In der Tat könnte, wenn sich diese Unternehmung in Steg ansiedeln würde, in den nächsten zwei bis drei Jahren eine derartige Unternehmung aufgebaut werden, eine Fabrik, die sich mit der Rezyklierung von Industriekatalysatoren beschäftigen wird. Man könnte also mittelfristig 80 neue Arbeitsplätze in Steg aufbauen und die entsprechende Investition würde gegen die 50 Millionen Franken ausmachen.

Nun ist es so, dass ja diese Unternehmung über die Wirtschaftsförderung meines Departements mit der Alcan in Kontakt gebracht wurde und zwar bereits im Februar dieses Jahres. Und seit Februar dieses Jahres laufen zwischen der Alcan und der Firma MetalTech sehr intensive Besprechungen und man hat sehr intensiv verhandelt. Gegenstand des Anliegens von MetalTech war ja bereits früher die Elektrolyse zu übernehmen und weiter zu betreiben. Nun bestand das grosse Problem darin, dass diese Übergangsphase, die ja seitens Alcan Verluste einführt, wie man diese überstehen könnte und wer letztlich diese Ausfälle an Einkünften übernehmen sollte. Leider – obwohl wir von unserer Seite immer auf eine Lösung gedrängt haben – konnte zwischen den beiden Firmen keine Lösung gefunden werden. Man

war sich nicht einig, wer jetzt diese Kosten der Übergangsphase übernehmen soll. Nach diesen Verhandlungen hat ja dann Alcan beschlossen die Öfen abzustellen, weil eben auch keine Einigung zwischen den beiden Firmen erzielt werden konnte. Das ist bedauerlich, weil jetzt eben diese Übergangsphase besteht und falls MetalTech sich ansiedelt und in den nächsten zwei Jahren diese Unternehmung aufbaut, muss sie dann wieder neu Personal rekrutieren. Es ist aber auch so, dass in der Zwischenzeit durch die entsprechenden Massnahmen, die auch getroffen wurden, bereits etliche Arbeitnehmer neue Arbeitsplätze gefunden haben, dass auch intern Verschiebungen stattgefunden haben, sodass die Kündigungen auf ein Minimum reduziert werden sollten. Selbstverständlich ist es schwierig zu sagen was ist ein Minimum, aber die Bemühungen sind doch da, dass man diese reduziert. Es gibt meines Erachtens keine Lösung, dass wir eine Übergangsform finden könnten, um diese Arbeitnehmer auf Platz behalten zu können wenn zwischen den beiden Unternehmungen keine Einigung erzielt werden konnte. Zwar werden zirka 10 bis 15 Personen weiterbeschäftigt werden, die mit dem Abbau der bisherigen Anlagen in Steg beschäftigt werden über die nächsten zwei Jahre. Diese könnten dann nach den zwei Jahren sicher wieder in die neue Firma integriert werden, wenn sich MetalTech wirklich niederlassen sollte. Es ist auch so, dass sich die Konjunktur jetzt verbessert und die Leute vielleicht leichter neue Arbeitsplätze finden könnten als wenn dann wieder eine Kehrtwende stattfinden würde und sich diese Leute nicht jetzt um neue Arbeitsplätze bemühen, wo die Nachfrage gross ist. Also wo diese Leute schneller einen Arbeitsplatz finden würden. Aber es ist bedauerlich, dass diese Einigung nicht stattfand zwischen den beiden Unternehmungen.

Wir werden MetalTech weiterhin begleiten und uns darum bemühen, dass sich diese Firma hier ansiedelt.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Staatsrat.

Wir können jetzt die Fragestunde vorläufig sistieren. Herr Gapany gibt uns wieder grünes Licht, sodass **wir mit unseren Debatten weiterfahren können zum**

GESETZESENTWURF
ÜBER DIE STAATLICHEN VORSORGEINRICHTUNGEN.

Wir sind beim **Artikel 34** stehen geblieben und bevor ich für die Abstimmung die Anträge zusammenfasse, erteile ich das Wort an Herrn Grossrat André Quinodoz.

M. le député André Quinodoz (PDCC):

Les explications de notre conseiller d'Etat et du président de la commission des finances me font prendre conscience que ces mesures transitoires contiennent de nombreuses inconnues. Ces inconnues sèment le trouble auprès du personnel enseignant.

Conscient que les 15 ans que j'avais proposés sont des mesures trop longues, je suis prêt, pour ma part, à retirer cette proposition si on repousse la décision sur ces mesures transitoires à la deuxième commission.

Voilà ma proposition.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Effectivement, le groupe PS/AdG se rallie à la proposition que vient de faire le député André Quinodoz.

Il faut savoir que, actuellement, il y a un gros malaise auprès des enseignants. Le problème des mesures transitoires est vraiment délicat. Si on n'allonge pas suffisamment ce délai, si on le raccourcit trop, il y aura de graves problèmes, notamment dans les cycles d'orientation, pour trouver du personnel enseignant.

Il y a absolument nécessité de bien réfléchir. Je donne en tout cas ma confiance au Conseil d'Etat pour pouvoir trouver une meilleure solution pour ces délais transitoires.

Merci.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Je déduis, après les interventions que nous venons d'entendre, qu'on garde la proposition du Conseil d'Etat, qui a reçu l'aval de la commission des finances, et que cela sera soumis à l'examen de la deuxième commission.

Donc, aujourd'hui, on accepte la proposition du Conseil d'Etat, sous réserve d'un nouvel examen par la deuxième commission.

Il est clair que la commission des finances peut aller dans ce sens-là, sachant que c'est effectivement ce qu'elle demandait, soit de chiffrer ces coûts.

Der Präsident:

Der Präsident der Finanzkommission hat bereits in etwa zusammengefasst worüber wir noch abstimmen. So gäbe es keine Abstimmung mehr, aber wir haben noch den Vorschlag der CSPO und der lautet ja auf 5 Jahre. Also haben wir streng genommen die 5 Jahre der CSPO gegenüber den 3 Jahren gemäss Vorschlag der Finanzkommission und des Staatsrats.

M. le chef du département désire s'exprimer.

Je lui cède la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je pense que voter aujourd'hui 3 ans ou 5 ans serait une erreur, pour la simple et bonne raison que l'on n'a chiffré ni 3 ans ni 5 ans et que, en plus, il y a des conséquences sur le personnel enseignant certainement, mais aussi sur les fonctionnaires, que nous n'avons encore pas pu mesurer.

Alors, je vous propose de renvoyer cette question à la deuxième commission. On connaît le cadre. La deuxième commission pourra présenter au Parlement des variantes chiffrées, sur lesquelles le Parlement et le Gouvernement pourront se prononcer en connaissance de cause.

Je pense que c'est cela la bonne solution.

Alors, ça m'arrangerait bien si le groupe CSPO retirait sa proposition et que l'on confie à la deuxième commission, sur proposition du Conseil d'Etat, l'examen de ces dispositions transitoires.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Wir ziehen unseren Antrag zurück.

Der Präsident:

Demnach können wir uns den Schlussfolgerungen des Staatsrates und des Präsidenten der Finanzkommission anschliessen.

Article 34, adopté.

Article 35

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par le député Bernard Fauchère):

Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 35:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 35

La proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, a été refusée par 8 voix contre 2 et 0 abstention.

La commission a refusé cette proposition étant donné qu'elle ne pouvait pas chiffrer les coûts. Elle relève également que les rentes supérieures à 50'000 francs concernent des personnes qui gagnent plus de 100'000 francs de derniers salaires.

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Christophe Perruchoud, a été refusée par 7 voix contre une et 2 abstentions.

La commission relève que, ces dernières années, le renchérissement n'a jamais dépassé 2% et que les retraités ont déjà subi un gel depuis 1994 d'environ 6%.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Si la non-adaptation au renchérissement ne pose pas trop de problèmes aux personnes bénéficiant de hauts revenus, il en va tout autrement pour les personnes à revenus modestes. En effet, la baisse du pouvoir d'achat a des répercussions directes sur le paiement de produits ou services de première nécessité.

En outre, la non-adaptation au renchérissement durant 5 ans (maximum 6%) n'est pas une mesure anodine limitée dans le temps (5 ans), mais influencera la rente des retraités durant toute leur vie. En effet, leur rente sera imputée chaque année de 6%.

Pour limiter les conséquences néfastes pour les rentiers modestes, je propose que le gel des rentes ne s'effectue qu'à partir d'un certain seuil, montant proposé 50'000 francs, mais pouvant être revu par la deuxième commission.

Merci de soutenir cette proposition.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Concernant l'article 35, je reprends le point 8.4 du message du Conseil d'Etat qui, sous l'angle des mesures théoriquement envisageables, dit ceci: "Sous l'angle de la symétrie des sacrifices, cette mesure est digne d'intérêt, car c'est quasiment la seule qui peut toucher les retraités."

En conformité avec les propositions des experts externes, nous vous proposons donc un gel total des rentes sans autre ajout étant donné que cette action est notamment limitée dans le temps.

Si, d'un côté, avec la proposition socialiste, il est difficile de chiffrer le coût, avec notre proposition, ce sera très facile.

Une nouvelle fois donc, je vous invite à soutenir notre proposition.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Nous sommes en présence de deux propositions diamétralement opposées.

La proposition du Conseil d'Etat, admise par la commission des finances, est exactement au milieu. C'est donc une solution tout à fait équilibrée qui tient compte justement de l'équilibre des efforts et des sacrifices.

Ce qui m'étonne un petit peu aussi dans la proposition du groupe PS/AdG, en estimant que toute rente annuelle d'un montant supérieure à 50'000 francs – dans le privé, pour beaucoup de nos concitoyens contribuables, une rente annuelle de 50'000 francs représente déjà un joli pactole, on ne peut pas parler ici de salaires bas –, sachant que, comme l'a dit le rapporteur, une rente annuelle de 50'000 francs équivaut à un salaire annuel de 100'000 francs et plus. Il faut quand même relativiser les choses.

Encore une fois, on lance des chiffres en pensant bien faire, mais sans vraiment aller au fond du calcul et chiffrer cela de manière correcte et exacte.

Je vous invite ainsi à suivre la proposition du Conseil d'Etat et de la commission des finances qui, je pense, est juste et équilibrée.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président.

Der Staatsrat kann sich der Meinung des Kommissionspräsidenten anschliessen.

Wir kommen demnach zur Abstimmung.

Par 65 voix contre 26 et 24 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG défendue par le député Bernard Fauchère.

Par 85 voix contre 27 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe GRL défendue par le député Christophe Perruchoud.

Der Präsident:

Sie haben den Vorschlag des Staatsrates und der Finanzkommission gutgeheissen.

Article 35, adopté.

Articles 36 et 37, adoptés.

Article 38

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par la députée Marylène Volpi Fournier):

Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende (durch Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 38:

M. le député Pascal Gaillard (PDCC), rapporteur de la commission des finances:

Article 38

La proposition du groupe PS/AdG, déposée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, a été refusée par 7 voix contre 2 et une abstention.

Le changement de système est le point principal pour assurer la pérennité des caisses. La commission estime donc qu'il faut absolument mentionner le changement de système dans la loi. En ce qui concerne la question du système mixte, dans le rapport de la commission des finances, il est mentionné qu'il faudra l'étudier lors de l'élaboration du nouveau règlement de la nouvelle caisse.

La proposition du groupe GRL, déposée par le député Christophe Perruchoud, a été refusée par 8 voix contre 2 et 0 abstention.

La commission a mentionné dans son rapport qu'elle voulait vraiment un changement rapide afin d'assurer la pérennité des caisses.

La proposition du groupe SPO, déposée par le député German Eyer, a été refusée par 8 voix contre une et 0 abstention pour les raisons mentionnées dans le rapport de la commission.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Le groupe PS/AdG est un peu surpris de cette proposition.

En fait, si l'on va chercher l'avis des professionnels – moi-même, je ne le suis pas, je ne suis pas actuaire et peu d'entre nous le sont –, le discours est intéressant.

Aujourd'hui, on dit: il est, cependant, important de noter qu'un changement radical pour des plans de cotisation définis, c'est-à-dire des primautés de cotisation (oui, mais il faut l'entendre, nous ne sommes pas des experts), comporte aussi des risques. Ceux-ci, il est vrai, sont de nature sociale, mais assez importants pour qu'ils affectent aussi les employeurs. Il reste à estimer comment toute une génération se débrouillera pour gérer sa retraite. Tout à l'heure, on a entendu une capitalisation maximale de la caisse de retraite, cela veut dire que si l'on passe à la primauté des cotisations, il y aura une difficulté pour chacun de gérer sa propre retraite, cela veut dire aussi qu'il est peut-être préférable de faire confiance à des professionnels.

Dans ce même texte, des experts reconnus disent que les entreprises pourraient préférer ces risques théoriques, c'est-à-dire ceux de pouvoir se délester d'une partie des risques qu'ils encourent dans la LPP, aux cotisations actuelles douloureuses, mais nous sommes des responsables politiques, pas des entreprises.

Comme vous le voyez, les professionnels disent bien qu'attribuer à la capitalisation toutes les vertus est un mythe auquel sont encore attachés les comptables et les financiers, mais qui n'influence plus du tout les économistes éclairés.

Dès lors, je vous demande de vous rallier à la proposition du groupe PS/AdG.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Bei einem Systemwechsel – das ist klar – liegt das Risiko beim Versicherten. Nur die Frage ist zum Beispiel was kostet es den Versicherten und auch den Staat, diesen Systemwechsel anzugehen. Und ist ein Systemwechsel bei Unterdeckung überhaupt möglich? Dies wird von Experten sowohl bejaht wie auch bestritten.

Wir sehen keinen Sinn darin einen so unsicheren Artikel aufzustellen und im Artikel 40 ist es ja dem Staatsrat erlaubt, später ergänzende Massnahmen zu prüfen. Daher sehen wir eigentlich keinen Sinn darin einen Artikel 38 aufzustellen, sondern dass unter Artikel 40 – also zu einem späteren Zeitraum wenn alle diese Fragen geklärt sind – der Staatsrat und die Dienststellen die Möglichkeit haben solche Massnahmen zu prüfen. Merci.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

A nos yeux, le danger de la proposition de la commission des finances à l'article 38 réside en ceci: en inscrivant un délai au 31 décembre 2009 dans cet article, cela implique que, à cette date, le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations devra être réalisé.

Or, si les nouvelles conditions posées par le droit fédéral obligent pour cette opération un taux de couverture de 80% et que, au terme du délai inscrit de 2009, les caisses atteignent 70% par exemple, cela contraindra l'Etat à un nouvel investissement ou au paiement d'un intérêt sur la différence.

Dès lors et tout en sachant que le but soit du Gouvernement, soit du Parlement est de toute façon le changement de primauté, nous pensons qu'il est plus sage ici de suivre la proposition du Conseil d'Etat afin de ne pas s'imposer un autogoal.

Nous combattons donc la proposition de la commission des finances et souhaitons un retour à la proposition du Gouvernement.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Le changement de système (passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations) est le deuxième élément essentiel de l'assainissement des caisses de pension. La commission des finances n'a pas été suivie dans le relèvement supplémentaire de l'âge de la retraite, qui était le premier élément essentiel. Ici, il en va de la responsabilité du Parlement de nous suivre dans ce deuxième élément qui, je le rappelle, dans les discussions et les appréciations du Conseil d'Etat, pouvait être admis par le Conseil d'Etat puisque le principe lui-même a été admis. De ce côté-là, il y a unité de vues entre le Conseil d'Etat et la commission des finances. Par contre, comme on l'a dit à plusieurs reprises ici au plenum, il y a quand même urgence à prendre des mesures, notamment pour la CRPE qui est en état de décapitalisation.

Donc, ici aussi, plus on attend, plus la situation va se détériorer. Ce que la commission des finances demande, c'est de prendre des mesures sans délai, dès que possible donc. Pour rassurer notre collègue Christophe Perruchoud, il est bien précisé: au plus tard au 31 décembre 2009, mais dans la mesure où les conditions posées par le droit fédéral le permettent. Il y a donc toujours cette condition ou ce bémol au délai du 31 décembre 2009 qui peut être activé.

Je ne vois ainsi pas de problème à suivre la commission des finances et je vous encourage à le faire, sachant que l'on ne peut plus attendre et qu'il faut que les mesures que l'on prend puissent porter leurs fruits le plus rapidement possible.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La proposition du député Christophe Perruchoud et surtout son développement démontrent clairement qu'il a bien compris l'enjeu et que, au 31 décembre 2009, s'il faut passer, d'après le texte de loi (proposition de la commission des finances, mais aussi celle du Conseil d'Etat puisque nous avons fait nôtre maintenant la proposition de la commission des finances), cela ne sera pas sans douleurs. Effectivement, la décision que l'on prend aujourd'hui veut dire clairement que, quelle que soit l'évolution du droit fédéral, on aura, soit dans une variante, quelques centaines de millions à mettre en plus dans la recapitalisation ou bien, si la loi fédérale évolue dans le sens qu'on peut changer le principe sans avoir une couverture à 100%, de rémunérer auprès des caisses de pension le 20% qui reste, autrement dit de mettre un 5% sur les centaines de millions qui leur manquent et de rémunérer par le compte de fonctionnement ou par une autre méthode. Mais le choix s'arrête là. Effectivement, ça va nous coûter quelque chose de nouveau. Toutefois, le Gouvernement, comme la commission des finances, veut changer le principe de la primauté des prestations en primauté des cotisations. C'est cette volonté-là que nous partageons avec la commission des finances, mais en vous rendant bien attentifs que la décision d'aujourd'hui aura des conséquences financières importantes en 2009 au plus tard.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen demnach jetzt zur Abstimmung.

Die Situation zeigt sich wie folgt zum Artikel 38.

Wir haben den Vorschlag der Gruppe PS und den Vorschlag der SPO-Fraktion. Die SPO-Fraktion zieht ihren Antrag zurück zu Gunsten des Vorschlags der PS. Demnach bleibt uns also dieser Vorschlag, den ich eben erwähnt habe, und den stellen wir jetzt dem Vorschlag der GRL-Fraktion zusammen mit dem Staatsrat gegenüber.

Par 88 voix contre 24 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG défendue par la députée Marylène Volpi Fournier.

Der Präsident:

Es geht gleich weiter mit der Abstimmung zu Artikel 38. Wir haben ja den Vorschlag der Finanzkommission und wie üblich hat die Finanzkommission, die grüne Taste.

Wer also die Finanzkommission unterstützt grüne Taste, wer den Vorschlag der GRL-Fraktion zusammen mit dem Staatsrat unterstützt, rote Taste.

Ich gebe die Abstimmung frei.

(...)

Résultat du vote: 54 voix / 54 voix / 15 abstentions.

(Problèmes de vote dans certaines travées.)

Jetzt habe ich mich schon gefreut einmal abstimmen zu können. Hat es nicht funktioniert? Dann wiederholen wir die Abstimmung noch einmal.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Si je me permets d'intervenir, Monsieur le président du Grand Conseil, c'est parce que je crois que dans la manière que vous avez eue de poser la question, vous avez commis une petite erreur en associant la position du Conseil d'Etat à celle du groupe GRL alors que, si j'ai bien entendu, le représentant du Gouvernement a très bien dit que la proposition de la commission des finances avait été agréée par le Conseil d'Etat. Donc, la position du Conseil d'Etat est la même que celle de la commission des finances.

Alors, je crois que c'est peut-être ce qui a créé la confusion qui a failli devoir vous faire voter de manière décisive.

Donc, je crois qu'il faut vraiment répéter ce vote.

Der Präsident:

Ich muss Herrn Grossrat Nicolas Voide Recht geben. Dann habe ich das tatsächlich überhört bei so vielen Voten heute Morgen.

Also der Staatsrat unterstützt die Meinung der Finanzkommission, damit das klar ist. Aufgrund der Unterlagen war es ja nicht so klar, im Gegenteil. Der Staatsrat schliesst sich jetzt der Meinung der Finanzkommission an. Demnach wiederholen wir jetzt die Abstimmung wie folgt.

Grüne Taste für die Kommissions- und Staatsratsmeinung.

Vorschlag GRL rote Taste.

Par 68 voix contre 48 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe GRL défendue par le député Christophe Perruchoud.

Der Präsident:

Sie haben dem Vorschlag der Finanzkommission inklusive Staatsrat zugestimmt.

Article 38, adopté.

Articles 39 à 43, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de loi n'est pas utilisée.

Débat final:

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Eines der bedeutendsten Projekte in unserem Kanton ist die nun hier im Parlament beratene Sanierung der staatlichen Vorsorgekassen. Die zur Sanierung gewählte Lösung wird deshalb die Finanzen des Kantons und damit die Gestaltungsmöglichkeiten der Zukunft nachhaltig beeinflussen. Dass die zwingende Gesamtsanierung nur unter Mitwirkung aller Beteiligten realistisch möglich ist, scheint uns auf der Hand zu liegen.

Es machte hier im Parlament den Anschein, dass die Sanierung der öffentlichen Kassen nur im Wallis aktuell ist und ein typisches Walliser Problem sei. Gleichwohl muss hier erwähnt werden, dass andere Kantone wie Bern, Aargau, Luzern und Graubünden und auch der Bund sich ebenfalls mit der Sanierung ihrer Kassen beschäftigten bzw. noch beschäftigen müssen. Die Zielrichtung und die Massnahmen für eine nachhaltige Sanierung gehen fast alle in die gleiche Richtung wie die nun heute behandelten Vorschläge in unserem Parlament.

Wie bereits bei der Eintretensdebatte erwähnt, kann sich die CSPO mit dem vorgeschlagenen Weg und nun heute in der Detailberatung bereinigten Stossrichtung einverstanden erklären. Zumal wesentliche Anliegen der CSPO mitberücksichtigt wurden. Die Ausfinanzierung der bestehenden Deckungslücke kann in den nächsten Jahren erreicht werden, damit das finanzielle Gleichgewicht nachhaltig gesichert wird und die Pensionskassen unabhängig funktionieren können. Um die Handlungsfähigkeit von Kanton und Pensionskassen zu erhöhen ist auch der Systemwechsel vom Leistungs- zum Beitragsprimat sinnvoll.

Die Mehrheit des Parlaments hat das Gebot der Stunde erkannt und die Sanierung der Pensionskasse als dringend notwendig anerkannt. Es waren nicht nur die Verluste auf Kapitalanlagen, die die Pensionskassen in Schieflage gebracht haben, sondern in ebenso grossem Ausmass die Leistungsversprechen, deren Finanzierung schon seit Jahren nicht mehr nachhaltig gesichert waren und dennoch weiter ausgebaut wurden. Dazu kam, dass die Annahmen, die diesen Leistungen zugrunde lagen, wie die Lebenserwartung und die Kapitalerträge schon seit Jahren nicht mehr der Realität entsprachen.

Die CSPO anerkennt zudem die grossen Anstrengungen seitens aller betroffenen Parteien. Die erforderlichen Anstrengungen werden gleichmässig verteilt und berücksichtigen die Möglichkeiten und Verantwortlichkeiten der jeweiligen Akteure.

Die CSPO kann diesem Gesetzesentwurf zustimmen.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Le groupe PDCB a défendu, lors de l'entrée en matière, le maintien de la garantie de l'Etat. C'est un acquis au terme de la lecture de détail.

Le groupe PDCB a défendu, lors de l'entrée en matière, le taux de couverture à 80% à fin 2009. C'est un acquis au terme de la lecture de détail.

Le groupe PDCB a défendu, lors de l'entrée en matière, l'augmentation des compétences du comité dans la gestion de la caisse. C'est aussi un acquis.

Le groupe PDCB a défendu la recapitalisation selon les calculs de la commission des finances. C'est encore un acquis.

Le groupe PDCB a défendu la répartition 57% employeur – 43% employés des cotisations. C'est toujours un acquis.

Le groupe PDCB a défendu le gel des rentes. C'est un acquis.

Le groupe PDCB a défendu la fusion des caisses pour la fin 2009. C'est un acquis.

Enfin, le groupe PDCB a défendu, lors de l'entrée en matière, le passage à la primauté des cotisations à fin 2009. C'est un acquis.

Chers collègues, sur ces huit points, nous avons été suivis.

Notre groupe et notre parti ont ainsi prouvé savoir voir les problèmes, savoir assumer leurs responsabilités politiques, vouloir agir et pouvoir agir de manière mesurée et en respect des intérêts tant de l'Etat que de ses serviteurs et de l'ensemble des contribuables.

C'est donc sereinement et avec la satisfaction du devoir accompli que nous voterons la loi en première lecture.

Trois remarques encore.

Elles ont trait, pour la première, à l'âge de la retraite. Le groupe avait annoncé et a confirmé dans le vote sa préférence pour le texte de la commission des finances. Il se satisfait bien évidemment, dans le sens des discussions de cette semaine, de la solution du Conseil d'Etat, approuvée en son temps également par les représentants des serviteurs de l'Etat.

La deuxième remarque concerne les dispositions transitoires. Nous répétons que nous voulons qu'un catalogue soit établi et que lesdites mesures transitoires soient chiffrées dans le cadre des travaux de la deuxième lecture.

Enfin, troisième et dernière remarque, pour rappeler le contenu de la bouteille lancée à la mer à l'intention de la deuxième commission par notre groupe lors de l'entrée en matière. Elle consiste en trois points:

Il serait, tout d'abord, souhaitable à nos yeux (mais est-il possible? Nous attendons la réponse par la deuxième lecture) de passer immédiatement tous les nouveaux employés d'Etat au système de la primauté des cotisations.

Ensuite, ne serait-il pas opportun de fixer les âges de retraite arrêtés aujourd'hui en rapport avec l'âge AVS et non pas avec les chiffres qu'on leur connaît, sans changer le fond bien évidemment.

Enfin, quid, dans le cadre de la fusion, du maintien éventuel de l'idée contenue, sauf erreur, à l'article 76 des statuts de la CRPE, selon laquelle les investissements de la caisse doivent être de préférence utiles au canton, en particulier dans l'immobilier?

C'est donc, et vous l'aurez compris, de son plein gré, et non pas à l'insu de ce dernier, que le groupe PDCB votera le texte tel qu'issu de nos délibérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Au terme de cette première lecture, le groupe radical-libéral n'est bien sûr que partiellement satisfait puisque nos diverses propositions, qui avaient notamment pour but la symétrie des sacrifices, n'ont pas été retenues.

Toutefois, notre groupe prend à nouveau ses responsabilités et ce malgré les pressions de la FMEF notamment à son encontre. Je me dois ici d'ouvrir une parenthèse. Je ne veux pas rappeler les éléments énoncés très clairement concernant notre position lors de l'entrée en matière. Toutefois, il est inqualifiable qu'une fédération, qui semble se croire au-dessus des lois, puisse s'ingérer d'une telle manière dans les affaires de l'Etat et puisse publier sur son site des informations aussi erronées que trompeuses, et des attaques gratuites démontrant clairement qu'elle est à court d'arguments. Je ferme ainsi définitivement la parenthèse et vous renvoie pour le surplus au Nouvelliste de ce jour.

Pour en revenir au projet de loi, et même si celui-ci n'est pas exactement conforme à celui que nous envisagions, nous sommes heureux que ce que nous avons demandé à plusieurs reprises et depuis plusieurs années, à savoir de la transparence en matière de prévoyance, une recapitalisation, une fusion et un changement de régime pour les caisses de pension étatiques entre autres, arrive aujourd'hui en première lecture. J'en veux pour preuve diverses interventions issues, à l'époque, des travées radicales, à savoir:

- en 1997 déjà, lorsque notre groupe sonnait le tocsin et faisait état d'un trou de quelque 300 millions;
- en 1998 et 1999 ensuite, avec la modification du régime de pension des magistrats;
- en 2000, 2002 et 2003, où nous n'avons eu cesse de demander, par le biais de postulats et de motions, que soient enfin réglés les problèmes des caisses de pension.

Alors, aujourd'hui, c'est avec un petit coup d'œil satisfait dans le rétroviseur, mais surtout avec le sentiment d'avoir participé activement à une refonte essentielle pour ce canton que le groupe radical-libéral votera ce projet de loi en première lecture.

Merci de votre attention.

M. le député Jacques Melly (PDCC):

Le groupe PDCC est satisfait du déroulement de cette première étape et constate sans déplaisir que l'ensemble des décisions votées ce matin va exactement dans le sens de ses prises de position, manifestées lors de l'entrée en matière et décrites en détail par mon préopinant Nicolas Voide, décisions auxquelles il faut également ajouter, pour notre compte, l'âge de la retraite.

Les décisions du Parlement, durant la discussion de détail, ont été claires. Elles ont procédé d'une analyse sensée et réaliste face à des évidences mathématiques tout aussi claires. Elles ont manifesté un appui net à la position responsable du Gouvernement, intégrant également nombre de propositions de la commission des finances qui, dans son projet, ose proposer des décisions difficiles, mais dans une recherche d'équité particulièrement dans la répartition des efforts.

Mais, il s'agit d'une première étape et, comme l'a dit tout à l'heure M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, nous allons démarrer une deuxième phase, deuxième phase selon les mêmes principes, soit avec le souci de mettre en place une loi équitable qui, comme je le soulignais dans l'entrée en matière, doit assurer la pérennité des caisses de retraite, mais sans pour autant négliger les intérêts et attentes des serviteurs de l'Etat.

Le débat portera bien sûr sur les mesures transitoires et si, formellement, nous n'avons pas déposé d'amendement à l'article 34 faute d'alternative crédible, nous allons maintenant y travailler à la lumière des décisions prises ce jour en fonction de l'aspect financier et y revenir en deuxième lecture.

Toutefois, comme également déclaré dans notre entrée en matière, le groupe PDCC sera également très attentif à la problématique des mesures d'accompagnement, même si celles-ci sont du ressort direct des départements concernés. A ce propos, je vous rappelle que le futur statut des enseignants est actuellement en test pour une année et, à notre connaissance, on n'y trouve aucune référence à ce genre de mesures. Il nous semble donc indispensable qu'il y ait concordance entre les travaux de la commission thématique et ceux de la deuxième commission.

A la lumière de ces remarques et sans vouloir prolonger, le groupe PDCC vous encourage à accepter le projet tel que proposé.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Les articles votés tout à l'heure apportent, certes, des solutions pour assainir les caisses et assurer leur pérennité.

Pourtant, le groupe PS/AdG n'approuve pas toutes les solutions retenues par le Parlement pour recapitaliser ces caisses. On ne tient pas compte des responsabilités de l'employeur et la symétrie des efforts retenus est, en fait, une manière détournée de faire payer aux employés la facture finale et le prêt accordé aux caisses.

Nous sommes persuadés de l'importance d'assainir les caisses, mais nous sommes aussi intimement convaincus que la fonction publique mérite notre respect et qu'elle doit être entendue. Nous regrettons que l'employeur, les représentants des employés et les caisses ne se soient pas mis autour d'une table pour trouver des solutions négociées, comme cela se fait d'habitude entre partenaires sociaux, même si M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier n'apprécie pas les négociations paritaires. Notre groupe ne peut accepter cette manière de faire. Nous restons persuadés que la meilleure solution est de permettre à une commission paritaire de négocier les conditions de retraite des employés et de trouver les meilleures solutions pour assainir les caisses de pension de manière durable.

Nous nous posons aussi la question de savoir comment l'Etat va assumer le remplacement des nombreux départs à la retraite anticipée provoqués par des mesures transitoires trop courtes et quel sera le coût de ces départs.

Nous sommes aussi inquiets des risques pris de recapitaliser en une fois les caisses et de risquer plus d'un demi-milliard de francs. Si une partie de cet argent venait à être perdue, vous ne pourrez pas dire que vous n'avez pas été mis en garde.

Nous refusons donc ce projet de loi et nous espérons que la deuxième commission l'améliorera en étudiant les problèmes soulevés en première lecture. Merci.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Ich kann mich eigentlich kurz fassen.

Die Strategie der Gesetzesrevision, wie wir sie hier jetzt beraten haben, entspricht auch der Stossrichtung der CVPO. Als wichtiger Punkt bleibt die Übergangsfrist, die dann vor der zweiten Lesung klarer sein wird. Der nun gewählte Weg entspricht einem vernünftigen Mittelweg, der – und da bin ich überzeugt – auch vor dem Volk standhalten wird, wenn es so weit kommen sollte.

Und ich bin auch überzeugt, dass wir mit diesem Gesetz die Leistungen der Beamten und Lehrer voll respektieren. Dies im Gegensatz zur Auffassung meiner Vorrednerin. Man sollte hier diese zwei Sachen nicht miteinander vermischen, sonst gehen wir in Richtung Verpolitisierung der Angelegenheit und dazu ist sie zu ernst.

Die Debatte – und das meine Schlussbemerkung – hier im Grossen Rat verlief aus unserer Sicht ruhig und verantwortungsbewusst, was aufgrund der Diskussionen im Vorfeld der Beratungen nicht zu erwarten war.

Der Grosse Rat hat sich durch die Manöver im Vorfeld nicht beirren lassen.

In diesem Sinne unterstützt die CVPO dieses Gesetz.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Man muss es sagen wie es ist. Was heute morgen hier in diesem Saal betrieben worden ist, ist Sozialabbau auf dem Buckel des Personals im öffentlichen Dienst. Da gibt es nichts zu beschönigen.

Wir haben versucht in der Eintretensdebatte anzuregen, dass Verhandlungen auf Augenhöhe zwischen den Sozialpartnern stattfinden. Dies ist abgelehnt worden. Wir haben auch gesagt wo die Hauptschuldigen zu suchen sind, die dieses Debakel zu verantworten haben. Ich wiederhole das nicht. Aber ich stelle fest, dass die Opfersymmetrie zwischen Arbeitgeber und Arbeitnehmer arg in Schieflage geraten ist.

Wir haben versucht während der Debatte heute Morgen mit vielen Einzelanträgen diesen Sozialabbau abzufedern, erfolglos, und deshalb ist es konsequent und verständlich, dass die Fraktion der SPO diese Vorlage ablehnt.

Danke schön.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je crois qu'il faut d'abord rappeler que, même si ce n'est pas formellement lié, avant d'appeler les assurés, les pensionnés et les contribuables valaisans à passer à la caisse, il est important qu'un rapport, dont l'ancien Parlement avait pris connaissance il y a à peine plus d'un an ne reste pas, comme nous l'avons dit avant-hier, un simple rituel d'exorcisme, mais qu'on en tire toutes les conséquences. Ce n'est pas une raison de ne rien faire pour assainir la situation des caisses puisque leur situation – tout le monde l'a dit et tout le monde l'admet – est grave. Je crois qu'il est important que les contribuables de ce canton sachent que le nécessaire sera fait pour que des faits qui avaient été posés (certains très clairement dans un rapport qui avait été approuvé un petit peu à la sauvette), on en tire les conséquences.

Si on en vient maintenant au fond de l'affaire, on a pu constater, au cours des débats que nous venons d'avoir, que certaines variantes étaient chiffrées, mais d'autres – importantes – ne l'étaient pas. On a évoqué, notamment en parlant de la police, une variante qui existe, que personne n'a chiffrée parce que peut-être elle est arrivée un peu tard. Je crois que cette situation tire son origine précisément dans le fait que tout n'a pas été entrepris ou que tout n'a pas été fait suffisamment à fond pour essayer, en tout cas, de voir ce qu'on pouvait tirer de la concertation avec les partenaires sociaux. J'ai bien dit "essayer". Personne, j'imagine, ici, n'a l'illusion de penser qu'il suffit de se mettre autour d'une table pour trouver nécessairement une solution qui concilie ce qui est parfois un petit peu tout et le contraire de tout, c'est-à-dire les intérêts des employés, les intérêts des pensionnés, les intérêts des contribuables non fonctionnaires payant des impôts, dirons-nous, l'état des finances publiques et puis en plus l'état des caisses. Il y a là beaucoup d'intérêts, dont chacun a compris qu'ils sont en partie et même parfois totalement contradictoires. Notre travail politique, c'est d'essayer de les concilier. Mais, encore une fois, même si nul n'a l'illusion que le simple fait de se mettre autour d'une table va permettre d'aboutir nécessairement à une solution permettant de concilier tout cela, je pense que ça aurait évité passablement de problèmes et surtout ça aurait évité – on l'a vu dans certaines discussions – qu'à certains moments, on lance des chiffres presque un petit peu en l'air. C'est d'ailleurs ce qui a conduit à cette décision raisonnable, à mon avis, de reporter à la deuxième commission la discussion de cet élément essentiel que constituent les mesures transitoires. Donc, contrairement au chef du département, je pense qu'il n'y a pas besoin d'une table de 15 mètres pour permettre aux partenaires sociaux de se mettre à table. Je ne pense pas non plus qu'il soit nécessaire de faire attendre la télévision, la radio et d'autres journalistes devant la porte du local où se déroulent les négociations. J'ai la faiblesse de penser que ce type de négociations, indépendamment de ce qu'on peut en attendre, est plus dans les mœurs de notre pays et même de notre canton que vous ne le dites, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, tout simplement parce que je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de branches de l'économie privée dans lesquelles on règle le sort, que ce soit salarial ou, en l'occurrence, des caisses de pension, de milliers de personnes, avec à la clé en plus quelques dizaines et même plus de milliers de contribuables, sans se mettre autour d'une table. Donc, là, je crois qu'il y a eu un manque.

La question n'est pas ici de céder à la pression de la rue et de la page de garde de certains sites. Elle est simplement d'essayer de trouver des solutions négociées. Après, c'est aux politiques de voir si ces solutions sont acceptables. Mais de telles négociations auraient le mérite de faire mieux apparaître à la surface certaines variantes qu'il s'agirait de chiffrer, de telle manière qu'en deuxième lecture, on sache de quoi on parle.

Cela permettrait aussi de poursuivre un autre objectif. On a vu qu'il y a différents enjeux dans ce débat. Alors, peut-être qu'on pourrait être aussi plus courageux que ce Parlement ne l'a été aujourd'hui dans certaines solutions permettant l'assainissement à long terme des caisses. Quelques pistes ont d'ailleurs été évoquées, si je l'ai bien entendu, par mon collègue du groupe PDCB. Cela, peut-être que nous le devons en particulier aux citoyens de ce canton qui paient des impôts, mais qui ne sont pas fonctionnaires. Par contre, aux milliers de fonctionnaires et de pensionnés qui sont en jeu (je me répète, mais je pense qu'il est raisonnable sur ce point d'avoir sursis à mettre un chiffre précis), à ces gens-là, pour des raisons sociales, nous nous devons d'être très attentifs dans l'examen, dans la définition et dans la durée des mesures transitoires. Donc, là, il y aura tout un travail qui fait que nous restons sur notre faim avec le projet qui nous est soumis.

Une autre chose encore: indépendamment de ce qui sortira du chapeau de la deuxième lecture pour ce qui concerne l'âge de la retraite ordinaire de la grande masse des fonctionnaires, il y a quand même une autre piste dont on peut d'ores et déjà dire qu'elle est raisonnable. Je me réfère simplement, sur ce point, à l'exemple du statut du personnel de la Confédération. Il y a des catégories particulières de fonctionnaires qui, par la nature de leur métier – je pense ici en particulier aux policiers –, méritent de conserver un traitement particulier. Ce statut particulier, ils le paient déjà maintenant plus cher que les autres; cela a été dit déjà ce matin. Mais comme les autres, les policiers devront accepter de faire certains sacrifices. Nous l'avons dit à l'entrée en matière (ce n'était pas très original), l'assainissement des caisses fera mal. Il est normal qu'il fasse mal à tout le monde, y compris aux policiers, mais on voit bien que, même dans le statut du personnel de la Confédération, on admet que certaines catégories de fonctionnaires, dont celle-ci, puissent bénéficier d'un statut particulier.

Je conclus simplement, après avoir dit cela, en relevant que compte tenu de toutes les incertitudes qui émaillent certains des chiffres articulés ici et compte tenu de toutes les incertitudes liées aux mesures transitoires, qui sont un élément essentiel du projet, notamment sur les plans politique et social, le groupe UDC/SVP n'entend pas donner un mauvais signal, pas plus qu'à l'entrée en matière, en refusant ce projet; il ne veut pas donner l'impression qu'il refuse, qu'il se dérobe à ses responsabilités dans l'assainissement des caisses. Toutefois, compte tenu de ces incertitudes, il s'abstiendra.

La discussion est close.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Au vote final, l'acceptation de ce projet de loi ne fait donc plus aucun doute, mais il serait illusoire de croire que tout est rose – si je puis me permettre de m'exprimer ainsi –, car il y a encore beaucoup de travail.

Je constate avec une grande satisfaction que le Parlement a suivi la commission des finances sur pratiquement toutes ses propositions et, par-là même, le Conseil d'Etat puisqu'il y avait peu de points de divergences.

De bonnes bases sont ainsi posées pour permettre à la deuxième commission de travailler dans de bonnes conditions.

Pour obtenir l'objectif recherché, la commission des finances avait retenu deux éléments essentiels:

- l'augmentation de l'âge ordinaire de la retraite. Vous n'avez pas suivi la commission des finances, mais je dois quand même relever qu'un nombre conséquent de députés (74 ont suivi le Conseil d'Etat, 42 la commission des finances et 8 abstentions), soit 42, sont quand même conscients que le problème n'est pas définitivement résolu. Je relève aussi que le vote du Parlement – que nous acceptons bien volontiers – a quand même une incidence financière de 43 millions. Le Conseil d'Etat a donc été suivi sur ce point, mais ce n'est pas du tout un problème pour la commission des finances; nous pouvons très bien faire avec. Pour nous, ce qui est important, c'est qu'un pas a été fait dans la bonne direction. Il conviendra, à fin 2009, de faire le point de la

situation et, certainement – ceci a déjà été dit à plusieurs reprises, notamment par le chef du département – prendre de nouvelles mesures complémentaires pour atteindre l'objectif recherché, et ces mesures auront un coût qu'il conviendra encore de chiffrer;

- le changement de système. Un grand merci à tous de vous être ralliés à la proposition de la commission des finances. Je remercie également le Conseil d'Etat de s'être préalablement rallié à cette proposition. En fait, on se rejoignait, sauf sur le rythme imposé. Nous vous félicitons et vous remercions d'avoir suivi le rythme proposé par la commission des finances, car, je ne veux pas le répéter encore une fois, mais plus nous attendons et plus la situation se détériore.

Je terminerai par les remerciements de circonstance au Conseil d'Etat en premier pour son habituel esprit de collaboration, aux collaborateurs de l'Etat qui ont été sollicités et qui ont vraiment collaboré avec la commission des finances pour analyser cette matière technique très complexe.

J'en viens aussi à féliciter et à remercier mes collègues de la commission des finances qui, justement dans une matière technique très complexe, ont fait preuve d'un grand professionnalisme pour des miliciens. Et, en plus, ils ont supporté admirablement bien les énormes pressions... et même les coups de massue sur le Net.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je voudrais, tout d'abord, vous dire combien a raison le député Gilbert Loretan lorsqu'il affirme que cette problématique n'est pas une problématique purement valaisanne et qu'on a pu constater, et on le constatera encore puisqu'il y a des cantons qui n'ont pas encore fait le pas d'assainissement de leurs propres caisses de pension ou d'autres collectivités publiques, que, finalement, c'est une problématique générale en Suisse puisqu'il était convenu jusqu'à aujourd'hui que la garantie d'Etat suffisait largement pour couvrir un déficit de couverture des caisses. Mais on sait maintenant qu'avec l'évolution démographique, rappelée à moult reprises pendant les débats, notamment par le président de la commission des finances, cette simple et pure garantie ne suffit de loin pas pour non seulement obtenir des caisses qu'elles puissent assurer et assumer leurs responsabilités, mais tout simplement remplir au simple principe de la prudence dans la gestion.

Monsieur le député Christophe Perruchoud, vous avez aussi raison de dire que cette préoccupation date de nombreuses années, en tout cas 10 ans puisque, en 1995 déjà, les premières mesures ont été prises, puis en 2000. Vous avez cité les interventions radicales, c'est de bonne guerre, je vous rassure, il y en a eu aussi d'autres, d'autres travées, mais enfin nous (Conseil d'Etat) sommes particulièrement contents aujourd'hui de pouvoir poser avec vous, dans cette première lecture, le socle et la première architecture d'assainissement de ces caisses de pension. Je vous remercie beaucoup de suivre le Conseil d'Etat.

Monsieur le député Beat Abgottspon, vous avez souligné à raison la tranquillité et la sérénité dans lesquelles ces débats ont pu se dérouler aujourd'hui. On n'aurait peut-être pas pu le penser, il y a quelques jours. On avait même proposé de mettre dans la salle des pas perdus des gobelets en plastique!... Mais toujours est-il que, dans ce Parlement, la sérénité a régné. On a pu, chacun, argumenter et, finalement, trouver le chemin qui, à plus de 80%, si ce n'est plus, suit les desiderata de la commission des finances et ceux bien sûr aussi du Conseil d'Etat. Vous avez largement participé à cette sérénité et à la qualité du débat. Je vous en remercie.

Monsieur le député Nicolas Voide, le Conseil d'Etat est particulièrement heureux, d'ailleurs certainement avec le président de la commission des finances, de pouvoir vous fournir tous les acquis que vous avez énumérés tout à l'heure. Il est vrai qu'en responsabilité, vous avez, dès l'entrée en matière, montré la direction à suivre, et cette direction a été suivie par une large majorité du Parlement.

Monsieur le député Jacques Melly, je vous remercie d'avoir insisté sur la responsabilité de l'Etat. Il n'était pas évident de pouvoir traiter cette problématique de mise à jour du capital notamment des caisses en tenant compte de la responsabilité pérenne de l'Etat. Ici, j'aimerais dire à vos collègues socialistes, qui ne peuvent pas vous suivre malheureusement aujourd'hui, qu'entre la situation d'avant le débat et la situation d'aujourd'hui, Monsieur le député German Eyer, il n'y a pas eu une diminution des acquis sociaux de la fonction publique. Au contraire. Avant ce débat, la fonction publique se trouvait avec des caisses de retraite complètement dépouillées, dont une qui n'arrivait même pas à remplir ses obligations légales du moment. Déjà aujourd'hui, en première lecture, chaque agent de la fonction publique (fonctionnaire ou enseignant) sait que sa retraite sera assurée; il le sait. La volonté du Parlement a été exprimée d'une façon claire.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous avez un point commun avec votre collègue Perruchoud: c'est que, en général, votre développement ne correspond pas à la conclusion. Alors, j'aimerais quand même vous dire que si vous doutiez de la capacité du Conseil d'Etat à négocier, tout dépend de ce que l'on met sous ce vocable "négociateur". Vous avez dit que l'on n'avait pas besoin de journalistes devant la porte, il n'y avait pas de journaliste devant la porte, que l'on n'a pas besoin d'une table de 15 mètres de long, il n'y avait pas de table de 15 mètres de long, c'était en partie dans mon bureau et en partie dans la salle de conférence, et nous avons toujours échangé, pendant toute la période de préparation du message et du projet de loi, avec notre partenaire social. C'est ce que j'appelle une démarche participative.

Quant aux négociations, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, vous savez que je les adore, mais je les adore avec vous, avec le Parlement parce que c'est là finalement que se négocie le vrai projet.

Alors, je vous remercie de bien vouloir entrer en matière en première lecture sur ce projet de loi et de rassurer ensuite une fonction publique qui le mérite bien.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen nun zur Schlussabstimmung über den vorliegenden Gesetzesentwurf.

(...)

Mit 86 gegenüber 19 Stimmen bei 10 Enthaltungen haben Sie dem Entwurf in erster Lesung zugestimmt.

(...)

Meine Damen und Herren, ich bitte Sie erst abzustimmen wenn ich die Abstimmung frei gebe. Wenn ich das Wort "frei" gesagt habe. Wir probieren es noch einmal. Es hängt eventuell mit dem zusammen.

Also wir wiederholen die Abstimmung noch einmal.

(...)

Meine Damen und Herren, wir machen es so, dass wir die Schlussabstimmung am Nachmittag noch einmal durchführen...

(Brouhaha dans la salle.)

Also wir stellen uns auf eine längere Sitzung ein heute und wir machen die Abstimmung wie wir es früher gewohnt waren, indem wir Stimmenzähler brauchen und dann stehen eben die Befürworter auf wie man es sonst auch macht.

Wir haben vier Stimmenzähler, die ja offiziell bestimmt sind. Dann nehmen wir die Stimmenzähler nach vorne und führen die Abstimmung mit Aufstehen durch. Das ist die einfachste Möglichkeit, die uns jetzt noch als verlässlich erscheint.

(...)

Le projet de loi régissant les institutions de prévoyance du canton du Valais est adopté en première lecture par 96 voix contre 21 et 10 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission des finances et tel que ressorti des délibérations.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Permettez-moi, d'abord, d'exprimer la satisfaction du Conseil d'Etat devant ce vote. Je vous remercie de votre participation.

Je tiens surtout à remercier le président, le rapporteur et les membres de la commission des finances qui ont abattu un travail phénoménal en un minimum de temps.

Je crois que la décision de reporter les débats à cette session était une sage décision. Cela a permis à la commission d'aller au fond et de faire un très, très bon travail.

Merci encore aux commissaires, merci à mes collaborateurs et chefs de service et, à travers eux, aux différents experts qui, depuis de nombreux mois, accompagnent nos travaux.

Merci beaucoup.

Der Präsident:

Da heute höhere Gewalt im Spiel ist, müssen Sie sich auf alles mögliche einrichten. Ich möchte zuerst noch unserem Rapporteur ein besonderes Lob aussprechen. Er ist dem Präsidenten durch alle Irrungen und Wirrungen dieses Abänderungsdschungels wie ein Schatten gefolgt. Also ich danke ihm für seine grossartige Leistung als Rapporteur.

Jetzt haben wir das Problem mit dem Abstimmungssystem. Aus dem Grund können wir gar keine Abstimmungen mehr durchführen, also wir müssen – höhere Gewalt – die Punkte 2 und 3 der Tagesordnung auf den Nachmittag verschieben und wir fahren demnach jetzt weiter mit der Fragestunde.

HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE, suite

Frage 1

**von Grossrat (suppl.) René Loretan (CVPO), an das Département für
Erziehung, Kultur und Sport, betreffend: Wird die musikalische Bildung unserer
Kinder zum Luxusgut?**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport, et président du Gouvernement:

La formation musicale de nos enfants deviendra-t-elle un luxe? C'est la question du député (suppl.) René Loretan.

La loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996, en son article 22, mentionne: "L'Etat participe au financement et à la gestion des institutions de formation culturelle reconnues par le Conseil d'Etat. Cette participation est réglée par voie de concertation."

La convention a été signée avec plusieurs institutions. Avec la "Allgemeine Musikschule Oberwallis", la convention a été signée le 15 avril 2005 entre le département et les responsables. De ce fait, les lignes directrices sont respectées et elles correspondent au règlement fait le 10 avril 2003 et approuvé par le Conseil d'Etat.

La "Allgemeine Musikschule Oberwallis" est une école de musique qui est, dès lors, reconnue par l'Etat du Valais. Elle bénéficie des subventions. Nous continuerons à maintenir ces subventions, telles qu'elles sont demandées, sous réserve des moyens mis à disposition par le Grand Conseil.

Question 12

**du député Jacques-Roland Coudray (GRL), à la Présidence, concernant
l'harmonisation fédérale des allocations familiales**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Jacques-Roland Coudray commence sa question par une observation qui réjouit tout le Gouvernement en affirmant, haut et clair, que le Gouvernement s'est toujours préoccupé sérieusement de la politique familiale.

Le député Jacques-Roland Coudray pose quelques questions concernant l'harmonisation des allocations familiales.

Pour le canton du Valais, dont les allocations sont globalement, vous le savez bien, les plus élevées de Suisse, la loi fédérale, qui fixe un cadre minimal pour tous les cantons, n'induirait pas de changement sur le plan des prestations en faveur des familles. Il n'y aura pas de changement au niveau des prestations. Nous pourrions toutefois, à l'occasion de cette loi fédérale, dépoussiérer notre législation en matière d'allocations familiales.

Je réponds aux diverses questions.

Le Conseil d'Etat est-il favorable au projet des Chambres fédérales relatif aux allocations familiales?

Dans le principe, oui, nous sommes favorables parce qu'il est évident qu'un système uniforme dans tous les cantons permettrait de mettre sur pied une compensation au niveau suisse analogue à celle existant dans l'AVS.

Le Conseil d'Etat est-il prêt à soutenir le référendum lancé par les associations économiques?

Non, il paraît inadéquat pour le Conseil d'Etat de soutenir le référendum, dans la mesure où les prestations prévues par la loi fédérale sont inférieures à celles prévues par notre législation. En outre, avec l'augmentation de l'allocation de base au niveau suisse, le Valais devra verser des compléments d'allocations qui seront moins élevés qu'actuellement. C'est le cas, par exemple, pour des couples avec enfants domiciliés hors canton, mais dont l'un des conjoints travaille en Valais.

On estime à 200 millions le coût de ce projet imputable aux cantons; quelle sera la charge financière pour le canton du Valais?

La nouvelle loi entraînerait, au pire, les mêmes charges et, au mieux, une légère économie pour le canton du Valais, d'après notre appréciation. Les coûts de l'Etat comme employeur, de même que les coûts pour l'économie valaisanne seront quasiment identiques, dans la mesure où le niveau des allocations familiales actuelles sera maintenu et où l'organisation sera similaire.

Dans le projet des Chambres fédérales, il n'est pas fait mention du calcul de l'allocation en fonction du nombre d'enfants; quel est l'avenir de la pratique valaisanne de la majoration des allocations pour le troisième enfant?

L'article 3 ne mentionne pas la majoration pour le troisième enfant comme faisant partie des allocations familiales. De plus, dans les modifications du droit en vigueur, cette majoration est supprimée dans la loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture. La question devrait donc être étudiée au regard du nouveau droit fédéral. Elle reste donc ouverte: qu'allons-nous faire au niveau cantonal? En outre, il serait aussi envisageable d'utiliser les ressources finançant cette majoration dans le cadre du fonds pour la famille afin d'aider les familles avec les revenus les plus modestes. Donc, on pourrait déplacer ces allocations sur un surplus actuellement dès le troisième enfant pour en faire bénéficier le fonds pour la famille, mais je le répète, cette question reste ouverte, aucune décision n'étant prise dans ce domaine.

Merci.

Question 6

du député Olivier Borgeat (PDCB), au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant la protection antibruit A9 Evionnaz et Vernayaz

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

La réponse à la question du député Olivier Borgeat concerne la protection antibruit A9 Evionnaz et Vernayaz.

Un premier point concernant le respect des exigences de protection contre le bruit: Les protections antibruit, actuellement construites, respectent les exigences des valeurs limites d'immission sur les bâtiments des communes d'Evionnaz et de Vernayaz. Le complément de paroi antibruit à Evionnaz a pour but le respect des valeurs limites d'immission au droit des alignements à l'horizon 2020. Sur cette commune, vu le contexte topographique, il n'est pas possible de descendre au niveau des valeurs de planification, comme nous aimerions que ce soit le cas sur l'ensemble de l'autoroute valaisanne. Il n'est donc pas possible de descendre au niveau des valeurs de planification sur tous les alignements.

Concernant les protections antibruit à réaliser sur la commune de Vernayaz, celles-ci ont pour but d'atteindre les valeurs de planification, cette fois-ci, au droit des alignements des constructions pour l'année 2020. Pour atteindre ces valeurs de planification, le canton réalise à ses frais une protection complémentaire contre le bruit pour un montant de 700'000 francs en complément de la paroi qui a été réalisée en 2002 déjà à charge du canton pour un montant de 300'000 francs.

Qu'en est-il des procédures? Suite à la mise à l'enquête publique des procédures antibruit sur les communes d'Evionnaz et de Vernayaz, les dossiers correspondants, je précise qui n'ont pas enregistré d'opposition, ont été adressés au secrétariat du département fédéral avec les prises de position des services cantonaux concernés, soit le Service de l'aménagement du territoire et le Service de la protection de l'environnement, pour l'autorisation de construire.

Alors, la question que pose le député Olivier Borgeat: qu'en est-il du programme de construction? L'Office fédéral des routes a des exigences strictes en matière de section d'entretien. La section d'entretien, définie par l'Office fédéral des routes dans le courant de l'année 2005, c'est une section d'entretien qui va de Bex à Martigny. L'Office fédéral des routes a accepté que les délais de planification de quatre ans soient comprimés au maximum afin que les travaux d'entretien de cette section, qui s'élèvent à 80 millions de francs, soient exécutés en 2007 et 2008. Je précise qu'il s'agit d'exigences de l'Office fédéral des routes. Selon ses exigences et la planification des travaux relatifs à cette section d'entretien, les parois antibruit d'Evionnaz et de Vernayaz seront exécutées au plus tard en 2008. Les mesures concernant la commune de St-Maurice sont intégrées dans le même programme.

On peut hocher du chef, apprécier ou ne pas apprécier, en matière de routes nationales, nous sommes, vous le savez, dépendants des décisions fédérales.

Frage 7

**der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (suppl.) Philipp Schnyder, an das
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Erhaltung der BLS
Bahnverbindungen ins Lötschental und für die Gemeinden der Lötschberg Südrampe**

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'en viens à la question du député (suppl.) Philipp Schnyder concernant le maintien des liaisons BLS dans le Lötschental et les communes de la rampe sud du Lötschberg.

Mon département, par son Service des transports, est en contact depuis plus de deux ans avec la région Westlich Raron ainsi qu'avec le "Talrat" et les communes du Lötschental en vue de mettre en place une offre de prestations qui pallie au mieux la déviation des trains directs nationaux et internationaux qui utiliseront, dès décembre 2007, le tunnel de base du Lötschberg.

Le Gouvernement valaisan et les instances régionales concernées sont, par ailleurs, en contact étroit à ce sujet avec le BLS, le canton de Berne, les régions et les communes concernées de la rampe nord du Lötschberg, de même qu'avec l'Office fédéral des transports.

Le maintien du principe d'une desserte à la cadence horaire a ainsi pu être retenu. Le matériel roulant ad hoc pour un train express régional a été examiné et il est actuellement en phase de commande. Aux premières heures du matin et aux dernières heures du soir, il n'est pas exclu que l'un ou l'autre train longue distance continue de franchir la ligne de faite compte tenu des contraintes d'entretien du tunnel de base du Lötschberg.

En conséquence, l'Office fédéral des transports et les cantons de Berne et du Valais font un effort important en vue de maintenir, pour les communes qui sont situées le long du tronçon de faite du Lötschberg, une desserte voyageurs de qualité si possible à la cadence horaire.

Question 8

du député Jean-François Copt (GRL), au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant les adjudications de gré à gré exceptionnellement exceptionnelles!

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'en arrive à la question exceptionnellement exceptionnelle du député Jean-François Copt.

J'y réponds comme suit.

Tout d'abord, sur les objets dont il a parlé précisément, les recherches archéologiques qui doivent être pratiquées en Valais exigent une longue expérience de terrain de notre canton en ce qui concerne sa géologie et une grande aptitude à reconnaître et à interpréter les vestiges, souvent ténus et spécifiques au domaine alpin, et une connaissance approfondie de ce que l'on appelle le mobilier trouvé habituellement dans cette région. Il n'est pas inutile de rappeler, et il est très important de le dire, qu'on peut se tromper dans certaines constructions, qu'on peut démolir et reconstruire, mais il n'est pas inutile de rappeler qu'une fouille archéologique, du fait du dégagement successif des différents niveaux et du prélèvement du matériel amène la disparition du gisement et qu'elle ne peut pas être refaite. Il faut donc que l'entreprise mandatée présente toutes les garanties de bienfacture du travail.

Les entreprises A.R.I.A. SA, pour ce qui concerne les époques pré et protohistoriques, s'agissant par exemple des chantiers de Salquenen Mördenstein et de Sion Rue des Remparts, et l'autre entreprise TERA Sàrl, pour ce qui concerne les époques historiques, c'est le chantier de Loèche Pfyngut, sont, à notre connaissance, les seules capables de mener de telles opérations sur des vestiges d'époques préhistorique et historique. De plus, les tarifs horaires pratiqués par ces entreprises sont tout à fait raisonnables en regard de la formation des différents spécialistes qui vont de l'universitaire diplômé au fouilleur expérimenté.

C'est pourquoi ces travaux ont été adjugés à ces entreprises selon la procédure de gré à gré exceptionnelle, prévue par l'article 13, chiffre 1, lettre c, de la loi sur les marchés publics du 8 mai 2003.

De plus, pour les chantiers ouverts sur le tracé de l'autoroute A9 à Salquenen et Loèche, comme il s'agit de la continuation de travaux déjà engagés en 2004 et mandatés à ces entreprises, ces travaux ont été adjugés également selon la procédure de gré à gré exceptionnelle, prévue par l'article 13, chiffre 1, lettre f, de la loi sur les marchés publics du 8 mai 2003.

Cela dit pour les réponses ponctuelles.

Maintenant, le député Jean-François Copt demande quels sont les motifs pour lesquels une adjudication de gré à gré exceptionnelle est possible. Alors, d'une façon générale, l'adjudication selon la procédure de gré à gré exceptionnelle doit impérativement répondre à l'une des conditions, que vous appelez, vous, exceptions, qui figurent aux lettres a à k de

l'article 13, chiffre1, de la loi sur les marchés publics du 8 mai 2003. Donc, tous les motifs sont expressément exposés et les décisions de gré à gré exceptionnelles mentionnent sur la base de quelle lettre de cet article 13 l'adjudication est prise. De plus, ces adjudications de gré à gré exceptionnelles doivent être publiées dans le Bulletin officiel (art. 20, al. 2, de la loi).

Question 10

de la députée (suppl.) Prisca Vythelingum (PS/AdG), au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant les feux extérieur dans le Chablais

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

En ce qui concerne la question de la députée (suppl.) Prisca Vythelingum relative aux feux extérieurs dans le Chablais, il faut rappeler que la législation cantonale interdit les feux en plein air. Même si cela en surprend quelques-uns, les feux en plein air sont interdits, y compris pour les déchets végétaux. Les seules exceptions concernent les petites quantités de déchets naturels secs dans des régions peu peuplées et s'il n'existe pas d'autres moyens d'élimination moins dommageables pour l'environnement.

Mesdames et Messieurs les députés, c'est la loi, et c'est la loi valaisanne qui le dit.

Le Service de la protection de l'environnement et le Service de la sécurité civile et militaire rappellent, chaque année, aux communes la nécessité de veiller au respect des dispositions en matière d'incinération en plein air. Un communiqué de presse vient d'ailleurs d'être envoyé aux médias, le 11 avril, c'est-à-dire avant-hier.

Le Conseil d'Etat s'engage à poursuivre ses efforts d'information auprès des communes et examinera l'opportunité de mesures supplémentaires pour garantir une application harmonisée de l'interdiction de l'incinération en plein air. Cette question est d'ailleurs à l'examen sur le plan de la Suisse occidentale. Nous en avons traité lors de la séance des chefs de département concernés, le 7 avril dernier, au niveau donc de la Suisse occidentale.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Sie können gleich weiterfahren mit den Fragen 9 und 11 und dann gehen Sie direkt zu den Dringlichkeiten über und zwar Punkt 3 der Dringlichkeiten.

Question 9

de la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre (GRL), au Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, concernant "paie hier ce que tu devrais payer après-demain"

TEXTE DEPOSE:

Frage 11

von Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Vorauszahlungen beim Bau der A9: Steckt System dahinter?

HINTERLEGTER TEXT:

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

3. INTERPELLATION URGENTE

des groupes SPO et PS/AdG, par le député German Eyer, concernant le tunnel du Riedberg (11.04.2006) (5.026)

DRINGLICHE INTERPELLATION

der SPO- und der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat German Eyer, betreffend Riedbergtunnel (11.04.2006) (5.026)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Les trois interventions, soit la question 9 de la députée (suppl.) Emmanuelle Maye-Favre, la question 11 du député Franz Ruppen et l'interpellation urgente 5.026 du député German Eyer traitent du même sujet. Je vais donc apporter ici une seule réponse pour éviter des redites ou des éléments fractionnés de réponse.

Il est évident que le traitement de l'interpellation urgente suivra, ensuite, le traitement habituel réservé aux interpellations urgentes, mais la réponse est globale.

La première chose que j'aimerais dire, c'est que cette réponse a été adoptée par le Conseil d'Etat. J'aimerais dire aussi à l'attention des médias qui ont le souci de l'exactitude que cette réponse est écrite et qu'elle a été traduite en allemand. Par conséquent, ceux qui voudraient en reprendre exactement les termes pourront le faire sans difficulté.

Alors, dès que j'ai pris connaissance de l'existence probable de paiements anticipés, j'ai immédiatement averti le chef de l'Inspection cantonale des finances, qui est l'organe de contrôle des routes nationales. Cette démarche urgente et immédiate montre bien que les faits relevés ont été considérés comme graves et inadmissibles. Il ne s'agit donc pas du tout d'une

pratique courante dans le Département des transports. La manière de procéder, utilisée dans ce cas précis, est contraire aux règles administratives ainsi qu'aux usages de la profession. Après investigations, l'Inspection cantonale des finances a porté les informations récoltées à la connaissance du juge d'instruction cantonal comme sa mission le lui impose. La justice dira s'il s'agit vraiment d'une infraction pénale.

Dès connaissance des prépaiements, le chef du Service des routes et cours d'eau a fait bloquer le paiement de la dernière facture en cours. L'inspectorat a pris les mesures nécessaires de façon à éviter toute perte pour le canton et la Confédération.

Il convient ici de préciser, sans que ceci ne constitue une excuse ou une justification du procédé utilisé, que le consortium peut, à ce jour, produire des factures envers l'Etat pour les indemnités qui lui sont dues à la suite de l'arrêt du chantier et pour les divers travaux spéciaux effectués à la demande de la task force en raison des problèmes géologiques rencontrés; ce qui – je le répète – ne constitue ni une excuse ni une justification du procédé utilisé.

Sur le plan administratif, les démarches d'une procédure disciplinaire ont été engagées envers les trois fonctionnaires impliqués.

Les questions qui sont posées ici, notamment les deux questions posées pour l'Heure des questions, permettent de signaler que l'expression "paiement anticipé" est utilisée indistinctement et souvent à tort puisqu'elle est appliquée à des formes de paiements très différents, qui peuvent parfois être parfaitement autorisées ou, au contraire, interdites administrativement ou même légalement. Des "paiements anticipés" – je mets les guillemets – peuvent être, en effet, autorisés moyennant des règles et des formes à respecter et avec toute la transparence nécessaire. Le contrat doit les prévoir expressément. Il peut prévoir également, par exemple, un plan de paiement ou, autre situation connue, le paiement d'un tiers à la commande, ce qui est usuel, par exemple, pour les machines et les équipements mécaniques.

En outre, les situations provisoires peuvent comporter une certaine marge en raison de la durée s'écoulant entre l'établissement de la situation et le paiement de la facture. C'est notamment le cas afin que le paiement des travaux puisse être comptabilisé sous le même exercice comptable que celui où ils ont été exécutés. C'est le respect du principe de l'annualité. Dans de tels cas, il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un paiement anticipé puisque le paiement n'intervient réellement qu'une fois les travaux réalisés.

S'agissant d'arrondis de quantité et de regroupements de positions, ils sont admis dans la profession pour des motifs de simplification. Ils doivent, cependant, rester dans une proportion raisonnable, de façon à respecter l'état financier réel du chantier et l'annualité des comptes.

Tout autre chose est la production de factures définitives ou de situations permettant le paiement de travaux bien avant leur réalisation. Dans le cas de Riedberg, les prépaiements correspondaient à des travaux qui ne pouvaient pas être achevés avant 8 à 9 mois. Ce procédé n'est absolument pas admissible. Les règles administratives et de gestion financière sont connues des cadres de mon département. Dans l'état actuel, il ne peut, cependant, pas être exclu que d'autres cas ne se soient pas produits. C'est pourquoi le Service des routes et cours d'eau entreprend, à ma demande et à celle de l'Inspection cantonale des finances, un examen

élargi d'autres chantiers afin de déceler d'autres fautes éventuelles. Le département et le service collaborent étroitement et en toute transparence avec la commission de gestion du Grand Conseil qui assure le suivi des rapports d'audit et l'examen de la présente situation. Mais, je le répète, les prépaiements ne sont absolument pas la pratique coutumière (gängige Praxis) du département.

En réponse à la question du député Franz Ruppen, je peux dire que je n'ai pas été informé de ces prépaiements, pas plus d'ailleurs que le chef du service. Il faut préciser que les opérations successives de contrôles, dont je ne fais pas partie, ni moi ni le chef du service, ont été exécutées sans que des irrégularités aient pu être constatées, du fait que trois niveaux successifs techniques de contrôles ont été établis et ont visé des documents inexacts.

S'agissant des récentes informations complémentaires de l'Inspection cantonale des finances, auxquelles l'interpellateur fait mention, il est utile encore de préciser ceci: Chaque année, l'Office fédéral des routes alloue au canton une enveloppe de subventions. A l'intérieur de l'enveloppe, les montants peuvent être ajustés en cours d'année selon le déroulement des chantiers. Par ailleurs, et c'est une particularité de ce budget, le budget de 2004 alloué par l'Office fédéral des routes en janvier 2004 pour le tronçon concerné mentionnait une réserve de 10 millions (Führungsreserve ASTRA Abschnitt 55). Cette réserve pouvait être accordée en plus en fonction de l'avancement des travaux. Alors, les prépaiements entrepris par la Section des routes nationales du Haut-Valais dès septembre 2004 ont conduit à la mise à disposition de cette réserve. Les démarches y relatives ont été menées directement entre routes nationales cantonales et fédérales.

Enfin, s'agissant de la dernière question soulevée par l'interpellation urgente, c'est ce que l'on appelle *in cauda venenum*, donc dans cette dernière question: est-ce que je suis prêt à céder la responsabilité de l'A9 à un autre collègue? Je suis évidemment toujours disposé à céder ou à reprendre la responsabilité de toute matière que le collège gouvernemental voudra bien décider. Je rappelle que certains ont proposé, sans succès, que vu les tensions du débat hospitalier haut-valaisan, je remplace mon collègue Thomas Burgener à la santé publique. Entre parenthèses, je me réjouis de sa guérison rapide et du succès de l'opération qu'il a subie hier. Plus récemment, j'ai repris de lui les affaires vétérinaires. Bref, pour justifier un changement, il faut de justes motifs. Alors, mes collègues en ont décidé ce matin – je n'ai pas participé à cette décision –: ils ont jugé qu'il n'y avait aucun motif à transférer ces compétences à un autre conseiller d'Etat.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Formellerweise hat eigentlich der Interpellant vorher das Recht zu intervenieren. Ich gebe ihm jetzt aber trotzdem hier noch die Möglichkeit dazu Stellung zu beziehen.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Es ist tatsächlich ungewöhnlich und auch der Zeitpunkt ist ungünstig um diese Interpellation zu entwickeln. Trotzdem erlaube ich mir ein paar Worte zu sagen. Ich will mich kurz halten.

Ich könnte jetzt polemisch werden, ich könnte sagen aufgrund der Vorkommnisse der letzten Wochen verlangen wir den Rücktritt vom Departementchef Rey-Bellet. Ich könnte auch sagen – und er hat es angetönt – aufgrund des voraussichtlichen Wechsels des Veterinärdienstes in seine Dienststelle, müssten wir Herrn Rey-Bellet entlasten weil er künftig vielleicht etwas mehr mit Hunden zu tun hat, aber ich will nicht polemisch werden, sondern ich will sachlich drangehen und ich will auch sagen worum es geht. Es geht nämlich nicht nur um den Riedbergtunnel, sondern es geht darum, dass ich mich sehr gut erinnern kann, dass Ende der 90er Jahre die Walliser Regierung versprochen hat im Zusammenhang mit der Kandidatur Olympia 2006, dass die Südumfahrung von Visp bis 2006 realisiert sein wird. Wo stehen wir heute? Turin ist vorbei und im Oberwallis ist kein einziges Verkehrsproblem gelöst. Im Gegenteil. Seit Jahren und ungefähr seit Ende der 90er Jahre häufen sich die Unregelmässigkeiten in schöner Regelmässigkeit. Ich liste ein paar auf:

Jahr 2000 – Das Finanzinspektorat weist auf Inkohärenzen beim Vergabeverfahren in der Dienststelle für Strassen und Flussbau hin.

Jahr 2001 – Das Finanzinspektorat kritisiert die Dienststelle, welche die Projekte aufsplittet und damit die Vorschriften des öffentlichen Beschaffungswesens untergräbt.

Jahr 2002 – Das Finanzinspektorat weist darauf hin, dass in der Sektion Nationalstrassen Unterwallis der Personalstand von 62 auf 71 erhöht worden ist, obwohl der Staatsrat eine Reduktion auf 58 verlangt hat.

Im gleichen Jahr hatten wir die Vergabeverfahren der Elektroarbeiten im Tunnel von Gamsen, wo aufgrund einer Beschwerde die Ausschreibung wiederholt werden musste und die Preise von rund 2,2 Millionen Franken auf 1 Million zusammenschmolzen.

Jahr 2003 – Der Staatsrat vergibt Planungsmandate der A9 im Pfywald dem teuersten Anbieter für rund 4,5 Millionen Franken, d.h. 1,5 Millionen Franken über dem günstigsten Angebot. Das Bundesgericht pfeift den Staatsrat zurück.

Jahr 2004 – Das Finanzinspektorat stellt fest, dass einem Unternehmen im Zusammenhang mit dem Tunnel Gamsen 1,4 Millionen Franken Mehrzahlungen ausbezahlt wurden, ohne dass die Verträge abgeändert worden sind.

Jahr 2005 – Das Finanzinspektorat stellt wiederum fest, dass die altbekannte Salomitaktik in der Dienststelle Einzug gehalten hat, respektiv fortgesetzt worden ist. Die GPK hat mit einem Bericht nachgedoppelt und gesagt, jetzt müsse endlich mit dieser Praxis aufgehört werden und es soll eine Praxis gewählt werden, welche sich an die Vorschriften des öffentlichen Beschaffungswesens hält.

Vor einem Monat – in der letzten Session – flog der Skandal um den Riedbergtunnel auf, eine Woche später kam das Finanzinspektorat mit einem neuen Bericht betreffend diese 12,5 Millionen Franken Zusatzkredit, wo bis heute niemand die Belege gefunden hat wo dieses Geld hin geht.

Ich sage wenn jemandem ein Fehler passiert, kann man sagen, das kann vorkommen, tant pis, Schwamm drüber und alle fahren fort. Aber in dieser Dienststelle stellen wir fest, dass die Pannen, Pech und Pleiten nicht aufhören, dass sie kontinuierlich fortfahren, dass sie im Gegenteil noch beschleunigt werden und da sagen wir, da muss jetzt endlich eine Notbremse gezogen werden. Es geht auch nicht an, dass irgendwelche Bauernopfer ins Schaufenster gestellt werden, sondern der Chef hat höchstpersönlich die Verantwortung zu tragen, der Chef, der die politische Verantwortung trägt und darum haben wir mit unserer

dringlichen Interpellation Herrn Staatsrat Rey-Bellet angefragt, ob er bereit ist das A9 Dossier abzutreten an einen seiner Kollegen. Die Antwort kennen wir – es tut uns leid. Wir sind mit der Antwort nicht befriedigt von Herrn Staatsrat Rey-Bellet.

Danke schön.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Un mot simplement, sans vouloir prolonger le débat, pour constater, tout d'abord, que cette question n'est pas réglée. Les investigations sur le plan pénal se poursuivent, de même d'ailleurs que sur le plan administratif, comme je l'ai mentionné.

Alors, je dois tout de même dire un mot au sujet de l'avancement de l'A9 dans le Haut-Valais. On ne peut tout de même pas essayer d'imputer au Conseil d'Etat les retards dans les procédures liées à l'avancement de cette autoroute. On ne va pas passer la journée ici à rappeler les interventions des uns et des autres, et, entre parenthèses, je ne suis pas au nombre des signataires d'oppositions ou de recours sur chacun de ces tronçons. Alors, je crois que tout le Grand Conseil sait exactement à quoi on peut attribuer les retards dans l'avancement de l'autoroute dans le Haut-Valais – que je regrette aussi fortement que le député German Eyer d'ailleurs.

En ce qui concerne les irrégularités qui ont été constatées dans d'autres rapports d'audit, nous en avons pris note, nous en avons tiré les conclusions. Nous avons d'ailleurs un suivi de ces rapports d'audit avec la commission de gestion. Nous pouvons vous renvoyer là aux différents débats sur ces sujets.

Maintenant, la question d'assumer la responsabilité. Bien sûr, Monsieur le député, que tout chef assume la responsabilité de ce qui se passe chez lui, de la même manière qu'un directeur de banque assume la responsabilité quand un de ses employés fait des faux dans les titres. Je ne dis pas que la situation est comparable. Je dis seulement que la responsabilité d'un chef est toujours engagée. Ceux qui me connaissent savent que je ne fuis jamais ce type de responsabilité.

Mais, ici, vous me permettrez de conclure de la façon suivante: Après le goût exacerbé de certains de vouloir tester les nerfs des conseillers d'Etat, la vraie question que l'on doit poser dans cette salle par rapport à cette intervention-là: quel message veut donner le Grand Conseil aux différents chefs de département? Est-ce que ce message, c'est: tout ce que vous découvrirez sera retenu contre vous, donc fermez les yeux et gardez le secret, et puis est-ce que le message aux fonctionnaires, c'est: vos irrégularités, graves ou pas, ce n'est pas si grave parce que de toute façon on en fera porter la responsabilité aux conseillers d'Etat qui, eux, sont responsables et qui, de plus, n'oseront plus vous remettre en question?

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, quand on est dans une situation aussi désagréable que celle-là, je peux vous dire que je ne la vis pas nécessairement paisiblement, mais une chose est certaine: c'est que dans la manière de traiter cette affaire, je pense avoir fait les démarches qui étaient imposées en fonction des responsabilités que j'exerce. En ce qui concerne le message qui est à donner aux conseillers d'Etat et aux fonctionnaires, je crois qu'il faut essayer d'éviter de confondre les différents niveaux de responsabilité.

Mais, j'ai compris aussi que vous l'aviez certainement compris, même s'il est parfois – pour les médias notamment – plus croustillant d'épingler un politique qu'un fonctionnaire.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Es tut mir fast leid Sie heute so strapazieren zu müssen, aber gestern habe ich Sie dagegen verwöhnt und ich bin, obwohl ich jetzt nicht mehr im Rahmen des Gesetzes handle, trotzdem der Meinung, dass wir diese 10 Minuten noch aufwenden sollten für diese beiden letzten Dringlichkeiten, damit wir die erledigt haben und dann am Nachmittag direkt mit dem weiteren Programm fortfahren können, wenn Sie einverstanden sind.

**4. INTERPELLATION URGENTE
du député Xavier Bagnoud (PDCB) concernant la compatibilité du poste
de président de la Banque Cantonale du Valais avec ses mandats dans
d'autres conseils d'administration source de conflits d'intérêts
(11.04.2006) (1.058)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat Xavier Bagnoud (PDCB) betreffend Vereinbarkeit des
Postens des Präsidenten der Walliser Kantonalbank mit dessen
Mandaten in anderen Verwaltungsräten, was zu Interessenskonflikten
führen könnte (11.04.2006) (1.058)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

Le président:

Est-ce que l'interpellateur désire procéder au développement?

Ce n'est pas le cas.

Je cède immédiatement la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je pense effectivement que le député Xavier Bagnoud a développé son interpellation urgente de façon très détaillée dans le texte déposé; je peux donc comprendre qu'il renonce maintenant à procéder à un développement oral.

Cette interpellation urgente porte notamment sur la compatibilité du poste de président de la Banque Cantonale du Valais avec ses mandats dans d'autres conseils d'administration, source peut-être de conflits d'intérêts.

Alors, comme nous l'avons déjà indiqué à la commission de gestion, la question que vous évoquez, Monsieur le député, se rapporte en réalité à un organe de la Banque Cantonale du Valais, en l'occurrence le président du conseil d'administration et notre Banque Cantonale, comme il est de notoriété publique, constitue une entité juridique distincte de l'Etat du Valais. La Banque Cantonale est une société anonyme de droit public jouissant de sa propre personnalité morale et donc indépendante de l'Etat. Il en résulte notamment que la Banque Cantonale n'est pas soumise au contrôle de l'Inspection cantonale des finances – nous l'avons aussi dit à la commission de gestion – et que le Conseil d'Etat ne peut pas, de plus, confier un mandat se rapportant à la surveillance de la Banque Cantonale à une autre inspection cantonale ou d'ailleurs à un autre organe. La surveillance bancaire est assurée exclusivement par la Commission fédérale des banques, en qui, bien sûr, nous mettons toute notre confiance.

Ces précisions apportées, le Conseil d'Etat, par souci de transparence et d'information, entend vous donner les précisions suivantes:

Tout d'abord, par écriture du 29 mars 2006, le Conseil d'Etat a répondu à la demande formulée par la commission de gestion, en date du 17 mars 2006, sur la même affaire. Il appartient à ladite commission d'apprécier quelle diffusion elle veut donner à la réponse du Conseil d'Etat.

Conformément à la loi sur la Banque Cantonale, le rôle essentiel du Conseil d'Etat est celui d'exercer les droits qui sont liés aux actions détenues par le canton. Parmi ses droits figurent, en sus du droit de vote, le droit de demander, lors de l'assemblée générale, des renseignements au conseil d'administration et à l'organe de révision, et également celui de requérir l'institution d'un contrôle spécial au sens de l'article 697 du code des obligations. Ses droits sont soumis à la condition que les mesures demandées soient nécessaires à l'exercice des droits de l'actionnaire et qu'ils doivent s'exercer essentiellement dans le cadre de l'assemblée générale. Vous voyez que cela restreint pas mal la possibilité d'intervention si l'on doit respecter ces prescriptions légales.

Par contre, sur la base de l'article 5, alinéa 1, du règlement du Conseil d'Etat du 15 janvier 1997, le Conseil d'Etat – ainsi que l'a d'ailleurs reconnu expressément la Commission fédérale des banques – dispose de la faculté de donner à ses représentants au sein du conseil d'administration de la Banque Cantonale des instructions, dans la mesure où ses instructions ne vont pas, toutefois, à l'encontre de la gestion saine et prudente de la banque, mais naturellement que ses instructions respectent les autres dispositions du droit bancaire et notamment bien sûr le secret bancaire.

Le Conseil d'Etat a, d'ores et déjà, décidé d'adresser dans ce sens à ses représentants au sein du conseil d'administration de la Banque Cantonale une lettre leur rappelant leurs obligations, notamment en ce qui concerne le respect du droit et des us bancaires, mais aussi en ce qui concerne les devoirs de récusation.

Le Conseil d'Etat se réserve, bien sûr, la possibilité d'examiner, en fonction de l'évolution de la situation, si d'autres mesures ou interventions devaient s'avérer nécessaires.

Je sais que cette réponse ne peut vous satisfaire que partiellement, mais elle vous démontre en tout cas que nous partageons certaines de vos préoccupations.

5. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PDCC, par le député (suppl.) Laurent Tschopp, concernant la
déduction des intérêts passifs (11.04.2006) (1.059)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Laurent Tschopp,
betreffend Abzug der Passivzinsen (11.04.2006) (1.059)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Wir kommen zur letzten Entwicklung, dringliche Interpellation 1.059 der Tagesordnung.

Ich muss noch formell die Frage stellen...

L'interpellateur renonce au développement.

Je cède la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

L'interpellation urgente du député (suppl.) Laurent Tschopp concerne la déduction des intérêts passifs en ce qui concerne le compte de construction et la possibilité de déduire, au niveau fiscal, les frais de constitution de garantie, autrement dit la constitution d'une hypothèque.

Il est vrai que dans la pratique, jusqu'à présent, les autorités fiscales ont accepté de déduire en matière d'impôts cantonaux et communaux les intérêts sur le crédit de construction et les intérêts de leasing et les frais d'emprunt. En matière d'impôt fédéral direct, on refusait toujours de déduire ces dépenses. La coutume, c'est donc: aux niveaux cantonal et communal, on accepte; au niveau fédéral, on n'a jamais accepté.

Dans un arrêt du 29 juillet 2004, malheureusement, Monsieur le député (suppl.) Laurent Tschopp, le Tribunal cantonal a admis que lorsque la loi cantonale est identique à la loi fédérale, c'est la loi fédérale qui est déterminante. Il s'ensuit que les cantons ne disposent plus d'une marge de manœuvre leur permettant de prévoir les déductions qui ne sont pas envisagées au niveau du droit fédéral. C'est le principe de l'harmonisation fiscale qui prime.

Il ressort d'ailleurs expressément de la jurisprudence du Tribunal fédéral que les intérêts du crédit de construction constituent des frais d'investissements et représentent ainsi des dépenses pour l'acquisition et l'amélioration de l'élément de fortune. En tant que tels, il ne s'agit pas d'intérêts passifs, en tout cas ils ne sont pas considérés comme des intérêts passifs par la jurisprudence du Tribunal fédéral qu'a reprise le Tribunal cantonal dans son arrêt du 29 juillet 2004.

Les intérêts du compte de construction et les frais d'emprunt ne sont donc plus déductibles du revenu ordinaire – on parle bien toujours des intérêts du compte de construction et non pas de l'intérêt d'une hypothèque constituée à la suite d'une construction. En revanche, ils seront déductibles en matière de gains immobiliers comme impenses.

Les intérêts d'un bien en leasing utilisé à des fins privées ne sont également pas déductibles, car il s'agit de frais d'entretien.

Sur la base de ces considérations, pour éviter en particulier des conflits de double imposition intercantonale, nous avons décidé d'uniformiser les déductions des intérêts sur le crédit de construction, des frais d'emprunt et des intérêts de leasing conformément à l'arrêt du 29 juillet 2004 du Tribunal cantonal.

M. le député (suppl.) Laurent Tschopp (PDCC):

Naturellement, Monsieur le conseiller d'Etat, si le Tribunal cantonal a jugé en la matière, je ne vois pas ce que je peux faire d'autre que m'incliner face à sa décision, tout en nous réservant le droit d'examiner si une modification législative permettrait à cette classe moyenne, qui construit sa maison et son avenir, de continuer à déduire ces intérêts passifs.

Merci de votre réponse.

Der Präsident:

Damit danke ich Ihnen endgültig für Ihre Geduld.

Wir unterbrechen jetzt die Sitzung und werden um 15.00 Uhr die Verhandlungen wieder aufnehmen.

Nous allons reprendre les débats à 15 heures.

Bon appétit et merci.

La séance est levée à 13 h 25.

Séance de relevée du jeudi 13 avril 2006

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 15 h 05.

Ordre du jour:

Lecture

1. Projet de décision concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement

Lesung

Beschlussentwurf betreffend die Erhöhung des allgemeinen Infrastrukturfonds

Entrée en matière et décision

2. Ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements (modification du 1^{er} mars 2006)

Eintretensdebatte und Beschluss

Verordnung über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente (Änderung vom 1. März 2006)

Entrée en matière et décision de recevabilité

3. Initiative populaire "Soins pour tous"

Eintretensdebatte und Beschluss über die Zulässigkeit

Kantonale Volksinitiative "Pflege für alle"

Première lecture

4. Projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires

Erste Lesung

Gesetzesentwurf über die Krankenanstalten und –institutionen

Traitements / Behandlungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

5. Postulat du député Matthias **EGGEL** (GRL) et cosignataires concernant le calcul des budgets d'aide sociale: adaptation de la franchise sur le revenu (14.09.2005) (2.026)
Postulat von Grossrat Matthias **EGGEL** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Berechnung der Sozialhilfebudgets: Anpassung des Freibetrags (14.09.2005) (2.026)
6. Postulat du député (suppl.) Grégoire **RABOUD** et cosignataires concernant la déplétion du pétrole (16.12.2005) (2.032)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** und Mitunterzeichnenden betreffend Erdölknappheit (16.12.2005) (2.032)

Der Präsident:

Werte Herren Staatsräte, meine Damen und Herren,

Wir fahren weiter mit unserem heutigen Sessionstag. Heute ist ausgerechnet der Dreizehnte, aber das soll ja auf unsere Technik keinen Einfluss haben. Wir wollen es aber trotzdem noch einmal wissen. Laut unserem zuständigen Chef sollte es jetzt funktionieren, wir hoffen es. Also wir machen noch einmal einen Probelauf. Es würde uns natürlich den heutigen Nachmittag wesentlich erleichtern. Wir versuchen es noch einmal. Also, jeder drückt irgend eine Taste, kontrolliert sofort ob es stimmt. Dann sehen wir weiter wie wir vorgehen.

Ich gebe jetzt die Abstimmung frei, drücken Sie Ihre Taste.

(...)

Ja, meine Damen und Herren, anscheinend funktioniert... es tut mir leid, meine Damen und Herren, aber wir müssen, um den letzten Zweifel zu beheben noch einmal abstimmen, damit die rechte Ecke auch überprüfen kann, ob es funktioniert.

Ich gebe noch einmal die Abstimmung frei. Drücken Sie jetzt eine Taste und kontrollieren Sie.

Sind jetzt die Zweifel behoben, hat es geklappt? Also wir gehen jetzt einmal davon aus, dass es klappen wird. Wir sehen es ja gleich. Wir kommen nämlich zu Punkt 1 der Tagesordnung.

Lecture

**1. PROJET DE DECISION
concernant l'augmentation du fonds général pour l'équipement
Lesung
BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Erhöhung des allgemeinen Infrastrukturfonds**

Commission de l'économie et de l'énergie / Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: Paul-André Roux / Rapporteur: Laurent Gavillet

Base de travail:
NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de décision n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a, dans son entrée en matière, exprimé ses réticences quant aux conditions salariales permises par la Confédération pour les hôtels bénéficiant de crédits LIM. Non seulement ces établissements profitent de prêts sans intérêts, mais aussi de la possibilité d'économiser 10% sur les salaires de leurs employés.

Cette pratique permet aussi une sous-enchère salariale préteritant une catégorie déjà très mal payée, mais elle provoque aussi une distorsion de la concurrence entre les hôteliers bénéficiant de crédits LIM et les autres qui sont doublement pénalisés.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina ne semble pas sensible à ce problème et c'est dommage.

Nous acceptons l'augmentation du fonds général pour l'équipement, car les régions périphériques doivent pouvoir bénéficier de coûts d'investissements diminués pour amoindrir les disparités entre les différentes régions de notre pays.

Nous approuvons donc ce projet de décision qui apportera une autonomie de gestion du fonds général de l'équipement.

Nous espérons, cependant, que les demandes seront examinées avec des critères très stricts afin d'éviter la multiplication de demandes recevables et donc les besoins supplémentaires d'argent, ce qui empêcherait le fonds de s'autofinancer.

Merci.

La discussion est close.

Der Präsident:

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen. Dann schliesse ich in dem Sinne die Schlussdebatte. Wir gehen zur Schlussabstimmung über.

Ainsi décidé par 110 voix contre 5 et 2 abstentions dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 13 avril 2006.

M. le député Paul-André Roux (PDCC), président de la commission thématique de l'économie et de l'énergie:

Je tiens à procéder aux remerciements d'usage, notamment à l'adresse du chef du Département de l'économie, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, de son chef de service, M. François Seppey, ainsi que du rapporteur et de la commission.

Je vous remercie également du large soutien que vous donnez à ce projet de décision accepté avec enthousiasme.

Merci.

Entrée en matière et décision

2. ORDONNANCE sur les attributions de la présidence et des départements (modification du 1^{er} mars 2006)

Eintretensdebatte und Beschluss

Verordnung über die Befugnisse des Präsidiums und der Departemente (Änderung vom 1. März 2006)

Commission de gestion / Geschäftsprüfungskommission

Présidente: Brigitte Diserens / Berichterstatter: Markus Truffer - Rapporteur: Georges Darbellay

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

Der Präsident:

Wenn nicht, gehe ich davon aus, dass das Eintreten unbestritten ist.

Wir können demnach direkt beschliessen. Wünscht noch jemand in der Schlussdebatte das Wort?

La discussion sur l'ensemble de l'ordonnance n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Demnach gehen wir zur Abstimmung über.

**L'ordonnance sur les attributions de la présidence et des départements
(modification du 1^{er} mars 2006) est approuvée in globo avec 110 voix.**

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

La commission de gestion aimerait remercier le Conseil d'Etat pour cette initiative qui va tout à fait dans le sens des mesures structurelles. Non seulement le service a été fusionné, mais il a été transformé en office avec tout ce que cela implique.

La commission de gestion s'est d'abord, toutefois, posé la question du rattachement de cet office au DTEE. En effet, le DSSE nous semblait plus approprié au départ. Comme je citerai un membre éclairé de notre commission qui a dit que, pour changer même un petit détail dans ce canton, il faudrait en fait tout changer pour être logique, on a accepté cette proposition, d'autant plus que, suite à une rencontre avec les chefs des départements respectifs et suite à leurs explications, nous avons abondé dans leur sens. Il faut dire qu'il restait beaucoup d'inconnues et beaucoup de questions concernant le message du Conseil d'Etat qui, finalement, était peu clair.

Mais, même si cela peut sembler une formalité, il n'en est rien, en fait, car ce ne sera pas un cas isolé et, ces prochaines années, une réflexion sur des fusions de services va, nous l'espérons, certainement se faire. La commission de gestion veillera à ce que cette réflexion n'intervienne pas seulement pour les services où les chefs de service vont partir à la retraite, mais fasse l'objet d'un travail plus de fond et en profondeur. Cela, nous le verrons ces prochains mois, je l'espère, avec l'application des décrets et lors de l'analyse des services.

Entrée en matière et décision de recevabilité

3. INITIATIVE POPULAIRE "Soins pour tous"

Eintretensdebatte und Beschluss über die Zulässigkeit

KANTONALE VOLKSINITIATIVE "Pflege für alle"

Commission de justice / Justizkommission

Präsident: Thomas Brunner / Rapporteur: Sonia Z'graggen

Der Präsident:

Sie wissen, dass es hier rein um die Zulässigkeitsprüfung, um die formelle Zulässigkeit der Initiative geht und nicht um den Inhalt, nicht um das materielle der Initiative, sodass ich Sie bitte, falls Sie votieren möchten, sich nur über die formelle Seite auszudrücken. Dazu haben Sie ja die Unterlagen seitens der Justizkommission erhalten. Sie hat ja ihren Bericht darüber verfasst.

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Roland Maire (PDCB):

Suite à la réponse du Conseil d'Etat précisant que l'initiative populaire "Soins pour tous" ne comporte aucun motif de nullité, au sens de l'article 33, alinéa 3, de la Constitution cantonale, et à la conclusion de la commission de justice, le groupe DC du Bas accepte l'entrée en matière et accepte également la recevabilité formelle de cette initiative.

Merci.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Wir haben in der SPO-Fraktion zur Kenntnis genommen, dass die Volksinitiative "Pflege für alle" von der Justizkommission als zulässig angesehen wurde. Die SPO hat immer mit dem Volk politisiert. Deshalb hat die SPO als Minderheitspartei selber in den vergangenen Jahren immer wieder auf kommunaler und kantonaler Ebene zum Mittel der Initiative gegriffen. Es ist durchaus legitim, dass das Volk über einen so wichtigen Entscheid wie denjenigen der Spitalpolitik mitdiskutiert. Es sind die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger, die als Prämienzahler direkt betroffen sind.

Als echte Demokraten sind wir natürlich für Eintreten.

Wir freuen uns auf den Abstimmungskampf. Befürworter und Gegner sollen ihre Argumente darlegen. So kann sich die Walliser Bevölkerung nach sorgfältigem Abwägen der Vor- und Nachteile frei und demokratisch entscheiden.

Eine solche Abstimmung hat zudem den Vorteil, dass endlich ein Entscheid vorliegt, der von Befürwortern und Gegnern zu akzeptieren ist. Man(n) und auch Frau geht davon aus, dass dann nicht ein demokratisch gefällter Entscheid mit Gutachten und Beschwerden verzögert und behindert wird. Das Volk wird der durch den Staatsrat aufgegleisten vernünftigen Spitalpolitik den Vorzug geben. Davon bin ich überzeugt. Und ich denke, dass ich mit meiner Überzeugung das bessere Ende in den Händen halte.

Danke.

Der Präsident:

Besten Dank Frau Grossrätin.

Ich habe dazu keine weiteren Wortmeldungen.

La discussion est close.

Also gehe ich davon aus, dass **das Eintreten nicht bestritten ist.**

Nun habe ich doch noch eine Wortmeldung. Ich gebe das Wort nun Herrn Grossrat Jean-Marie Schmid.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Ich freue mich natürlich ausserordentlich als Co-Präsident der Initiative, dass hier in diesem Saal auch etwas Demokratie herrscht und wenn ich vorher die Frau Grossrätin Schmidhalter gehört habe, dann tut dies einem richtig gut, soviel Demokratie und soviel Übereinstimmung zu empfinden. Ich habe von Anfang an gesagt, es soll eine demokratische Auseinandersetzung sein und ich hoffe sehr, dass die ganze Spitaldebatte nicht noch mehr auf die Gesundheit schlägt. Wen es auch trifft, getroffen hat oder treffen möge, ich darf Ihnen sagen, dass wir hier eigentlich nichts anderes wollten als, dass neben dem Staatsrat und dem Grossen Rat das Volk hier im Wallis sich endlich einmal auch zur Gesundheitspolitik äussern kann. Ich darf Ihnen sagen, dass wir – zirka 20 Leute – 6'498 Unterschriften zusammengetragen haben. Und ich weiss wie viele kleine Parteien und Organisationen sehr oft kämpfen um überhaupt auf die 4'000 zu kommen.

Ich freue mich auch auf diese demokratische Auseinandersetzung und danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Merci.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Präsident der Justizkommission:

Ich kann feststellen, dass Einstimmigkeit herrscht. Es herrscht wohl nur deshalb Einstimmigkeit, weil es nur um Formalitäten geht. Wenn es dann um die Sache selbst geht, wird es wohl nicht mehr so Minne und Wonne geben hier im Saal. Es geht – wie richtig gesagt wurde – einzig um die Gültigkeit oder Ungültigkeit der Initiative. Die Justizkommission musste dies überprüfen im Zusammenhang mit Artikel 33 der Kantonsverfassung, der besagt, dass eine Initiative ungültig ist, wenn

1. sie dem Bundesrecht oder der Kantonsverfassung widerspricht,
2. mehr als eine Materie beinhaltet,
3. die Einheit der Form nicht beachtet,
4. nicht ausführbar ist,
5. nicht in den Bereich einer der Initiative unterliegenden Erlasse fällt.

Aufgrund eines Berichtes des Gesundheitsdepartements und der Dienststelle für innere Angelegenheiten, kam die Justizkommission zum Schluss, dass dem Grossen Rat die Gültigkeit der Initiative beantragt wird. Und ich stelle fest, dass man hier einstimmig für die Gültigkeit der Initiative votiert.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Präsident.

Wir werden es gleich sehen, ob diese Einstimmigkeit anhält. Wir stimmen jetzt nämlich ab.

La recevabilité de l'initiative populaire "Soins pour tous" est admise par 109 voix et 6 abstentions.

Première lecture

**4. PROJET DE LOI
sur les établissements et institutions sanitaires**

Erste Lesung

**GESETZESENTWURF
über die Krankenanstalten und –institutionen**

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für
Gesundheit, Sozialwesen und Integration
Président: Pascal Moulin / Berichterstatter: René Loretan, Suppl.*

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

Article 3

Vorschläge von Grossrat Jean-Marie Schmid:

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

*Proposition de la commission SAI par le député Pascal Moulin / Vorschlag der
Kommission GSI durch Grossrat Pascal Moulin:*

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy:

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 3:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 3, Absatz 1

Vorschlag von Herrn Grossrat Jean-Marie Schmid: "Der Staatsrat... des Grossen Rates. Die wesentlichen Grundsätze der Gesundheitsplanung werden dem Grossen Rat zur Genehmigung unterbreitet."

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 11 gegen 1 Stimme und 1 Enthaltung.

Gemäss Artikel 15 fällt die Erstellung der Gesundheitsplanung in die Kompetenz des Staatsrats. Deshalb hat die Kommission den Vorschlag abgelehnt.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Beim Abänderungsantrag in Artikel 3, Absatz 1 ist eigentlich ganz klar, dass wir sagen, die wesentlichen Grundsätze in der Gesundheitsplanung sind eigentlich dem Grossen Rat zu unterbreiten. Ich bin jetzt immerhin im siebten Jahr hier im Grossen Rat und ich habe im November eine Broschüre bekommen, "les amis du Chablais", worin der Gesundheitsminister Stellung nimmt zusammen mit dem Waadtländer Gesundheitsminister über den Spitalbau im Chablais. Wir haben in diesem Saal als Vertreter des Volkes noch nie ein Jota über dieses Projekt gehört und ich staune in diesem Saal wie da alle pleins pouvoirs die Kompetenz dem Staatsrat geben und der Staatsrat macht ja dann sowieso was er will. Und ab und zu sich einer dann hier im Parlament fragt, was haben wir dazu noch zu sagen. Ich bin der Meinung er soll die Kompetenz bekommen im Sinne der Umsetzung, aber dass er zumindest hier über den Grossen Rat diese Schlaufe zu machen hat.

Das ist ein Antrag, stimmen wir darüber ab.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

La planification hospitalière est, par nature, un acte qui relève de l'Exécutif et non du Législatif.

Je pense que ce n'est pas la peine d'en ajouter...

Je vous laisse voter.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Effectivement, il faut savoir quel est le rôle du Législatif dans cette opération. Le rôle du Parlement, c'est de fixer des objectifs et d'attribuer les moyens. Le rôle du Conseil d'Etat, c'est de planifier pour que ces objectifs soient atteints avec les moyens que l'on donne. La planification hospitalière, par définition, est du ressort du Conseil d'Etat et non pas du Parlement.

Monsieur le député Jean-Marie Schmid, si vous n'avez jamais entendu parler d'une planification hospitalière dans le Chablais, je vous rappelle que le premier chef du département, M. Peter Bodenmann, en parlait à l'époque..., c'est vrai qu'il en parlait en français parce qu'on parlait du Chablais..., mais on parlait toujours de planification d'un hôpital et d'une plateforme technique dans le Bas-Valais. En tout cas, personnellement, je n'en suis pas surpris.

Alinéa 1

Par 101 voix contre 14 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Jean-Marie Schmid.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 3, Absatz 2

Es gibt insgesamt sieben Vorschläge.

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Herrn Grossrat Jean-Luc Addor: "c) ...und Unfällen, sofern sich nicht bereits der Bund darum kümmert".

Dieser Antrag wurde zurückgezogen.

Vorschlag der Kommission Gesundheit durch Herrn Grossrat Pascal Moulin:

"d)bis die Abgrenzung der drei Spitalzonen Oberwallis, Mittelwallis und Chablais mit mindestens einem Akutspital pro Zone".

Beschluss der Kommission: **angenommen** mit 11 zu 2 Stimmen, keine Enthaltung

Randbemerkung: **als Konsequenz müsste der Artikel 3bis der Kommission gestrichen werden.**

Begründung: Die Kommission beschäftigte sich noch einmal mit der Frage, ob die Zonen im Gesetz festgelegt werden sollen. Nach Ansicht der Kommission gehört die Festlegung der Zonen zur Gesundheitsplanung des Staatsrates. Er soll die Entscheidungsfreiheit haben Zonen auszudehnen oder einzuschränken. Die Kommission hat zudem einstimmig beschlossen, den Ausdruck "Zonen" zu verwenden anstelle von Regionen.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Nous maintenons notre proposition contre la commission pour les points suivants:

Nous estimons qu'inscrire le nombre de zones dans la loi est suffisant plutôt que d'inscrire des régions géographiques. Fixer des régions géographiques, c'est perdre la souplesse du Conseil d'Etat, c'est fixer des entraves à une planification harmonieuse et réfléchie. Je reprends l'argument du président de la commission sur le point précédent qui disait que c'est le rôle de l'Exécutif.

Je maintiens ainsi la proposition de notre groupe.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a aussi déposé une proposition. Alors qu'on l'appelle lettre d-bis ou lettre e, il se trouve que c'est la même proposition. Raison pour laquelle je m'exprime maintenant. Formellement, je préfère bien sûr qu'on l'appelle lettre e et qu'on décale les autres, mais cela est purement formel.

Sur le fond, j'ai entendu les arguments du rapporteur et ceux du représentant du groupe DC du Centre.

Nous sommes d'avis, et c'est ce que nous proposons, avec le retour au texte du Conseil d'Etat, de laisser effectivement en main de l'Exécutif ce qui doit l'être. Nous partons aussi du principe que nous sommes en première lecture et que, dans le cadre de cette première lecture, il faut peut-être laisser le maximum de portes ouvertes et ne rien figer dans un texte en première lecture.

Raison pour laquelle nous retirons notre proposition au profit de celle du groupe DC du Centre auquel nous nous rallions.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Juste une chose.

J'ai cru comprendre que la commission avait voté hier à l'unanimité pour cette disposition.

J'aimerais juste dire que ce n'est pas le cas.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Das ist falsch. Die Kommission hat einstimmig beschlossen den Begriff "Zonen" beizubehalten anstelle von Regionen. Aber bei der Abstimmung haben wir nicht einstimmig gestimmt, sondern 11 zu 2.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

La proposition du groupe DC du Centre et du groupe DC du Bas a été refusée au profit de la nouvelle version de l'article 17, alinéa 1, qui est proposé par la commission thématique pour prendre en compte la proposition du groupe DC du Centre sous forme de nouvelle proposition de la commission que je cite: "A l'entrée en vigueur de la loi, le RSV est composé des hôpitaux suivants... Le Conseil d'Etat précise la liste des hôpitaux composant le RSV dans une ordonnance soumise à l'approbation du Grand Conseil."

Je vous invite ainsi à suivre, à l'article 3, alinéa 2, où nous parlons de "zones hospitalières", les modifications apportées par la commission thématique.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Es hat eine Ergänzung zum Artikel 3, Absatz 2, Vorschlag der PDCC-Fraktion und zwar die Meinung der Kommission: Die Festlegung der Zonen gehört zur Planung und ist daher kein Akt der Legislative. Die Kommission hat dem eigenen Vorschlag den Vorzug gegeben: Die Regelung der Zuweisung der Spitzenmedizin an das Spital Sitten wird gemäss Vorschlag der Kommission neu im Artikel 3ter geregelt. Das war die Meinung der Kommission.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je crois qu'il ne faut pas partir dans un vote sur un quiproquo et sur un malentendu.

La commission thématique a justement voulu tenir compte de l'esprit et de la lettre de la proposition du groupe DC du Centre, déposée par le député Pascal Bridy, et a proposé deux modifications:

C'est, tout d'abord, qu'on ne parle plus de régions hospitalières parce que si on parle de régions hospitalières, on risque de confondre avec les régions constitutionnelles ou d'autres régions socio-économiques ou je ne sais, mais on parle de zones hospitalières. Ce sont les trois zones qui existent actuellement. Donc, là, on ne fait pas de révolution. Par contre, on donne la liberté au Conseil d'Etat, en ce qui concerne les institutions, les établissements ou les hôpitaux, d'en faire la liste dans une ordonnance pour donner justement toute la souplesse voulue par le groupe DC du Centre au Conseil d'Etat dans le cadre d'une planification future. Alors, cette modification est liée finalement à l'article 17; elle est liée aussi au vote de cet article 3 concernant le changement du mot "régions" en "zones". Ensuite, on donne la compétence au Conseil d'Etat via une ordonnance d'établir la liste. On dit: au départ, aujourd'hui, la liste des établissements, c'est celle-ci, mais, à partir d'aujourd'hui, cette liste est arrêtée par le Conseil d'Etat dans une ordonnance; ce qui lui donne la souplesse nécessaire pour pratiquer la planification.

Alors, je pense que si on n'est pas identique, on est tellement proche qu'il serait difficile de trouver une différence.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Une petite rectification.

Ici, ce n'est pas uniquement du nombre de zones dont on veut parler, mais on ne veut pas que soient cités géographiquement Haut-Valais, Valais central et Chablais. Dans notre proposition, nous parlons d'équilibre linguistique avec au moins un hôpital de soins aigus par région. Ce qui nous semble suffisant et qui évite d'avoir peut-être des frictions quand on parle du Chablais: où s'arrête le Chablais?

Pour le Valais central, la même chose.

C'est pour cette raison que nous maintenons notre proposition.

Der Präsident:

Wir kommen demnach zur Abstimmung. Ich habe keine weiteren Wortmeldungen.

Wir stimmen ab und zwar über den **Artikel 3, Absatz 2, Buchstabe d)**, die beiden Vorschläge – der Vorschlag der Kommission Gesundheit grüne Taste und der Vorschlag der PDCC-Fraktion rote Taste. Ich gebe die Abstimmung frei.

Par 62 voix contre 51 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe PDCC défendue par le député Pascal Bridy.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 3, Absatz 2, lit. e)

Vorschlag von Herrn Grossrat Jean-Marie Schmid: "Version des Staatsrates: die Abgrenzung von drei Spitalregionen Oberwallis, Mittelwallis und St-Maurice/Monthey mit mindestens einem Akutspital pro Region".

Beschluss der Kommission: einstimmig abgelehnt.

Der Vorschlag verhindert die interkantonale Zusammenarbeit im Chablais.

Der Präsident:

Entschuldigung, Herr Rapporteur, dieser Fall ist eigentlich bereits erledigt aufgrund der vorherigen Abstimmung.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Dann kommen wir zu Artikel 3, Absatz 2, lit. e)

Vorschlag von Herrn Grossrat Jean-Marie Schmid: "die Liste der Krankenanstalten und –institutionen, unter angemessener Berücksichtigung bestehender und künftiger privater Institutionen..."

In Absatz 1 des selben Artikels bestimmt der Staatsrat bereits periodisch mittels der Planung seine Gesundheitspolitik. Nach Meinung der Kommission ist daher diese Ergänzung unnötig.

Beschluss der Kommission: einstimmig abgelehnt.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Ich sage noch einmal, dass wir eigentlich hier im Gesetz zumindest irgendwo eine Tür für private Initiativen, ein privates Engagement offen lassen sollten und hier nicht einfach eine staatliche Selbstverständlichkeit zu geben, dass der Staatsrat alles machen kann. Ich staune auch ob dem vorigen Verhalten, d.h. wenn man heute sagt, wir müssen ja mit dem Chablais planen, dann kann ich mir vorstellen, dass plötzlich der Staatsrat sagt wir planen mit dem Spital in Spiez oder in Thun und treibt die Planung voran und sagt, ja wir haben nur geplant und irgendwann kommt dann dieses fait accompli. Also ich bedaure ausserordentlich, dass man hier eigentlich wie eine Walze durchfährt und sagt, in der ganzen Spitalpolitik hat nur der Staat etwas zu sagen und sonst niemand. Meine Damen und Herren, Sie lassen dadurch einem privaten Engagement, einer privaten Initiative überhaupt keine Chance. Ich bedaure das ausserordentlich.

Ich danke.

Der Präsident:

Ich nehme an, dass Sie den Vorschlag aufrecht halten.

Will sich noch der Kommissionspräsident oder der Staatsrat äussern?

Nicht unbedingt.

Wir stimmen ab.

Alinéa 2, lettre e

Par 88 voix contre 15 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Jean-Marie Schmid.

Der Präsident:

Bei den übrigen Buchstaben von Artikel 3, Absatz 2 sowie die Absätze 3 und 4 von Artikel 3 liegen keinerlei Bemerkungen oder Abänderungsanträge vor. Demnach sind die in der vorliegenden Form genehmigt.

(...)

Ich muss noch einen Rückkommensantrag stellen. Ich war ein bisschen zu schnell mit diesem Buchstaben in Artikel 3, Absatz 2. Es gibt nämlich doch noch einen Buchstaben, bei welchem ein Abänderungsantrag vorliegt, Seite 3, ganz unten. Das ist Artikel 3, Absatz 2, lit. g). Da ist noch ein Vorschlag von Herrn Grossrat Jean-Marie Schmid.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 3, Absatz 2, lit. g)

Vorschlag von Herrn Grossrat Jean-Marie Schmid: Version des Staatsrats: "Die Leistungsaufträge an die Krankenanstalten und –institutionen basieren auf einer Vierjahresplanung, insbesondere auf dem Gebiet..."

Beschluss der Kommission: einstimmig abgelehnt

Begründung: Der Gesetzesentwurf sieht bereits eine Information des Grossen Rates vor, siehe Artikel 3, Absatz 1. Die Planung müsste alle vier Jahre wieder neu gemacht werden. Deshalb hat die Kommission den Vorschlag einstimmig abgelehnt.

Der Präsident:

Danke Herr Rapporteur. Ich habe dazu eine Wortmeldung... c'est une erreur.

Also ich habe keine Wortmeldungen. Demnach gilt der Antrag der Kommission als angenommen.

Article 3, adopté avec la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 2, lettre d.

Article 3bis

Proposition de la commission SAI par le député Pascal Moulin / Vorschlag der Kommission GSI durch Grossrat Pascal Moulin:

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide (pas développée):

Proposition du groupe GRL par le député Jean-François Copt:

Proposition des députés du groupe GRL du district de Monthey par le député (suppl.) Jérôme Favez et cosignataires (pas développée):

Proposition des députés du groupe PS/AdG des districts de Monthey – St-Maurice par la députée Claudine Oggier et cosignataire (pas développée):

Proposition des députés PDC du district de Monthey par le député Jérôme Buttet et cosignataires (pas développée):

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 3bis:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 3bis

Insgesamt neun Vorschläge.

Vorschlag der Kommission Gesundheit durch Grossrat Pascal Moulin: streichen.

Beschluss der Kommission: angenommen

Die Spitalzonen und Regelungen der Akutspitäler werden in Artikel 3, Absatz 2, lit. d) geregelt. Die Zuweisung der Spitzenmedizin wird gemäss Vorschlag der Kommission neu in Artikel 3ter geregelt. Der Artikel 3ter wird neu zu Artikel 3bis.

Allerdings hat sich das inzwischen geändert, indem wir den Vorschlag der PDCC angenommen haben.

Der Präsident:

Also damit wird 3bis hinfällig, nehme ich einmal an.

Ich habe auch keine anders lautenden Wortmeldungen.

Also **3bis entfällt** somit wie das der Herr Rapporteur eben ausgeführt hat.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 3bis, Absatz 2

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Herrn Grossrat Jean-Luc Addor:

"Abgesehen vom Spital Sitten gibt es in jeder Spitalzone ein Akutspital."

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 11 gegen 2 Stimmen, keine Enthaltung

Die Zuweisung der Spitzenmedizin an das Spital Sitten ist unbestritten. Es ist jedoch nicht angebracht, das Spital Sitten zusätzlich unterschiedlich zu behandeln.

Die Kommission hat die Frage der Akutspitäler pro Zone bereits im Artikel 3, Absatz 2, lit. d) geregelt. Deshalb lehnt die Kommission den Vorschlag ab.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je ne sais pas si c'est moi qui suis un petit peu lent cet après-midi, c'est fort possible. Si c'est le cas, je vous prie de m'en excuser, mais il y a une question de principe – si tout le monde ici considère qu'elle est réglée, je m'incline volontiers – qui est celle de savoir si, dans la loi, on doit délimiter précisément les zones hospitalières. Alors, si tout le monde ici considère qu'en adoptant la proposition d'amendement du député Pascal Bridy, on veut dire qu'on ne doit pas délimiter de manière précise les zones hospitalières, je m'incline volontiers.

Sans cela, il y avait différentes propositions, pas seulement celle de notre groupe. C'est une question politique qui est quand même importante et qu'il faut que le Grand Conseil tranche.

Alors, je pose cette question avant d'aller plus loin.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Si le Parlement décide de supprimer l'article 3bis, c'est ce qu'il a fait, par conséquent, on renonce à délimiter exactement quelles sont ces zones.

Cela paraît assez cohérent.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

J'en prends acte.

Alors, je reviens maintenant à l'objet du débat. Je suis navré si je suis le seul à n'avoir rien compris dans tout ce Grand Conseil.

La proposition qui est présentée à l'article 3bis, alinéa 2, revient donc à dire que l'hôpital de Sion doit se voir reconnaître un statut particulier qui n'entre pas dans le calcul qu'on voit par ailleurs du nombre d'hôpitaux de soins aigus. C'est cela l'enjeu de cette disposition, en relation avec l'idée que nous soutenons par ailleurs de concentrer dans l'hôpital de Sion les disciplines médicales de pointe.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

On vient d'accepter la suppression de l'article 3bis. Donc, il n'y a pas lieu de revenir sur son alinéa 2.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Bei Artikel 3bis haben wir ja Anträge auf Streichung gehabt und die haben effektiv die Streichung des ganzen Artikels verlangt, sodass im Prinzip mit dem Wegfallen des Artikels 3bis der ganze Artikel entfallen ist. Das ist auch meine Meinung, aber ich wollte nicht das Recht zur Meinungsäusserung Herrn Kollega Jean-Luc Addor entziehen. Aber ich glaube, wir können uns jetzt darauf einigen, dass der Artikel 3bis gestrichen ist und damit auch dieser Artikel 3bis, Absatz 2 entfällt. Ich glaube, Herr Jean-Luc Addor kann sich dem anschliessen.

La discussion est close.

Article 3bis, supprimé.

Article 3ter

Proposition de la commission SAI par le député Pascal Moulin / Vorschlag der Kommission GSI durch Grossrat Pascal Moulin:

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Der **Artikel 3ter wird redaktionell dann zum Artikel 3bis**, weil dieser ja entfallen ist.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 3ter (Artikel 3bis neu)

Der Vorschlag der Kommission durch Herrn Grossrat Pascal Moulin entfällt durch den Vorschlag der PDCC, welcher angenommen wurde, weil hier eigentlich die Zuweisung der Spitzenmedizin an das Spital Sitten vorgesehen ist, die jetzt im Artikel 3, Absatz 2 enthalten ist.

Der Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy: "Wird zu Artikel 3bis mit folgender Ergänzung: ...bzw. der Schliessung von Abteilungen, einschliesslich Notfallabteilungen und der Streichung von Disziplinen".

Die vorgenommene Ergänzung gilt nur für den französischen Text.

Die Kommission hat diese redaktionelle Änderung einstimmig angenommen.

Article 3bis nouveau (anc. art. 3ter), adopté avec la proposition du groupe PDCC et tel que précisé par le rapporteur, le député (suppl.) René Loretan.

Article 4 (supprimé)

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par la députée Anne-Christine Bagnoud):

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende (durch Grossrat German Eyer):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 4:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 4

Zu diesem Artikel gibt es insgesamt drei Vorschläge, zwei sind identisch, einer wurde zurückgezogen.

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Frau Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz: "Rückkehr zur Version des Staatsrats"

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 8 gegen 4 Stimmen und 1 Enthaltung

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnenden: "Beibehaltung der Version des Staatsrats".

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 8 gegen 4 Stimmen und 1 Enthaltung

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Herrn Grossrat Jean-Luc Addor auf Streichung. Dieser Vorschlag wurde zurückgezogen.

Die Begründung der Kommission: Obwohl der Kanton Wallis bei der schweren Ausrüstung Spitzenplätze einnimmt, will die Kommission den neuen Dynamismus der Privaten, der auch den Patienten zugute kommt, nicht brechen. Ebenfalls wird eine Abwanderung von Fachärzten befürchtet und deshalb hat die Kommission die Vorschläge abgelehnt.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Bei diesem Artikel 4 geht es um diese MRI, diese Magnetresonanzzapparate und ich erlaube mir Ihnen eine kurze Geschichte, die ich persönlich erlebt habe, zu erzählen, um zu veranschaulichen wie dieses System funktioniert.

Vor drei Jahren bin ich mit meinem Velo auf den Bahnhof gefahren, bin auf meine Schulter gestürzt, hatte am Nachmittag hier in Sitten eine Sitzung mit der GPK, die Schmerzen haben sich nicht verbessert, bin am Abend zurück nach Naters gefahren, musste meinen Hausarzt aufsuchen. Der Hausarzt hat mich untersucht und gesagt er könne nichts feststellen, ich solle am anderen Tag wieder kommen. Dann hat er mir noch Schmerzmittel gegeben und am anderen Tag bin ich vorbeigegangen und der Hausarzt hat mir gesagt, am besten wir machen ein MRI. Ich bin dann nach Brig ins private MRI-Institut gegangen, habe das MRI gemacht und die Pflegeassistentin, die mich untersucht hat, hat mir gesagt, ja um Gottes heiligen Willen, hat der Arzt kein Röntgenbild gemacht. Dann hab ich gesagt, nein er hat kein Röntgenbild gemacht. Dann hat die Assistentin mir gesagt: das Schlüsselbein ist gebrochen, das sieht man mit einem Röntgenbild. Ein Röntgenbild kostet 60 Franken, die Untersuchung beim MRI, die für die Katz war, kostet 600 Franken, also das Zehnfache. Ich habe dann noch herausgefunden, dass der Hausarzt selber an diesem MRI-Institut privat auch beteiligt war. Er hatte natürlich auch Interesse daran, dass die Auslastung des MRI hoch ist.

Dieses Beispiel zeigt – und das hat selbst Bundesrat Couchepin gesagt – im Gesundheitswesen funktioniert der Markt nicht. Je mehr teure Apparate wir anschaffen, desto mehr werden sie benutzt. Wir haben im Kanton Wallis – Irrtum vorbehalten – zehn MRI und

man sagt pro 200'000 Einwohner würde einer genügen, d.h. wir haben hier Apparate für 2 Millionen Einwohner in diesem Kanton und das scheint mir doch etwas übertrieben zu sein. Darum muss meiner Ansicht nach auch hier der Staat planend eingreifen und sagen, soviel MRI brauchen wir, mehr brauchen wir nicht. Denn es ist im Interesse von uns allen, dass diese Gesundheitskosten gesenkt werden.

Ich gehe davon aus – weil Bundesrat Couchepin auch dieser Meinung ist –, dass die Radikalen uns dabei unterstützen werden. Danke schön.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Il est vrai que cet article contribue largement à la maîtrise des coûts. Dans ce Parlement, chacun et chacune se sont exprimés largement sur la maîtrise des coûts.

Il est vrai que peut-être le petit inconvénient pour certains à soutenir le maintien de cet article, c'est que les privés ne pourront plus multiplier le nombre d'examens nécessaires pas tant à la qualité des soins pour les patients, mais à l'amortissement des machines.

Je pense que vu les mesures que la majorité du Parlement a prises ce matin, il serait quand même sage de laisser cet article proposé par le Conseil d'Etat et que la majorité de la commission a supprimé.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

L'enjeu de cette disposition, dont il faut bien préciser qu'elle touche les privés, c'est-à-dire des gens qui assument seuls les risques de leur propre équipement en certains appareils, au-delà de la sympathique histoire que vient de nous raconter notre collègue German Eyer, c'est la soviétisation ou non de la santé publique dans ce canton par ce biais-là.

Politiquement, c'est cela la question.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Moi aussi, je regrette l'accident du député German Eyer..., vraiment je compatis..., j'aurais aimé vous relever.

Mais, le canton du Valais est très bien équipé en matériel technique que l'on appelle lourd, c'est-à-dire le scanner et l'IRM.

En comparaison avec les hôpitaux de Suisse romande, de Berne et du Tessin, si on effectue un classement sur la densité des appareils, le Valais obtient effectivement la première place pour ce qui concerne les scanners et les IRM. Mais le RSV doit trouver un partenariat avec les structures privées pour ne pas surdoter le canton d'appareils lourds et coûteux.

Toutefois, la commission ne veut pas restreindre les équipements lourds à certains spécialistes expérimentés du domaine privé. Cela risquerait alors de décevoir ces médecins qui, certainement, iraient pratiquer dans un autre canton.

Sur la base de statistiques, le Service de la santé a pu justifier que les coûts de nombreux secteurs de la santé en Valais se situent en dessous de la moyenne suisse.

C'est pour cela que la commission a décidé de supprimer l'article 4.

Der Präsident:

Wir kommen jetzt zur Abstimmung.

Die beiden Vorschläge der PS/AdG und SPO sind identisch.

Par 60 voix contre 51 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PS/AdG et du groupe SPO.

Article 4, supprimé.

Article 5, adopté.

Article 6

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 6, Absatz 3

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Herrn Grossrat Nicolas Voide: "...drei aus drei verschiedenen Spitalregionen stammende Vertreter der Gemeinden...".

Beschluss der Kommission: angenommen mit folgender Änderung: "...drei aus drei verschiedenen Spitalzonen stammende Vertreter der Gemeinden..." (nicht Regionen).

Stellungnahme der Kommission: In der Planungskommission soll ein Gemeindevertreter pro Spitalzone vertreten sein und deshalb hat die Kommission entsprechend entschieden.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Ich habe auch keine weiteren Wortmeldungen.

Demnach ist der Vorschlag in dieser Form angenommen.

Article 6, adopté avec la proposition du groupe PDCB modifiée par la commission.

Article 7, intégré à l'article 6.

Article 8

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy:

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 8:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 8

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy: "Rückkehr zur Version des Staatsrates".

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 11 zu 2 Stimmen.

Die Kommission hat sich bemüht den Gesetzestext klarer zu formulieren. Der Text, den die Kommission formuliert hat, ist präziser und deshalb hat die Kommission entsprechend entschieden.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Dans le texte qui nous est proposé par la commission à cet article 8, on voit plusieurs ajouts du département.

Or, il se trouve que, régulièrement, on a constaté que ces règles, qui sont proposées ou qui sont imposées, ne viennent pas du département, mais viennent soit de la LAMal, soit de la commission de la concurrence par "M. Prix".

Alors, nous proposons, à la place d'effectuer un vote sans avoir d'éclaircissement sur la situation, que cet objet soit réétudié par la deuxième commission et nous retirons la proposition.

Der Präsident:

Damit bleibt es also vorläufig bis zur zweiten Kommission beim Entwurf der Gesundheitskommission.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 8, lit. h)

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Herrn Grossrat Jean-Luc Addor: "Version der Kommission GSI, ohne Buchstabe h)".

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 11 gegen 1 Stimme, 1 Enthaltung.

Die Kommission spricht sich für die Beachtung der Gesamtarbeitsverträge als Subventionierungsbedingung aus und hat deshalb den Vorschlag abgelehnt.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

L'enjeu de la lettre h de l'article 8 est de savoir si nous voulons, par le biais du mécanisme du subventionnement, harmoniser les conditions sociales et salariales du personnel de tous les établissements, y compris ceux qui ne dépendent pas formellement du RSV, ce qui va évidemment entraîner des coûts supplémentaires, coûts qui semblent inutiles et contraires à un des objectifs que quelques-uns ici ont quand même, à savoir celui de maîtriser les coûts de la santé.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud (PS/AdG):

Je ne comprends pas du tout cette intervention parce qu'il est vrai que les établissements qui sont soumis au RSV sont soumis à une convention collective de travail, les EMS, des statuts qui sont pratiquement les mêmes, voire parfois avec de meilleurs salaires qu'au RSV, donc cela n'aurait pas d'augmentation des coûts. Cependant, cela permettrait de régler les directives, les conditions de travail sociales et salariales à l'intérieur de chaque établissement avec force obligatoire. En effet, aujourd'hui, il faut savoir que plus de 99% des cas sont réglés par les conventions ou les statuts. Il y a vraiment très, très peu de gens qui ne suivent pas, mais ces gens-là profitent quand même pour avoir des salaires qui ne sont pas équitables à l'intérieur de l'établissement et pour faire parfois de la surenchère ou de la sous-enchère, selon les professions, entre les établissements.

Maintenir cette lettre h permettrait vraiment de régler ce problème et de soumettre tous les établissements aux mêmes conditions, d'éviter le tourisme économique. Quand on travaille en bonne harmonie à l'intérieur d'un établissement, il est certain que les soins aux patients sont de meilleures qualités.

Il faut quand même relever que, aujourd'hui, plus de 99% des établissements appliquent cet article. C'est vraiment une minorité qui devra s'y soumettre. Et je pense que c'est bien.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Vous avez le choix entre deux variantes: l'une UDC et l'autre socialiste..., je vous en donne une troisième: celle de la commission qui a, effectivement, pris position pour respecter les conventions collectives de travail.

Je ne veux pas allonger, votez et votez avec la commission.

Der Präsident:

Wir haben nun folgende Situation zum Artikel 8.

Der Vorschlag der PDCC-Fraktion ist ja unter Hinweis auf die zweite Kommission zurückgezogen worden.

Formell besteht demnach im Moment als Grundlage immer noch der Entwurf der Gesundheitskommission mit dem Buchstaben h). Herr Jean-Luc Addor stellt den Antrag diesen Buchstaben h) zu streichen, bereits heute zu streichen. Wird der Antrag aufrecht erhalten, Herr Grossrat Jean-Luc Addor? Ja.

Also müssen wir über diesen Buchstaben h) jetzt abstimmen.

Lettre h

Par 90 voix contre 10 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP.

Der Präsident:

Sie sind vorläufig zumindest für die Beibehaltung dieses Buchstabens h), gemäss Entwurf der Gesundheitskommission.

Das weitere wird ja dann in der zweiten Kommission noch besprochen.

Article 8, adopté.

Article 9, adopté.

Article 10, intégré à l'article 5.

Article 11, adopté.

Article 12, intégré à l'article 11.

Article 13, adopté.

Article 14

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Proposition de la commission des finances par les députés Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard (par le député Philippe Es-Borrat):

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 14:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 14

Zu diesem Artikel gibt es zwei identische Vorschläge.

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Herrn Grossrat Nicolas Voide: Rückkehr zur Version des Staatsrates.

Vorschlag der Finanzkommission durch die Grossräte Philippe Es-Borrat und Pascal Gaillard, ebenfalls: Rückkehr zur Version des Staatsrats.

Die Kommission lehnt die Vorschläge mit 12 zu 1 Stimmen ab.

Die Kommission vertritt die Meinung, dass der Geschäftsbericht durch die zuständige thematische Kommission zu prüfen ist. Die Finanzkommission soll ihre Rolle als Oberaufsichtskommission wahrnehmen. Sie kann jederzeit vom Büro beauftragt werden, bestimmte Aspekte oder den ganzen Geschäftsbericht zu prüfen.

Deshalb lehnt die Kommission die beiden Vorschläge ab.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Il s'agit, à l'article 14, de savoir comment le Grand Conseil exerce la haute surveillance sur le RSV.

Il ne s'agit bien évidemment pas, pour nous, d'ouvrir une guerre entre les commissions, que ce soit la commission thématique ou une commission de haute surveillance, mais seulement de vous rappeler le règlement du Grand Conseil qui prévoit de laisser le soin justement au Parlement, par son Bureau, de désigner ses commissions. C'est là une tâche du Bureau. Il ne faut pas faire dans cette loi une *lex specialis*, dans laquelle on fixerait, dans une loi, quelle est la commission parlementaire qui doit être chargée de l'une ou l'autre des missions.

Alors, j'aimerais saluer ici le très grand fair-play de la commission SAI qui a eu la pudeur de ne pas voter à l'unanimité contre notre proposition puisque le résultat était de 12 contre un, comme on vient de l'entendre.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Pour compléter ce que vient de dire le président du groupe PDCB, je dirai que la commission des finances est un petit peu étonnée que l'on revienne sur cet objet alors qu'il a déjà été débattu l'automne passé et notamment en séance de coordination des présidents des commissions de haute surveillance et des commissions thématiques au mois de septembre dernier. Il avait été convenu, à l'unanimité des présidents de ces commissions, que la commission des finances exercerait ses droits de haute surveillance en se penchant sur l'aspect financier du RSV.

Alors, je ne puis qu'aller dans le sens de la proposition du Conseil d'Etat: ne pas ancrer une position figée dans cette loi, laisser une certaine souplesse peut-être en fonction des événements ou des besoins de décider le moment venu, mais surtout ne pas empêcher la commission des finances, comme cela a été le cas un peu trop certaines fois, d'accéder aux renseignements.

Merci de nous suivre.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Non recuso laborem (je ne refuse pas le travail), c'est ce que s'est dit la commission thématique SAI.

Il convient de souligner que le RSV fait déjà l'objet de plusieurs contrôles: un contrôle externe, l'organe de révision qui actuellement est la fiduciaire Fidag, la commission thématique ainsi que le département.

La commission pense que l'introduction d'une instance de contrôle supplémentaire nuirait considérablement au travail des responsables du RSV.

Si la commission thématique s'occupe des questions de santé, elle doit être alors également intégrée dans ces réflexions, les répercussions et les exigences financières. Chaque décision opérationnelle a des conséquences financières et chaque décision financière a un effet sur le domaine opérationnel.

La commission des finances doit conserver une vue d'ensemble des finances de l'Etat. Si elle se lie, par la loi, à un département, un service ou une institution, elle risque de perdre cette vue d'ensemble. En tant que commission de haute surveillance, la commission des finances a, à tout moment, la possibilité d'intervenir auprès du RSV.

C'est pourquoi il est préférable, du point de vue de la commission thématique, qu'une seule commission soit mandatée pour s'occuper des aspects opérationnel et financier du RSV.

Les mandats de prestations ainsi que les comptes doivent être vérifiés par la commission thématique. La commission des finances et la commission de gestion peuvent, lorsqu'elles le désirent, déléguer des représentants pour les délibérations.

En outre, l'Inspection cantonale des finances doit intervenir pour des missions spéciales et non pas pour des tâches ordinaires.

Voilà quelle est la position de la commission thématique qui se demande aussi comment ça se passe dans les autres commissions thématiques. Il y a aussi l'Inspection cantonale des finances qui peut intervenir dans tous les départements.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Falls wir keine weiteren Wortmeldungen mehr haben, der Staatsrat sich auch nicht äussert, gehen wir zur Abstimmung über.

Vielleicht noch einen kleinen Hinweis.

Sie sehen wir haben noch einen Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy, auch unter Artikel 14. Er betrifft dann aber zusätzlich auch noch die Materie vom Inhalt des Geschäftsberichts. Ich gebe ihm jetzt trotzdem das Wort, falls er sich auch noch über die Frage der zuständigen Kommission äussern möchte.

M. le député Pascal Bridy (PDCB):

Merci de me passer la parole, Monsieur le président du Grand Conseil.

Je vais être bref.

J'ai bien compris les explications que vous nous avez données. On se rallie tout à fait à ce que cette décision soit prise dans ce sens, c'est-à-dire que ce que nous demandons est déjà contenu dans la définition.

Cependant, nous appuyons tout de même la proposition du groupe DC du Bas quand il s'agit de parler d'une commission au sens général plutôt que de la commission thématique, dans le sens que le règlement du Grand Conseil indique déjà tout cela et on pourrait quand même, en tant que Législatif, laisser les règles s'appliquer comme elles doivent l'être.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ich muss trotzdem noch eine Nachfrage stellen. Halten Sie aber Ihren Antrag bezüglich des Inhalts (Sie machen ja eine Ergänzung bezüglich des Inhalts des Geschäftsberichts) aufrecht, dass Sie den nachher noch getrennt behandeln wollen?

M. le député Pascal Bridy (PDCB):

Nous retirons notre proposition, telle que nous l'avons déposée, puisqu'il semble que l'énoncé de ce que nous ajoutons soit déjà compris dans la définition du rapport annuel de gestion.

Merci.

Der Präsident:

Danke für die Präzisierung Herr Grossrat. Damit ziehen Sie also den Antrag zugunsten des Antrags der PDCB zurück. Das andere haben Sie ja erläutert wegen dem Inhalt des Geschäftsberichts.

Wir stimmen also ab.

Der Vorschlag der PDCB-Fraktion und der Vorschlag der Finanzkommission sind identisch.

Par 64 voix contre 47 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe PDCB et de la commission des finances.

La discussion est close.

Article 14, adopté tel que proposé par le groupe PDCB et par la commission des finances (retour au texte du Conseil d'Etat).

Article 15

Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Bridy:

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf
(nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 15:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 15, Absatz 1

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy: Streichung der Erwähnung der Artikel gemäss vorangehender Abänderungsvorschläge.

Beschluss der Kommission: Es handelt sich um die Hinweise auf die Artikel 3, 3bis und 3ter. **Die Kommission nimmt diese redaktionellen Änderungen einstimmig an.**

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Au vu des décisions qui ont été prises aux articles 3bis et 8, nous retirons bien sûr nos propositions à l'article 15, alinéa 3, alinéa 6, alinéa 7 et alinéa 8.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 15, Absatz 3 – Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy: "Streichen". Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 10 gegen 2 Stimmen und 1 Enthaltung.

Die Kommission vertritt die Ansicht, dass beim Vorhandensein der Mittel ein Ausgleich geschaffen werden kann. Deshalb hat die Kommission diesen Vorschlag abgelehnt.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Je répète que nous retirons nos propositions à l'article 15, alinéa 3, alinéa 6, alinéa 7 et alinéa 8, au vu des décisions prises tout à l'heure aux articles 3bis et 8.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Also wenn keine Wortmeldungen sind, heisst ja das, dass im Prinzip der Vorschlag der Kommission angenommen ist. Ich wollte nur sicher sein. Ich habe nämlich noch eine Wortmeldung.

Artikel 15, Absatz 3 ist somit im Sinne der Ausführungen von Herrn Grossrat Pascal Bridy erledigt, auch für Frau Burgener, das ist klar. Die Absätze 6, 7 und 8 sind ebenfalls erledigt, sodass wir jetzt auf Seite 13 mit Artikel 15bis neu weiterfahren.

Article 15, adopté avec la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 1.

Article 15bis nouveau

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 15bis nouveau:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 15bis neu

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Herrn Grossrat Jean-Luc Addor: "Der Grosse Rat genehmigt den Bericht des Staatsrates über die Gesundheitsplanung".

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 12 gegen 1 Stimme

Wie bereits mehrmals erwähnt, gehört die Gesundheitsplanung gemäss Absatz 1 dieses Artikels in den Kompetenzbereich des Staatsrats und deshalb hat die Kommission den Vorschlag abgelehnt.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Une des causes des problèmes que connaît actuellement le RSV, c'est la dilution des responsabilités qui provient de son statut juridique et de sa position par rapport à l'Etat. Un des symptômes de ces problèmes, c'est le fait que quelque part le politique, que ce soit le Gouvernement, mais également le Grand Conseil qui a aussi évidemment des responsabilités, peut se défiler ou, subsidiairement, n'a plus réellement son mot à dire, en tout cas sur les éléments essentiels de la planification. Il ne s'agit pas de dire par-là que le Grand Conseil doit se mêler de tous les détails de la planification. Simplement, il y a des éléments essentiels, qui ont une portée politique et qui, à mon avis et de l'avis du groupe UDC/SVP, regardent le Parlement.

C'est la raison pour laquelle nous demandons par là que le Parlement ne soit pas simplement placé devant une situation de fait accompli, mais ait quand même quelque chose à dire sur les éléments essentiels de la planification sanitaire.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit le rapporteur, sinon que les décisions de planification relèvent de fait selon la proposition du Grand Conseil et non plus du Conseil d'Etat.

Alors, suivez la commission. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le président de la commission.

Herr Jean-Luc Addor, verlangen Sie die Abstimmung?

Ja.

Stimmen wir also ab über den Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion betreffend Artikel 15bis neu.

Par 92 voix contre 10, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 15bis nouveau, refusé.

Article 16

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 16:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 16, Absatz 1

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Herrn Grossrat Jean-Luc Addor: ersetzen durch folgenden Text: "Das Gesundheitsnetz Wallis ist dem Gesundheitsdepartement unterstellt".

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 12 gegen 1 Stimme

Dieser Vorschlag wurde bereits bei der Einführung des Dekrets eingehend geprüft. Wie bereits im Bericht der Kommission festgehalten, hätte dieser Vorschlag Einfluss auf die Rolle des Staatsrates bei den Tarifverhandlungen mit den Krankenversicherern. In der Praxis funktioniert das GNW nur durch enge Kontakte zwischen dem GNW und dem Departement.

Eine Eingliederung des GNW ins Departement hätte viele Folgekosten bezüglich Personalstatuts, Pensionskasse, Schaffung einer neuen Dienststelle. Zudem ist der Begriff "unterstellt" juristisch nicht praktikabel. Ich erwähne nochmals die Schiedsrichterrolle des Departements bei den Tarifverhandlungen. Deshalb hat die Kommission den Vorschlag abgelehnt.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Cette disposition est une des dispositions essentielles de tout ce projet de loi. Elle concerne le statut et la nature juridique du RSV et sa position par rapport à l'Etat.

La question politique qui vous est posée est la suivante: voulez-vous continuer avec la situation qui prévaut depuis le décret? Donc, voulez-vous entériner une situation d'indépendance ou de pseudo-indépendance du RSV qui a pour conséquent qu'ici, au Parlement, nous n'avons pratiquement rien à dire sur toute une série d'éléments qui sont essentiels et que nous avons très peu de moyens de contrôle sur une entité qui, bon an mal an, je le rappelle, dépense quand même l'équivalent du cinquième du budget de l'Etat?

Voilà l'enjeu essentiel de ce débat et la justification de cette proposition d'amendement.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

En pratique, il est manifeste que le fonctionnement du RSV n'est possible que grâce aux contacts étroits entre le RSV et les représentants de l'Etat. Ces derniers sont d'ailleurs régulièrement invités aux séances du conseil d'administration.

La structure du Département de la santé est finalement trop maigre et trop insuffisante en comparaisons intercantionales pour lui transférer la direction des hôpitaux.

C'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas de subordination du RSV au Service de la santé et au Département de la santé.

Notre commission s'est prononcée par 12 voix contre une.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Effectivement, le député Jean-Luc Addor a raison: si on acceptait cette proposition, ce serait une remise en cause fondamentale du concept actuel du RSV.

La vraie question qu'on doit se poser à ce moment-là est de savoir si on veut une conduite politique de la médecine en Valais ou bien si on veut une conduite médicale et professionnelle des soins sanitaires qu'on accorde à la population.

Alors, si vous voulez avoir une conduite politique, vous intégrez le RSV dans le département et puis on décidera ici au Parlement y compris des scalpels et à quels endroits on les dépose, ou bien est-ce que vous laissez cela aux professionnels et vous décidez avec nous des objectifs et des moyens à mettre à disposition pour obtenir un bon niveau de soins médicaux.

C'est cela la vraie question.

Alors, bien sûr, je vous prie de bien vouloir suivre la position de la commission, mais qui est aussi celle du Conseil d'Etat.

Par 95 voix contre 7 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 16, adopté.

Article 17

Vorschlag von Grossrat Jean-Marie Schmid (betrifft die Artikel 17 bis 24):

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende (nicht entwickelt):

Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Bridy:

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 17:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 17 – 24

Vorschlag von Herrn Grossrat Jean-Marie Schmid: streichen (Kompetenzen zurück an den Staatsrat)

Beschluss der Kommission: einstimmig abgelehnt. Sie ist genau der gegenteiligen Meinung.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Es ist ganz klar wenn Sie konsequent durchziehen – wir sind ganz klar gegen das GNW. Das GNW ist in seiner Art – und da werden Sie vielleicht in diesem Rat dann darüber noch einmal diskutieren – auch der Rechtsstatus wie das GNW geschaffen worden ist, auf dem es basiert, ist höchst fragwürdig. Wir haben hier auch diesbezüglich Rechtsgutachten und vielleicht müsste man auch darüber einmal diskutieren. Aber hier in diesem Saal ist wahrscheinlich die Meinung gemacht, dass man an diese parastaatlichen Organisationen das delegiert und demzufolge der Meinung ist, dass es okay ist. Es gibt ja andere Beispiele, Sie können das im Bereich Bildung nehmen, Sie können das im Bereich Wirtschaft nehmen und je nach dem was dann da vorne für ein Staatsrat sitzt, der anders führt, wird der natürlich gewisse Sachen mit Bestimmtheit wieder unter sich ziehen. Ich bin überzeugt, dass je nach dem wenn wieder ein anderer Gesundheitsminister ist, wird er wahrscheinlich doch nicht sein Budget aus den Händen geben und zuschauen wie in seinem Ressort mit hunderten von Millionen umgegangen wird, ohne dass er als Departementchef direkt führt. Wir machen es uns wirklich verdammt bequem, indem wir sagen, wir delegieren das an ein GNW. Wir vom Staatsrat sagen noch wer Verwaltungsrat ist vom GNW und sagen dann auf der anderen Seite, wir überlassen das den Fachleuten. Da müsste man – wenn schon – konsequent sein wie bei der WKB. Früher war das eine staatliche Bank und der Staat hatte überall das sagen und wir haben ja die Resultate gehabt seitdem es eine privatwirtschaftliche AG ist. Wer Geld gibt – und das streite ich nie ab auch bei der Gesundheit – soll mitreden. Verstehen Sie mich richtig.

Aber es gäbe hier noch die Möglichkeit einer AG, die dann natürlich anstelle eines öffentlich-rechtlichen Systems da wäre. Und darum ist für mich ganz klar, konsequenterweise müssen wir diese Artikel abschliessen. Ich habe das Beispiel erwähnt, ich war im Kanton Thurgau. Dort haben wir die Lösung der Spital AG Thurgau, in Solothurn haben wir die Lösung der Spital AG und dort sitzt der Staatsrat oder Regierungsrat entsprechend seinen Kräften im Verwaltungsrat und dort soll er auch ganz klar mitreden und mitbestimmen in der gesamten Planung. Aber es ist ein privatwirtschaftliches Konstrukt und nicht dieses parastaatliche öffentlich-rechtliche System und das wird mit Bestimmtheit hier in diesem Saal irgendwann noch korrigiert, weil man dann die negativen Auswirkungen hat. Ich verweise jetzt hier auf andere Beispiele, die im Staate Wallis zurzeit herrschen, wo man merkt, so geht es nicht.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Jetzt bin ich mir nicht ganz sicher ob Sie den Antrag aufrecht erhalten...

Sie halten also am Antrag fest. Dann müssen wir abstimmen.

Gibt es noch eine Wortmeldung? Im Plenum nicht, aber der Herr Kommissionspräsident.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Je dois dire que la commission a travaillé sur ce domaine. Elle a même invité un représentant du Gouvernement de Thurgovie, mais nous avons perdu un peu de temps et nous avons pris la décision de ne pas suivre le modèle thurgovien.

Voilà. Je ne veux pas en rajouter..., je pense que vous voulez partir avant 20 heures.

Alors, avec nous, parlons du RSV et suivez la commission.

Articles 17 à 24

Par 95 voix contre 14 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député Jean-Marie Schmid de supprimer ces articles.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 17, Absatz 1

Der Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende wurde zurückgezogen.

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy: Streichen

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Die Streichung dieses Artikels hätte Auswirkungen auf die Entschädigungsfrage. Es würde die gesetzliche Grundlage für den Transfer und die Entschädigung der Infrastrukturen fehlen. Die Streichung der Bestimmung würde den Transfer der Infrastrukturen erheblich erschweren. Deshalb lehnt die Kommission den Antrag ab.

Die Kommission macht gleichzeitig einen neuen Vorschlag und zwar:

Bei Inkrafttreten des Gesetzes umfasst das GNW: (unverändert)

Am Schluss des Absatzes fügt die Kommission bei: **Der Staatsrat präzisiert die Liste der in das GNW eingebundenen Spitäler in einer Verordnung, die dem Grossen Rat zur Genehmigung unterbreitet wird.**

Dieser Vorschlag wurde von der Kommission einstimmig angenommen.

Zur Begründung: Gemäss Artikel 3, Absatz 2, lit. e) umfasst die Gesundheitsplanung des Staatsrats die Liste der Krankenanstalten und –institutionen. Damit der Staatsrat nicht bei jeder Änderung der Liste der Spitäler eine Gesetzesänderung durchführen muss, schlägt die Kommission vor, die Liste der Spitäler bei Inkrafttreten aufzuführen und dem Staatsrat die Freiheit zu lassen, spätere Änderungen auf dem Verordnungsweg zu regeln. Deshalb macht die Kommission den neuen Vorschlag.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

La commission nous ayant très bien compris et ayant réussi à effectuer une synthèse de nos intentions pour l'alinéa 1 et pour l'alinéa 2, nous retirons nos propositions et nous nous rallions à la nouvelle proposition de la commission.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Damit ist der Fall Artikel 17, Absatz 1 erledigt. Artikel 17, Absatz 2 ebenfalls.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 17, Absatz 3 und 4

Den Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy, Verschiebung nach Artikel 18, hat die Kommission einstimmig angenommen. Die Absätze 3 und 4 gehören zu den dem GNW übertragenen Aufgaben. Deshalb befürwortet die Kommission den Vorschlag.

La discussion est close.

Article 17, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1 et la proposition du groupe PDCC concernant les alinéas 3 et 4 qui doivent figurer à l'article 18.

Article 18

Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Bridy:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 18:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 18, Absatz 2, lit. g)

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy: streichen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Dies ist verbunden mit dem Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy zum Artikel 15, Absatz 6 bezüglich Regelung der Ernennung der Chefärzte.

Die Kommission hat diesen Vorschlag bereits abgelehnt. Analog lehnt sie auch diesen Vorschlag ab.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Les deux propositions du groupe PDCC à l'article 18 sont bien évidemment retirées.

La discussion est close.

Article 18, adopté (avec les alinéas 3 et 4 de l'article 17).

Article 19, adopté.

Article 20

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende (nicht entwickelt):

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 20:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 20, Absatz 1

Wir haben zwei verschiedene Vorschläge.

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Herrn Grossrat Nicolas Voide: "...für die Dauer einer Verwaltungsperiode ernannt werden und maximal drei Verwaltungsperioden im Amt sein können..."

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 7 zu 6 Stimmen und 1 Enthaltung

Die Kommission hat sich gegen eine Beschränkung der Verwaltungsperioden ausgesprochen und lehnt somit den Vorschlag ab. Dies ist übrigens sehr selten der Fall.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Je crois que le principe est connu: limitation à trois périodes administratives. Le vote a été serré en commission; par contre, il a été unanime dans notre groupe. Vous savez combien notre groupe est attentif à ne pas multiplier la durée des mandats.

Raison pour laquelle je vous demande de suivre notre groupe unanime et la quasi-moitié de la commission.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Also ich habe keine Wortmeldungen mehr, aber das soll nicht heissen, dass Sie diese Einstimmigkeit finden werden in der Abstimmung.

Wir gehen somit über zur Abstimmung.

Alinéa 1

Par 80 voix contre 31 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe PDCB défendue par le député Nicolas Voide.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 20, Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende: "Der Verwaltungsrat setzt sich aus... Dabei sorgt der Staatsrat für eine ausgeglichene Verteilung zwischen den Regionen und den Geschlechtern."

Beschluss der Kommission: angenommen mit 6 zu 5 Stimmen bei 2 Enthaltungen

Begründung: Das Gleichstellungsgesetz ist bereits seit einiger Zeit in Kraft. Es wird jedoch nicht konsequent genug durchgezogen. Es besteht wohl das Bundesgesetz, das auf alle Lebensbereiche angewendet werden kann und durch interne Regelungen können Quoten angewendet werden.

Die Kommission ist jedoch der Meinung, die Gleichstellung im Gesetz zu verankern und deshalb hat die Kommission den Vorschlag angenommen.

Der Präsident:

Danke Herr Berichterstatter.

Es scheinen sich alle damit anfreunden zu können. Ich habe keine Wortmeldungen. Damit im Sinne der Kommission angenommen.

Wir gehen weiter mit Artikel 20, Absatz 2, lit. e).

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 20, Absatz 2, lit. e)

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Herrn Grossrat Jean-Luc Addor: "...ihrer Ernennung 65-jährig und älter...".

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 2 gegen 11 Stimmen

Die Kommission ist der Ansicht, dies soll bei 70 Jahren bleiben.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

On sait que la gériatrie est un des domaines d'activité du RSV. Mais ce n'est pas forcément une raison de faire pour autant du conseil d'administration du RSV une gérontocratie.

La seconde raison de suivre notre amendement, c'est que le conseil d'administration du RSV ne doit pas être l'endroit où l'on recycle les politiciens méritants en fin de carrière.

Alinéa 2

Par 52 voix contre 49 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

La discussion est close.

Article 20, adopté avec la proposition du groupe PDCB et la proposition du groupe SPO à l'alinéa 1.

Article 21

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 21, Absatz 1, lit. c)

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende: "er ernennt die anderen Mitglieder... und die Stellen ausgeglichen auf die Regionen und Geschlechter verteilt sind, insbesondere..."

Beschluss der Kommission: angenommen

Sie ist ein logischer Schluss zu was wir bereits in Artikel 20, Absatz 1 gemacht haben.

Article 21, adopté avec la proposition du groupe SPO à l'alinéa 1, lettre c.

Article 22, adopté.

Article 23

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 23

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf: "...unklar, Rechtsstatut für das Personal muss überprüft werden". **Streichung des letzten Satzes: Die Anwendung der Bestimmungen über das Statut der Beamten auf das Personal der kantonalen Gesundheitseinrichtungen bleibt vorbehalten.**

Beschluss der Kommission: angenommen

Begründung: Für sämtliches Personal des GNW gilt grundsätzlich bezüglich der Arbeitsverträge das Privatrecht. Der letzte Satz soll auf Personal angewendet werden, das im Staatsdienst verbleibt. Da dies jedoch nicht der Fall ist, schafft die Streichung des letzten Satzes Klarheit.

Die Kommission ist deshalb für Annahme des Vorschlags.

Article 23, adopté avec la proposition du groupe CSPO.

Article 24, adopté.

Article 25

Vorschlag von Grossrat Jean-Marie Schmid (betrifft die Artikel 25 bis 34):

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 25:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 25 – 34

Vorschlag von Herrn Grossrat Jean-Marie Schmid: streichen

Für die zweite Lesung sind von der thematischen Kommission Gesundheit, Soziales und Integration alternative Modelle zum GNW betreffend der Ausgestaltung der Walliser Spitalpolitik zu studieren und dem Grossen Rat vor einer nächsten Spitaldebatte zu präsentieren.

Beschluss der Kommission: einstimmig abgelehnt

Die Modelle wurden bereits bei der Einführung des Dekrets eingehend geprüft und deshalb lehnt die Kommission den Vorschlag ab.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Vorgängig vielleicht noch eine Frage an den Präsidenten der thematischen Kommission.

Können Sie mir sagen wann Sie im Rahmen der thematischen Kommissionen die Vertreter des Kantons Thurgau in Ihren Sitzungen gehabt haben? Meiner Ansicht nach – was ich gehört habe – gehen die Meinungen hier auseinander. Sie sagen, Sie haben sie angehört, es gibt Mitglieder in der Kommission, die sagen das sei nicht der Fall. Jetzt weiss ich nicht was stimmt. Ich bin nach wie vor der Meinung das wäre ein alternatives Modell.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Cher Monsieur Schmid, nous avons reçu le même jour des indications de M. ..., je ne sais plus son nom, c'était en tout cas un nom en allemand, et le même jour, nous avons reçu également la conseillère d'Etat tessinoise qui s'occupe de la santé.

On avait toute une documentation et une personne qui représentait le Gouvernement de Thurgovie, mais je ne peux plus vous dire la date exactement... sinon que j'étais là et que j'ai écouté. C'est tout ce que je peux vous dire.

Frau Grossrätin Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO):

Ich möchte das nur ergänzen. Das war im Juni 2004 im Bildungsheim St. Jodern in Visp. Dort haben wir diese Vertreter alle angehört und alle studiert. Wir hatten zusätzlich auch noch die ganzen Unterlagen des Kantons Aargau, wo die Spitäler auch eine AG wurden. Dies nur zur Berichtigung.

Danke.

M. le député René Constantin (GRL):

J'ai l'impression qu'on s'écarte un petit peu du débat parce qu'on est en train d'interpeller un président de commission pour savoir la manière de faire et le mode de travail de la commission. Ce n'est pas le lieu de le faire ici. On se prononce sur les textes.

J'aimerais que, à l'avenir, ce genre de chose puisse disparaître.

Merci.

M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):

Je n'ai même plus besoin d'intervenir, car j'allais dire ce qu'a dit tout à l'heure la députée Verena Sarbach-Bodenmüller.

Je ne peux que le confirmer.

Merci.

Der Präsident:

Damit ist eigentlich die Debatte zu diesem Vorschlag beendet.

Herr Schmid, halten Sie an Ihrem Antrag fest?

(...)

Sie ziehen ihn zurück. Gut.

Wir kommen nun zum Artikel 25.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 25

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy.

Zuerst eine Frage: Dieser ist verbunden mit Artikel 8 und dieser wurde zurückgezogen. Wollen Sie den Antrag aufrecht erhalten?

Der Präsident:

Zurückgezogen.

Somit ist also Artikel 25 erledigt.

La discussion est close.

Article 25, adopté.

Article 26

Propositions du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Proposition de la commission des finances par les députés Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard (par le député Philippe Es-Borrat):

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 26:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 26, Absatz 2

Es gibt zwei nicht identische Vorschläge.

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Herrn Grossrat Nicolas Voide: dritten und vierten Satz streichen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 11 zu 1 Stimme bei 1 Enthaltung

Die folgende Argumentation gilt gleichzeitig auch für den nächsten Vorschlag.

Die variable Beteiligung des Kantons unter Berücksichtigung der eventuellen Abweichungen der Tätigkeiten macht gemäss Kommission Sinn. In diesem Jahr ist beispielsweise die Zahl der Grippefälle gegenüber dem Vorjahr drastisch zurückgegangen. Die Entlassung von Personal in diesem Jahr und Wiederanstellung bei der nächsten Grippeepidemie macht keinen Sinn. Es braucht somit diese Symmetrie der Finanzierung. Obwohl eine Minderheit der Kommission gegen eine Institutionalisierung der Subventionierung ist, lehnt die Kommission den Vorschlag der PDCB ab.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Nous arrivons ici à une proposition ayant un petit plus de consistance que les autres.

Il s'agit de la question importante de savoir comment est subventionné l'éventuel manco dans la caisse à la fin de l'exercice si l'on a obtenu une subvention ordinaire fondée sur la base d'un budget d'activité que l'on aurait vu trop élevé. Si cette activité a été plus basse, on nous demande ni plus ni moins ici qu'une subvention extraordinaire pour le financer.

Or, nous disons que non, que si le budget d'activité n'a pas été fait de manière réaliste, il appartient à la comptabilité usuelle du RSV de prendre en charge la différence et non pas une subvention extraordinaire.

Voilà la motivation de notre demande en ce qui nous concerne de suppression de la troisième et de la quatrième phrases.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Effectivement, là, on fait un peu marche arrière sur les décisions que nous avons prises dans le cadre de l'examen du budget 2006 où, après de longs et fournis débats, nous avons admis et trouvé un terrain d'entente avec le Conseil d'Etat, et le Parlement avait suivi en disant que, dans le budget 2006, il n'y aurait aucune subvention extraordinaire.

Alors, si on veut être clair, la seconde partie de cet alinéa 2, soit la troisième et la quatrième phrases, on pourrait l'intituler justement "Subvention extraordinaire".

C'est pour cela que la commission des finances demande quand même un petit peu de constance et de garder une certaine ligne de conduite au Parlement en abandonnant purement et simplement tout l'alinéa 2.

En fait, dans la seconde partie, on parle de financer la part fixe, la différence en cas de baisse d'activité. Or, si l'on entend la part fixe par les frais de personnel, chacun est conscient que, dans le domaine de la santé, les frais de personnel représentent pratiquement 80% du total des charges. Je vous laisse ainsi imaginer un petit peu le montant, c'est-à-dire que l'on financerait par des subventions extraordinaires 80% de la baisse d'activité.

Je le rappelle: contraire aux décisions prises au mois de décembre pour le budget 2006.

Quant à la première partie de cet alinéa 2, la première phrase, on pourrait l'admettre, ce n'est pas un problème, elle a un sens général, mais la seconde voudrait dire qu'en cas d'augmentation d'activité, par contre, on ne financerait que la part variable. Là aussi, c'est contraire à la pratique et à la volonté de la commission des finances, du Parlement et du Conseil d'Etat de suivre les dispositions de la LAMal, c'est-à-dire que l'on finance les hôpitaux en fonction de l'activité, que ce soit en cas de baisse ou en cas d'augmentation de l'activité. Alors, si en cas d'activité supérieure, on ne finançait que la part variable, qui à ce moment-là serait de 20%, cela ne permettrait pas au RSV de faire des réserves pour pouvoir absorber d'autres exercices où il y aurait plutôt des pertes.

La commission des finances vous propose purement et simplement de supprimer l'alinéa 2 pour avoir une certaine constance dans les décisions prises, il y a quelques mois déjà.

Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Nous avons déposé un amendement qui va exactement dans le même sens que celui de la commission des finances.

Je ne reviens pas sur l'argumentation qui vient d'être développée et à laquelle nous nous rallions.

Ce que j'aimerais quand même ajouter, c'est que l'exemple de la grippe aviaire est particulièrement mauvais, à mon avis, pour la raison suivante: une épidémie de cette ampleur, pour autant qu'elle doive frapper notre pays, c'est une catastrophe. Le propre d'une catastrophe, c'est de ne pas pouvoir être planifiée. A situation extraordinaire, décision extraordinaire. Donc, on ne fixe pas dans une loi des situations extraordinaires, tout au plus les compétences pour décider dans une situation extraordinaire.

Alors qu'est-ce qu'on nous propose par cette disposition? C'est de rendre ordinaires des subventions qui, jusqu'ici, étaient et devraient rester extraordinaires? C'est absolument contraire à l'un des objectifs essentiels qui a toujours été affiché déjà au moment de l'adoption du décret et encore officiellement, mais seulement officiellement, aujourd'hui: celui de la maîtrise des coûts de la santé.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Pour simplifier la procédure de vote notamment, mais surtout parce que nous avons été convaincus par les arguments développés par le président de la commission des finances, nous retirons notre proposition au profit de celle de la commission des finances.

Merci.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

A l'alinéa 2 de l'article 26, les règles du jeu sont définies à l'avance. La subvention définitive du canton tient compte de l'activité effective, de la variabilité des coûts. Ce mode de faire permet au canton de ne pas payer de subventions excédentaires, surtout en cas de hausse d'activité. De même, il garantit au RSV la couverture des frais en cas de diminution d'activité.

La version de la commission thématique permet de mettre en place un système de financement qui peut absorber les variations ordinaires de l'activité à la hausse ou à la baisse, sans favoriser ou défavoriser le RSV ou l'Etat.

La suppression de ce mécanisme de financement équilibré pourrait inciter les hôpitaux à produire artificiellement des prestations.

Le RSV ne saurait, en outre, supporter seul tous les risques d'une baisse d'activité pour diverses raisons, notamment dans le cas où les tarifs sont fixés avec un grand décalage dans le temps suite à des recours.

Le Grand Conseil reste de toute façon compétent en cas de variation extraordinaire d'activité.

Le mécanisme équilibré proposé à l'article 26, alinéa 2, pourrait encore être affiné par la deuxième commission.

Si l'alinéa 2 est supprimé en tout ou en partie, le Conseil d'Etat décidera seul et librement des modalités de la participation financière du canton.

Le cas échéant, il importera de faire figurer à la fin de l'alinéa 1 que ces modalités sont précisées dans une ordonnance du Conseil d'Etat.

Voilà la position de la commission.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Ici, il faut bien comprendre le mécanisme.

Si on supprime l'alinéa 2 de l'article 26, il y a deux possibilités ensuite d'agir:

Soit on supprime cet alinéa 2 parce qu'on nie au RSV ou à ses hôpitaux la possibilité d'avoir, dans l'année qui vient, des variations d'activité. Or, on sait que, certaines années, il y a de très fortes variations d'activité, par exemple, cette année, pour la grippe – pas la grippe aviaire –, le nombre de cas est un chiffre très nettement inférieur à celui des années précédentes, tout simplement parce qu'il y a eu beaucoup plus de personnes qui ont été vaccinées à cause de la problématique de la grippe aviaire. Donc, on sait de toute façon que, à la hausse ou à la baisse, le taux d'activité des hôpitaux du RSV va de toute façon évoluer. Le mécanisme que l'on met en place ici est de dire: On va mettre un maximum et un minimum dans les variations d'activité. A l'intérieur de ce maximum et de ce minimum, le RSV doit gérer et doit rendre des comptes au Parlement et bien sûr au Gouvernement, et s'il sort de cela, à ce moment-là, ça devient un crédit extraordinaire à la baisse ou à la hausse, mais à l'intérieur, il a la responsabilité de gérer.

Si on supprime tout simplement cet alinéa 2, qu'est-ce qui va se passer? On va faire de chaque situation de variation du taux d'activité des hôpitaux dans les années qui viennent des cas extraordinaires qui nécessitent une subvention extraordinaire alors qu'elle n'est pas si extraordinaire que cela puisque, de toute façon, une variation d'activité, elle existera dans le futur aussi, et on donnera l'occasion à chaque fois de remettre en question la totalité de la machine alors qu'il s'agit simplement, comme dans n'importe quelle entreprise, d'une variation du taux d'activité qui peut arriver et qui arrive.

La seconde possibilité est de dire: on supprime cet alinéa 2, mais on laisse alors au Conseil d'Etat, chaque année, selon le budget, fixer le montant. Mais je ne suis pas persuadé que ce soit la meilleure solution, notamment en ce qui concerne les cautèles et la pression sur le RSV pour tenir un budget et en même temps gérer ce RSV au plus près des deniers de l'Etat.

Alors, une des propositions serait, comme l'a dit le président de la commission, de mettre des cautèles et des limites à cet écart qu'on laisserait à disposition du RSV dans le cadre de la variation de son activité. C'est vrai qu'ici, cela paraît un peu abstrait de parler simplement des coûts fixes, donc du coût du personnel, il faut le dire, lorsque l'activité baisse, le RSV a la sécurité de dire: même si l'activité baisse pendant une année, je peux payer mon personnel. Vous savez que le RSV travaille sur des tarifs qui sont fixés deux ans auparavant. Donc, il y a encore deux ans de décalage entre le moment où les tarifs sont fixés et la réalité médicale du moment. De cela aussi, il faut en tenir compte.

La vraie solution serait vraiment de pouvoir affiner ces deux barrières inférieure et supérieure entre lesquelles on laisse évoluer le RSV sans que ça devienne une subvention extraordinaire d'une façon claire et puis de manière à pouvoir responsabiliser au mieux les gestionnaires de ce réseau parce qu'on ne les responsabilise pas du tout si on ne reconnaît aucune variation d'activité et que de toute façon d'année en année, ils savent qu'ils devront, à un moment donné, montrer qu'ils ont plus de résultat et puis venir au Grand Conseil dire: qu'est-ce qu'on fait du résultat, ou bien, parce qu'il y a une baisse d'activité ou une hausse exagérée, venir demander un crédit supplémentaire qu'on définirait automatiquement comme extraordinaire – extraordinaire, entendez par là: le RSV est mal géré, alors que ce n'est pas forcément le cas.

Alors, je pense qu'il faudrait se donner le temps, entre la première et la deuxième lectures, si le Parlement devait refuser cet alinéa 2, de pouvoir affiner cette conduite de gestion, au mieux de garder cet alinéa 2 et puis donner le mandat à la deuxième commission d'affiner les limites supérieure et inférieure ou bien alors si vous voulez supprimer cet alinéa 2, supprimez-le, mais donnez quand même mission à la deuxième commission de trouver des cautions, de manière à ce que les gestionnaires du RSV aient une certaine indépendance et en même temps une responsabilité à assumer dans la gestion du RSV.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Ich möchte noch das Abstimmungsergebnis nachliefern der Kommission bezüglich Streichung von Artikel 26, Absatz 2.

Das Resultat lautete: 11 gegen 1 Stimme bei 1 Enthaltung

Die Kommission konnte sich auch davon überzeugen, dass eben Krankheit und Gesundheit nicht planbar ist. Sie hätten die Kurve anschauen sollen wie die Grippefälle in diesem Jahr eingebrochen sind. Das ist effektiv eindrücklich, wie das Herr Staatsrat Fournier bereits gesagt hat. Zum zweiten ist die Kommission auch der Meinung, dass die vorliegende Regelung Sicherheit und Transparenz schafft. Es ist eine Regelung und man sollte jetzt nicht die Tür schliessen und effektiv es offen lassen, dass sich die zweite Kommission auch noch einmal mit dieser Materie befasst. Es ist wirklich eine machbare Lösung.

Der Präsident:

Danke Herr Rapporteur.

Damit kommen wir jetzt zur Abstimmung bezüglich Artikel 26, Absatz 2.

Wir haben ja die beiden identischen Vorschläge der Finanzkommission und der UDC/SVP, welche auf Streichung dieses Absatzes 2 gehen.

Alinéa 2

Par 78 voix contre 34 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition de la commission des finances et du groupe UDC/SVP.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 26, Absatz 3

Wir haben drei Vorschläge, die zurückgezogen wurden. Der Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Herrn Grossrat Jean-Luc Addor, der Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Frau Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz und der Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Nicolas Voide wurden zurückgezogen zugunsten **des Vorschlags der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy, wo es heisst: "Die Beteiligung der Krankenversicherer wird durch das KVG geregelt."**

Beschluss der Kommission: angenommen

Also die Angabe des Prozentsatzes von 50 Prozent ist nicht sinnvoll. Er kann jederzeit ändern, daher hat die Kommission den Vorschlag angenommen.

Der Präsident:

Damit ist Artikel 62, Absatz 3 erledigt.

La discussion est close.

Article 26, adopté avec la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 3.

Article 27, adopté.

Article 28

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 28 – Vorschlag der PDCC-Fraktion: zurückgezogen.

Article 28, adopté.

Article 29

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 29 – Vorschlag der PDCC-Fraktion: zurückgezogen.

Article 29, adopté.

Article 30, adopté.

Article 30bis

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 30bis - Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy.

Es ist wiederum ein Artikel, der verbunden ist mit den Vorschlägen zu Artikel 8 und 15. Ich weiss nicht, ob die PDCC-Fraktion den Vorschlag zurückzieht oder aufrecht erhält.

Zurückgezogen.

Article 30bis, adopté.

Article 30ter

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 30ter

Bei Artikel 30ter gilt die gleiche Bemerkung. Er ist verbunden mit Artikel 8 und 15.
Ich frage Herrn Abgeordneten Bridy ob er den Vorschlag aufrecht erhält.

Zurückgezogen.

Article 30ter, adopté.

Article 30quater

Proposition du groupe GRL par le député Jean-François Copt:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 30quater:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 30quater, Absatz 1

Vorschläge der GRL-Fraktion durch Herrn Grossrat Jean-François Copt:
"...anerkennen. Gemeinnützige Leistungen können insbesondere sein:

- die Organisation eines 24-Stunden-Notfalldienstes,
- die Organisation eines medizinischen Bereitschaftsdienstes,
- etc. etc."

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 11 gegen 1 Stimme bei 1 Enthaltung

Obwohl der Vorschlag zum besseren Verständnis der gemeinnützigen Leistungen beiträgt, möchte die Kommission auf eine Detailregelung im Gesetz verzichten und lehnt den Vorschlag ab.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

La majorité de notre groupe reste persuadée du bien-fondé de notre amendement, même s'il est vrai qu'il est difficile d'arriver à faire une liste exhaustive de toutes les missions susceptibles d'y figurer. Le terme "notamment" laisse la porte grande ouverte aux oublis éventuels.

Toutefois, si nous pouvions avoir l'assurance de la part du chef du département "par intérim" que cet amendement fera l'objet d'une mention dans le futur message destiné aux travaux de la deuxième commission, nous renoncerions à demander le vote.

Dans le cas contraire, nous demanderons le vote et votre appui.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Ce qui nous a gêné surtout au premier abord, c'est de dire dans la proposition: "Peuvent être considérée comme prestations d'utilité publique notamment:" ... et puis, trois lignes plus bas: "etc. etc.".

On ne sait pas où cela s'arrête.

Que cela veut-il dire?

Alors, cela veut dire que cette subvention permet aussi de subventionner des activités non financées, comme par exemple l'organisation d'un service médical de garde de proximité, un service d'urgence 24h/24h dans certains hôpitaux et le dépistage de certaines maladies, des campagnes de vaccination.

Est-ce que ça vous suffit comme indication?

Pouvez-vous vous y rallier?

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Si on a écrit "etc. etc.", c'est parce que nous n'avons pas pu faire cette liste exhaustive. Si bien que nous demandons de laisser la possibilité de la faire en deuxième commission.

Il nous paraît important tout de même de pouvoir cibler un petit peu toutes ces prestations pour qu'on n'aille pas vers l'inconnu et que ce soit un fourre-tout finalement.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Damit wird der Antrag aufrecht erhalten. Wir stimmen zu diesem Antrag der GRL-Fraktion ab...

Monsieur le conseiller d'Etat?

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de voter. On va tout simplement transmettre cette proposition à la deuxième commission qui va examiner dans le détail pour voir finalement quelles sont les activités qui entreraient dans ce cadre-là, et puis la deuxième commission proposera quelque chose au Parlement si c'est nécessaire et opportun.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Das bedingt aber, dass die GRL-Fraktion auch damit einverstanden ist und ihren Antrag in dem Sinne zurückzieht und der Diskussion in der zweiten Kommission überlässt.

Einverstanden.

Dann können wir auf die Abstimmung tatsächlich verzichten.

Article 30quater, adopté.

Article 31, adopté.

Article 32

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 32 – Vorschlag der PS/AdG Fraktion: zurückgezogen.

Article 32, adopté.

Article 33, adopté.

Article 34

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (nicht entwickelt):

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 34:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 34, Absatz 1

Zu diesem Artikel gab es diverse Anträge, die alle zurückgezogen wurden und zwar zugunsten des Vorschlags in Artikel 34 der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy: Rückkehr zur Version des Staatsrats mit folgender Ergänzung:

Absatz 3: "...der Form und der Höhe des Umlaufvermögens sowie von dessen Bedingungen zuständig."

Beschluss der Kommission: angenommen mit 10 zu 3 Stimmen.

Die Konsequenz der Annahme dieses Vorschlags ist, dass **man Artikel 34bis streichen müsste**. Die Kommission spricht sich gegen die Fixierung des Maximalbetrags im Gesetz aus. Das Umlaufvermögen weist grosse Schwankungen aus. Zurzeit beansprucht das GNW 60 bis 80 Millionen. Problematisch wird es wenn während zwei Jahren keine Tariffixierungen erfolgen. Die Kommission nimmt deshalb den Vorschlag an.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le fonds de roulement accuse de fortes variations, mais, selon les informations qui nous ont été communiquées, il a toujours été suffisant avec le montant qui avait été défini déjà à l'époque dans le décret pour permettre au RSV de tourner.

Donc, une fois de plus, on a affaire là à une proposition qui est en contradiction complète avec l'objectif, par ailleurs officiellement affiché, de maîtriser les coûts de la santé dans ce canton. Cette proposition, qui est en contradiction avec ces objectifs, a pour effet de nous enlever, ici au Parlement, encore un moyen d'avoir notre mot à dire sur la maîtrise de ces coûts.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de vous en tenir au texte initial de la commission.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Monsieur le député Jean-Luc Addor, je crois qu'il ne faut pas prêter de mauvaises intentions à ceux qui veulent bien faire.

Si la commission a retenu le fait de ne pas faire figurer le montant de 120 millions de francs (je rappellerai que la limite de crédits est de 100 millions et que le cautionnement fourni par l'Etat pour avoir cette limite de crédits est de 120 millions), c'est tout simplement parce qu'il est impossible d'augmenter ce crédit sans passer par le Parlement. Vous connaissez les compétences du Conseil d'Etat: 2 millions. Alors, pour 120 millions, vous imaginez ce que c'est. Par conséquent, dès qu'on a une modification de 2 millions, on doit venir devant le Parlement pour avoir votre accord pour modifier le cautionnement. C'est donc tout simplement de la logique législative puisqu'il est bien connu qu'on ne met jamais un chiffre – enfin, on essaie quand on peut l'éviter –, surtout un chiffre comme celui-ci, dans un article de loi.

Alors, forcément, si, à l'avenir, on devait augmenter le crédit de roulement, on n'aurait aucune compétence de le faire sans venir devant le Parlement pour lui demander son accord.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wird die Abstimmung verlangt Herr Grossrat Addor?

(...)

Gut, dann gehen wir über zur Abstimmung.

Par 95 voix contre 11, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe PDCC.

Damit ist Artikel 34bis gestrichen.

Article 34, adopté tel que proposé par le groupe PDCC.

Article 34bis, supprimé.

Articles 35 à 38, adoptés.

Article 39

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichtstatter:

Artikel 39

Die Artikel 39 und 40 sind wiederum verbunden mit Artikel 8 und deshalb frage ich Herrn Grossrat Pascal Bridy ob die Vorschläge aufrecht erhalten werden.

Der Präsident:

Beide Vorschläge sind zurückgezogen.

Article 39, adopté.

Article 40

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée) – retirée:
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Article 40, supprimé.

Articles 41 à 45, adoptés.

Article 46

Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développée):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 46, Absatz 2

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Herrn Grossrat Pascal Bridy: Rückkehr zur Version des Staatsrates.

Beschluss der Kommission: einstimmig abgelehnt und zur Behandlung an die zweite Kommission überwiesen.

Begründung: **In der Version des Staatsrats ist ein Fehler enthalten bezüglich des Spitals Chablais. Dort sollte es nämlich heissen: "...soweit sie zum Walliser Teil gehören". In der Version des Staatsrats heisst es: "...soweit sie zum Waadtländer Teil gehören". Es müsste gerade umgekehrt sein.**

Die Kommission weist daher den Vorschlag ab und beauftragt die zweite Kommission mit der Prüfung dieses Aspektes.

Der Präsident:

Herr Grossrat Pascal Bridy, Sie sind damit einverstanden?

Okay. Dieser Antrag gilt als zurückgezogen im Sinne einer Überweisung an die zweite Kommission.

Article 46, adopté.

Articles 47 et 48, adoptés.

Article 49

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Proposition du groupe GRL par le député Jean-François Copt:

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 49:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 49, Absatz 3

Wir haben drei Vorschläge bezüglich der Streichung. Die Kommission lehnt die Streichung mit 11 gegen 2 Stimmen ab.

Die Kommission weist darauf hin, dass der Grundsatz bestehen sollte, dass niemand zweimal zur Kasse gebeten werden soll.

In Artikel 49, Absatz 2 sind die allgemeinen Entschädigungsbedingungen geregelt. Die Kommission ist der Meinung, dass die Entschädigungsbedingungen im voraus klar geregelt werden. Sollte sich herausstellen, dass diese Bestimmungen die Verhandlungen mit den Gemeindeverbänden behindern, kann die zweite Kommission immer noch den Absatz 3 streichen. Die Kommission hat daher den Vorschlag abgelehnt.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Pour la majorité de notre groupe, il est très important de préciser que ce n'est pas le rôle du Parlement d'instaurer des entraves supplémentaires aux négociations en cours.

Pour cette raison, nous maintenons notre proposition de suppression de la lettre b de l'alinéa 3 sachant que l'alinéa 2 répond déjà à toutes les questions posées dans l'alinéa concerné.

Au cas où notre proposition ne devrait pas obtenir l'agrément du Parlement, nous demanderions à la deuxième commission de se pencher à nouveau sur cette ingérence dans les négociations qui nous paraît superflue.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Drei Gründe veranlassen uns zu diesem Abänderungsantrag.

1. Wie bereits mein Vorredner erwähnt hat, werden durch diesen Artikel die aktuellen Verhandlungen zwischen Spitalverbänden und Kanton behindert resp. erschwert.

2. Unserer Meinung nach genügen die drei Hauptkriterien tatsächliche Beteiligung der Gemeinden, Gleichbehandlung und Angemessenheit. So ist es ja bereits im Absatz 2 vorgesehen.

3. Die Betriebsvermögen einzelner Spitäler kamen auch zustande durch die Beiträge von privaten und religiösen Gemeinschaften.

Daraus ergibt sich von selbst, dass gewisse Institutionen vom Staat entschädigt werden müssten.

Der Präsident:

Danke Frau Grossratssuppleantin.

Ich nehme in dem Sinne an, dass Sie den Antrag aufrecht erhalten.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Trois propositions sont présentées: deux qui visent à supprimer seulement la lettre b de l'alinéa 3 et une, celle du groupe UDC/SVP, qui vise à supprimer purement et simplement tout l'alinéa 3. Pourquoi?

Quel est l'enjeu qui se trouve derrière cette disposition? On a deux types de collectivités et, derrière ces collectivités, des contribuables en chair et en os qui sont parfois les mêmes, mais pas toujours. Il s'agit, d'une part, de l'Etat du Valais et, d'autre part, de toute une série de communes, dont chacun sait qu'il y a toute une série de représentants ici dans ce Parlement.

L'alinéa 2 de l'article 49 fixe un principe général auquel, à ma connaissance, tout le monde adhère et par rapport auquel personne, à ma connaissance, non plus ne revendique quoi que ce soit de plus. Quel est ce principe? Simplement de dire que ce que l'Etat, d'une manière ou d'une autre, notamment par ses subventions, a déjà payé, il n'y a aucune raison qu'il le paie une deuxième fois.

Par contre, ce que les communes ou les associations de communes ont ou pourraient établir avoir payé, il serait injuste, par des dispositions qui verrouillent tout le système déjà maintenant, d'empêcher toute espèce d'indemnisation.

Alors, d'après la situation qu'on nous a décrite hier en commission, il semble que, très largement, les questions d'indemnisation sont si ce n'est réglées, du moins bien avancées. Il n'empêche que personne, à ma connaissance, ici et aujourd'hui, ne peut sérieusement soutenir que tout est définitivement réglé.

C'est la raison pour laquelle, par prudence, je vous propose de supprimer purement et simplement cet alinéa 3.

Pourquoi un peu plus précisément? Il faut savoir que, dans cet alinéa 3, on n'a repris – la commission en a déjà supprimé une lettre – que quelques-uns des critères qui illustrent en fait, ce sont des cas particuliers du principe général qui veut que l'Etat ne passe pas deux fois à la caisse.

Mais ce genre de dispositions, si on les laisse traîner – si j'ose dire – dans la loi, elles auront des conséquences extrêmement concrètes, peut-être, mais personne, à ma connaissance, ne peut l'exclure, pour des communes, dont peut-être quelques-unes sont représentées ici par leurs présidents ou par des conseillers. Ces conséquences, c'est que si on laisse traîner des dispositions comme celles-là dans la loi, il y a une chose qui est absolument certaine: c'est que quand bien même telle ou telle commune ou plus précisément association de communes établirait ensuite qu'elle aurait participé, ne serait-ce qu'en partie, à un investissement, toute forme d'indemnisation serait définitivement exclue.

C'est cela que je vous demande d'éviter en acceptant la suppression pure et simple de l'alinéa 3, tout en maintenant le principe général qui veut que l'Etat – ce qui est incontesté – ne passe pas deux fois à la caisse.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

La commission thématique a décidé de refuser ces différentes propositions d'amendement et de renvoyer leur examen à la deuxième commission pour favoriser, dans toute la mesure du possible, les accords déjà trouvés ou en bonne voie de négociations avec les associations hospitalières.

En fonction des accords trouvés, il sera plus facile pour la deuxième commission de se prononcer sur l'opportunité de maintenir ou de supprimer les différents paragraphes de l'alinéa 3.

Si l'alinéa 3 est entièrement supprimé, le Conseil d'Etat sera seul compétent pour fixer par ordonnance les règles d'indemnisation en négociations avec les partenaires, le Grand Conseil devant ensuite voter les crédits nécessaires.

Au vote, cette proposition de la commission thématique a été acceptée par 11 voix contre 2.

Je vous propose de suivre la commission.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

D'abord, j'aimerais remercier les députés qui sont intervenus pour donner plus de liberté de manœuvre au Conseil d'Etat dans le cadre de ces négociations.

Vous avez raison, Monsieur le député Jean-Luc Addor, un arrangement est déjà trouvé et les autres sont en voie d'aboutissement. Cependant, le grand danger si, aujourd'hui, le Parlement devait supprimer les lettres b et c de l'alinéa 3 de l'article 49, c'est que, pour l'instant, l'accord que l'on a conclu, le transfert d'infrastructures, et ceux qui sont à bout touchant ont été négociés sur la base de ces trois aspects-là aussi, notamment des lettres b et c. Alors, ce serait l'occasion rêvée si le Parlement devait dire aujourd'hui qu'on les enlève, de remettre en question ou de laisser une porte ouverte pour remettre en question ce qui a déjà été négocié, je le rappelle, avec l'accord de toutes les personnes intéressées.

Alors, ce qui est intelligent, c'est effectivement de dire qu'on le laisse pour l'instant et qu'on demande à la deuxième commission de réexaminer tout cela pour voir si, en deuxième lecture, on peut maintenir ou enlever ces deux parties-là. Mais les enlever maintenant, je suis persuadé que cela créerait plus d'insécurité dans le cadre des transactions que l'on est en train de mener que le contraire.

Alors, si vous voulez vraiment laisser la liberté de choix au Gouvernement et surtout donner une chance de régler tout cela dans la satisfaction générale des présidents de commune, des communes intéressées et de l'Etat, je pense qu'il est sage et urgent d'attendre.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Im Sinne der staatsrätlichen Erwägungen stelle ich jetzt deshalb nochmals die Frage: Werden die Anträge aufrecht erhalten oder an die zweite Kommission überwiesen?

Sie werden aufrecht erhalten. Gut, dann müssen wir zwei Abstimmungen durchführen.

Par 66 voix contre 13 et 32 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP de biffer l'alinéa 3.

Par 64 voix contre 45 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe GRL et du groupe CSPO de biffer la lettre b de l'alinéa 3.

Article 49, adopté.

Articles 50 à 54, adoptés.

Article 55

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Artikel 55, Absatz 3

Abänderungsantrag der CSPO-Fraktion durch Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf wurde zur Behandlung an die zweite Kommission überwiesen.

Article 55, adopté.

Article 56, adopté.

Article 56bis nouveau

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Artikel 56bis (neu)

Der Vorschlag der SPO-Fraktion durch Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnenden wurde zurückgezogen.

Article 56bis nouveau, retiré.

Article 57, adopté.

Discussion sur l'ensemble du projet de loi:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

J'aimerais, armé de l'article 93 de notre règlement, demander la réouverture de la discussion à l'article 3, alinéa 2, respectivement à l'article 3bis, sur lequel nous sommes passés tout à l'heure un petit peu rapidement; peut-être était-ce dû aux derniers effets de la digestion.

Je motive brièvement la raison de mon intervention.

Dans la version initiale de l'article 3 et de l'article 3bis, nous avions, dans l'article 3, le découpage en trois zones et, dans l'article 3bis, un certain nombre de demandes concernant notamment le fait d'avoir un hôpital de soins aigus par zone et le fait d'attribuer les disciplines de pointe à l'hôpital de Sion.

Tout à l'heure, nous avons accepté la proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy qui revenait finalement à supprimer l'article 3bis et à reprendre la quasi-totalité de ses éléments dans le nouvel article 3, alinéa 2, avec notamment la phrase suivante: "... par une ordonnance tenant compte de l'équilibre linguistique avec au moins un hôpital de soins aigus par région..."

Voilà la phrase clé qui m'intéresse puisque le vote, que j'aimerais que nous reprenions avec votre autorisation, concerne la proposition du groupe UDC par le député Jean-Luc Addor, qui figure à la page 7 du tableau, qui propose que: "Hors l'hôpital de Sion, chaque zone hospitalière compte un hôpital de soins aigus."

Donc, pour résumer, le vote que je propose de refaire avec votre autorisation consiste à nous prononcer à titre indicatif pour la deuxième lecture sur "au moins" un hôpital par zone ou sur "exactement" un hôpital par zone.

La discussion est close.

Der Präsident:

Artikel 93 des Reglements sieht vor, dass die Diskussionen wieder aufgenommen werden sofern der Grosse Rat sich dazu entscheidet. Gemäss Absatz 2 entscheidet die Versammlung ohne Beratung, d.h. ich muss jetzt den Antrag von Herrn Grossrat Ferrez zur Abstimmung bringen will man die Diskussion grundsätzlich noch einmal aufnehmen oder nicht.

Also, grundsätzlich, soll der Grosse Rat die Diskussion zu diesem Punkt noch einmal eröffnen?

(...)

Mit 68 gegenüber 34 Stimmen bei 6 Enthaltungen verweigern Sie eine Wiederaufnahme der Diskussion.

Ich kann somit nun die **Schlussdebatte** eröffnen.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Puisque j'ai l'honneur d'ouvrir les feux, j'aimerais tout d'abord, au nom du groupe UDC/SVP, adresser depuis ici tous mes vœux de rétablissement à M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

Cela dit, pour revenir au débat politique (et je me permets, si vous m'autorisez, à enchaîner par rapport à ce que je viens de dire) le bon déroulement de l'opération qu'il vient de subir est la démonstration heureuse de ce que tout ne va pas mal au RSV. Nous le savons et nous nous en félicitons. Nous n'avons d'ailleurs jamais prétendu que tout allait mal. Et pourquoi cela, malgré toutes les critiques que nous avons adressées au RSV? Eh bien!, tout simplement, parce que, au-delà de structures défaillantes, il y a des médecins, des infirmières, des infirmiers, des milliers d'employés qui ont toujours fait et qui continuent à faire leur travail au plus près de leur conscience dans des conditions souvent difficiles, et tout cela dans l'intérêt de leurs patients et de la population valaisanne. A eux tous, nous rendons hommage ici, en même temps que nous réitérons nos vœux au chef du Département de la santé.

Dans ce débat, comme souvent, il faut donc bien distinguer les structures et les personnes. Les structures peuvent être plus ou moins favorables au travail de ces personnes et les personnes peuvent faire que, parfois – et nous avons la faiblesse de penser que c'est le cas dans cette affaire – la qualité de leur travail permet de remédier aux faiblesses d'un système ou de faire en sorte que celles-ci se voient moins. Toujours est-il que ce dont nous discutons aujourd'hui, c'est bien de ces structures et de ce système.

Je regrette, tout d'abord, que le débat ait été escamoté sur une question essentielle. Je remercie mon collègue PDC du Bas-Valais. Il ne s'agit pas de se renvoyer l'ascenseur. Mais il y a au moins deux questions politiques très importantes, quelle que soit l'opinion que nous pouvons ici avoir de part et d'autre de ce Parlement, qu'il faudrait quand même régler clairement autrement que par un débat escamoté.

Première question: Faut-il ancrer dans la loi des limites précises des zones hospitalières?

Seconde question: Que fait-on à l'intérieur de ces zones hospitalières? Est-ce qu'on met au moins un hôpital de soins aigus – ce qui veut dire qu'on en met probablement autant que maintenant, c'est-à-dire qu'on n'avance pas d'un centimètre par rapport à la situation actuelle, avec toutes les conséquences que cela a au niveau de la maîtrise des coûts? Ou bien est-ce qu'on en met un seul, ce qui, évidemment, pourrait obliger à des choix difficiles, mais on a déjà vu ce matin, dans un autre débat concernant un autre objet, que nous sommes amenés à faire des choix difficiles?

Autre chose importante, j'en ai déjà parlé: la nature juridique du RSV et sa position par rapport à l'Etat. Cette indépendance que l'on a voulu donner à une entité qui, en réalité, est une entité étatique, c'est un leurre qui a conduit à une dilution des responsabilités, dont nous avons déjà parlé et qui est, en partie, à l'origine des problèmes actuels du RSV.

Je regrette aussi que le Parlement – ceci a été rappelé par le président de la commission des finances, qui est un peu le gardien du dogme, ici, pour ce qui est de l'aspect financier de la question (mais on sait que c'est un aspect très important). Il y a la qualité des soins, d'une part, et, d'autre part, bien sûr la maîtrise des coûts. Je regrette que le Parlement, par les dispositions qu'il a acceptées ou qu'il a laissé subsister dans le projet qui est soumis au

vote final, n'ait pas été conséquent avec l'objectif pourtant officiellement affiché (mais, je l'ai dit, c'est malheureusement, semble-t-il, seulement officiellement), de maîtrise des coûts et n'ait pas été conséquent – le président de la commission des finances l'a dit – avec les décisions que nous avons nous-mêmes prises (ou une majorité de ce Parlement), il n'y a pas si longtemps. Il est vrai qu'il y a eu Noël entre deux..., mais, enfin, certains semblent l'avoir oublié.

Je n'insiste pas. Il y a toutes sortes d'exemples. Qu'est-ce qu'on veut nous présenter? C'est un projet qui revient à faire de subventions extraordinaires des subventions ordinaires. Cela veut dire qu'on perd tout contrôle là-dessus. On avait fixé une limite pour le fonds de roulement. Cette limite, semble-t-il, va tomber. Voilà deux exemples qui font que, encore une fois, nous ne pouvons pas nous rallier à un projet qui, d'une part, à côté d'autres critiques que nous avons faites et sur lesquelles je ne reviens pas, laisse subsister une entité juridique avec un statut qui ne permet pas un contrôle conséquent et notamment pas un contrôle parlementaire conséquent et, d'autre part, va exactement à l'encontre des objectifs de maîtrise des coûts qui ont été affichés.

Monsieur le conseiller d'Etat, ce matin, vous avez fait une plaisanterie, que j'ai évidemment appréciée comme toutes les plaisanteries. Mais permettez-moi de vous dire ici sur cet objet que c'est une chose de parler dans des discours de maîtrise des coûts, mais que je suis un peu surpris qu'après avoir tenu ce type de discours, vous souteniez des propositions qui vont exactement à l'encontre des objectifs que, par ailleurs, vous semblez afficher. C'est une des raisons pour lesquelles notre groupe refusera ce projet au vote final.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Eine erste Etappe eines langen Weges kommt langsam aber sicher Richtung Ziel. Wir betonen natürlich "eine erste Etappe". Wir alle wissen, dass es noch einige Knacknüsse geben wird. Verschiedene Verhandlungen sind ja noch am Laufen. Ich denke zum Beispiel an die Diskussionen im Zusammenhang mit der Übertragung und entsprechender Entschädigung der Infrastrukturen. Ich habe bereits in der Eintretensdebatte und auch vorhin unserer Hoffnung Ausdruck gegeben, dass Infrastrukturgeschäfte, die bisher noch nicht unter Dach und Fach sind, hoffentlich ebenso wohlwollend behandelt werden wie diejenigen, die in letzter Minute so schnell über die Bühne gegangen sind.

Hoffnung setzen wir auch auf eine Verbesserung des Klimas innerhalb und zwischen den einzelnen Spitalinstitutionen. Dies fördert nicht nur das Vertrauen des einzelnen Bürgers in unser Gesundheitswesen. Es wäre wohl auch für das Personal mehr als wünschenswert, dass eine gewisse Ruhe und Stabilität eintreten kann. Ich habe ohnehin den Eindruck, dass an das Personal manchmal etwas zu wenig gedacht wurde und wird.

Ich verweise auf die Problematik, dass im Gesetz eine Bestimmung über die umfassende Festlegung des Personalstatuts fehlt.

Aus diesem Grund hat die CSPO beim Artikel 23 gefordert, dass in der zweiten Kommission die Klärung des Arbeitsverhältnisses genau überarbeitet wird. Das Personal hat Anspruch auf eine klare personalrechtliche Regelung und auch der Staat, der sich an der Finanzierung stark beteiligt.

Abgesehen von einzelnen Punkten, die, wie gesagt, von der zweiten Kommission nochmals besprochen werden müssen, unterstützt die CSPO den vorliegenden Gesetzesentwurf. Danke.

M. le député Jean-François Copt (GRL):

Sans vouloir prolonger inutilement, le groupe radical-libéral se plaît pourtant à souligner les travaux entrepris aussi bien par la première commission que par le plenum entre mardi et aujourd'hui.

Le travail de mise en place de cette loi, notamment au niveau de la planification géographique, opérationnelle et médicale du canton, demandera encore toute l'attention de la deuxième commission, l'objectif n° 1 de cette planification hospitalière étant l'utilité publique et le but final à atteindre demeurant à l'évidence de garantir des soins de qualité et une juste équité entre tous les patients de ce canton.

A partir de ce constat, la majorité de notre groupe est prête à soutenir ce projet de loi en première lecture et à faire confiance à la deuxième commission afin que celle-ci revienne sur tous les points qui méritent encore d'être améliorés ou pour le moins rediscutés.

Je vous remercie de votre attention et je crois que le temps est arrivé de vous souhaiter une joyeuse fête de Pâques, et tous nos vœux de bon rétablissement à M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

M. le député Jean-Marc Zufferey (PS/AdG):

Il me reste un point, à titre personnel, que je dois éclaircir avec mon collègue Jean-Luc Addor: il s'agit d'un point de linguistique à l'article 16 entre "autonome" et "subordonné". Je me pose encore la question de savoir lequel de ces deux termes est le plus soviétique.

Beaucoup d'entre nous, en prenant la parole maintenant, ont rendu hommage au personnel du RSV. Je tiens aussi à le faire au nom du groupe socialiste. D'ailleurs, étape par étape et article par article, nous avons pensé à eux en les défendant.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous posez des questions politiques; nous, nous tentons d'y donner des réponses.

Pour le reste, notre groupe a nommé les points qui, pour nous, étaient l'essentiel du projet de loi. Nous les avons nommés en entrée en matière. Ces points-là se retrouvent à la suite de nos délibérations.

Il est bien évident que nous soutenons ce projet.

Merci.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Je crois que, contrairement à ce qu'a dit tout à l'heure le député Jean-Luc Addor, le débat en première lecture n'a pas été escamoté. Il est, par contre, tout à fait typique d'un débat de première lecture que des questions restent ouvertes et c'est bien pour cela d'ailleurs qu'il y a une deuxième lecture.

Que nous faut-il constater aujourd'hui? Simplement que le RSV est en passe d'être ancré dans la loi en première lecture. C'est donc l'acquis principal. L'article 3, quant à lui, a été adopté dans une version répondant mieux à nos attentes, attentes que nous avons exprimées lors de l'entrée en matière.

Vous avez aussi réservé un bon accueil à nos propositions d'amendement.

Raisons pour lesquelles nous pourrions, sans difficulté, voter cette loi en première lecture, ce qui sera un témoignage concret des vœux de rétablissement que nous adressons aussi à M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener et nous l'attendons pour la deuxième lecture.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Ich habe seinerzeit die Debatte in der ausserparlamentarischen Kommission erlebt, welche das Dekret vorbereitet hat. Ich habe auch die Beratungen zum Dekret hier im Parlament erlebt und diejenigen, die seinerzeit dabei waren, wissen, dass die Debatten sehr heftig waren, die Späne sind geflogen. Diese Debatten – und wenn ich die Sprache des Eiskunstlaufens nehme – waren die Pflichtübungen, die Pflicht, welche Staatsrat Thomas Burgener durchführen musste. Die Debatte vom heutigen Nachmittag hat mich eher – wenn ich in dieser Sprache bleibe – an die Kür erinnert und die Kür blieb heute Herrn Staatsrat Fournier vorbehalten. Ich bin während der Debatte auch in ständigem Kontakt gewesen mit Herrn Staatsrat Thomas Burgener, der natürlich immer noch Interesse hat wie die Debatte lief und ich bin überzeugt, dass der Entscheid von heute Nachmittag wesentlich zum Genesungsprozess von Herrn Burgener beigetragen hat.

Zum Schluss – und das auch im Hinblick auf Ostern – möchte ich allen Kolleginnen und Kollegen auch viel Glück bei der "Eyèr-Suche" wünschen.

Le président:

Merci Monsieur le député "Eyér"!

M. le député Patrick Schmaltzried (PDCC):

Le premier volet de la révision de la loi sur la santé va passer le cap du Parlement et reste dans la vision globale de la politique sanitaire valaisanne alors même que deux étapes manquent encore.

Le groupe PDCC reste persuadé, et l'a prouvé par ses différents amendements, qu'il reste attaché aux différentes structures hiérarchiques. Il accorde aussi une importance inaliénable au principe de l'opérationnel au RSV, à la surveillance au Service de la santé et à la haute surveillance du Grand Conseil.

Le groupe PDCC reste aussi persuadé que le retrait de l'article 3bis et la modification de l'article 3 permettront à la planification hospitalière de jouer son vrai rôle, évidemment le rôle du Conseil d'Etat, et permettront de ne pas figer tout le processus, mais de la laisser libre en mouvement naturel du monde actuel, de l'adapter à l'évolution des nouvelles infrastructures, tel que dans le Bas-Valais.

Il appartiendra au Conseil d'Etat d'apporter par voie d'ordonnance, de soumettre au Grand Conseil pour la deuxième lecture un concept adéquat et d'espérer qu'il éclairera nos préoccupations sur l'hôpital du Chablais en abordant sans a priori tous les problèmes importants, comme demandé dans le débat d'entrée en matière.

Nous attendons évidemment avec impatience toutes les réponses nécessaires.

Quelle autre alternative crédible avons-nous, Mesdames et Messieurs les députés? Aucune.

Notre soutien est clair conformément à l'entrée en matière et nous ferons ensemble un pas en avant pour la santé valaisanne.

Nous espérons clairement que la deuxième commission saura être vigilante sur les nombreux points soulevés et les amendements acceptés ou pas durant la première lecture, ce qui témoigne du côté touffu du premier texte qui évoluera probablement encore.

Pour terminer, il me sied de relever, après une matinée emplie de sagesse, un après-midi qui a la même ligne, ce qui démontre une certaine maturité du Législatif.

Le groupe PDCC vous propose d'accepter ce projet en ayant conscience et en soulignant l'ampleur du travail de la deuxième commission. Il apportera toute l'attention nécessaire à ce moment-là et se réservera de revenir sur tous les points soulevés.

Le groupe PDCC a une pensée amicale pour M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener et lui présente ses bons vœux de rétablissement.

Et, d'ores et déjà, bonne fête de Pâques à tout le monde.

Le président

Merci Monsieur le député.

Monsieur le député (suppl.) Jérôme Gasser, vous avez la parole.

(...)

Est ce qu'il s'agit d'une erreur?

Oui.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Je précise que j'interviens ici à titre personnel.

L'idée de cette loi – ceci a été dit et répété –, c'est de poser les bases de la planification hospitalière. Donc, on définit des objectifs.

Je pense, pour ma part, que l'on peut déjà répondre à la question du député Jean-Luc Addor. Il ne s'agit pas dans cette loi de dire combien on veut d'hôpitaux et encore moins de dire où est-ce que l'on veut qu'ils soient situés.

Dans cet esprit, je trouve que l'amendement apporté à l'article 17 par la commission est tout à fait judicieux: il est posé une liste des hôpitaux à l'entrée en vigueur de la loi; ce qui veut dire que cette liste va être modifiée. Et si l'on n'est pas d'accord avec la modification de la liste des hôpitaux, je crois qu'il faut dire que le RSV est mort-né. En effet, si l'on ne peut pas modifier les hôpitaux, il n'y a pas besoin de réfléchir sur la santé en Valais. Cela veut dire aussi qu'il faut oublier les œillères régionalistes. Ici, je suis obligé d'apporter une petite information à mon collègue Jean-Marie Schmid: oui, l'hôpital du Chablais existe et, en plus,

j'aimerais l'informer que la quasi-totalité des futures mamans du Bas-Valais y vont accoucher. Mais, ici, je vais peut-être vous faire dresser les cheveux sur la tête parce que je vais vous annoncer que cet hôpital, sa maternité, se situe... à Aigle et Aigle, c'est sur le canton de Vaud. Eh bien oui!, ça se passe comme ça dans le Bas-Valais.

Alors, vous pouvez comprendre que celui qui vous parle soit parfois un peu étonné quand une Brigoise pose de grands problèmes pour aller accoucher à Viège..., ce n'est pas dans le même district, c'est vrai.

J'aimerais revenir sur l'article 3, alinéa 2. J'ai voté pour la réouverture de la discussion sur cet article. Je crois que c'est un article qui est très important. Il est important et je pense qu'il contient une contradiction en son sein parce qu'on parle en même temps de zones et en même temps de régions. Ce n'est pas la même notion. Mais je vais vous dire – j'ai peut-être l'esprit mal tourné – ce que j'y vois là-dedans. Je fais un scénario possible, probable. L'hôpital unique Riviera-Chablais aboutit. L'hôpital de Monthey disparaît. Comme la loi prévoit un hôpital au moins dans la région, comme il n'y en a plus à Monthey, il faut donc un aussi dans le Bas-Valais ailleurs, c'est-à-dire qu'il en faudra un à Martigny. Mais est-ce qu'il n'est pas prématuré justement de poser ce genre de prémisse. Est-ce qu'il ne faut pas plutôt faire une réflexion globale et ensuite situer les hôpitaux dans notre canton?

C'est pour cela je pense qu'il est important que la deuxième commission réexamine cela pour ne pas avoir ces termes contradictoires de régions et de zones.

Je terminerai par l'hôpital du Chablais. Peut-être que j'énervé certains dans cette salle, mais c'est une réalité. Il existe aujourd'hui. On va vers l'hôpital Riviera-Chablais. J'aimerais, Monsieur le chef du département, que vous donniez un signe positif et clair parce que, là, la planification, ce ne sont pas des mots, ce ne sont pas des idées, c'est une réalité, on est en train de la faire, j'aimerais donc que vous donniez l'appui pour que cette situation puisse se pérenniser et que nos amis vaudois aient un signal clair pour continuer dans cette direction.

Merci de votre attention.

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Nous sommes satisfaits de cette première lecture et nous saluons le travail de la commission thématique.

Cependant, mon président de groupe m'a glissé à l'oreille, tout à l'heure, que la deuxième commission devra se pencher sur tous les points litigieux ou peu clairs; ce dont je l'ai d'ores et déjà assuré.

Et ici, j'ai mis un petit astérisque pour la liste des points litigieux ou peu clairs:

- l'égalité de traitement du personnel dans le cadre des caisses de pension;
- l'intégration ou non de l'ICHV;
- l'hôpital du Chablais;
- l'intégration de l'étude de l'initiative "Soins pour tous";
- le subventionnement particulier;
- les équipements lourds;

- l'ordonnance du Conseil d'Etat exposant son concept sanitaire;
- l'Observatoire valaisan de la santé;
- les indemnisations;
- le statut du personnel;
- le nombre d'hôpitaux par zone – en imaginant bien que la situation idéale serait un hôpital cantonal à Lausanne, qui ne coûterait rien au canton et qui n'accueillerait aucun malade valaisan puisque la maladie serait bannie de nos frontières.

A défaut de rêver les yeux ouverts, nous acceptons donc le résultat de la première lecture qui, dans ses grandes lignes, nous convient.

M. le député Philippe Es-Borrat (PDCB), président de la commission des finances:

Permettez-moi de revenir rapidement et brièvement sur l'article 26 Participation aux dépenses d'exploitation, sur l'alinéa 2 que le Parlement a refusé de supprimer, influencé qu'il a été par l'habile argumentation du chef du département *ad interim*. Effectivement, nous avons fait, en tant que parlementaires, un grand écart par rapport à la ligne de conduite que l'on avait adoptée, semble-t-il, au mois de décembre dernier. J'espère simplement que, comme l'a dit le chef du département *ad interim*, sa déclaration concernant la cautèle soit examinée par la deuxième commission.

Merci.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Ohne die Diskussion zu verlängern, Herr Grossratspräsident, Herr Staatsrat, Herr Kollege Turin, Sie unterschätzen uns eigentlich im Oberwallis. Wir sind sehr grosszügig zwischen Brig und Visp, wir sind heute schon bereits so, dass wir Patienten nach Sitten geben und ich könnte mir vorstellen, dass gemäss Ihrer Vision in zehn Jahren es sowieso nur noch zwei Spitäler gibt – das im Chablais und das in Sitten, dass wir Oberwalliser eines von diesen beiden wählen werden.

Ich danke.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Jetzt habe ich noch einmal eine Wortmeldung von Herrn Jérôme Gasser.

Il n'est pas présent? OK.

Damit sind wir am Schluss der offiziellen Wortmeldungen...aha, dann handelt es sich in dem Fall um Herrn Grossrat Gabriel Luisier. Wir haben ihn also gefunden!

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

J'ai utilisé la carte que le Service parlementaire m'a donnée, étant donné que la mienne est défectueuse. Alors, je suis rebaptisé...

Au niveau du débat final, je ne reviens pas sur l'une ou l'autre des décisions qui ont été nombreuses aujourd'hui.

Toutefois, j'ai une demande à l'attention du Conseil d'Etat, notamment pour la deuxième lecture ainsi que pour le traitement de l'initiative "Soins pour tous" parce que cela est relativement important. Cette information concerne les surcapacités du RSV. Mardi dernier, lors du débat d'entrée en matière, le chef du département, M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, nous annonçait qu'environ 45% des capacités des hôpitaux étaient à ce jour inutilisées, soit fermées, soit transformées en bureaux, soit occupées par des physiothérapeutes ou autres. Donc, à cette information, nous aimerions y avoir accès, cette information, nous aimerions la connaître, car nous estimons qu'elle est centrale. Nous souhaiterions connaître les capacités ou les surcapacités par site et par discipline (gériatrie, soins aigus, etc.).

Jusqu'à ce jour, tant de la part du département, tant de la part du RSV ou tant de la part de la commission, nous avons été incapables de recevoir une information de quelque ordre que ce soit à ce niveau-là.

Je profite ainsi de l'occasion pour vous demander si vous pouvez nous fournir rapidement ces informations dans le but, je l'ai dit tout à l'heure, soit de la deuxième lecture, soit du traitement de l'initiative "Soins pour tous".

Enfin, j'ajouterai juste une chose à l'attention de mon collègue Alexis Turin pour dire qu'il n'y a finalement aucune garantie que ce soit donné à aucune région que ce soit au-delà de ce qui a été décidé aujourd'hui.

La discussion est close.

M. le député Pascal Moulin (PDCB), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

Nous voici arrivés au terme de la première lecture de la loi sur les établissements et institutions sanitaires, cette première étape de la révision de la loi cantonale sur la santé.

Depuis plus de 8 mois, notre commission s'est efforcée de rechercher les meilleures solutions, les compromis les plus judicieux. Nous sommes bien conscients que l'énorme travail déployé débouche sur un paquet d'articles plus ou moins bien ficelés, mais, même si c'était notre désir, nous n'avons malheureusement pas atteint la perfection. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs notre Grand Conseil a inventé en son temps la deuxième lecture de loi, effectuée par une deuxième commission chargée de peaufiner dans le moindre détail la matière dégrossie, mais cette fois avec délicatesse, avec la délicatesse d'un sertisseur. Bon courage et beaucoup de satisfactions aux membres de la deuxième commission!

Oui, notre travail a consisté à donner à cette loi le maximum de précisions dans les textes, à déterminer qui fait quoi dans le cadre juridique, en ayant toujours à l'esprit la primauté de la qualité des soins et le souci permanent de la maîtrise des coûts.

Nous avons fait fi et porté en deuxième priorité les problèmes de régionalisme, avec quand même la volonté d'attribuer la médecine de pointe à l'hôpital de Sion. En intégrant les IPVR dans le RSV, nous allons prouver que la santé mentale constitue aujourd'hui un objectif prioritaire de la santé publique du canton.

Nous avons entendu à plusieurs reprises le président du RSV, les membres de la direction du RSV, c'est toujours dans un climat de confiance que nous avons dialogué.

C'est avec sérénité que nous avons déposé notre rapport sur ce projet de loi à votre intention, Chers collègues, même sans avoir pu prendre connaissance du rapport de l'Inspection cantonale des finances.

C'est l'occasion en ce moment de considérer avec gratitude l'immense travail accompli par M. Raymond Pernet, le Dr Benoît Delaloye en particulier et tous les acteurs dirigeants et le personnel du RSV.

Une pensée toute particulière, dans mes remerciements, à M. le directeur Dietmar Michlig, qui a payé au prix fort de sa santé son dévouement et sa volonté de construire le RSV.

Bon rétablissement, Monsieur Michlig.

En parallèle à cette loi, notre commission a examiné et traité, après audition de son auteur, l'initiative parlementaire déposée par le député Edmond Perruchoud sur les compétences du Grand Conseil relatives à l'exercice de la haute surveillance. Dont acte.

Au cours de ses investigations, la commission a eu le plaisir d'inviter M. Fernand Mariétan, président du conseil de fondation de l'Institut central des hôpitaux valaisans. C'est avec lui que nous avons découvert les diverses facettes et activités de cette fondation qui sera intégrée au RSV.

Pour ce qui concerne le transfert des infrastructures, nous avons pu constater avec quelle compétence M^e Pierre Boillat et les membres de sa commission ont entrepris et mènent encore les négociations. Merci à M^e Boillat pour ses informations qui nous ont permis d'appréhender les articles 48 et suivants avec calme et sagesse.

Un président de commune ambitieux aurait, avec plaisir, encaissé sa part du produit des transactions immobilières faramineuses pour ses concitoyens. Le député responsable et soucieux du frein aux dépenses constate que les biens convoités n'ont de valeur que par l'usage que l'on en fait, que ces biens ont déjà été payés une fois avec la main droite du contribuable et que l'on ne peut ignorer qu'il faut garder ce qui reste dans la main gauche pour d'autres dépenses.

Merci également aux experts des caisses de pension qui ont déversé, en quelques heures, tant d'informations contradictoires et complémentaires, dont une partie nous est si chère que nous laisserons en régler l'addition à la deuxième commission et au Conseil d'Etat.

Je ne veux pas oublier dans mes remerciements les deux chefs du Département de la santé, en premier, M. Burgener qui a décidé de faire deux ponts à Pâques sans nous avertir. Nous lui souhaitons un bon et complet rétablissement, en lui rappelant tout de même que sa vigne va débourrer et que la prochaine fête des fifres et tambours, c'est pour bientôt et, à l'intérim, M. Fournier qui doit effectuer un véritable marathon entre les départements avant la Patrouille des glaciers. Merci.

Merci surtout aux membres du Service de la santé, M. le Dr Georges Dupuis, M^e Jean-Charles Délèze, M. Victor Fournier et Mlle Fante pour leur disponibilité et leur immense travail à notre service.

Merci aussi aux membres de la commission ainsi qu'à notre rapporteur qui a fait un boulot colossal.

Merci enfin à vous, Chers collègues, qui allez dire certainement oui au contenu de cette loi. Vous m'avez donné la possibilité – ainsi qu'aux membres de la commission – de me mettre quelque temps dans la peau tantôt du patient dans son lit d'hôpital, tantôt du médecin-chef autoritaire, tantôt de l'ambulancier arrivant trop tard aux soins intensifs ou encore de l'infirmière dévouée, mais stressée, quand ce n'était pas dans la peau du contribuable fauché ou de l'assuré qui ne comprend plus ou de l'assureur qui a tout compris.

Heureusement, aujourd'hui, mon cauchemar ou mon rêve s'arrête. Je suis redevenu un simple député parmi les députés.

Merci de votre attention et merci de votre vote positif et enthousiaste en faveur de cette loi.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes pascales.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

En acceptant ce projet de loi en première lecture, vous pérennisez et inscrivez le RSV dans une loi, autrement dit le caractère éphémère du décret fait place à beaucoup plus de sérénité, sérénité si utile et nécessaire d'abord aux patientes et aux patients valaisans et ensuite certainement aussi à l'ensemble du personnel des hôpitaux qui, ces dernières années, il faut quand même le reconnaître, ont vécu et vivent encore aujourd'hui une réforme sur trois volets que finalement peu de gens ont vécue dans le canton, une réforme tout d'abord des structures (10 hôpitaux conduits sous la seule égide du RSV), une réforme ensuite de la planification avec une nouvelle distribution des disciplines médicales, mais une réforme et modernisation de l'outil de gestion.

J'aimerais rassurer la députée (suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf, oui nous continuerons d'examiner avec bienveillance le transfert des infrastructures. La volonté de l'Etat n'est pas de spolier les communes ou les associations de communes, mais bien de régler au mieux, en toute équité, ces transactions.

Oui également, nous avons besoin d'être rigoureux dans les comptes, Monsieur le député Jean-Luc Addor. La volonté du chef du Département des finances est toujours la même, la même rigueur, mais seulement voilà nous ne confondons pas le fonds de roulement avec l'endettement et, de plus, nous voulons justement, Monsieur le président de la commission des finances, doter d'un instrument de gestion et de conduite moderne, et non pas le carnet du lait, le RSV. Pour donner cet instrument de gestion moderne, c'est vrai, il faudra s'appliquer à donner ces cautèles de manière à ce que la gestion soit la plus rigoureuse possible, mais en même tant la plus professionnelle possible du RSV.

En remerciant tous les groupes qui entrent non seulement en matière, mais surtout appuient en première lecture ce projet de loi, j'aimerais vous remercier, pour mon collègue Thomas Burgener, et le remercier lui aussi.

Je remercie bien sûr le président de la commission thématique qui, avec son équipe, le rapporteur et tous les commissaires, a abattu un travail conséquent.

Je remercie également M. le chef du Service de la santé et ses collaborateurs ainsi que tous les organes du RSV qui ont participé très activement à l'élaboration de ce texte.

Je vous demande donc de l'accepter avec enthousiasme, et c'est ma manière à moi et certainement à vous aussi de souhaiter une joyeuse fête de Pâques à notre collègue Thomas Burgener.

Merci.

Le projet de loi sur les établissements et institutions sanitaires est adopté par 95 voix contre 8 et 3 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et tel que ressorti des délibérations.

Traitements / Behandlungen:

Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

5. POSTULAT

du député Matthias Eggel (GRL) et cosignataires concernant le calcul des budgets d'aide sociale: adaptation de la franchise sur le revenu (14.09.2005) (2.026)

POSTULAT

von Grossrat Matthias Eggel (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Berechnung der Sozialhilfebudgets: Anpassung des Freibetrags (14.09.2005) (2.026)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial décembre 2005

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die schriftliche Antwort des Staatsrats liegt vor und zwar im positiven Sinne. Das Postulat wird angenommen.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Ich habe die schriftliche Antwort des Staatsrates zur Kenntnis genommen. Leider geht er nicht auf das eigentliche Anliegen meines Postulates ein. Zudem könnte man aufgrund der Antwort den Eindruck bekommen, dass ich mich gegen den Freibetrag ausspreche. Dies ist aber nicht der Fall.

Ich verlange im vorliegenden Postulat lediglich eine Modifikation der heutigen Regelung. Denn bei der heutigen Regelung endet der Anreiz bei 500 Franken, da ab diesem Betrag jeder zusätzlich verdiente Franken vom Sozialhilfebudget in Abzug gebracht wird.

Deshalb soll in Zukunft der Freibetrag für Sozialhilfeempfänger 50 Prozent des aus ihrer Tätigkeit erarbeiteten Lohnes, jedoch maximal 500 Franken betragen.

Dies bringt zum einen den Vorteil, dass die "Anreizgrenze" für Sozialhilfeempfänger neu bei 1'000 statt wie bisher 500 Franken liegt. Zum anderen profitieren von dieser Regelung sowohl die öffentliche Hand als auch die Steuerzahlerinnen und Steuerzahler.

Der Staatsrat argumentiert in seiner Antwort wie folgt: "Die Rückkehr an den Arbeitsplatz führt oft über kleine Tätigkeiten; wenn diese nicht Gegenstand eines Freibetrages sind, werden sie oft nicht deklariert."

Ich teile diese Begründung. Sie hat aber nichts mit dem Postulat zu tun. Denn die von mir verlangte Modifikation hat keinen negativen Einfluss auf die Deklaration von Einnahmen. Im Gegenteil. Bei der heutigen Regelung begründen Sozialhilfeempfänger die Nichtdeklaration – wenn man ihnen auf die Schliche kommt – damit, dass die Einnahme unter dem Freibetrag liege. Somit führt die Modifikation zu einer Verbesserung der Situation.

Ich bin mit der Antwort des Staatsrates nicht einverstanden, da er nicht auf meinen Vorschlag eingeht. Ich verlange daher, dass über das Postulat abgestimmt wird.

Als ein für das Ressort „Soziales“ zuständiger Gemeinderat bitte ich den Grossen Rat das Postulat zu unterstützen, denn diese Modifikation bringt in der Praxis einige Vorteile.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Der Postulant ist somit mit der Antwort nicht einverstanden. Dann gehen wir direkt zur Abstimmung über.

Par 49 voix contre 25 et 18 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.026 du député Matthias Eggel.

Das Postulat wird demnach zum Vollzug überwiesen.

6. POSTULAT
du député (suppl.) Grégoire Raboud et cosignataires concernant la
déplétion du pétrole (16.12.2005) (2.032)
POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud und Mitunterzeichnenden
betreffend Erdölknappheit (16.12.2005) (2.032)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mars 2006

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrates.)

Der Präsident:

Die Antwort liegt ebenfalls vor. Das Postulat kann angenommen werden.

Gibt es eine Bemerkung dazu? Es scheint nicht der Fall zu sein.

Demnach ist das Postulat ebenfalls zum Vollzug überwiesen und ich kann diesen Marathon nun endgültig schliessen.

Ich bedanke mich bei Herrn Grossrat (Suppl.) René Loretan für die ausgezeichnete Arbeit als Rapporteur.

Heute ist Gründonnerstag, ich hoffe, dass wir mit unseren Entscheidungen heute dazu beitragen, dass das Gesundheitswesen und die Pensionskassen wirklich auf einen grünen Zweig kommen werden.

Ich wünsche Ihnen auf alle Fälle erholsame Ostertage bei bester Gesundheit, was wir auch noch einmal Herrn Staatsrat Burgener wünschen.

Kommen Sie gut nach Hause und bis zum nächsten Mal.

Danke schön.

La session ordinaire d'avril 2006 est officiellement close à 18 h 25.

PROJET DE LOI
régissant les institutions étatiques de prévoyance (première lecture)

GESETZESENTWURF
über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des finances
Finanzkommission

Article 1 alinéa 1 <u>Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires</u> ..., ainsi que du personnel enseignant des jardins d'enfants, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire du premier degré. Décision de la commission : refusée	Artikel 1 Absatz 1 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende</u> ..., sowie des Lehrpersonals der Kindergärten, der Primar- und Orientierungsschulen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 3 alinéa 3 <u>Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires</u> ...le personnel enseignant des jardins d'enfants, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire du premier degré. Décision de la commission : refusée	Artikel 3 Absatz 3 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende</u> ... im Bereich der beruflichen Vorsorge die Lehrpersonen der Kindergärten, der Primar- und Orientierungsschulen. Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 7 alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud</u> L'Etat garantit les engagements des caisses. Décision de la commission : refusée	Artikel 7 Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Edmond Perruchoud</u> Der Staat garantiert die Verpflichtungen der Kassen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 7 alinéa 2 (nouveau) <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud</u> Cette garantie tombera <i>ipso facto</i> irrévocablement lorsque la couverture sera de 100% ou que les conditions posées par le droit fédéral permettront sa suppression. Décision de la commission : refusée	Artikel 7 Absatz 2 (neu) <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Edmond Perruchoud</u> Diese Garantie wird <i>ipso facto</i> unwiderruflich hinfällig, wenn der Deckungsgrad 100% beträgt oder die vom Bundesrecht auferlegten Bedingungen ihre Aufhebung erlauben. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 8 alinéa 1 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Recapitalisation immédiate L'Etat du Valais prend à sa charge une partie du découvert technique des caisses à concurrence de 180 millions de francs pour la CRPE et de 20 millions de francs pour la CPPEV, afin d'atteindre un taux de couverture de 60% pour les deux caisses, dès l'entrée en vigueur de la présente loi. Décision de la commission : refusée	Artikel 8 Absatz 1 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Umgehende Aufkapitalisierung Der Staat Wallis übernimmt ab Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes einen Teil der technischen Unterdeckung der Kassen bis zu einem Betrag von 180 Millionen Franken für die RVKL und einem Betrag von 20 Millionen Franken für die VPSW, um einen Deckungsgrad von 60% für beide Kassen zu erreichen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 8 alinéa 1	Artikel 8 Absatz 1

Proposition du député André Quinodoz (PDCC) et de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG)

L'Etat du Valais prend à sa charge une partie du découvert technique des Caisses à concurrence **d'une recapitalisation initiale à hauteur de 60% dès l'entrée en vigueur de la présente loi, suivie d'une recapitalisation supplémentaire à hauteur de 80% sur 15 ans.**

Décision de la commission : refusée

Article 8 alinéa 1

Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud

...à concurrence de 217 millions de francs pour la CPPEV et de **315** millions de francs pour la CRPE...

Décision de la commission : refusée

Article 8 alinéa 1

Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires

L'Etat du Valais prend... découvert technique des Caisses à concurrence **d'un taux de couverture des caisses de 60 %.**

Décision de la commission : refusée

Vorschlag von Grossrat André Quinodoz (PDCC) und Grossrätin Michelle Grandjean (PS/AdG)

Der Staat Wallis übernimmt ab Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes einen Teil der technischen Unterdeckung der Kassen bis zu **einer anfänglichen Aufkapitalisierung in der Höhe von 60%, gefolgt von einer zusätzlichen Aufkapitalisierung in der Höhe von 80% während 15 Jahren.**

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 8 Absatz 1

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Christophe Perruchoud

...bis zu einem Betrag von 217 Millionen Franken für die VPSW und einem Betrag von **315** Millionen Franken für die RVKL.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 8 Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende

Der Staat Wallis übernimmt ...Unterdeckung der Kassen bis zu einem **Deckungsgrad der Kassen von 60 %.**

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 8 alinéa 2 <u>Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud</u> ...dans un délai maximal de 3 (trois) ans, dès l'entrée en vigueur de la présente loi. Décision de la commission : refusée	Artikel 8 Absatz 2 <u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Christophe Perruchoud</u> ...innert einer Frist von höchstens drei Jahren nach Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 9 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Recapitalisation progressive L'Etat du Valais versera une annuité constante d'un montant de 30 millions, jusqu'à ce que la nouvelle caisse atteigne un taux de couverture de 80%. Décision de la commission : refusée	Artikel 9 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Schrittweise Aufkapitalisierung Der Staat Wallis wird eine gleich bleibende Annuität von 30 Millionen Franken entrichten, bis die neue Kasse einen Deckungsgrad von 80% erreicht hat. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 9 (nouveau) Recapitalisation progressive <u>Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires</u> Le canton du Valais rémunère annuellement la sous-couverture des deux Caisses jusqu'à ce qu'un taux de couverture de 80 % soit atteint. Décision de la commission : refusée	Artikel 9 (neu) Progressive Aufkapitalisierung <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende</u> Der Kanton Wallis verzinst jährlich die Unterdeckung beider Kassen bis ein Deckungsgrad von 80 % erreicht ist. Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 9 alinéa 2 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud</u> L'Etat fournit au fonds les avances nécessaires sous forme de prêt avec intérêts au taux variable des hypothèques en 1^{er} rang de la Banque cantonale du Valais. Retirée	Artikel 9 Absatz 2 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Edmond Perruchoud</u> Der Staat stellt dem Fonds die notwendigen Vorschüsse als Darlehen mit einem Zins in der Höhe des variablen Zinssatzes der erstrangigen Hypotheken der Walliser Kantonalbank zur Verfügung. Zurückgezogen
Article 9 alinéa 3 <u>Proposition du député André Quinodoz (PDCC) et de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG)</u> Le remboursement et le service des intérêts de ce prêt sont opérés par des versements initiaux d'un montant total de 40 millions de francs jusqu'au 31 décembre 2006, et par le versement durant les années suivantes d'annuités à définir par le Conseil d'Etat. Décision de la commission : refusée	Artikel 9 Absatz 3 <u>Vorschlag von Grossrat André Quinodoz (PDCC) und Grossrätin Michelle Grandjean (PS/AdG)</u> Die Rückzahlung und Verzinsung dieses Darlehens erfolgen durch anfängliche Überweisungen von total 40 Millionen Franken bis zum 31. Dezember 2006 und durch den Staatsrat festzulegenden Annuitäten während den nachfolgenden Jahren. Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 14 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> e) Rente de conjoint ou partenaire survivant Décision de la commission : <u>acceptée dans la nouvelle teneur suivante:</u> e) Rente de conjoint ou partenaire enregistré survivant	Artikel 14 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> e) Rente an den überlebenden Ehegatten oder Partner Beschluss der Kommission: <u>angenommen mit der neuen Formulierung:</u> e) Rente an den überlebenden Ehegatten oder registrierten Partner
Article 15 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 62 ans pour les assurés de la fonction publique, 60 ans pour le personnel enseignant et 58 ans pour le personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale, des juges d'instruction pénale et des juges des mineurs. Décision de la commission : refusée	Artikel 15 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Das ordentliche Rücktrittsalter wird auf 62 Jahre für die Versicherten des öffentlichen Dienstes, 60 Jahre für das Lehrpersonal und 58 Jahre für das Personal der Strafanstalten und der Kantonspolizei sowie für die Strafuntersuchungs- und die Jugendrichter festgelegt. Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 15 <u>Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud</u> L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 63 ans pour tous les assurés, à l'exception du personnel enseignant des degrés primaires et secondaire I, des enseignants des écoles professionnelles et du personnel soignant des établissements hospitaliers cantonaux (Malévoz, La Castalie, CVP) pour lesquels l'âge de la retraite est fixé à 62 ans et à l'exception du personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale, des juges d'instruction pénale, et des juges des mineurs, pour lesquels l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. Décision de la commission : refusée	Artikel 15 <u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Christophe Perruchoud</u> Das ordentliche Rücktrittsalter wird für alle Versicherten auf 63 Jahre festgelegt, mit Ausnahme des Lehrpersonals der Primarstufe und der Sekundarstufe I, des Lehrpersonals der Berufsschulen und des Pflegepersonals der kantonalen Krankenanstalten (Malévoz, La Castalie, CVP), deren Rücktrittsalter auf 62 Jahre festgelegt wird, und mit Ausnahme des Personals der Strafanstalten und der Kantonspolizei, der Strafuntersuchungsrichter und der Jugendrichter, deren Rücktrittsalter auf 60 Jahre festgelegt wird. Beschluss der Kommission: abgelehnt
--	---

Article 15 <u>Proposition de la députée Marie-Claude Ecoeur</u> L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 62 ans pour tous les assurés, à l'exception du personnel des établissements pénitentiaires et de la police cantonale, des juges d'instruction pénale, et des juges des mineurs, pour lesquels l'âge de la retraite est fixé à 59 ans. Décision de la commission : refusée	Artikel 15 <u>Vorschlag von Grossrätin Marie-Claude Ecoeur</u> Das ordentliche Rücktrittsalter wird für alle Versicherten auf 62 Jahre festgelegt, mit Ausnahme des Personals der Strafanstalten und der Kantonspolizei, der Strafuntersuchungsrichter und der Jugendrichter, deren Rücktrittsalter auf 59 Jahre festgelegt wird. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 15 <u>Proposition du groupe CSPO par le député Gilbert Loretan</u> L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 63 62 ans pour tous les assurés, à l'exception... juges des mineurs, pour lesquels l'âge de la retraite est fixé à 61 60 ans. Les modalités de l'âge de la retraite flexible sont fixées dans un règlement.	Artikel 15 <u>Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Gilbert Loretan</u> Das ordentliche Rücktrittsalter wird für alle Versicherten auf 63 62 Jahre festgelegt, mit Ausnahme... Jugendrichter, deren Rücktrittsalter auf 61 60 Jahre festgelegt wird. Die Modalitäten des flexiblen Rücktrittsalters werden in einem Reglement geregelt.

Décision de la commission : refusée

Nouvelle proposition de la commission:

Les modalités de l'âge de la retraite flexible sont fixées dans le règlement de base des caisses.

Article 15

Proposition du groupe CVPO par le député Beat Abgottspon

L'âge ordinaire de la retraite est fixé à ~~63~~ **62** ans pour tous les assurés, à l'exception... juges des mineurs, pour lesquels l'âge de la retraite est fixé à ~~61~~ **60** ans.

Décision de la commission : refusée

Article 15 alinéa 2 (nouveau)

Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires

Le Conseil d'Etat édicte des mesures d'accompagnement relatives aux conditions de travail du personnel des établissements pénitentiaires, de la police cantonale, des juges d'instruction pénale, des juges des mineurs ainsi que du personnel enseignant.

Décision de la commission : refusée

Article 16

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Neuer Vorschlag der Kommission:

Die Modalitäten des flexiblen Rücktrittsalters werden im Grundreglement der Kassen geregelt.

Artikel 15

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Abgottspon

Das ordentliche Rücktrittsalter wird für alle Versicherten auf ~~63~~ **62** Jahre festgelegt, mit Ausnahme... Jugendrichter, deren Rücktrittsalter auf ~~61~~ **60** Jahre festgelegt wird.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 15 Absatz 2 (neu)

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende

Der Staatsrat erlässt begleitende Massnahmen zu den Arbeitsbedingungen des Personals der Strafanstalten, der Kantonspolizei, der Strafuntersuchungsrichter, der Jugendrichter sowie der Lehrpersonen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 16

<u>Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud</u> ...est de 40 ans pour un âge ordinaire de retraite de 62 et 63 ans, et de 37,5 pour un âge ordinaire de retraite de 60 ans. Décision de la commission : refusée Article 16 <u>Proposition de la députée Marie-Claude Ecoeur</u> Le nombre complet d'années d'assurance est de 40 pour un âge ordinaire de retraite de 62 ans, et de 37,5 pour un âge ordinaire de retraite de 59 ans pour le personnel de la police cantonale. Décision de la commission : refusée	<u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Christophe Perruchoud</u> ...beträgt 40 bei einem ordentlichen Rücktrittsalter von 62 und 63 Jahren und 37.5 bei einem ordentlichen Rücktrittsalter von 60 Jahren. Beschluss der Kommission: abgelehnt Artikel 16 <u>Vorschlag von Grossrätin Marie-Claude Ecoeur</u> Die Zahl der möglichen Versicherungsjahre beträgt 40 bei einem ordentlichen Rücktrittsalter von 62 Jahren und 37.5 bei einem ordentlichen Rücktrittsalter von 59 Jahren für das Personal der Kantonspolizei. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 17 <u>Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires</u> Maintien des cotisations actuelles des employeurs. Décision de la commission : refusée	Artikel 17 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende</u> Beibehalten der geltenden Arbeitgeberbeiträge. Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 17 alinéa 1 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Les taux des cotisations ordinaires des employeurs sont fixés comme suit: ▪ âge ordinaire de retraite de 62 ans : 13,2%, respectivement 12,6% pour les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public; ▪ âge ordinaire de retraite de 60/58 ans : 14,8%, respectivement 14,2% pour les magistrats de l'ordre judiciaire. Décision de la commission : refusée	Artikel 17 Absatz 1 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Die ordentlichen Beitragssätze der Arbeitgeber werden wie folgt festgelegt: ▪ ordentliches Rücktrittsalter von 62 Jahren: 13.2 % bzw. 12.6 % für die Magistraten der Justiz und der Staatsanwaltschaft; ▪ ordentliches Rücktrittsalter von 60/58 Jahren: 14.8 % bzw. 14.2 % für die Magistraten der Justiz. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 17 alinéa 1 <u>Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud</u> ▪ âge ordinaire de retraite de 62 et 63 ans : 11,7%, respectivement 11,1% pour les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public; ▪ âge ordinaire de retraite de 60 ans : 13,3%, respectivement 12,7% pour les magistrats de l'ordre judiciaire. Décision de la commission : refusée	Artikel 17 Absatz 1 <u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Christophe Perruchoud</u> ▪ ordentliches Rücktrittsalter von 62 und 63 Jahren: 11.7 % bzw. 11.1 % für die Magistraten der Justiz und der Staatsanwaltschaft; ▪ ordentliches Rücktrittsalter von 60 Jahren: 13.3 % bzw. 12.7 % für die Magistraten der Justiz. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 17 alinéa 1 <u>Proposition de la députée Marie-Claude Ecoeur</u> Les taux des cotisations... ▪ âge ordinaire de retraite de 62 ans : ... ▪ âge ordinaire de retraite de 59 ans : 14,5% pour le personnel de la police cantonale,....	Artikel 17 Absatz 1 <u>Vorschlag von Grossrätin Marie-Claude Ecoeur</u> Die ordentlichen Beitragssätze... ▪ ordentliches Rücktrittsalter von 62 Jahren: ... ▪ ordentliches Rücktrittsalter von 59 Jahren: 14.5 % für das Personal der Kantonspolizei,....

Décision de la commission : refusée**Article 17 alinéa 1**

Proposition du groupe CVPO par le député Beat Abgottspon

- âge ordinaire de retraite de ~~63~~ 62 ans :...
- âge ordinaire de retraite de ~~61~~ 60 ans :...

Décision de la commission : refusée**Article 17 alinéa 2**

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

Supprimer

Décision de la commission : refusée**Beschluss der Kommission: abgelehnt****Artikel 17 Absatz 1**

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Abgottspon

- ordentliches Rücktrittsalter von ~~63~~ 62 Jahren:...
- ordentliches Rücktrittsalter von ~~61~~ 60 Jahren:...

Beschluss der Kommission: abgelehnt**Artikel 17 Absatz 2**

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz

Streichen

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 18Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

Les taux des cotisations des assurés sont fixés comme suit :

- âge ordinaire de retraite de **62** ans : 8,8%, respectivement 8,4% pour les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public;
- âge ordinaire de retraite de **60/58** ans : 9,8%, respectivement 9,4% pour les magistrats de l'ordre judiciaire.

Décision de la commission : refusée

Article 18Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud

...

- âge ordinaire de retraite de **62 et 63** ans : 8,8%, respectivement 8,4% pour les magistrats de l'ordre judiciaire et du ministère public;
- âge ordinaire de retraite de **60** ans : 9,8%, respectivement 9,4% pour les magistrats de l'ordre judiciaire.

Décision de la commission : refusée

Article 18Proposition de la députée Marie-Claude Ecoeur

Les taux des cotisations...

- âge ordinaire de retraite de **62** ans : ...
- âge ordinaire de retraite de **59** ans : **11% pour le personnel de la police cantonale,....**

Artikel 18Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz

Die Beitragssätze der Versicherten werden wie folgt festgelegt:

- ordentliches Rücktrittsalter von **62** Jahren: 8.8 % bzw. 8.4 % für die Magistraten der Justiz und der Staatsanwaltschaft;
- ordentliches Rücktrittsalter von **60/58** Jahren: 9.8 % bzw. 9.4 % für die Magistraten der Justiz.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 18Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Christophe Perruchoud

...

- ordentliches Rücktrittsalter von **62 und 63** Jahren: 8.8 % bzw. 8.4 % für die Magistraten der Justiz und der Staatsanwaltschaft;
- ordentliches Rücktrittsalter von **60** Jahren: 9.8 % bzw. 9.4 % für die Magistraten der Justiz.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 18Vorschlag von Grossrätin Marie-Claude Ecoeur

Die Beitragssätze...

- ordentliches Rücktrittsalter von **62** Jahren: ...
- ordentliches Rücktrittsalter von **59** Jahren: **11 % für das Personal der Kantonspolizei,....**

Décision de la commission : refusée**Article 18 alinéa 1***Proposition du groupe CVPO par le député Beat Abgottspon*

- âge ordinaire de retraite de ~~63~~ 62 ans :...
- âge ordinaire de retraite de ~~61~~ 60 ans :...

Décision de la commission : refusée**Article 20 Subrogation (nouveau)***Proposition du groupe UDC/SVP par le député Edmond Perruchoud*

Les caisses de pensions sont subrogées, jusqu'à concurrence des prestations réglementaires, aux droits de l'assuré et de ses survivants contre tout tiers responsable. La liquidation et l'étendue de la subrogation sont régies par les articles 72 à 75 de la loi fédérale du 6 octobre 2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA).

Décision de la commission : refusée**Beschluss der Kommission: abgelehnt****Artikel 18 Absatz 1***Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Beat Abgottspon*

- ordentliches Rücktrittsalter von ~~63~~ 62 Jahren:...
- ordentliches Rücktrittsalter von ~~61~~ 60 Jahren:...

Beschluss der Kommission: abgelehnt**Artikel 20 Rückgriff (neu)***Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Edmond Perruchoud*

Gegenüber einem Dritten, der für den Versicherungsfall haftet, treten die Pensionskassen bis auf die Höhe der reglementarischen Leistungen in die Ansprüche der versicherten Person und ihrer Hinterlassenen ein. Abwicklung und Umfang des Rückgriffs richten sich nach den Artikeln 72-75 des Bundesgesetzes vom 6. Oktober 2000 über den allgemeinen Teil des Sozialversicherungsrechts (ATSG).

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 20 alinéa 2 <u>Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires</u> Le financement du pont AVS est assumé de manière paritaire se fait à raison de 50 % 60 % par l'employeur et de 50 % 40 % par l'assuré. Décision de la commission : refusée	Artikel 20 Absatz 2 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende</u> Die Finanzierung der AHV-Überbrückungsrente wird paritätisch erfolgt zu je 50 % 60 % durch den Arbeitgeber und 50 % zu 40 % durch den Versicherten sichergestellt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 22 alinéa 2 <u>Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires</u> L'institution de prévoyance doit garantir la formation initiale et continue des représentants des employés et des employeurs dans l'organe paritaire supérieur de manière à ce que ces derniers puissent assumer leurs tâches de direction. Décision de la commission : refusée	Artikel 22 Absatz 2 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende</u> Die Vorsorgeeinrichtung hat die Erst- und Weiterbildung der Arbeitnehmer- und Arbeitgebervertreter im obersten paritätischen Organ auf eine Weise zu gewährleisten, dass diese ihre Führungsaufgaben wahrnehmen können. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 34 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Pour les assurés actifs, proches de l'âge ordinaire actuel de la retraite, la mesure concernant l'élévation de l'âge ordinaire de la retraite fera l'objet de dispositions transitoires d'une durée maximale de 10 ans, calculée en fonction de l'âge de l'assuré au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi.	Artikel 34 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Für die aktiven Versicherten, die nahe dem heutigen Rücktrittsalter stehen, bilden die Massnahmen im Zusammenhang mit der Erhöhung des ordentlichen Rücktrittsalters Gegenstand von Übergangsbestimmungen, die höchstens zehn Jahre gültig sind, wobei für die Berechnung das Alter des Versicherten zum Zeitpunkt des Inkrafttretens des vorliegenden Gesetzes ausschlaggebend ist.

Décision de la commission : refusée**Article 34**

Proposition du député André Quinodoz (PDCC) et de la députée Michelle Grandjean (PS/AdG)

Les mesures concernant les adaptations ou modifications des prestations des assurés des deux caisses feront l'objet de dispositions transitoires d'une durée minimale de quinze ans pour les assurés actifs proche de l'âge ordinaire actuel de la retraite.

Décision de la commission : refusée**Article 34**

Proposition du groupe CSPO par le député Gilbert Loretan

Pour les assurés actifs... de dispositions transitoires d'une durée maximale de ~~trois~~ 5 ans.

Décision de la commission : refusée**Beschluss der Kommission: abgelehnt****Artikel 34**

Vorschlag von Grossrat André Quinodoz (PDCC) und Grossrätin Michelle Grandjean (PS/AdG)

Die Massnahmen im Zusammenhang mit der Anpassung oder Änderung der Leistungen der Versicherten beider Kassen bilden Gegenstand von Übergangsbestimmungen, die mindestens 15 Jahre gültig sind und für die aktiven Versicherten gelten, die nahe dem heutigen ordentlichen Rücktrittsalter stehen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt**Artikel 34**

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Gilbert Loretan

Für die aktiven Versicherten, die ... Übergangsbestimmungen, die höchstens ~~drei~~ 5 Jahre gültig sind.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 34 <u>Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires</u> ...fera l'objet de dispositions transitoires d'une durée maximale de trois 10 ans... Décision de la commission : refusée	Artikel 34 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende</u> ... Gegenstand von Übergangsbestimmungen, die höchstens drei 10 Jahre gültig sind... Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 35 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Durant les cinq années suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, il est procédé à un gel des rentes (non adaptation au renchérissement), à concurrence d'un maximum de 2% par année et de 6% au total sur les rentes dont le montant annuel est supérieur à 50'000 francs. Décision de la commission : refusée	Artikel 35 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Während fünf Jahren nach Inkrafttreten des vorliegenden Gesetzes werden die Renten, deren jährlicher Betrag 50'000 Franken übersteigt, bis zu einem Maximum von 2 % pro Jahr und 6 % insgesamt eingefroren (keine Anpassung an die Teuerung). Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 35 <u>Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud</u> ...il est procédé à un gel complet des rentes (non adaptation au renchérissement). Décision de la commission : refusée	Artikel 35 <u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Christophe Perruchoud</u> ...werden die Renten komplett eingefroren (keine Anpassung an die Teuerung). Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 38 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Dès le degré de couverture suffisant atteint pour répondre aux conditions posées par le droit fédéral, les caisses, en collaboration avec les services compétents de l'Etat du Valais, entreprendront des études pour garder le système de la primauté des prestations ou pour mettre en place un système mixte. Décision de la commission : refusée	Artikel 38 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Sobald ein ausreichender Deckungsgrad erreicht ist, um die Bedingungen des Bundesrechts zu erfüllen, führen die Kassen in Zusammenarbeit mit den zuständigen Dienststellen des Staates Wallis Studien hinsichtlich der Beibehaltung des Systems des Leistungsprimats oder der Einführung eines gemischten Systems durch. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 38 <u>Proposition du groupe GRL par le député Christophe Perruchoud</u> Retour à la proposition du Conseil d'Etat. Décision de la commission : refusée	Artikel 38 <u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Christophe Perruchoud</u> Rückkehr zum Vorschlag des Staatsrates. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 38 <u>Proposition du groupe SPO par le député German Eyer et cosignataires</u> Supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 38 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

LOI
sur les établissements et institutions sanitaires (première lecture)

GESETZ
über die Krankenanstalten und -institutionen (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Article 3 alinéa 1 <u>Proposition du député Jean-Marie Schmid</u> Le Conseil d'Etat... du Grand Conseil. Les principes essentiels de la planification sanitaire sont soumis au Grand Conseil pour approbation. Décision de la commission : refusée	Artikel 3 Absatz 1 <u>Vorschlag von Grossrat Jean-Marie Schmid</u> Der Staatsrat... des Grossen Rates. Die wesentlichen Grundsätze der Gesundheitsplanung werden dem Grossrat zur Genehmigung unterbreitet. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 3 alinéa 2 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> c) ... des accidents, dans la mesure où la Confédération ne s'en occupe pas déjà; Retirée	Artikel 3 Absatz 2 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> c) ... und Unfällen, sofern sich nicht bereits der Bund darum kümmert; Zurückgezogen

Article 3 alinéa 2 <i>Proposition de la commission SAI par le député Pascal Moulin</i> d) la délimitation des régions sanitaires et des zones hospitalières; d)bis la délimitation des trois <u>zones</u> hospitalières correspondant au Haut-Valais, au Valais central et au Chablais avec au moins un hôpital de soins aigus par <u>zone</u>; (reste de l'article inchangé) Décision de la commission : acceptée (conséquence: suppression de l'article 3bis de la commission)	Artikel 3 Absatz 2 <i>Vorschlag der Kommission GSI durch Grossrat Pascal Moulin</i> d) die Abgrenzung der Gesundheitsregionen und der Spitalzonen; d)bis die Abgrenzung der drei <u>Spitalzonen</u> Oberwallis, Mittelwallis und Chablais mit mindestens einem Akutspital pro <u>Zone</u>; (Rest des Artikels unverändert) Beschluss der Kommission: angenommen (Konsequenz: Streichung von Artikel 3bis der Kommission)
Article 3 alinéa 2 <i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i> d) la délimitation des régions sanitaires et des trois zones hospitalières définies par une ordonnance tenant compte de l'équilibre linguistique avec au moins un hôpital de soins aigus par région. Les disciplines médicales de pointe sont attribuées à l'hôpital de Sion. Décision de la commission : refusée	Artikel 3 Absatz 2 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i> d) die Abgrenzung der Gesundheitsregionen und der drei Spitalzonen, die in einer Verordnung festgelegt werden, unter Berücksichtigung des sprachlichen Gleichgewichts und mit mindestens einem Akutspital pro Region. Die Spitzenmedizin-Disziplinen werden dem Spital Sitten zugewiesen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 3 alinéa 2 <i>Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide</i> e) Retour au texte du Conseil d'Etat (et décalage des lettres suivantes) Décision de la commission : refusée	Artikel 3 Absatz 2 <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide</i> e) Rückkehr zur Version des Staatsrates (und Verschiebung der folgenden Buchstaben) Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 3 alinéa 2 <u>Proposition du député Jean-Marie Schmid</u> e) Version du Conseil d'Etat : la délimitation de trois régions hospitalières correspondant au Haut-Valais, au Valais central et à St-Maurice/Monthey avec au moins un hôpital de soins aigus par région ; Décision de la commission : refusée	Artikel 3 Absatz 2 <u>Vorschlag von Grossrat Jean-Marie Schmid</u> e) Version des Staatsrates: die Abgrenzung von drei Spitalregionen Oberwallis, Mittelwallis und St. Maurice/Monthey mit mindestens einem Akutspital pro Region; Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 3 alinéa 2 <u>Proposition du député Jean-Marie Schmid</u> e) la liste des établissements et institutions... les institutions et établissements privés actuels et futurs. Décision de la commission : refusée	Artikel 3 Absatz 2 <u>Vorschlag von Grossrat Jean-Marie Schmid</u> e) die Liste der Krankenanstalten und –institutionen, unter angemessener Berücksichtigung bestehender und künftiger privater Institutionen ... Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 3 alinéa 2 <u>Proposition du député Jean-Marie Schmid</u> g) Version du Conseil d'Etat : les mandats de prestations aux établissements et institutions sanitaires, sur la base d'une planification quadriennale, portant notamment sur :... Décision de la commission : refusée	Artikel 3 Absatz 2 <u>Vorschlag von Grossrat Jean-Marie Schmid</u> g) Version des Staatsrates: die Leistungsaufträge an die Krankenanstalten und –institutionen, basierend auf einer 4 Jahresplanung, insbesondere auf dem Gebiet:... Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 3bis <u>Proposition de la commission SAI par le député Pascal Moulin</u> Supprimer Décision de la commission : acceptée	Artikel 3bis <u>Vorschlag der Kommission GSI durch Grossrat Pascal Moulin</u> Streichen Beschluss der Kommission: angenommen
Article 3bis <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Supprimer Décision de la commission : acceptée	Artikel 3bis <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Streichen Beschluss der Kommission: angenommen
Article 3bis <u>Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide</u> Supprimer (Art. 3ter devient art. 3bis) Décision de la commission : acceptée	Artikel 3bis <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide</u> Streichen (Art. 3ter wird zu Art. 3bis) Beschluss der Kommission: angenommen
Article 3bis <u>Proposition du groupe GRL par le député Jean-François Copt</u> Supprimer Décision de la commission : acceptée	Artikel 3bis <u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Jean-François Copt</u> Streichen Beschluss der Kommission: angenommen

Article 3bis alinéa 1 <u>Proposition des députés du groupe GRL du district de Monthey par le député (suppl.) Jérôme Favez et cosignataires</u> ... Zone II : districts de Sierre, Sion, Hérens, Conthey, Martigny, Entremont, St Maurice (communes de Salvan, Finhaut, Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz, St Maurice, Mex); Zone III : districts de St-Maurice (communes de Vérossaz et de Massongex) et de Monthey. Décision de la commission : refusée	Artikel 3bis Absatz 1 <u>Vorschlag der Abgeordneten der GRL-Fraktion des Bezirks Monthey durch Grossrat (Suppl.) Jérôme Favez und Mitunterzeichnende</u> ... Zone II: Bezirke Sierre, Sion, Hérens, Conthey, Martigny, Entremont, St Maurice (Gemeinden Salvan, Finhaut, Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz, St Maurice, Mex); Zone III: Bezirke St-Maurice (Gemeinden Vérossaz und Massongex) und Monthey. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 3bis alinéa 1 <u>Proposition des députés du groupe PS/AdG des districts de Monthey – St-Maurice par la députée Claudine Oggier et cosignataires</u> ... Zone II : districts de Sierre, Sion, Hérens, Conthey, Martigny, Entremont, St Maurice (communes de Salvan, Finhaut, Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz, St Maurice, Mex); Zone III : districts de St-Maurice (communes de Vérossaz et de Massongex) et de Monthey. Décision de la commission : refusée	Artikel 3bis Absatz 1 <u>Vorschlag der Abgeordneten der PS/AdG-Fraktion der Bezirke Monthey – St-Maurice durch Grossrätin Claudine Oggier und Mitunterzeichnende</u> ... Zone II: Bezirke Sierre, Sion, Hérens, Conthey, Martigny, Entremont, St Maurice (Gemeinden Salvan, Finhaut, Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz, St Maurice, Mex); Zone III: Bezirke St-Maurice (Gemeinden Vérossaz und Massongex) und Monthey. Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 3bis alinéa 1 <u>Proposition des députés PDC du District de Monthey par Jérôme Buttet et cosignataires</u> ... Zone II : districts de Sierre, Sion, Hérens, Conthey, Martigny, Entremont, St Maurice (communes de Salvan, Finhaut, Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz, St Maurice, Mex) ; Zone III : districts de St-Maurice (communes de Vérossaz et de Massongex) et de Monthey, en tenant compte de la planification intercantonale. Décision de la commission : refusée	Artikel 3bis Absatz 1 <u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Monthey durch Jérôme Buttet und Mitunterzeichnende</u> ... Zone II: Bezirke Sierre, Sion, Hérens, Conthey, Martigny, Entremont, St Maurice (Gemeinden Salvan, Finhaut, Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz, St Maurice, Mex) ; Zone III: Bezirke St-Maurice (Gemeinden Vérossaz und Massongex) und Monthey, unter Berücksichtigung der interkantonalen Planung. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 3bis alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> ... Zone II : districts de Sierre, Sion, Hérens, Conthey, Martigny, Entremont, St-Maurice (communes de Salvan, Finhaut, Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz, St-Maurice, Mex) ; Zone III : districts de St-Maurice (communes de St-Maurice, Mex, Vérossaz et de Massongex) et de Monthey. Décision de la commission : refusée	Artikel 3bis Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> ... Zone II: Bezirke Sierre, Sion, Hérens, Conthey, Martigny, Entremont, St-Maurice (Gemeinden Salvan, Finhaut, Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz, St-Maurice, Mex) ; Zone III: Bezirke St-Maurice (Gemeinden St-Maurice, Mex, Vérossaz und Massongex) und Monthey. Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 3bis alinéa 2 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> Hors l'hôpital de Sion, chaque zone hospitalière compte au moins un hôpital de soins aigus. Décision de la commission : refusée	Artikel 3bis Absatz 2 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> Abgesehen vom Spital Sitten gibt es in jeder Spitalzone mindestens ein Akutspital. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 3ter <u>Proposition de la commission SAI par le député Pascal Moulin</u> - *. - la répartition des disciplines médicales - l'attribution des disciplines médicales de pointe à l'hôpital de Sion (reste de l'article inchangé) Décision de la commission : acceptée	Artikel 3ter <u>Vorschlag der Kommission GSI durch Grossrat Pascal Moulin</u> - *. - die Verteilung der medizinischen Disziplinen - die Zuweisung der Spitzenmedizin-Disziplinen an das Spital Sitten (Rest des Artikels unverändert) Beschluss der Kommission: angenommen
Article 3ter <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Devient article 3bis, complété par : ... ou la fermeture de services, y compris les urgences, et la suppression de disciplines, Décision de la commission : acceptée	Artikel 3ter <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Wird zu Artikel 3bis mit folgender Ergänzung: ... bzw. der Schliessung von Abteilungen, einschliesslich Notfallabteilungen, und der Streichung von Disziplinen, Beschluss der Kommission: angenommen

Article 4 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Revenir au texte du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée	Artikel 4 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Rückkehr zur Version des Staatsrates Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 4 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> Supprimer Retirée	Artikel 4 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> Streichen Zurückgezogen
Article 4 <u>Proposition du groupe SPO par la députée Doris Schmidhalter-Näfen et cosignataires</u> Maintenir la version du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée	Artikel 4 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende</u> Maintenir la version du Conseil d'Etat Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 6 alinéa 3 <u>Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide</u> ...trois représentants des communes, issus de trois régions hospitalières différentes, et... Décision de la commission : <u>acceptée avec la modification suivante</u>: ...trois représentants des communes, issus de trois <u>zones</u> hospitalières différentes, et...	Artikel 6 Absatz 3 <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide</u> ...drei aus drei verschiedenen Spitalregionen stammende Vertreter der Gemeinden... Beschluss der Kommission: <u>angenommen mit folgender Änderung</u>: ...drei aus drei verschiedenen <u>Spitalzonen</u> stammende Vertreter der Gemeinden...
Article 8 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Retour à la proposition du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée	Artikel 8 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Rückkehr zur Version des Staatsrates Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 8 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> i) supprimer Retirée	Artikel 8 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> i) streichen Zurückgezogen

Article 8 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> Version de la Commission SAI, sans la lettre h. Décision de la commission : refusée	Artikel 8 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> Version der Kommission GSI, ohne Buchstabe h. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 14 <u>Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide</u> Retour au texte du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée	Artikel 14 <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide</u> Rückkehr zur Version des Staatsrates Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 14 <u>Proposition de la commission des finances par les députés Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard</u> Retour au texte du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée	Artikel 14 <u>Vorschlag der Finanzkommission durch die Grossräte Phlippe Es-Borrat und Pascal Gaillard</u> Rückkehr zur Version des Staatsrates Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 14 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> ... sur le RSV. Il se prononce sur le rapport annuel de gestion (rapport annuel, bilan et annexes, comptes de pertes et profits, rapport de l'organe de révision, comptes de groupes assortis de leurs rapports de vérification). Décision de la commission : refusée	Artikel 14 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> ... über das GNW aus. Er nimmt zum jährlichen Geschäftsbericht Stellung (Jahresbericht, Bilanz und Anhänge, Erfolgsrechnung, Bericht des Revisionsorgans, Einzelrechnungen mit ihren jeweiligen Revisionsberichten). Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 15 alinéa 1 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Suppression des mentions d'articles correspondant aux décisions prises. Décision de la commission : acceptée	Artikel 15 Absatz 1 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Streichung der Erwähnung der Artikel gemäss vorangehender Abänderungsvorschläge. Beschluss der Kommission: angenommen
Article 15 alinéa 3 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 15 Absatz 3 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 15 alinéa 3 <u>Proposition du groupe CSPO par la députée Zita Burgener-Imoberdorf et cosignataires</u> b) supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 15 Absatz 3 <u>Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Zita Burgerner-Imoberdorf</u> b) streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 15 alinéa 6 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Retour au texte du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée	Artikel 15 Absatz 6 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Rückkehr zur Version des Staatsrates Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 15 alinéa 7 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Supprimer Retirée	Artikel 15 Absatz 7 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Streichen Zurückgezogen
Article 15 alinéa 8 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Supprimer Retirée	Artikel 15 Absatz 8 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Streichen Zurückgezogen

Article 15bis (nouveau) <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> Le Grand Conseil approuve le rapport de planification sanitaire établi par le Conseil d'Etat. Décision de la commission : refusée	Artikel 15bis (neu) <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> Der Grosse Rat genehmigt den Bericht des Staatsrates über die Gesundheitsplanung. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 16 alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> Remplacer par le texte suivant: Le « Réseau Santé Valais » est subordonné au département de la santé. Décision de la commission : refusée	Artikel 16 Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> Ersetzen durch folgenden Text: Das „Gesundheitsnetz Wallis“ ist dem Gesundheitsdepartement unterstellt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Articles 17 à 24 <u>Proposition du député Jean-Marie Schmid</u> Supprimer (retour des compétences au Conseil d'Etat !) Décision de la commission : refusée	Artikel 17 - 24 <u>Vorschlag von Grossrat Jean-Marie Schmid</u> Streichen (Kompetenzen zurück an den Staatsrat!) Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 17 alinéa 1 <u>Proposition du groupe SPO par la députée Doris Schmidhalter-Näfen et cosignataires</u> - des Institutions psychiatriques du Valais Romand (IPVR) et du centre de psychiatrie du Haut-Valais (PZO). Retirée	Artikel 17 Absatz 1 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende</u> - die Psychiatrischen Institutionen des Mittel- und Unterwallis (IPVR) und das Psychiatriezentrum Oberwallis (PZO). Zurückgezogen
---	--

Article 17 alinéa 1 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Supprimer Décision de la commission : refusée <u>Nouvelle proposition de la commission:</u> Alinéa 1 A l'entrée en vigueur de la loi, le RSV est composé: (inchangé) Le Conseil d'Etat précise la liste des hôpitaux composant le RSV dans une ordonnance soumise à l'approbation du Grand Conseil. Décision de la commission : acceptée	Artikel 17 Absatz 1 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt <u>Neuer Vorschlag der Kommission:</u> Absatz 1 Bei Inkrafttreten des Gesetzes umfasst das GNW: (unverändert) Der Staatsrat präzisiert die Liste der in das GNW eingebundenen Spitäler in einer Verordnung, die dem Grossen Rat zur Genehmigung unterbreitet wird. Beschluss der Kommission: angenommen
---	--

Article 17 alinéa 2 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Devient alinéa 1, retour à la version du Conseil d'Etat, complété par : Le Conseil d'Etat précise, par voie d'ordonnance, la liste des établissements composant le RSV, les règles... Retirée Article 17 alinéa 3 et 4 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Va à l'art. 18 Décision de la commission : acceptée	Artikel 17 Absatz 2 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Wird zu Absatz 1, Rückkehr zur Version des Staatsrats mit folgender Ergänzung: Der Staatsrat legt auf dem Verordnungsweg die Liste der zum GNW gehörenden Anstalten, die Regeln... Zurückgezogen Artikel 17 Absatz 3 und 4 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Verschiebung nach Artikel 18. Beschluss der Kommission: angenommen
Article 18 alinéa 2 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> g) supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 18 Absatz 2 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> g) streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 18 alinéa 2 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> h) supprimer le dernier paragraphe Ces directives, dont... Décision de la commission : refusée	Artikel 18 Absatz 2 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> h) letzten Satz streichen Diese Richtlinien, deren Liste... Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 20 alinéa 1 <u>Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide</u> ...d'une période administrative et durant trois périodes administratives au maximum, par... Décision de la commission : refusée	Artikel 20 Absatz 1 <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide</u> ...für die Dauer einer Verwaltungsperiode ernannt werden und maximal drei Verwaltungsperioden im Amt sein können... Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 20 alinéa 1 <u>Proposition du groupe SPO par la députée Doris Schmidhalter-Näfen et cosignataires</u> Le conseil d'administration est composé..., par le Conseil d'Etat qui veille à une répartition équilibrée entre les régions et les sexes. Décision de la commission : acceptée	Artikel 20 Absatz 1 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende</u> Der Verwaltungsrat setzt sich aus.... Dabei sorgt der Staatsrat für eine ausgeglichene Verteilung zwischen den Regionen und den Geschlechtern. Beschluss der Kommission: angenommen

Article 20 alinéa 2 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> e) ...âgées de 65 ans et plus... Décision de la commission : refusée	Artikel 20 Absatz 2 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> e) ... ihrer Ernennung 65-jährig und älter... Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 21 <u>Proposition du groupe SPO par la députée Doris Schmidhalter-Näfen et cosignataires</u> c) il nomme les autres membres... à une répartition équilibrée des responsabilités et des postes entre les régions et les sexes notamment... Décision de la commission : acceptée	Artikel 21 <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende</u> c) er ernennt die anderen Mitglieder... und die Stellen ausgeglichen auf die Regionen und Geschlechter verteilt sind, insbesondere... Beschluss der Kommission: angenommen
Article 23 <u>Proposition du groupe CSPO par la députée Zita Burgener-Imoberdorf et cosignataires</u> pas clair, statut juridique du personnel à réviser. Demeure réservée l'application des dispositions sur le statut des fonctionnaires au personnel des établissements sanitaires cantonaux. Décision de la commission : acceptée	Artikel 23 <u>Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Zita Burgener-Imoberdorf</u> unklar, Rechtsstatut für das Personal muss überprüft werden. Die Anwendung der Bestimmungen über das Statut der Beamten auf das Personal der kantonalen Gesundheitseinrichtungen bleibt vorbehalten. Beschluss der Kommission: angenommen

Articles 25 à 34 <u>Proposition du député Jean-Marie Schmid</u> Supprimer Pour la 2^e lecture, la Commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration doit étudier des modèles alternatifs au RSV concernant le développement de la politique hospitalière valaisanne et les présenter au Grand Conseil avant un prochain débat sur les hôpitaux. Décision de la commission : refusée Article 25 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Retour à la proposition du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée Article 26 alinéa 2 <u>Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide</u> Biffer les troisième et quatrième phrases. Décision de la commission : refusée	Artikel 25 - 34 <u>Vorschlag von Grossrat Jean-Marie Schmid</u> Streichen Für die 2. Lesung sind von der thematischen Kommission Gesundheit, Soziales und Integration alternative Modelle zum GNW betr. der Ausgestaltung der Walliser Spitalpolitik zu studieren und dem Grossen Rat vor einer nächsten Spitaldebatte zu präsentieren. Beschluss der Kommission: abgelehnt Artikel 25 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Rückkehr zur Version des Staatsrates Beschluss der Kommission: abgelehnt Artikel 26 Absatz 2 <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide</u> Dritten und vierten Satz streichen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
--	---

Article 26 alinéa 2 <u>Proposition de la commission des finances par les députés Philippe Es-Borrat et Pascal Gaillard</u> Supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 26 Absatz 2 <u>Vorschlag der Finanzkommission durch die Grossräte Phlippe Es-Borrat und Pascal Gaillard</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 26 alinéa 2 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> Supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 26 Absatz 2 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 26 alinéa 3 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> Supprimer Retirée	Artikel 26 Absatz 3 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> Streichen Zurückgezogen

Article 26 alinéa 3 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Supprimer Retirée	Artikel 26 Absatz 3 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Streichen Zurückgezogen
Article 26 alinéa 3 <u>Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide</u> La participation des assureurs couvre la part des coûts imputables fixée dans la LAMal. Retirée en faveur de la proposition qui suit:	Artikel 26 Absatz 3 <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide</u> Die Beteiligung der Versicherer deckt den im KVG festgelegten Teil der anrechenbaren Kosten. Zurückgezogen zu Gunsten des folgenden Vorschlages:
Article 26 alinéa 3 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> La participation des assureurs maladie est réglée par la LAMal. Décision de la commission : acceptée	Artikel 26 Absatz 3 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Die Beteiligung der Krankenversicherer wird durch das KVG geregelt. Beschluss der Kommission: angenommen

Article 28 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Modification de l'intitulé Instituts médico-techniques liés aux hôpitaux a) Dépenses d'exploitation liées aux hôpitaux Retirée	Artikel 28 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Änderung des Titels An Spitäler angegliederte Medizinisch-technische Institute a) Betriebsausgaben im Zusammenhang mit den Spitälern Zurückgezogen
--	--

Article 29 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Modification de l'intitulé Instituts médico-techniques liés aux hôpitaux b) Dépenses d'investissement liées aux hôpitaux Retirée	Artikel 29 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Änderung des Titels An Spitäler angegliederte Medizinisch-technische Institute b) Investitionsausgaben im Zusammenhang mit den Spitälern Zurückgezogen
Article 30bis <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 30bis <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 30ter <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 30ter <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 30quater alinéa 1 <u>Proposition du groupe GRL par le député Jean-François Copt</u> ...et efficace. Peuvent être considérées comme prestations d'utilité publique notamment: - l'organisation des urgences 24h/24h - l'organisation d'un service médical de garde - etc. etc. Décision de la commission : refusée	Artikel 30quater Absatz 1 <u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Jean-François Copt</u> ...anerkennen. Gemeinnützige Leistungen können insbesondere sein: - die Organisation eines 24-Stunden-Notfalldienstes - die Organisation eines medizinischen Bereitschaftsdienstes - etc. etc. Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 32 <u>Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Revenir au texte du Conseil d'Etat Retirée	Artikel 32 <u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u> Rückkehr zur Version des Staatsrates Zurückgezogen

Article 34 alinéa 1 <u>Proposition du groupe CSPO par la députée Zita Burgener-Imoberdorf et cosignataires</u> Opter pour la version du décret Retirée en faveur de la proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy	Artikel 34 Absatz 1 <u>Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Zita Burgerer-Imoberdorf</u> Version Dekret wählen Zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlages der PDCC-Gruppe durch Grossrat Pascal Bridy
Article 34 alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> ... les cautionnements et/ou les prêts jusqu'à un montant maximal de 120 millions de francs pour garantir... Retirée Article 34 alinéa 2 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> Le Grand Conseil est compétent... Retirée	Artikel 34 Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> ... die Sicherheiten und/oder Darlehen bis zu einem Maximalbetrag von 120 Millionen Franken, um... Zurückgezogen Artikel 34 Absatz 2 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> Der Grosse Rat ist zuständig... Zurückgezogen

Article 34 <i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i> Retour à la proposition du Conseil d'Etat complété comme suit: ³ ... la forme, le montant et les conditions du fonds de roulement. Décision de la commission : acceptée (conséquence: suppression de l'article 34bis de la commission)	Artikel 34 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i> Rückkehr zur Version des Staatsrates mit folgender Ergänzung: ³ ...der Form und der Höhe des Umlaufvermögens sowie von dessen Bedingungen zuständig. Beschluss der Kommission: angenommen (Konsequenz: Streichung von Artikel 34bis der Kommission)
Article 39 <i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i> Retour à la proposition du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée Article 40 <i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i> Retour à la proposition du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée	Artikel 39 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i> Rückkehr zur Version des Staatsrates Beschluss der Kommission: abgelehnt Artikel 40 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i> Rückkehr zur Version des Staatsrates Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 46 alinéa 2 <u>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</u> Retour à la proposition du Conseil d'Etat Décision de la commission : refusée A traiter par la deuxième commission	Artikel 46 Absatz 2 <u>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</u> Rückkehr zur Version des Staatsrates Beschluss der Kommission: abgelehnt Zur Behandlung an die zweite Kommission.
Article 49 alinéa 3 <u>Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor</u> Supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 49 Absatz 3 <u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor</u> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 49 alinéa 3 <u>Proposition du groupe GRL par le député Jean-François Copt</u> b) supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 49 Absatz 3 <u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Jean-François Copt</u> b) streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 49 alinéa 3 <u>Proposition du groupe CSPO par la députée Zita Burgener-Imoberdorf et cosignataires</u> b) supprimer Décision de la commission : refusée	Artikel 49 Absatz 3 <u>Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Zita Burgerner-Imoberdorf</u> b) streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
Article 55 alinéa 3 <u>Proposition du groupe CSPO par la députée Zita Burgener-Imoberdorf et cosignataires</u> Concrétiser : fixer la phase transitoire des personnes concernées à 5 ans dans le projet de loi. Retirée (à traiter par la deuxième commission)	Artikel 55 Absatz 3 <u>Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Zita Burgerner-Imoberdorf</u> Konkretisieren: Im Gesetzesentwurf die Übergangsphase der betroffenen Personen auf 5 Jahre festlegen. Zurückgezogen (zur Behandlung an die zweite Kommission)

Article 56bis (nouveau) Incompatibilités <u>Proposition du groupe SPO par la députée Doris Schmidhalter-Näfen et cosignataires</u> La loi du 11 février 1998 sur les incompatibilités est modifiée comme suit : Art. 7 Grand Conseil Ne peuvent être membres du Grand Conseil : a)... b)... c) les fonctionnaires et employés d'Etat, des tribunaux et des établissements autonomes, à l'exception des employés du Réseau Santé Valais, pour autant qu'ils ne travaillent pas au sein de la structure centrale et qu'ils n'exercent pas une fonction de directeur médical ou administratif régional ; d)... e)... Retirée	Artikel 56bis (neu) Unvereinbarkeiten <u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen und Mitunterzeichnende</u> Das Gesetz vom 11. Februar 1998 über die Unvereinbarkeiten wird abgeändert wie folgt: Art. 7 Grosser Rat Es können nicht Mitglieder des Grossen Rates sein: a)... b)... c) die Beamten und Angestellten des Staates, der Gerichte, der selbständigen Anstalten, mit Ausnahme der Angestellten des Gesundheitsnetzes, soweit sie ausserhalb der Zentralstruktur arbeiten und nicht das Amt eines regionalen ärztlichen oder administrativen Direktors bekleiden; d)... e)... Zurückgezogen
---	--